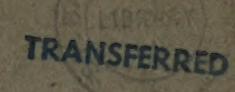
LA DEMI-HEURE D'ÉCRITURE SA

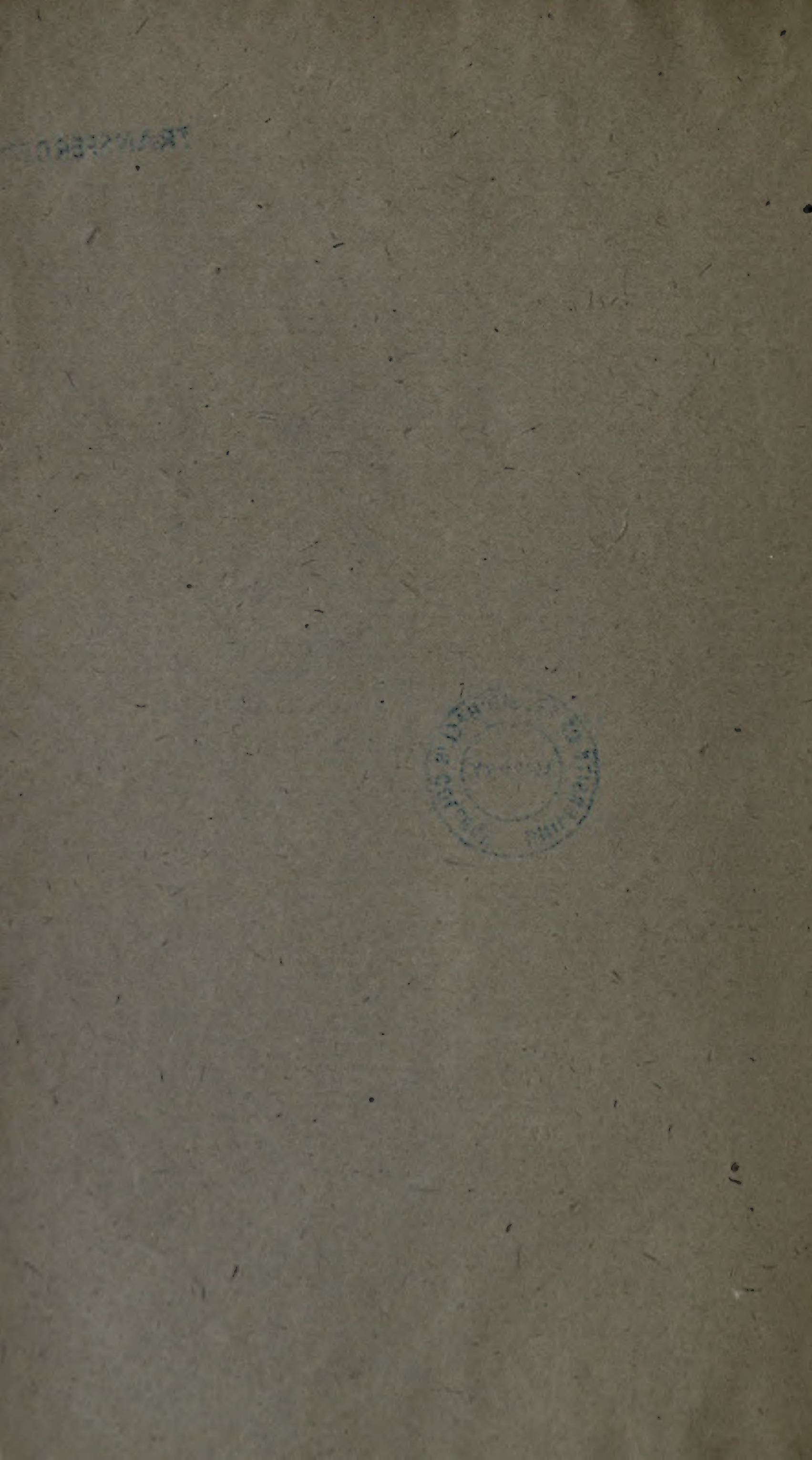
Le plan de Dieu sur le Monde

ÉPITRE AUX ROMAINS

TRADUCTION ET COMMENTAIRE

CHANOINE GESLIN, SÉES (ORN





†
J.-M.-J.

Chanoine GESLIN
Professeur d'Écriture Sainte au Grand Séminaire de Sées (Orne)

La demi-heure d'Écriture Sainte

à base scientifique, à but apostolique

L'ÉCRITURE SAINTE DIVINEMENT INSPIRÉE EST :

1° le meilleur livre de doctrine pour l'instruction des ignorants ;
2° le meilleur livre de controverse pour la réfutation des erreurs ;
3° le meilleur livre d'exhortation pour le redressement des pécheurs ;
4° le meilleur livre de spiritualité pour faire des chrétiens parfaits et agissants

(II *Tim.*, III, 16-17.)

PREMIER FASCICULE

ÉPITRE AUX ROMAINS

LA JUSTIFICATION ET LE SALUT PAR LA FOI EN L'ÉVANGILE (*Rom.*, I-IV)

Paul est un océan de la plus pure et de la plus profonde sagesse...
Tout ce que je sais — si je sais quelque chose — je le tiens non de mon intelligence ni de mes moyens, mais du commerce continu avec ce grand homme.
(S[t] JEAN CHRYSOST.

Chez l'Auteur :
GRAND SÉMINAIRE DE SÉES (ORNE)

IMPRIMERIE DE MONTLIGEON (ORNE) | ŒUVRE DES SAINTS ANGES ALENÇON (ORNE)

1922

NOTRE MÉTHODE

Notre but a commandé notre méthode.

Nous avons voulu mettre en lumière le texte sacré, dégager son sens, en montrer la profondeur et l'enchaînement.

En conséquence, il nous était interdit d'accumuler l'érudition par dessus le texte clair ou éclairé; d'apporter — pour les réfuter — des opinions désuètes ou inutiles que la clarté du texte et l'exigence du contexte écartaient suffisamment, d'aligner enfin des pensées parallèles — excellentes en elles-mêmes — que l'occasion peut suggérer. Nous avons, en effet, estimé que ce qui cesse d'être utile, commence d'être nuisible.

Nous croyons présenter quelque nouveau concernant la marche et l'enchaînement des pensées.

Nous n'ignorons pas que certaines pages paraîtront dures ; mais nous sommes certains qu'une application soutenue les vengera de leur austérité apparente et qu'un large bénéfice récompensera les efforts dépensés.

Nous nous sommes entourés des meilleurs auteurs anciens et modernes et quand nous ne les avons pas suivis, c'est sous leur regard que nous avons avancé.

Une longue pratique de l'épître nous a permis de marcher d'un pas ferme. De fait, la pensée de saint Paul étant une, beaucoup d'interprétations tombent devant sa clarté grandissante et les survivantes prennent un contour plus assuré. Nonobstant, nos lecteurs sauront que, dans les matières non définies, l'intelligence chrétienne garde son indépendance et qu'un commentaire ne s'impose qu'autant qu'il respecte le texte et se soutient lui-même.

Pour éviter la confusion avec les chapitres du livre sacré, nous avons appelé nos chapitres des leçons : ces leçons répondant aux grandes divisions du texte étudié, contiennent 4 parties : 1° le texte latin et la traduction française sur l'original; 2° des explications textuelles, quand il y aura lieu; 3° un schéma de l'enchaînement des pensées; 4° le commentaire proprement dit.

PRÉFACE

Excellence et opportunité de l'épitre aux Romains.

L'épître aux Romains, ce livre puissant et hardi de psychologie morale et de haute histoire, devrait passionner tous les esprits, qu'ils appartiennent à l'indifférence ou à la piété, au monde ou au cloître, aux lettres ou à l'apostolat.

Nous ne connaissons aucun livre didactique qui soit de base à la fois plus expérimentale et d'essor plus élevé, d'argumentation plus rigoureuse et d'allure plus vive; à ce titre, l'épître aux Romains pourrait, sans conteste, prendre place dans les programmes universitaires et la bibliothèque des esprits cultivés. Sa valeur intrinsèque et son vertigineux profil au milieu des autres productions humaines la signalent et l'imposent au monde de la pensée, nous dirions aussi nécessairement que ses pages inspirées et infaillibles l'accréditent dans le monde de la foi.

Monument indestructible où Dieu a buriné les dogmes de la foi et de la grâce, ciselé les trois reliefs du païen, du juif et du chrétien — ces trois mentalités du monde moral — elle a toujours passé pour une des cimes de la théologie et à ce titre se recommande de toute nécessité aux étudiants des sciences sacrées.

Enfin, l'épître aux Romains s'adresse en droite ligne aux prêtres du ministère. Placé au centre de la société, sollicité par elle en même temps qu'obligé par Dieu de répondre à ces questions : Quel est le sens de la vie? Comment devenir juste? Commentme sauver? Qu'est-ce que la foi? Pourquoi la foi? Comment peut-elle me justifier? Que puis-je attendre présentement de la justification? D'où viennent les crimes? Où se puise la force et l'héroïsme? Pourquoi cette tournure des événements de l'histoire?... *le clergé a besoin d'un livre riche et profond, concis et précis où il trouve quoi répondre à son insatiable clientèle. Or, l'épître aux Romains traite* ex professo *ces questions. Elle est donc le livre du prêtre, comme le prêtre est l'homme de la société.*

Quelle impression cette épître donne-t-elle au lecteur ? En face de ces pages immenses, il se sent débordé. Il n'a pas l'impression d'introduire en lui la parole de saint Paul, mais celle d'être introduit en elle. Au lieu qu'elle soit le rayon lumineux auquel curieusement il donne l'hospitalité, c'est lui qui sera le minuscule voyageur abordant un monde de clartés.



INTRODUCTION

Quelques notions ou précisions théologiques sont nécessaires avant d'aborder l'étude de l'épître. Elles peuvent se grouper sous quatre chefs : 1° *la foi*; 2° *la justification*; 3° *le parallèle de la foi et de la loi mosaïque*; 4° *la possibilité et la facilité du salut pour tous les hommes.*

I. — La Foi.

La foi peut se définir l'adhésion à un témoignage : cette adhésion est ferme et exclut toute crainte d'erreur; elle est une certitude. Le témoignage est la déposition du témoin et le témoin se définit la personne présente à la vérité.

Le Fils de Dieu est venu sur terre rendre témoignage à la vérité (Jo., XVIII, 37); son témoignage est valable (*Apoc.*, I, 5), car il habite le sein du Père (Jo., I, 18) (1).

La parole du Fils de Dieu fait homme a trois objets; elle est : 1° révélatrice du vrai; 2° promissive de biens futurs, et 3° préceptive d'actes à accomplir. L'adhésion à la parole révélatrice est la foi proprement dite; l'adhésion aux promesses constitue l'espérance et l'adhésion aux préceptes constitue la charité, car *il m'aime*, dit Jésus, *celui qui pratique mes commandements.* La foi au sens large est constituée de la foi proprement dite, de l'espérance et au moins d'un commencement d'obéissance et de charité. C'est de cette foi au sens large que parle toujours saint Paul et dont il proclame la nécessité. La foi stricte est insuffisante au salut, car elle ne manifeste pas toute la bonne volonté de l'homme.

La foi est désormais le seul moyen pour l'homme d'atteindre sa fin.

Dans le premier plan divin, renversé par la chute d'Adam, la vérité venait à l'homme par ses yeux et sa raison. Les yeux et la raison étaient pour l'homme deux instruments, grâce auxquels il pouvait lire dans le grand livre de la création, d'abord l'existence de Dieu, puis ses attributs

---

(1) Pour parler plus profondément, le Verbe, Fils de Dieu, est la Vérité même, substantielle et personnelle. La vérité, en effet, se définit la conformité ou l'équation avec le vrai. Or, le vrai est ce qui est et Dieu se définit l'Être : JE SUIS CELUI QUI EST, dit-il à Moïse, c'est-à-dire mon essence est d'exister (*Ex.*, III, 14). Dieu étant l'Être essentiel, est le Vrai essentiel et comme le Verbe est sa Pensée et son Équation parfaite, il s'ensuit que le Verbe est la Vérité même.

et enfin la théologie morale (1). Mais l'homme, par le péché d'Adam, a été comme aveuglé; son intelligence, dès lors, ne s'est plus préoccupée de saisir les torrents de lumière que reflète le monde, ce miroir de la Vérité substantielle et increéée.

Alors Dieu a décidé de communiquer la vérité par le témoignage : la lumière s'est faite voix. La vérité, au lieu de pénétrer par les yeux, pénétrera par l'oreille; au lieu d'être reçue par la raison, sera reçue par la foi. Dans ce but, le Verbe s'est fait chair, le Fils de Dieu est devenu Jésus et il a parlé. Son témoignage porte le nom d'Évangile ou Bonne-Nouvelle. La foi en l'Évangile est la condition *sine qua non* et infaillible sur laquelle Dieu s'est engagé à placer la justice ou état de grâce : c'est ce qu'on appelle la justification.

II. — La Justification.

Le mot justice a le sens très général de *devoir*.

Quand nous sommes ce que nous *devons* être, nous avons l'état de justice; quand nous faisons ce que nous *devons* faire, nous avons la vertu de justice.

Or, comme nous devons tous être fils adoptifs de Dieu par l'infusion de la grâce sanctifiante, nous n'aurons l'état de justice que lorsque nous aurons la grâce sanctifiante; d'où l'état de grâce est l'état de justice et la grâce, la justice. C'est de cette justice que parle saint Paul dans son épître.

La justice-vertu embrassant *tous* nos devoirs, est inséparable de la justice-état; l'homme, en effet, ne peut recevoir l'être surnaturel sans le pouvoir d'agir surnaturellement. Toutefois, si la justice-état précède la justice-vertu, la justice-vertu à son tour, protège et maintient, par son exercice, la justice-état; c'est pour cela que nous perdons l'état de grâce par un seul péché mortel.

Il n'y a donc qu'une seule justice, déposée par Dieu dans l'âme : la justice-état et la justice-vertu pratiquement se confondent.

L'état de justice ou état de grâce passe par deux phases : la phase ascensionnelle ou phase terrestre et la phase terminale ou céleste. La première s'appelle proprement la justice, la seconde la gloire. La gloire n'est que le terme et l'épanouissement de la justice obtenue.

Le SALUT désignera l'une ou l'autre de ces phases, mais plus exactement la seconde, car si l'homme commence d'être sauvé, quand il

---

(1) Nous ne disons pas par là qu'il y eut une phase de religion purement naturelle, mais nous signalons la phase antérieure à la chute, où la raison avait son rôle parallèlement à la révélation et à la grâce. Pour légitimer notre assertion, nous renvoyons à JO., I, 3-5 et à I *Cor.*, I, 21.

échappe au péché et entre dans l'amitié de Dieu, il achève de l'être, quand par la mort il est fixé dans le bien et mis conséquemment dans l'impossibilité de tomber.

Il est important de remarquer que la justice dont l'homme doit être revêtu et qui est la grâce sanctifiante, est toujours appelée par saint Paul JUSTICE DE DIEU, terme qu'il faut bien comprendre : cette justice est de Dieu, car Dieu seul en est l'auteur et le donateur; elle n'est pas de l'homme, car l'homme qui en est revêtu, n'en est pas l'artisan; mais elle est dans l'homme, car c'est l'homme qui en est possesseur et bénéficiaire et qui, philosophiquement parlant, en est *informé*. Également la gloire dont l'homme sera revêtu et qui est la gloire éternelle, est dite par saint Paul la GLOIRE DE DIEU, car Dieu en est l'auteur et non l'homme qui n'a pu se donner ni la justice, ni la gloire, sa conséquence; mais, elle est pour l'homme et dans l'homme qui en est informé.

Saint Paul parle tardivement en son épître (ch. v^e^) du naufrage adamique où a sombré cette justice surnaturelle, — notre fortune — que notre premier père devait par la génération nous transmettre. Néanmoins, cette vérité est le *substratum*, le sol sous-jacent de sa pensée aux premiers chapitres. Le tableau qu'il nous fait des païens et des juifs — à qui les plus criminels — est le tableau de la catastrophe adamique.

Adam était le vaisseau appareillé par Dieu qui nous portait en même temps que notre richesse : de lui, en effet, tous les autres hommes devaient, par la génération, se détacher, munis de la grâce sanctifiante. Comme il a fait naufrage et que nous étions avec lui et en lui, nous sommes tous des noyés. La fin de l'homme se présente donc à nous sous forme d'un sauvetage, d'un salut, et la foi n'est que l'acceptation par nous de la justice nouvelle que Dieu nous présente.

Jésus est le second navire appareillé par Dieu et jeté sur la mer du monde pour recueillir les naufragés; la prédication évangélique est la main de Dieu tendue aux victimes; l'adhésion des hommes à la parole évangélique, c'est-à-dire la foi, est l'appréhension par le noyé de la main libératrice. Si la foi est normale — foi, espérance, commencement de charité, comme nous l'avons définie plus haut — le salut se fait et la main bienfaisante de Dieu nous dépose dans le vaisseau de l'Église. L'acte par lequel Dieu nous dépose dans ce vaisseau est le rite baptismal. Le baptême, en effet, qui est la réponse à notre foi, nous insère, nous greffe en Jésus : dès lors, la vie s'insinue de Jésus à son nouveau membre. Jésus est ainsi le second Adam, régénérant les hommes perdus par le premier. Jésus est la plénitude de la grâce sanctifiante, comme Adam l'était jadis, et nous en sommes les vases récepteurs.

Ainsi, nous le voyons, la foi a deux grands bienfaits : le premier, d'illuminer l'intelligence humaine et d'en chasser les épaisses ténèbres; et le

second, d'amorcer l'œuvre de notre justification et de notre salut. Le dernier de ces bienfaits est marqué dans saint Paul par des prépositions différentes : *ex* fide, *per* fidem, *in* fidem, *justificati ex fide, per fidem, gratia Dei super credentes* ou *in credentes*. Quoi qu'il en soit du sens qu'il faut attacher à ces prépositions, qu'on voie ou non spécialement la condition et la base dans *in*; spécialement la mesure et la proportion dans *per*; spécialement le moyen dans *ex* ou le datif, il est certain que la foi a ces trois valeurs : elle est la condition, la mesure et le moyen de la justification. Dieu nous sauve si nous avons la foi : c'est la condition; Dieu nous sauve par la foi : c'est le moyen; Dieu nous sauve en proportion de la foi : c'est la mesure.

III. — Loi et Foi.

Il est souvent question, dans saint Paul, des rapports entre la loi et la foi. Nous devons préciser ces deux termes comparativement l'un à l'autre.

A. — POINT DE VUE OBJECTIF. — *Loi et Évangile.* — La loi exactement est la législation morale, sociale et cérémonielle que Dieu imposa au XVe siècle avant Jésus-Christ par le ministère de Moïse aux descendants d'Abraham, les Israélites devenus nation. Cette loi avait pour but de perfectionner ce peuple, riche des révélations et des promesses divines, et de le préparer ainsi à porter son fruit, le Messie, quand la plénitude des temps serait venue. Promulguée sur le Sinaï, dans un apparat terrible, cette loi tendait à inspirer un esprit de crainte : Dieu en effet s'y présentait comme un maître, et les Israélites y étaient traités en serviteurs ou esclaves.

L'Évangile est la législation nouvelle donnée par Jésus à ses disciples. Empreinte de bonté tendre et paternelle, elle veut inspirer confiance et amour. Dieu y paraît, en effet, comme un Père, et les destinataires y sont traités en fils de famille. Or, comme la foi est l'adhésion à l'Évangile, on se sert souvent pour le désigner lui-même du terme foi, par une métonymie fréquente en théologie.

La loi et la foi sont donc deux paroles de Dieu, deux législations divines dont voici les principaux contrastes :

1° Quant à leur contenu : la loi est surtout préceptive, elle prescrit; la foi est surtout révélatrice : elle propose;

2° Quant à leur esprit : la loi fait appel à l'obéissance servile; la foi fait appel à la confiance filiale;

3° Quant aux destinataires : la loi s'adresse à un peuple pour un temps; la foi s'adresse à tous les peuples de tous les temps;

4° Quant à leur rôle : la loi fut le pédagogue qui éduqua l'homme enfant; la foi, officiellement promulguée, est l'émancipation à l'heure de la majorité.

B. POINT DE VUE SUBJECTIF. *Observation de la loi et adhésion à l'Évan-*

gile. — Loi et foi sont mis en présence dans saint Paul à un autre point de vue. Ce n'est plus la foi qui est prise pour son objet, l'Évangile, c'est la loi qui est prise pour son observation. Ainsi la loi et la foi ne sont plus considérées objectivement comme deux législations, mais subjectivement, la loi pour son observation, et la foi dans son sens propre d'adhésion à l'Évangile.

Quand saint Paul établira que la loi n'apporte aucune contribution à la justice, nous entendrons que son observation n'est ni cause, ni condition de la justification : la loi, en effet, nous dit-il, excitant la concupiscence au lieu de la calmer, a occasionné une recrudescence de péchés (*Rom*., IV, 15; V, 20). Eût-elle été observée, qu'elle n'eût pas sauvé l'homme, car Dieu n'a pas attaché le salut aux œuvres de la loi (*Rom*., III, 20; IV, 13).

IV. — Possibilité et facilité de salut pour tous les hommes.

1° Dirons-nous qu'il n'y a pas eu d'état de grâce et de vertu intégrale avant l'Évangile, ni chez les Juifs, parce que la loi ne donne aucun droit à la justification, ni chez les païens, parce que l'Évangile n'existait pas encore, pour qu'il y eût foi en lui?

Non. Il y a eu avant Jésus-Christ de la vertu intégrale, parce qu'il y a eu de la justice; et de la justice, parce qu'il y a eu de la foi; et de la foi, parce qu'il y a eu de l'Évangile. Comment? Aussitôt après la chute d'Adam, un *protévangile*, une première révélation évangélique fut donnée au monde coupable et malheureux. L'adhésion aux vérités qu'il contenait, était la foi. Et il faut estimer que cette révélation s'est transmise de père en fils, de génération en génération jusqu'aux dernières ramifications de la race humaine, et que l'adhésion à cette révélation a permis et permet à tous les hommes, quelles que soient leur époque et leur race, d'atteindre à la justice et au salut. Qui plus est, pour que le salut soit abordable, Dieu a limité à deux — son existence et sa providence (*Heb*., XI, 6) — la somme des vérités indispensablement nécessaires à croire pour être sauvé.

Toutefois, observons que la foi, qui a toujours été la seule condition du salut, ne l'a été *officiellement* que par la promulgation que Jésus en a faite. D'où il faut dire que le salut s'opérait avant le Christ de façon cachée et parcimonieuse, tandis qu'aujourd'hui il s'opère manifestement et en abondance (*Rom*., III, 21).

2° Reste à dire pourquoi ce long délai mis par Dieu à proclamer la foi comme condition unique de la justice.

Disons d'abord que si ce délai est un malheur, ce malheur est bien atténué par l'organisation admirablement discrète de la foi et de la grâce à travers le monde entier.

Mais il fallait que le Christ ne vint pas immédiatement, car personne n'aurait pu constater la profondeur de la catastrophe originelle, tant au point de vue de l'intelligence, qu'au point de vue de la volonté.

Le Messie ne viendra qu'après plusieurs milliers d'années. Ce long intervalle sera partagé en deux étapes : une première, longue de plusieurs millénaires, ira jusqu'à Moïse et manifestera aux hommes leur complète impuissance intellectuelle à découvrir les lois de la seule morale naturelle; une seconde, qui sera inaugurée par la promulgation du décalogue sur le mont Sinaï, durera 1.500 ans encore; pendant cette période, l'homme, éclairé de son devoir, ne recevra pas de force extérieure pour l'accomplir; livré à ses seules ressources morales, il tombera formellement dans tous les péchés. Enfin, après ces longs siècles prémessianiques, l'humanité convaincue et de sa débilité intellectuelle à découvrir le devoir et de son infinie faiblesse de volonté en face du devoir notifié, consciente de son aveuglement et de son impuissance, réduite à l'état d'humilité où la foi est possible et facile, sera préparée à recevoir la visite du Christ, à recueillir sa prédication, à tendre une main avide à son geste libérateur.

Mais, par bonté pour l'universalité du genre humain, Dieu n'étendit pas au monde entier l'expérience désastreuse du mosaïsme (*Rom.*, V, 20), afin que les péchés qui chez les Juifs se multiplièrent et devinrent formels à dater du Sinaï, n'aggravassent pas l'état moral de la gentilité déjà profondément rongée par l'idolâtrie.

Ces notions, soigneusement étudiées, seront une clef de l'épître aux Romains. Faute de les posséder, on s'expose à errer longtemps autour de l'admirable lettre sans pouvoir y entrer, tandis que le lecteur qui se sera rendu maître de cette Introduction, *n'aura aucune peine à suivre saint Paul dans ses argumentations et ses exposés.*



Épître aux Romains

La justification et le salut par la foi en l'Évangile (*Rom.*, i-iv)

LEÇON PRÉLIMINAIRE

I. — **Occasion de l'épître aux Romains.**

Paul écrivit l'épître aux Romains en 56 ou 57, lors de son premier séjour à Corinthe (*Act.* xviii, 1-18). Il la confia à une diaconesse de Cenchrées, port voisin de Corinthe, pour la porter à sa destination. Les chrétiens de Rome n'avaient pas été évangélisés par saint Paul, mais comme ils étaient en majorité d'origine païenne, l'Apôtre des païens leur écrit comme à des chrétiens de son ressort (*Rom.*, i, 5, 14). Toutefois le contenu de la lettre révèle qu'il y avait aussi dans cette église des juifs convertis. Quelle fut l'occasion de cette lettre? Aucun témoignage positif ne nous le dit. A nous de le déduire du texte lui-même. Or, comme le texte est beaucoup plus calme que celui de l'épître aux Galates, laquelle, traitant le même sujet, fut occasionnée par une controverse terrible sur les observances juives, il s'ensuit que l'occasion de l'épître aux Romains fut plutôt une nécessité générale de s'expliquer sur le dogme de la justification qu'un besoin particulier de la communauté romaine. D'où la tenue magnifique de l'épître : celle d'une thèse magistrale, très vivante, donnée aux chrétiens de Rome, et par eux aux chrétiens de tous les lieux et de tous les temps. Juifs et gentils y ont leur part de reproche et leur part d'encouragement. Saint Paul y tient la balance égale entre les deux moitiés du genre humain.

II. — **Plan de l'épître aux Romains.**

Comment l'homme arrive-t-il à la justice? Quels avantages lui procure-t-elle, une fois qu'il la possède? Pourquoi, à l'avènement de Jésus, les juifs ont-ils quitté la justice et les païens l'ont-ils trouvée? Tels sont les trois points qui constituent la partie dogmatique — la plus longue — de l'épître. Une partie morale ou mieux exhortative suit. Un chapitre final conclut la lettre par des recommandations et des salutations nombreuses.

D'où le plan suivant :

ÉPITRE AUX ROMAINS.	Partie dogmatique.	1° Le problème de la justification	Ch. I-IV.
		2° Les avantages de la justification	Ch. V-VIII.
		3° Le problème de la réprobation des Juifs et de la vocation des Gentils	Ch. IX-XI.
	Partie exhortative		Ch. XII-XV.
	Recommandations et salutations		Ch. XVI.

La partie dogmatique comprend donc trois traités qui feront la matière de trois fascicules; au dernier, nous joindrons la fin de l'épître.

III. — **Plan du présent fascicule.**

Dans ce premier fascicule, nous entreprenons le premier traité, le problème de la justification : Comment devenir juste? Problème d'une actualité poignante, aujourd'hui comme aux temps apostoliques, problème d'un intérêt universel, disons mieux, unique problème qui doive tourmenter l'homme, puisque l'homme est fait pour la justice. Saint Paul le résout avec un art égal à la grandeur du sujet. Sa dialectique est prestigieuse, sa marche vertigineuse, ses conclusions inéluctables. Voici son plan :

						Ce sera la
	ADRESSE :			Paul aux Romains	I, 1-7.	LEÇON I.
	PRÉFACE :			Éloge de la foi des Romains	8-15.	LEÇON II.
LA JUSTIFICATION	LA THÈSE	*Proposition*		La justice éclate maintenant, grâce à l'évangile dans l'univers	16-17.	LEÇON III.
		Démonstration	Preuve négative : *Avant l'Évangile* la justice n'apparaissait point.	1° Ni chez les Gentils, objet de la colère divine	18-32.	LEÇON IV.
				2° Ni chez les Juifs aussi coupables que les Gentils.	II, 1-III 20.	LEÇON V.
			Preuve positive : *Maintenant* la justice par la foi en Jésus-Christ resplendit dans le monde		III, 21-26.	LEÇON VI.
		Corollaires :		Trois avantages de la justification par la foi	27-31.	LEÇON VII.
		Discussion :		Le cas d'Abraham	IV. en entier.	LEÇON VIII.

Rien donc de plus didactique que la marche de saint Paul. Après s'être annoncé à ses destinataires et les avoir félicités de leur foi, il donne sa proposition : *Maintenant la justice éclate dans le monde par la foi en Jésus-*

Christ. Et il le prouve. Jusqu'ici, dit-il, le péché régnait dans le monde, non qu'il n'y eut pas de justice dans les temps prémessianiques, mais elle était voilée. Et il énumère les péchés des païens; ensuite, il montre aux juifs qu'ils ne valent pas mieux. Puis, positivement, il établit le resplendissement de justice apporté par Jésus-Christ. La preuve faite, viennent les corollaires dans lesquels il montre que le mode de justification est très avantageux : 1° il est gratuit; 2° il est universel; 3° il rend la pratique de la loi possible et facile. Après quoi vient la discussion des objections. Les Gentils n'en ont pas; les Juifs en ont beaucoup. L'argumentation avec eux, qui s'est déroulée (II, 1-III, 20) et qui a été un véritable réquisitoire, les a toutes résolues. Il en reste une, qu'on appelle le cas d'Abraham : Comment Abraham, notre patriarche, a-t-il été justifié ? Si saint Paul leur prouve qu'il a été justifié par sa foi, ils n'auront plus un mot à dire. Or, l'Apôtre établit péremptoirement qu'Abraham doit son salut et sa gloire à sa seule foi. Le débat est fini, la cause gagnée.



LEÇON I

Adresse I, 1-7 : Paul aux Romains, salut.

TEXTE

I. 1. Paulus, servus Jesu Christi, vocatus Apostolus, segregatus in evangelium Dei.

2. Quod ante promiserat per Prophetas suos in Scripturis sanctis,

3. De Filio suo qui factus est ei ex semine David secundum carnem,

4. Qui prædestinatus est filius Dei in virtute secundum spiritum sanctificationis ex resurrectione mortuorum Jesu Christi Domini nostri;

5. Per quem accepimus gratiam et apostolatum ad obediendum fidei in omnibus gentibus pro nomine ejus,

6. In quibus estis et vos vocati Jesu Christi :

7. Omnibus qui sunt Romæ, dilectis Dei, vocatis sanctis. Gratia vobis et pax a Deo patre nostro, et Domino Jesu Christo.

[1] *Paul, serviteur de Jésus-Christ,
appelé à l'apostolat, désigné pour
[prêcher] la bonne nouvelle de Dieu,
[2] laquelle, prédite par ses prophètes
dans les saintes Écritures, [3] a pour
objet son Fils qui est devenu, par la
race de David, [homme] selon la chair,
[4] mais a été déclaré Fils de Dieu par
un coup de force, selon l'esprit de
sainteté, dans le fait de sa résurrection des morts — c'est lui Jésus-Christ Notre-Seigneur [5] de qui nous
tenons grâce et apostolat pour soumettre sous son nom à l'obeissance de
la foi toutes les nations [6] dont vous
êtes, vous, les appelés de Jésus-Christ. [7] [Je m'adresse] à vous tous,
les aimés de Dieu, les appelés à la
sainteté, qui êtes à Rome ;*

Grâce et paix à vous de la part de Dieu, notre Père et du Seigneur Jésus-Christ.

EXPLICATIONS TEXTUELLES

℣. 3. *Ei* n'est pas dans le grec.

℣. 4. *Prædestinatus est* en grec ὁρισθέντος défini, déclaré Fils de Dieu; écartons de ce mot toute idée de prédestination, — voir le commentaire.

℣. 5. *Gratiam et apostolatum*, la grâce de l'apostolat; *ad obediendum*, sens actif : pour faire obéir toutes les nations. Ici, le juif se retrouve avec ses hébraïsmes : *obéir* et *faire obéir* se rendent par un même mot en hébreu.

SCHÉMA

ADRESSE :	1° *Paul* apôtre.	Objet de sa mission	℣. 1-4.
		Destinataires de sa mission	℣. 5-6.
	2° *Aux Romains*		℣. 7_1.
	3° *Salut*		℣. 7_2.

COMMENTAIRE

1° DÉFINITION DE PAUL.

℣. **1.** Paul est serviteur de Jésus-Christ. Mais quelle sorte de serviteur est-il?

Un apôtre, c'est-à-dire un envoyé, un ambassadeur ἀπο στέλλω, et par conséquent un homme qui agit non de sa propre initiative, mais par vocation, par appel. Mais quelle sorte d'apôtre, quelle sorte d'ambassadeur est-il? Il a été discerné, séparé pour annoncer la bonne nouvelle de Dieu, l'Évangile.

℣. **2.** Mais qu'est-ce que l'Évangile? L'Évangile fut prédit par les prophètes dans les saintes Écritures, et il a pour objet Jésus-Christ.

℣. **3.** Mais qu'est-ce que Jésus-Christ? Deux choses : Fils de Dieu et homme; Fils de Dieu de toute éternité, il est *devenu* homme de la race de David *factus est ;* Fils de Dieu impassible, il est devenu homme passible et mortel *secundum carnem*.

℣. **4.** Mais qui nous prouvera sa filiation divine? Elle a été déclarée par un coup de force, par le plus grand des miracles, dans le fait de sa résurrection des morts. C'est, en effet, la résurrection de Jésus qui a prouvé définitivement sa divinité; c'est elle qui est la base apologétique du Christianisme; c'est elle qui est la grande preuve de crédibilité de la religion chrétienne. C'est par elle que Dieu le Père a produit manifestement Jésus au monde : *Filius meus es tu : ego hodie genui te* (*Act.*, XIII, 33). Mais cette résurrection comment s'est-elle faite? Jésus est-il revenu à la vie passible et mortelle d'auparavant *secundum carnem?* Non, Jésus ressuscite à une vie spiritualisée. Or, la spiritualisation est double : elle est sainte ou ignominieuse; Jésus sera appelé à une spiritualisation sainte *secundum spiritum sanctificationis*. Le mot *spiritum* rejette l'idée de retour à la vie antérieure et terrestre, le mot *sanctificationis* écarte la résurrection ignominieuse des damnés. Donc le coup de force, le miracle, est : 1° dans le fait de la résurrection des morts, et 2° dans le mode de cette résurrection, laquelle est une élévation incomparable à une vie spiritualisée et glorieuse.

℣. **5.** Nous savons maintenant l'objet de l'ambassade de Paul : l'Évangile; mais qui l'envoie? Jésus-Christ lui-même dont il reçoit gratuitement sa

mission. Mais pour quelle fin cette ambassade? C'est afin de soumett les hommes à l'obéissance de la foi, c'est-à-dire pour obtenir que l hommes inclinent leurs intelligences devant les révélations que Paul le fera et leur volontés sous les prescriptions qu'il leur donnera, non pas son nom propre et pour son propre compte, mais au nom de Jésus et po le compte de Jésus *pro nomine ejus.*

Enfin, reste à savoir, pour avoir la définition complète de saint Pau vers qui il est envoyé : c'est vers tous les Gentils.

℣. **6.** Donc, vers les Romains, dont saint Paul rappelle en passant vocation gratuite à la foi. Si les Romains relèvent de sa juridiction, il a bi le droit de leur écrire : cette idée fait transition avec ce qui suit, c'est-à-di avec la désignation des destinataires de la lettre.

2° Les destinataires de la lettre.

℣. **7₁.** Ce sont les chrétiens de Rome, saint Paul les nomme *les chéris Dieu, les saints par appel et vocation*, pour signifier que leur christianisme pour point de départ la bienveillance gratuite de Dieu et pour point d'a rivée la sainteté.

3° Le salut d'introduction.

℣. **7₂.** Grâce et paix. Grâce, c'est-à-dire que tout bien spirituel vo arrive ! paix, c'est-à-dire qu'aucun mal ne vous trouble ! De la part de qu De la part de Dieu, que saint Paul appelle notre Père, car il nous a enfa tés volontairement par la foi; de la part aussi de Jésus-Christ que sai Paul appelle Seigneur ou Roi, parce qu'étant de notre nature, il nous reçus de Dieu en héritage et par son sang nous a conquis. L'Esprit-Sai n'est pas mentionné, car c'est lui qui est envoyé dans les chrétiens comm auteur de la paix et de la grâce.

LEÇON II

Préface, I, 8-16.

ADMIRATION ET AMOUR DE PAUL POUR LES ROMAINS.

TEXTE

8. Primum quidem gratias ago Deo meo per Jesum Christum pro omnibus vobis, quia fides vestra annuntiatur in universo mundo.

9. Testis enim mihi est Deus, cui servio in Spsiritu meo in evangelio Filii ejus, quod sine intermissione memoriam vestri facio.

10. Semper in orationibus meis; obsecrans si quo modo tandem aliquando prosperum iter habeam in voluntate Dei veniendi ad vos.

11. Desidero enim videre vos, ut aliquid impertiar vobis gratiæ spiritualis ad confirmandos vos :

12. Id est, simul consolari in vobis per eam, quæ invicem est, fidem vestram atque meam.

13. Nolo autem vos ignorare, fratres, quia sæpe proposui venire ad vos (et prohibitus sum usque ad adhuc), ut aliquem fructum habeam et in vobis, sicut et in cæteris gentibus.

14. Græcis ac barbaris, sapientibus et insipientibus debitor sum :

15. Ita (quod in me) promptum est et vobis, qui Romæ estis, evangelizare.

16. Non enim erubesco evangelium.

8 *D'abord je rends grâce à mon Dieu par Jésus-Christ, pour vous tous, de ce que votre foi est célébrée par tout l'univers.* 9 *Dieu que je sers par mon esprit en prêchant la bonne nouvelle de son Fils, m'est témoin comme sans relâche je fais mémoire de vous,* 10 *lui demandant continuellement dans mes prières si de quelque manière enfin un jour il ne facilitera pas, si c'est sa volonté, ma venue chez vous,* 11 *car j'ai le désir de vous voir, afin de vous communiquer quelque grâce spirituelle pour votre affermissement* 12 *ou plutôt dans le but de nous consoler mutuellement les uns et les autres par la foi qui nous est commune à vous et à moi.* 13 *Je ne veux pas vous laisser ignorer, mes frères, que plusieurs fois j'ai formé le dessein d'aller vers vous — jusqu'ici j'en ai été empêché — afin de recueillir chez vous aussi quelque fruit, comme j'ai fait dans les autres nations :* 14 *je suis redevable aux Grecs comme aux Barbares, aux sages comme aux simples.* 15 *C'est pourquoi, en ce qui me concerne, je suis disposé à vous évangéliser, vous aussi qui êtes à Rome,* 16 *Car je ne rougis pas de l'évangélisation.*

EXPLICATIONS TEXTUELLES

℣. 10. *veniendi* = *ut veniam.*
℣. 12. *invicem,* foi qui nous est *commune* à vous et à moi.
℣. 15. *quod in me* (το κατ 'έμὲ) = pour ce qui me regarde.

COMMENTAIRE

Dans sa préface, saint Paul a pour dessein de gagner la sympathie de ses correspondants. Or, deux choses captent la sympathie de quelqu'un : 1° l'admiration qu'on lui témoigne pour ses qualités et 2° l'affection agissante qu'on lui montre en toute circonstance. D'où :

1° *Admiration de saint Paul pour les Romains.*

℣. **8.** Saint Paul ne veut pas les jeter, en les flattant, dans le péché de vanité; aussi, ne dit-il pas : je vous loue, ni même : je vous félicite de votre foi, mais, *je remercie mon Dieu pour vous tous, à cause de votre foi. Par Jésus-Christ :* l'Apôtre sait, en effet, que c'est le Père qui a l'initiative de toute foi en Jésus : *nemo venit ad me nisi Pater meus traxerit eum* et que nulle prière, nulle action de grâces n'atteint Dieu, si elle n'est portée par Jésus-Christ : *Ego sum via : nemo venit ad Patrem nisi per me.* Cela posé, c'est-à-dire la vérité théologique proclamée et l'humilité des Romains sauvegardée, il leur adresse le magnifique compliment qu'ils méritent et qui est que leur foi s'est rendue célèbre dans le monde entier.

2° *Amour de saint Paul pour les Romains.*

℣. **9**. Non seulement les Romains sont admirables aux yeux de l'Apôtre, mais il les aime avec un amour inconcevable et véritablement divin : *C'est sans relâche que je fais mémoire de vous dans mes prières.* Saint Paul aime en priant et prie en aimant, car son amour est en Dieu; il est en conséquence quasi infini : une coupe qui sans cesse plonge et replonge dans la source, est inépuisable comme elle. Mais, comme il importe singulièrement au grand apôtre que les Romains se sachent aimés de lui, il n'hésite pas à recourir à la formule du serment : *Dieu m'est témoin combien je vous aime.*

℣. **10-15.** Ce n'est qu'après avoir fixé dans leur cœur par la protestation du serment la certitude de son affection pour eux, qu'il en énumère tous les actes : 1° le souvenir continu qu'il a d'eux; 2° le désir persévérant qui le dévore d'aller les voir ; 3° les tentatives maintes fois renouvelées d'aller à Rome, tentatives toujours jusqu'ici contrariées.

Mais pourquoi les admire-t-il? pour leur foi. Pourquoi les aime-t-il? pour leur foi. Pourquoi veut-il aller les voir? pour leur foi.

Saint Paul amorce ainsi le grand sujet qu'il veut aborder et dont son cœur est plein : la foi à l'Évangile. La foi, en effet, est la grande lumière que Dieu dans sa miséricorde a inventée pour remplacer les lumières naturelles, le grand remède pour guérir la cécité de l'âme, le point de départ de la restauration de l'homme, la condition de sa justification, la mesure de son salut, le gage de la gloire, la condition de la filiation divine adoptive en un mot, le grand, l'unique moyen pour l'homme d'atteindre la fin pour laquelle Dieu l'a créé.

Or, saint Paul s'est défini le héraut de l'Évangile, le semeur de la foi chez tous les Gentils... Et les Romains appartiennent bien à la gentilité. Qu'ils n'objectent pas qu'ils sont sages et philosophes. Saint Paul se doit à tous, aux sages comme aux simples, aux nations policées comme aux nations barbares. Aussi tout en moi, dit-il, est prêt pour vous porter la foi je n'attends pour partir vers vous que le signal de Dieu.

LEÇON III

PROPOSITION DE LA THÈSE, I, 16-17.

Éclatement de la justice dans le monde par l'Évangile.

TEXTE

16. ...Virtus enim Dei est in salutem omni credenti, Judæo primum et Græco.

17. Justitia enim Dei in eo revelatur ex fide in fidem, sicut scriptum est : *Justus autem ex fide vivit* (HAB., II, 4).

[16] *Je ne rougis pas de l'évangélisation, car elle est la puissance de Dieu en vue du salut pour quiconque* [*y*] *croit, Juif d'abord et aussi Grec.* [17] *Et en effet, la justice de Dieu se découvre dans l'évangélisation de la foi dans la foi, selon qu'il est écrit : le juste par la foi vivra* [HAB., II, 4].

COMMENTAIRE

Ces deux versets, d'apparence obscure, constituent la proposition d'une thèse qui se développera dans les quatre premiers chapitres. Aussi est-il souverainement important d'en préciser scrupuleusement le contenu.

DEUX OBSERVATIONS s'imposent préalablement.

Remarquons d'abord que le second verset, relié au premier par la conjonction *enim* est seulement explicatif des termes du premier.

Remarquons ensuite que l'un et l'autre verset contiennent quatre termes : *évangile, foi, justice, salut,* déjà analysés précédemment dans l'Introduction. Rappelons-en le sens. L'*évangile* est le témoignage de Jésus et *la foi*, l'adhésion à l'évangile. Bien que l'adhésion plénière implique trois actes : la foi proprement dite, l'espérance et l'obéissance, saint Paul la désigne toujours sous le nom de foi, parce que la foi en est l'élément premier, l'élément principal et que la confiance en est l'âme et non la crainte. Quant à la *justice* de Dieu et au *salut*, nous les avons identifiés ensemble avec cette nuance : la justice est plutôt le salut commencé et le salut plutôt la justice consommée : toutefois, on peut les prendre l'un pour l'autre.

Et maintenant, nous pouvons passer au COMMENTAIRE PROPREMENT DIT.

℣. **16.** *L'évangélisation est la puissance de Dieu qui sauve tout croyant,*

Juif d'abord et aussi grec, dit saint Paul. Voici comment. La fin de l'homme se présente à nous depuis la chute d'Adam sous la forme d'un *sauvetage*, d'un salut. L'homme ayant fait naufrage dans la route vers sa fin, c'est un noyé, un désemparé impuissant à se remettre à flot par ses propres moyens. Un secours étranger, une force étrangère lui sont donc nécessaires *virtus ad salutem*. Et comme la justice perdue était un pur don de Dieu, il n'y a que Dieu qui puisse la lui rendre et ainsi le sauver : *virtus Dei ad salutem*. Mais Dieu ne la lui rendra que moyennant une condition, minime, il est vrai, mais rigoureusement et intransigeamment exigée : la foi en ses paroles : *credenti*. Les paroles de Dieu, apportées par Jésus sur la terre, sont donc en fait l'acte par lequel Dieu tend sa main aux naufragés, et la foi aux paroles divines n'est autre que l'acceptation de la main libératrice. Ainsi l'évangile est la puissante main de Dieu tendue à l'homme pour le sortir de l'abîme : *evangelium est virtus Dei in salutem credenti*.

Mais ce salut présenté par Dieu a-t-il un caractère universel?

Oui, nous dit saint Paul, *omni credenti*. Tout homme étant naufragé, tout homme est invité à la foi, laquelle devient l'unique et universel moyen de salut. On commencera par les Juifs dans l'évangélisation, ensuite on passera aux Grecs, c'est-à-dire aux païens. Il était convenable en effet que la nation, mère du Christ, fut la première à recevoir sa grâce, mais aussi il était juste que les païens ne fussent pas écartés d'un salut dont ils avaient autant besoin que les Juifs : *judaeo primum et græco*.

Mais cette affirmation de saint Paul que la toute-puissance de Dieu est mise au service de tous les hommes croyants pour les sauver, n'a pas épuisé sa pensée. Il faut que nous sachions si le salut a été manifesté dès l'origine du monde ou seulement plus tard et en quoi il consiste. Saint Paul nous le dira dans le verset suivant.

℣. **17.** La justice de Dieu est révélée *revelatur* ἀποκαλύπτεται par l'évangélisation *in eo* (*evangelio*).

Revelatur est révélée : Voilà le mot principal. La justice de Dieu qui est la vie de la grâce, ne commence pas d'exister avec la venue du Christ, mais commence d'apparaître : elle se découvre et se déploie; elle s'épanouit et se manifeste enfin dans le monde; elle éclate et fait explosion. Dans les temps prémessianiques elle existait, mais à l'état latent, car des âmes depuis Adam et Ève se sont toujours et partout sauvées par la foi en la révélation primitive; mais nonobstant, c'était l'impiété qui dominait, surnageait et s'épanouissait; c'était l'immoralité qui apparaissait et éclatait partout. Saint Paul nous le dira sans tarder au début de sa démonstration ℣. 18 : *Et en effet*, dit-il en ce verset, *la colère de Dieu apparaît seule dans les temps prémessianiques*.

Ainsi donc les rôles sont changés : avant Jésus-Christ la colère de Dieu faisait explosion et sa justice était latente; maintenant, c'est la justice qui

s'épanouit (état de grâce et vertu), tandis que l'immoralité rétrograde, s'efface et se cache.

Mais comment? par quel procédé? Par l'évangélisation *in eo*. Laquelle se fait, comment? D'une foi dans l'autre *ex fide in fidem*. L'éclatement de la justice se fait par la contagion de proche en proche de la foi à travers l'espace et le temps. Dieu ayant promis de verser la justice là où il verrait la foi, c'est un éclatement de vie divine là où il y a un éclatement de foi. Délégué par Dieu vers les hommes pour leur transmettre la vérité, Jésus sous-délègue les apôtres lesquels indéfiniment devront se trouver des successeurs jusqu'au dernier jour. On connaît ses paroles : *Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie : je suis avec vous jusqu'à la fin des siècles. Allez enseignez à tout l'univers ce que je vous ai dit. Qui vous écoutera, m'écoutera : qui vous écoutera, sera sauvé, qui ne vous écoutera pas, sera damné* (MAT., XXVIII; MAT., XV). Saint Paul ici réédite son Maître. Le fleuve de la vérité passera de la foi de l'un dans la foi de l'autre, comme d'un vase dans l'autre, et ainsi à travers l'espace et le temps, d'un pays à un autre, d'une époque à une autre, le débordement de la vérité s'étendra jusqu'au bout du monde, jusqu'à la fin des temps. Les croyants engendreront des croyants; la prédication de l'un provoquera la foi de l'autre. Cette transmission vivante, orale et cordiale, de la vérité s'appelle la TRADITION dont le protestantisme ne veut pas et qui est la vie même du catholicisme. Jésus la créa infaillible et elle ennoblit singulièrement le rôle de l'apôtre qui devient ainsi un semeur de vie, un participant de la fécondité divine, un sauveur et un père des âmes.

Telle est la proposition de la thèse de saint Paul.

Et l'Apôtre, pour ne pas paraître novateur, déclare en cela ne faire que souligner la réalisation de la prophétie d'Habacuc : *Le juste vivra de la foi.* Le sens littéral et direct du passage d'Habacuc est que ceux des Juifs qui, lors de la captivité babylonienne, mettront leur confiance en Jéhovah, seront libérés et retrouveront le bonheur. Or, comme la captivité de Babylone figure l'état des âmes pécheresses, il s'ensuit que le sens spirituel de la prophétie est bien celui que saint Paul a en vue, savoir que les croyants passeront de l'exil et de la mort du péché à la vie de la justice. C'est la seule manière raisonnable d'entendre cette citation, conclut Lagrange, p. 20.

Mais comment saint Paul va-t-il établir sa démonstration?

Si nous scrutons bien le sens de la proposition, elle comprend deux parties :

Première partie : *la justice et le salut étaient cachés jusqu'à aujourd'hui chez les païens et chez les Juifs.*

Deuxième partie : *maintenant ils éclatent au grand jour par la prédication évangélique.*

Saint Paul aura donc à faire deux preuves : une première où il montrera l'épanouissement des péchés et des crimes avant le Christ et donc le caractère effacé du salut dans les temps prémessianiques; une seconde où il signalera l'éclatante manifestation de justice opérée par l'évangile.

Aussi le voyons-nous commencer sa première preuve par ces mots : *Et en effet*, dit-il, *bien loin qu'éclatât la justice de Dieu chez les païens, c'était au contraire la colère divine*, (℣. 18), et commencer ainsi sa seconde preuve : *Et maintenant la justice de Dieu apparaît par le moyen de la foi en Jésus-Christ* (III, 21).

— Au sortir de l'énoncé de la proposition, on peut se poser la question si au point de vue philosophique, le plan du salut par la foi est rationnel.

Oui, il est rationnel. De la part de l'homme, la foi s'impose comme base du salut, car de même que dans l'ordre matériel la première condition pour agir est la lumière, ainsi dans l'ordre moral la première condition de l'acte bon est la vérité. Or l'évangélisation est la présentation de la lumière, et la foi sa réception.

En outre, de la part de Dieu, la foi convient merveilleusement comme base du salut. Le pécheur qui a déplu à Dieu par un acte de défiance aux ordres divins, ne peut autrement commencer de revenir vers Dieu que par un acte de confiance en sa parole. Et voilà pourquoi la foi, acte de confiance en la parole de Dieu, marquera bien le départ du salut.

La foi, condition du salut, est donc bien légitime aux yeux de la plus intransigeante philosophie.

LEÇON IV

Première Preuve. — Première Partie.

La colère de Dieu est manifeste sur les Gentils, I, 18-32.

Les Gentils, ayant la certitude de l'existence de Dieu et de ses attributs, ont péché néanmoins; frappés de la colère divine, ils sont tombés dans la folie de l'idolatrie et dans la plus honteuse immoralité.

TEXTE

18. Revelatur enim ira Dei de cœlo super omnem impietatem et injustitiam hominum eorum qui veritatem Dei in injustitia detinent.

19. Quia quod notum est Dei manifestum est in illis. Deus enim illis manifestavit.

20. Invisibilia enim ipsius, a creatura mundi, per ea quæ facta sunt intellectà, conspiciuntur; sempiterna quoque ejus virtus et divinitas : ita ut sint inexcusabiles.

21. Quia, cum cognovissent Deum, non sicut Deum glorificaverunt aut gratias egerunt; sed evanuerunt in cogitationibus suis, et obscuratum est insipiens cor eorum.

22. Dicentes enim se esse sapientes, stulti facti sunt.

23. Et mutaverunt gloriam incorruptibilis Dei in similitudinem imaginis corruptibilis hominis, et volucrum, et quadrupedum, et serpentium.

24. Propter quod tradidit illos Deus in desideria cordis eorum, in

[18] *Et en effet la colère de Dieu
est manifestée du ciel sur toute im-
piété et injustice des hommes qui
retiennent injustement captive la vé-
rité de Dieu;* [19] *car la science de
Dieu est chez ces hommes-là à l'état
d'évidence : c'est que Dieu lui-même
de cette évidence est l'auteur;* [20] *car
depuis que le monde est créé, les
choses de Dieu, invisibles en elles-
mêmes, sont à la vue de ses œuvres,
comprises et constatées, notamment
son éternelle puissance et sa divinité :
de la sorte, ils sont inexcusables;*
[21] *puisque, connaissant Dieu, ils ne
l'ont pas glorifié comme tel, ni re-
mercié, mais qu'ils se sont perdus
dans leurs pensées et que leur cœur
inintelligent s'est enténébré :* [22] *en se
déclarant sages, ils sont devenus fous.*
[23] *Ils ont échangé la gloire du Dieu
immortel pour des images reprodui-
sant soit un homme périssable, soit
des oiseaux, soit des quadrupèdes et
des serpents.* [24] *Dès lors, Dieu les a
livrés selon les désirs de leurs cœurs*

immunditiam : ut contumeliis afficiant corpora sua in semetipsis;

25. Qui commutaverunt veritatem Dei in mendacium : et coluerunt, et servierunt creaturæ potius quam Creatori, qui est benedictus in sæcula. Amen.

26. Propterea tradidit illos Deus in passiones ignominiæ. Nam feminæ eorum immutaverunt naturalem usum in eum usum qui est contra naturam.

27. Similiter autem et masculi, relicto naturali usu feminæ, exarserunt in desideriis suis invicem, masculi in masculos turpitudinem operantes, et mercedem quam oportuit, erroris sui in semetipsis recipientes.

28. Et sicut non probaverunt Deum habere in notitia, tradidit illos Deus in reprobum sensum, ut faciant ea quæ non conveniunt :

29. Repletos omni iniquitate, malitia, fornicatione, avaritia, nequitia; plenos invidia, homicidio, contentione, dolo, malignitate; susurrones,

30. Detractores, Deo odibiles, contumeliosos, superbos, elatos, inventores malorum; parentibus non obedientes;

31. Insipientes, incompositos, sine affectione, absque fœdere, sine misericordia.

32. Qui, cum justitiam Dei cognovissent, non intellexerunt quoniam qui talia agunt digni sunt morte, et non solum qui ea faciunt, sed etiam qui consentiunt facientibus.

*à une impureté telle qu'eux-mêmes
ont déshonoré leur propre corps :
[25] c'est pour avoir échangé la vérité
divine contre le mensonge, c'est pour
avoir honoré et servi la créature de
préférence au Créateur (béni soit-il
à jamais! Amen) [26] que Dieu en
retour les a livrés aux passions hon-
teuses : leurs femmes ont laissé les
relations naturelles pour celles contre
nature; [27] les hommes de même,
abandonnant les relations avec la
femme, se sont enflammés de désirs
les uns pour les autres : hommes
exerçant sur des hommes leurs pas-
sions honteuses, ils ont reçu en eux-
mêmes le salaire que méritent leurs
égarements. [28] Et parce qu'ils ne se
sont pas souciés d'avoir Dieu au som-
met de leurs connaissances, Dieu les
a livrés à un esprit d'insouciance qui
les pousse à faire ce qui ne con-
vient pas; [29] étant remplis de toute
iniquité, de méchanceté, d'avarice,
de malice; ils ne respirent que jalou-
sie, meurtre, dispute, ruse et mau-
vaise foi; semeurs de faux bruits;
[30] calomniateurs, impies, insolents,
vantards, fanfarons, ingénieux à mal
faire : fils rebelles à leurs parents;
[31] ils sont sans intelligence, sans
loyauté, sans affection, sans foi et
sans pitié. [32] Et ces gens-là, sachant
bien ce que Dieu a prescrit, savoir
que ceux qui font ces choses sont
dignes de mort, non seulement les
font, mais encore approuvent ceux
qui les font.*

EXPLICATIONS TEXTUELLES

℣. 19. *Quod notum est Dei* = ce qui est connaissable de Dieu; *manifestum* = évident.

℣. 20. *A creatura mundi* = depuis la création du monde; *invisibilia... conspiciuntur*

invisibles... sont rendus visibles, grâce aux œuvres (visibles) qui les font comprendre.

℣. 32. Vulg. : *Et ces gens-là, sachant bien ce que Dieu a prescrit, ne savent pas que ceux qui font ces choses sont dignes de mort, non seulement ceux qui les font, mais encore ceux qui approuvent ceux qui les font.* Saint Thomas à propos de *digni sunt morte : Dignum est quod anima quæ deserit Deum, a corpore suo deseratur per mortem corporalem et finaliter deseratur a Deo per mortem æternam.*

SCHÉMA

LES GENTILS MANIFESTEMENT SONT L'OBJET DE LA COLÈRE DIVINE (℣. 18).

- I. Leur CULPABILITÉ : *l'orgueil.*
  - *L'intelligence* a vu Dieu dans la création .... ℣. 19-20.
  - La *volonté* a refusé de l'adorer comme tel .... ℣. 21-22.
- II. CHATIMENT *de l'orgueil : la multitude des autres péchés.*
  - 1[er] stade
    - Honte de l'*intelligence* : l'idolâtrie .... ℣. 23.
    - Honte de *la volonté* : l'immoralité .... ℣. 24-27.
  - 2[e] stade : Esprit d'insouciance produisant la multitude des autres péchés... ℣. 28-31.
- III. CONCLUSION : ils ont péché sciemment .... ℣. 32.

Avant de passer au commentaire, disons un mot d'explication sur le schéma : l'admirable logique de saint Paul y a été mise, autant que possible, en relief. L'idée est une : l'évidence du péché des Gentils. Mais en tout péché il y a forme et matière : la forme, qui est la culpabilité, consiste dans l'orgueil : la matière qui est constituée par les actes ou conséquences de l'orgueil, comprend la multitude des autres péchés. Saint Paul très théologiquement place la culpabilité dans l'orgueil et regarde le reste des autres péchés plutôt comme des conséquences et des châtiments que comme des malices nouvelles. Or l'orgueil consiste dans le refus de la volonté de s'adapter aux lumières de l'intelligence. Ce fut bien le péché des Gentils, qui, ayant compris Dieu, refusèrent de passer aux actes. Pour s'être dits sages, Dieu les rendit fous au point d'adorer les statues et images d'animaux. Pour s'être crus impeccables, Dieu les abandonna à une abjecte immoralité qui les ravala au-dessous des bêtes.

COMMENTAIRE

I. — CULPABILITÉ DES GENTILS, 18-22.

℣. **18.** Saint Paul commence la démonstration de sa thèse par le procès des Gentils et la poursuivra par un réquisitoire contre les Juifs.

Que les païens aient besoin de pardon et de justification, c'est évident.

La colère divine éclate du haut du ciel insulté sur toutes les impiétés et les injustices des hommes qui retiennent injustement captive la vérité.

Qu'est-ce que retenir la vérité injustement captive? C'est la clore et l'enfermer dans l'intelligence pour qu'elle ne s'épanche pas en actes vertueux; ici, c'est agir comme si Dieu n'existait pas avec la conscience que Dieu existe. Voilà le formel et la source de tous les péchés, qu'ils appartiennent à la morale religieuse, *impietatem*, ou à la morale sociale, *injustitiam*. Une vérité religieuse, l'existence de Dieu, est donc à la base de toute morale et le refus pratique de cette vérité constitue l'essentiel de l'orgueil. Nous retrouvons identiquement la même doctrine dans le Ps. 13 : *Dixit insipiens in corde suo : non est Deus*. L'orgueil rejette follement l'existence de Dieu et s'abandonne dès lors à tous les péchés.

℣. **19.** Que tout homme normalement constitué ait la science certaine de Dieu, c'est indiscutable, car, ajoute saint Paul, ce qu'on peut connaître de la divinité est en l'homme à l'état d'évidence. Et cette évidence n'est pas factice seulement, elle est bien réelle, car Dieu lui-même en est l'auteur.

℣. **20.** Comment cela? Dieu qui est essentiellement invisible, a déposé les preuves de son existence, les signes de ses attributs et toutes les lois de la morale dans la création : ce qui fait que le monde est le prisme où Dieu se reflète, le miroir où Dieu se réfléchit, le livre où Dieu se fait lire aux hommes. Comme Dieu est un artiste admirable, infaillible exécuteur de ses desseins, il s'ensuit qu'il n'a pu manquer aucun de ses ouvrages et que le monde est bien fait pour être compris de l'homme et l'homme bien fait pour comprendre le monde. En conséquence, l'homme est inexcusable, s'il n'agit pas moralement, c'est-à-dire sous la pensée que Dieu existe.

Or l'homme n'a pas agi moralement.

℣. **21.** En effet, connaissant Dieu, l'humanité ne l'a pas adoré comme tel; elle ne l'a pas remercié; mais retenant captive la vérité en son cœur, l'enfermant pour qu'elle ne s'échappe pas en actions morales, elle a voulu, pour s'excuser, expliquer le monde sans le vrai Dieu et s'est perdue dans le dédale de ses raisonnements. Rejetant ainsi Dieu de son intelligence où il avait pénétré par le moyen des yeux, elle s'est aveuglée dans l'admiration et le culte de la matière. Constamment la lumière divine répandue dans la création, apportait Dieu dans l'intelligence, constamment l'orgueil l'en rejetait : c'était la lutte de la lumière contre les ténèbres et des ténèbres contre la lumière : *lux in tenebris lucet et tenebræ eam non comprehenderunt*.

℣. **22.** L'orgueil est le grand mystère du monde, l'énigme de la réprobation; il explique la déviation morale, mais il ne s'explique pas lui-même. L'homme, en effet, porte dans les profondeurs de son être la raison de son humilité. Il n'est qu'un être d'emprunt, une pure contingence, intellectuellement il vit d'emprunt, car ses pensées sont des illuminations de Dieu.

moralement il vit d'emprunt, car ses actes vertueux, prévenus par Dieu, accompagnés par Dieu, ne demandent que sa coopération. Du jour où il se croit centre, foyer de lumière et principe de son propre bien, il devient fou... et Dieu le lui fait bien sentir en l'abandonnant à la plus honteuse des folies : l'idolâtrie, et à la plus dégradante conduite morale : la lubricité qui atteint son sommet dans la sodomie.

II. — Conséquences et chatiments de l'orgueil : la multitude des autres péchés, 23-31.

L'orgueil étant constitué par la négation pratique de l'existence de Dieu, c'est-à-dire par le refus de l'adorer, les péchés vont pouvoir en découler, comme les ruisseaux d'une source; en d'autres termes l'âme de tout mal, l'orgueil, appelle le corps de tous les péchés.

a) *Premier stade : l'idolâtrie et la sensualité*, 23-27.

℣. **23-24.** Ces deux crimes sont à la fois la conséquence logique de l'orgueil et son châtiment. L'homme fait pour adorer son créateur, ne voulant pas l'adorer, tournera forcément son instinct d'adoration vers les créatures; ne prenant plus son bonheur en Dieu, le prendra inévitablement dans les choses créées : d'où nécessité inéluctable pour l'orgueilleux d'être 1° idolâtre et 2° sensuel. Mais, chose étonnante, l'homme trouvera son châtiment dans son propre péché. 1° S'étant dérobé aux lumières de son intelligence, il se voit châtier en sa raison par l'invraisemblable idolâtrie, la plus grande des folies en même temps que le plus grand des péchés, et l'idolâtrie se répandra dans tout l'univers comme une inondation de ténèbres, ne laissant — à peine intact et surnageant — que l'îlot du Judaïsme. 2° La sensualité aussi est un châtiment en même temps qu'un vice. La volonté qui s'est révoltée contre Dieu, va recevoir son châtiment propre. Elle perdra le sceptre de son royaume : les passions vont devenir reines tyranniques, de servantes qu'elles étaient; la volonté de reine passera au rang d'esclave honteuse et le corps sera la victime déshonorée de cette connivence.

℣. **25.** La raison de cette dégradation intellectuelle et morale de l'homme, c'est qu'il a troqué la vérité de Dieu pour le mensonge des créatures : aussi les adorera-t-il dans le rite idolâtrique et les servira-t-il dans les pratiques de la débauche. — Ce blasphème d'action que l'Apôtre rapporte, est corrigé par lui d'une bénédiction à Dieu.

℣. **26** et **27.** Et saint Paul ne croit pas inutile de révéler les hontes de l'humanité inconnues de l'instinct des bêtes, la sodomie, dans laquelle, poussé par un raffinement de plaisir, l'homme prend son plaisir dans l'homme et la femme dans la femme.

c) *Nouveau stade dans la pullulation des crimes*, 28-31.

℣. **28.** Les hommes ne vont pas s'arrêter à l'idolâtrie et à l'égoïsme charnel, premiers fruits de l'orgueil. Comme ils ne se sont pas *souciés* de mettre Dieu au sommet de leurs connaissances, Dieu les a abandonnés très justement à un *esprit d'insouciance* qui leur fait faire ce qui ne convient pas. Saint Paul joue sur les mots *probaverunt* ἐδοκίμασαν et *reprobum* ἀδόκιμον, plaçant le châtiment des hommes dans leur propre fait. Cette traduction a trois avantages : elle rend plus fidèlement le grec, cadre mieux avec le contexte et répond plus exactement à la psychologie des impies, arrivés au dernier degré du mal. La culpabilité qui est dans le sens de tout le passage est mieux maintenue.

℣. **29-31.** Aussi les hommes, frappés d'insouciance, deviennent-ils injustes, méchants, adultères, avares, malins, jaloux, homicides, querelleurs, fourbes, malhonnêtes, calomniateurs, impies, insolents, vantards, fanfarons, ingénieux au mal, rebelles, brutes, grossiers, indélicats, traîtres, cruels. Ces vices sont complexes, comme les premiers étaient simples. Ce sont des vices de société qui s'expliquent par la présence d'un cercle de voisins contrariant ou flattant les passions de l'individu.

III. — Conclusion, 32.

℣. **32.** Les païens ont et conservent dans leurs crimes la science morale δικαίωμα θεοῦ, comme la science dogmatique naturelle ἀλήθεια θεοῦ; mais, étourdis par l'esprit d'insouciance qu'ils se sont donnés et dont Dieu ne les a pas retirés, ils commettent ces crimes et même applaudissent à ceux qui les commettent.

Ainsi les païens et — nous pouvons généraliser — tous ceux qui vivent en dehors de la foi dans le pur naturalisme, reçoivent de la contemplation de la nature, par le moyen de la raison, la science certaine de Dieu et la science certaine de la morale. Leur crime initial, l'orgueil, par lequel ils rejettent Dieu, les a fait tomber dans le culte de la matière et la pratique de la sensualité. En punition, Dieu les a abandonnés aux passions honteuses, puis à une insouciance qui, laissant intact le sens moral et voilant tout au plus les sanctions éternelles (*Vulgate*, 32) a produit l'éclosion de tous les vices de la société.

Deux questions ici peuvent se poser.

1° Saint Paul n'exagère-t-il pas les forces intellectuelles de l'homme déchu?

Répondons que saint Paul placé du haut d'une chaire d'où il parle de l'humanité entière à l'humanité entière, ne peut faire les distinctions et les exceptions qui s'imposent : il parle seulement des hommes normale-

ment constitués, ni abrutis par les travaux, les soucis ou les mauvais traitements, ni victimes d'autres péchés ataviques secondaires.

2° Comment l'homme en ces temps dont parle saint Paul pouvait-il faire son salut?

La foi a été donnée à Adam comme antidote de son péché à charge de la transmettre à ses fils et ainsi de bouche en bouche à tous ses descendants. Si obnubilé qu'ait été au cours des âges, le dogme révélé, livré à nos premiers parents, il n'a jamais cessé de transmettre l'existence de Dieu et sa justice rémunératrice, vérités suffisantes, dit Saint Paul, à l'émission de l'acte de foi sauveur. Au surplus, il y a eu en pays païens des infiltrations de la révélation abrahamique. Ce qui permet d'estimer que la tradition adamique et l'expansion de la révélation abrahamique ont sauvé beaucoup de païens.

Mais pourquoi le régime officiel de la foi a-til commencé si tard? C'est que Dieu a voulu concéder quatre mille ans à la raison déchue pour faire ses preuves et donner sa mesure. Le résultat ayant été lamentable, l'homme devra comme un désespéré se cramponner à l'ancre de la foi : il comprendra mieux, par la vue des conséquences du cataclysme originel, ce qu'il a perdu et mieux le salut qui lui est offert.

Depuis Jésus-Christ, il y a eu des retours de naturalisme qui ont été suivis des mêmes folies et des mêmes hontes que le naturalisme antique. Le plus important est celui que Luther a inauguré par *la proclamation du libre examen*, principe nettement opposé à l'esprit de foi. Ce mouvement s'est poursuivi dans le cartésianisme, le philosophisme et le subjectivisme, et finalement s'est vautré dans le sang, les férocités et les sottises des révolutions modernes. Le laïcisme d'aujourd'hui qui a conduit la France à l'apostasie, n'en est qu'une nouvelle tentative ou un dernier sursaut.

LEÇON V

PREMIÈRE PREUVE. — DEUXIÈME PARTIE

Réquisitoire contre les Juifs, II et III, 1-20.

LES JUIFS, MALGRÉ LA LOI REÇUE DE DIEU SUR LE SINAI, NE SONT PAS MOINS COUPABLES QUE LES GENTILS.

TEXTE

II. 1. Propter quod inexcusabilis es, o homo omnis qui judicas. In quo enim judicas alterum, te ipsum condemnas : eadem enim agis quæ judicas.

2. Scimus enim quoniam judicium DEI est secundum veritatem in eos qui talia agunt.

3. Existimas autem hoc, o homo qui judicas eos qui talia agunt et facis ea, quia tu effugies judicium DEI?

4. An divitias bonitatis ejus et patientiæ et longanimitatis contemnis? Ignoras quoniam benignitas DEI ad pænitentiam te adducit?

5. Secundum autem duritiam tuam et impœnitens cor, thesaurizas tibi iram in die iræ et revelationis justi judicii DEI.

6. Qui reddet unicuique secundum opera ejus :

7. Iis quidem qui, secundum patientiam boni operis, gloriam et honorem et incorruptionem quærunt, vitam æternam;

8. Iis autem qui sunt ex contentione et qui non acquiescunt veri-

II. [1] *Aussi tu es sans excuse, ô homme qui que tu sois, qui fais le juge. Et en effet, en jugeant ton prochain, tu te condamnes, puisque tu fais toi-même les mêmes choses que tu condamnes* [*dans les autres*] [2] *Car nous savons bien que le jugement de Dieu s'abat fidèlement sur les auteurs de ces iniquités.* [3] *Et tu estimes que toi, qui condamnes de tels pécheurs et nonobstant les imites, tu éviteras le jugement de Dieu?* [4] *Ou vas-tu mépriser les trésors de sa bonté, de sa patience et de sa longanimité? Ne sais-tu pas que c'est à la pénitence que la bonté de Dieu te provoque?* [5] *Par ton endurcissement, par l'impénitence de ton cœur tu accumules sur toi un trésor de colère pour le terrible jour où se manifestera le juste jugement de Dieu :* [6] *à chacun* [*ce jour-là*] *Dieu rendra selon ses œuvres :* [7] *la vie éternelle à ceux qui, persévérant dans les bonnes œuvres, poursuivent la gloire, l'honneur et l'immortalité.* [8] *Quant aux hommes discuteurs qui refusent la vérité et donnent leur confiance au mal* [leur part sera] *la*

tati, credunt autem iniquitati, ira et indignatio.

9. Tribulatio et angustia in omnem animam hominis operantis malum, Judæi primum et Græci :

10. Gloria autem et honor et pax omni operanti bonum, Judæo primum, et Græco :

11. Non enim est acceptio personarum apud DEUM.

12. Quicumque enim sine lege peccaverunt sine lege peribunt, et quicumque in lege peccaverunt per legem judicabuntur :

13. Non enim auditores legis justi sunt apud DEUM. sed factores legis justificabuntur.

14. Cum enim gentes, quæ legem non habent, naturaliter ea quæ legis sunt faciunt, ejusmodi legem non habentes, ipsi sibi sunt lex :

15. Qui ostendunt opus legis scriptum in cordibus suis, testimonium reddente illis conscientia ipsorum et inter se invicem cogitationibus accusantibus, aut etiam defendentibus,

16. In die, quum judicabit Deus occulta hominum, secundum evangelium meum per Jesum Christum.

17. Si autem tu Judæus cognominaris, et requiescis in lege, et gloriaris in Deo,

18. Et nosti voluntatem ejus, et probas utiliora, instructus per legem,

19. Confidis te ipsum esse ducem cæcorum, lumen eorum qui in tenebris sunt,

20. Eruditorem insipientium, magistrum infantium, habentem formam scientiæ et veritatis in lege.

colère et l'indignation : [9] tribulation
et angoisse sur tous les hommes qui
font le mal, Juifs d'abord, Grecs
ensuite ; [10] Gloire, honneur et paix à
tous les hommes qui font le bien, Juifs
d'abord, Grecs ensuite, [11] car Dieu
n'a pas égard aux personnes ! [12] Et en
effet tous ceux qui ont péché sans loi
seront perdus sans loi, et tous ceux
qui ont péché en connaissance d'une
loi, seront jugés par elle, [13] Car ce ne
sont pas ceux qui entendent la pro-
mulgation d'une loi qui sont justes
devant Dieu, mais ce sont ceux qui
l'observent qui sont déclarés justes.
[14] En effet quand des nations qui
n'ont pas de loi, observent naturelle-
ment les points de la loi, ceux-là à
défaut de loi sont à eux-mêmes leur
propre loi ; [15] car ils montrent que
l'œuvre de la loi est écrite dans leur
cœur et par le témoignage de leur
conscience et par les pensées qui
alternativement les accusent ou même
les approuvent, [16] pour le jour où
Dieu jugera par Jésus-Christ les
secrets de l'homme, selon que le
porte ma prédication.

[17] Toi donc qui tires gloire de ton
nom de Juif, te reposes sur la loi et te
vantes de Dieu, [18] toi qui connais sa
volonté et discernes une morale supé-
rieure, grâce à la connaissance de la
Loi, [19] toi qui te crois le conducteur
des aveugles et la lumière de ceux
qui sont dans les ténèbres, [20] l'éduca-
teur des ignorants et le maître des
petits, toi qui possèdes dans la Loi
l'expression de la science et de la
vérité, [21] tu instruis les autres et
tu négliges de t'instruire toi-même !
tu prêches de ne pas voler et tu voles !

21. Qui ergo alium doces, te ipsum non doces : qui prædicas non furandum, furaris;

22. Qui dicis non mœchandum, mœcharis; qui abominaris idola, sacrilegium facis;

23. Qui in lege gloriaris, per prævaricationem legis Deum inhonoras.

24. Nomen enim Dei per vos blasphematur inter gentes, sicut scriptum est. *Isai.* LII, 5, *Ezech.* XXXVI. 20.

25. Circumcisio quidem prodest si legem observes; si autem prævaricator legis sis, circumcisio tua præputium facta est.

26. Si igitur præputium justitias legis custodiat, nonne præputium illius in circumcisionem reputabitur?

27. Et judicabit id quod ex natura est præputium, legem consummans, te, qui per litteram et circumcisionem prævaricator legis es?

28. Non enim qui in manifesto, Judæus est; neque quæ in manifesto, in carne, est circumcisio :

29. Sed qui in abscondito, Judæus est; et circumcisio cordis in spiritu, non littera : cujus laus non ex hominibus, sed ex Deo est.

[22] *tu défends l'adultère et tu le commets! tu as les idoles en abomination et tu pilles les temples!* [23] *Tu es fier de ta Loi, et en la transgressant, tu déshonores Dieu!* [24] *L'Écriture le dit bien : c'est à cause de vous que le nom de Dieu est blasphémé parmi les nations.* [25] *Certes la circoncision est utile, pourvu que tu observes la Loi; si au contraire tu transgresses la Loi; tu redeviens incirconcis.* [26] *Si par contre l'incirconcis observe les prescriptions de la Loi, n'est-il pas juste qu'il soit considéré comme circoncis?* [27] *Aussi l'homme qui a conservé son incirconcision de nature et accomplit la Loi, ne te condamne-t-il pas toi qui, quoique circoncis et possédant la lettre de la Loi, t'en constitues le violateur?* [28] *Et en effet on n'est pas juif par l'extérieur; la vraie circoncision n'est pas celle-ci qui paraît dans la chair;* [29] *on est juif par l'intérieur, la vraie circoncision est celle du cœur, celle de l'esprit et non celle de la lettre; ce n'est pas le regard de l'homme qui peut l'apprécier, c'est le regard de Dieu.*

III. 1. Quid ergo amplius Judæo est? aut quæ utilitas circumcisionis?

2. Multum per omnem modum. Primum quidem, quia credita sunt illis eloquia DEI.

3. Quid enim si quidam illorum non crediderunt? Numquid incre-

III. [1] *Quel est donc l'avantage du Juif? Que revient-il d'avoir appartenu à la circoncision?* — [1] [L'avantage], *il est grand de toute manière, avant tout parce que les oracles de Dieu* [leur] *ont été confiés.* — [3] *Mais si quelques-uns ont été incrédules, est-ce que leur incrédulité épuisera la fidé-*

dulitas illorum fidem DEI evacuabit? Absit.

4. Est autem DEUS verax, *Omnis* autem *homo mendax*, sicut scriptum est : *Ut justificeris in sermonibus tuis, et vincas cum judicaris*. Ps. 50.

5. Si autem iniquitas nostra justitiam DEI commendat, quid dicemus? Numquid iniquus est DEUS, qui infert iram?

6. (Secundum hominem dico.) Absit, Alioquin, quomodo judicabit DEUS hunc mundum?

7. Si enim veritas DEI in meo mendacio abundavit in gloriam ipsius, quid adhuc et ego tanquam peccator judicor?

8. Et non, sicut blasphemamur et sicut aiunt quidam nos dicere, faciamus mala ut veniant bona : quorum damnatio justa est.

9. Quid ergo? præcellimus eos? Nequaquam. Causati enim sumus Judæos et Græcos omnes sub peccato esse :

10. Sicut scriptum est : *Quia non est justus quisquam*, Ps. 13.

11. *Non est intelligens, non est requirens* DEUM.

12. *Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt : non est qui faciat bonum, non est usque ad unum.*

13. [1] *Sepulcrum patens est guttur eorum; linguis suis dolose agebant; venenum aspidum sub labiis eorum* : Ps. 5.

14. *Quorum os maledictione et amaritudine plenum est*; Ps. 9.

15. *Veloces pedes eorum ad effundendum sanguinem ;* Prov. I, 16.

16. *Contritio et infelicitas in viis eorum ;* Is. L. IX, 7.

lité de Dieu? Certes non, [4] *Dieu est fidèle, si tout homme est faillible, selon ce qui est écrit : afin que tes paroles soient déclarées justes et que tu aies gain de cause quand on te juge* — [5] *Mais si notre injustice fait ressortir la justice de Dieu, que dirons-nous : Dieu n'a-t-il pas tort* [*je parle selon l'homme*] *de faire éclater sa colère?* — [6] *Nullement : autrement comment Dieu pourra-t-il juger le monde?* — [7] *Mais si la fidélité de Dieu ressort de mon infidélité pour sa gloire, pourquoi moi-même suis-je jugé comme pécheur?* — [8] [ironiquement]... *et ne ferions-nous pas le mal, afin qu'il en sorte du bien? Quelques calomniateurs nous ont prêté cette doctrine : de ceux-là la condamnation est juste.*

[9] *Et alors nous l'emportons sur les Gentils? Pas totalement, car nous avons établi que les Juifs non moins que les Grecs tous sont sous l'empire du péché.* [10] *N'est-il pas écrit : « Il n'y a pas un homme juste, pas un seul ;* [11] *personne ne comprend, personne ne cherche Dieu,* [12] *tous s'en vont à la dérive, tous ensemble s'annihilent ; pas un homme ne fait le bien, pas un seul ;* [13] *leur bouche est un tombeau ouvert ; avec leurs langues, ils tendent des pièges ; leurs lèvres distillent un venin de serpents ;* [14] *leur bouche est pleine d'insolence et d'aigreur ;* [15] *leurs pieds volent au meurtre ;* [16] *le saccage et la ruine marquent leurs traces ;* [17] *le chemin de la paix leur est inconnu ;* [18] *enfin ils n'ont aucune crainte de Dieu devant les yeux. »* [19] *Or nous savons que la Loi s'adresse en toutes ses paroles à ceux qui lui*

17. Et viam pacis non cognoverunt.

18. *Non est timor Dei ante oculos eorum.* Ps. 35.

19. Scimus autem quoniam quæcumque lex loquitur, iis qui in lege sunt, loquitur, ut omne os obstruatur, et subditus fiat omnis mundus Deo;

20. Quia ex operibus legis non justificabitur omnis caro coram illo. Per legem enim cognitio peccati.

sont soumis ; ainsi toute bouche se trouve fermée et le monde entier tombe sous le coup de la justice de Dieu. 20 *Et de fait les œuvres de la Loi ne justifieront jamais personne pour le simple motif que la Loi ne donne que la connaissance du péché.*

EXPLICATIONS TEXTUELLES

II. ℣. 2. *Secundum veritatem :* selon ce qu'il a promis, car *veritas* = fidélité aux promesses.

℣. 13. *Justificabuntur :* il ne s'agit pas ici de la justification, acte par lequel quelqu'un qui n'était pas juste le devient, mais de la reconnaissance par Dieu de la justice de quelqu'un; il ne s'agit pas en d'autres termes de la justice initiale pour laquelle les œuvres de la loi ne sont pas requises, mais de la justice consommée qui requiert les œuvres — *Justi sunt* et *justificabuntur* sont équivalents comme sens ici.

℣. 14. *Cum* ὅταν n'est pas conditionnel; *gentes* ἔθνη (sans art.) a un sens partitif; donc : *quand des Gentils pratiquent les points de la loi*, etc. — *Ejusmodi* est équivalent de *hi*. — *Naturaliter* s'oppose à *legem*, loi écrite ou révélée : donc, *par les seules lumières de la nature*, non *par les seules forces de la nature*. Ainsi tous les Pères Grecs et les exégètes contre Pélage. Saint Augustin à tort entendait *par les forces de la nature réformée par la grâce*, ne voyant pas d'autre moyen de protéger contre Pélage le dogme catholique de l'insuffisance de l'homme à pratiquer intégralement la morale.

℣. 16. *In die*, en vue du jour; *occulta*, ce qui est caché, la conscience, le cœur, moteur des actions morales; *secundum evangelium meum*, selon ma prédication.

℣. 17. *Gloriaris* = compter sur.

℣. 18. *Utiliora* τὰ διαφέροντα = ce qu'il y a de meilleur moralement.

℣. 22. *Qui abominaris, dolà, sacrilegium facis* = toi qui as en horreur l'idolâtrie, tu pilles les temples païens par idolâtrie de l'or et de l'argent. Cette rapide expression montre combien pour saint Paul et les premiers chrétiens c'était une doctrine reçue que l'équivalence de l'idolâtrie et de l'avarice. *Sacrilegium facere* ἱεροσυλεῖν.

III. ℣. 1. *Circumcisionis*, non l'acte de la circoncision, mais la société des circoncis.

℣. 2. *Primum* = avant tout.

℣. 3. L'incrédulité des Juifs empêchera-t-elle la fidélité de Dieu?

℣. 4. Le parallélisme de la citation peut se fondre ainsi : *Ut justificeris et vincas quando judicabuntur sermones tui.*

℣. 8. *Et non... faciamus bona...* tombe ironiquement sous l'interrogation de l'inter-

locuteur de saint Paul : pourquoi...? — Et ne ferions-nous pas (ironiquement) le mal...?

℣. 9. *Ne quaquam* οὐ πάντως = *nullo modo*, nullement, si saint Paul parle hébreu, ou = *non omnino*, pas tout à fait, si saint Paul parle grec. Le sens général n'est pas modifié, quelle que soit l'opinion adoptée.

℣. 19. *Lex* = l'Écriture; *iis qui in lege sunt loquitur* = parle au moins à ceux qui lui sont soumis.

℣. 20. *Non... omnis* = *nullus*, hébraïsme.

SCHÉMA

Le Juif est aussi coupable que le Gentil

- A. Thèse :
  - Proposition : Le juif est sûrement coupable.
  - Preuve : Il fait ce qu'il reproche à autrui........ ℣. 1 et 2.
- B. Discussion
  - I. Échappatoire du Juif.
    - Exposé par saint Paul (2 alternatives)
      - 1° Ou tu te crois un peuple *à part*, dispensé de la reddition de compte... ℣. 3.
      - 2° Ou tu crois pouvoir *abuser impunément de la patience* de Dieu......... ℣. 4_1.
    - Réfutation.
      - Rép. à la 2e alt.
        - Dieu est *patient* afin de t'amener à pénitence .... ℣. 4_2.
        - Mais il sera terriblement *juste* à ta mort .... ℣. 5-10.
      - Rép. à la 1re alt.
        - Dieu n'a pas égard aux personnes.... ℣. 11-16.
        - Instances.
          - 1° Je suis juif : *j'ai la loi*. Rép : tu la violes. ℣. 17-24.
          - 2° Je suis juif : *j'ai la circoncision*. Rép.: Mieux vaudrait la chose sans le signe, que le signe sans la chose .... ℣. 25-29.
  - II. Concession sur un point : Dieu tiendra ses promesses faites aux Juifs..................... III. ℣. 1-8.
- C. Conclusion par la reprise de la thèse : Vous êtes tous sous le péché......
  - 1° Preuve scripturaire : il n'y a pas un seul juste................ ℣. 9-19.
  - 2° Preuve par la nature de la Loi : la Loi ne fait qu'éclairer sans donner de force .... ℣. 20.

COMMENTAIRE

Saint Paul, dans ce réquisitoire où il montre que les Juifs ne sont pas plus justes que les païens, débute avec une très grande habileté. De même que délicatement, il n'a incriminé personne dans l'exposé des crimes de la Gentilité, ainsi il ne va pas interpeller nommément le Judaïsme, il ne le fera que sous la pression des objections d'un contradicteur invisible. Mais comment expliquer l'apostrophe abrupte par laquelle il débute? « Pendant que l'Apôtre met le doigt sur les plaies des Gentils, il se sent approuvé par le Juif; pour un peu, celui-ci le pousserait à prononcer une condamnation plus sévère. C'est alors que se retournant vers lui, Paul l'apostrophe à son tour. Dans un discours, l'attitude des auditeurs aurait amené cette péripétie. » (LAGRANGE.) Or, saint Paul écrit comme il aurait parlé : il voit un auditoire. Nulle page de l'apôtre ne révèle mieux son action oratoire et sa puissante dialectique. Le tracé de son plan en donne une première idée.

A. — LA THÈSE, II, 1 et 2.

℣. **1 et 2.** La thèse qui tient dans les deux premiers versets, se résout dans le polysyllogisme schématique suivant :

Tu juges autrui;

Or tu commets les mêmes crimes que lui;

Donc, tu te juges.

Or Dieu estime graves ces crimes et condamne leurs auteurs;

Donc tu te condamnes toi-même; tu prononces ta propre sentence capitale.

Saint Paul, en généralisant son interpellation, *ô homme, qui que tu sois, qui juges*, a-t-il dessein de viser derrière le Juif, tous les orgueilleux qui se mêlent de juger autrui sans mandat? Nous le croyons. De plus, saint Paul, étend-il sa pensée jusqu'à affirmer que tout juge sans mandat s'expose prochainement et se condamne à tomber dans les mêmes fautes qu'il censure? Nous le croyons également. Jésus, en MATTH., VII, 1-5, ne nous dit-il pas qu'il suffit de ne pas juger pour n'être pas jugés, de ne pas condamner pour n'être pas condamnés? Ne dit-il pas que le censeur est plus coupable que sa victime : « *Hypocrite, tu vois le fêtu de son œil et tu ne vois pas la poutre qui encombre le tien.* » Quoi qu'il en soit, il est certain que l'humble accumule les forces, comme la vallée accapare les eaux, tandis que l'orgueilleux rejette la grâce, comme la montagne repousse de toute sa masse rebondie les eaux de pluie. Celui qui ne juge pas a donc toute chance de ne pas commettre les crimes qu'il ne veut pas juger; celui qui juge au contraire, s'y expose quasi fatalement.

B. — LA DISCUSSION.

I. — Le double échappatoire, 3-29.

℣. **3** et 4_1. Le Juif voudrait échapper au coup droit que vient de lui donner saint Paul. Mais celui-ci l'a prévenu et lui ferme ses deux portes de sortie :

Ou, bénéficiaire des privilèges divins, tu te crois en dehors des lois de la commune humanité.

Ou, pécheur présomptueux, tu escomptes l'infinie bonté et la longue patience du ciel.

1° Réponse a la deuxième alternative, 4-10.

Dieu	est *patient et bon* ta vie durante		℣. 4.
	sera rigoureusement *juste* au jour du jugement. Il y...	1° rendra à chacun selon ses œuvres	℣. 5-6.
		2° récompensera les bons et punira les incrédules	℣. 7-8.
		3° donnera tribulation et angoisse aux uns, gloire, honneur et paix aux autres	℣. 9-10.

℣. **4_1.** Saint Paul répond immédiatement à la deuxième alternative, la dernière énoncée : mais cette bonté de Dieu sur laquelle tu te reposes, n'a d'autre but que de t'amener à pénitence. C'est folie si tu ne comprends pas cette conduite de Dieu à ton égard.

℣. **5.** Que si tu persévères témérairement dans tes crimes, sache que par ton endurcissement et ton impénitence, tu accumules sur toi des trésors de colère pour le jour terrible où éclatera le juste jugement de Dieu. Et ainsi Dieu, en ne te punissant pas encore, est bon et attend ton repentir; mais si ton repentir ne vient pas, la longueur de ton endurcissement mesurera sa terrible justice.

℣. **6.** Le principe de la justice divine, c'est de rendre à chacun *selon ses œuvres ; Selon, secundum,* ce terme indique l'équation entre l'acte et sa sanction; *ses œuvres, opera ejus,* ce terme indique que le jugement n'aura pas pour base les situations occupées, les pensées conçues, les sentiments épanchés, les bonnes volontés avortées, mais la réalité des faits accomplis. L'homme s'exprime, s'achève et se traduit par ses œuvres, non autrement.

℣. **7** et **8.** Le principe posé, saint Paul indique les deux classes d'hommes qui sortiront du jugement avec le principe de leur mérite et la sanction qui les récompensera.

℣. **7.** Ceux qui auront été patients dans la souffrance et bons dans l'action,

inspirés par l'intention d'acquérir la gloire, l'honneur et l'immortalité, ceux-là recevront la vie éternelle. Et ainsi, selon saint Paul :

Souffrir et bien agir est le programme qu'il faut nous tracer;

Aspirer aux récompenses futures est l'idéal qu'il nous faut envisager.

℣. **8.** *Quant aux hommes qui discutent* la religion, *puis n'adhèrent pas à la vérité* connue, *et enfin s'abandonnent au mal*, ils recueilleront la *colère et l'indignation* divine. Ainsi, selon saint Paul, l'origine de tout mal est dans le manque de foi : le grand apôtre n'énumère pas tous les crimes, comme il n'a pas énuméré toutes les bonnes œuvres, il en donne seulement la racine, la cause : le refus de la foi. Il rejoint ainsi saint Jean qui dit que l'incrédule se condamne lui-même et saint Matthieu qui dit que celui qui ne croit pas sera condamné. Admirable texture de la psychologie chrétienne : il ne suffit pas de croire théoriquement, il faut pousser sa foi jusqu'aux actes; mais il suffit de ne pas croire pour être damné : *qui non crediderit condemnabitur*. Et comme elle est bien expérimentale cette énumération des phases de l'incrédulité : 1° discuter, 2° refuser de croire, 3° adhérer au mal !

℣. **9** et **10.** Mais quelles seront les sanctions? *Tribulation et angoisse pour les méchants ; gloire, honneur et paix pour les bons.* On pourrait s'étonner que saint Paul ici ne signale pas explicitement le feu éternel de l'enfer comme rétribution de ceux qui font le mal. Saint Paul dose son expression à la capacité de ses destinataires, mais il ne nie pas ce qu'il n'affirme pas.

Notons que les Juifs seront les premiers dans la récompense et les premiers dans la punition. Les païens viendront après. Cela est dit des deux classes d'hommes qui se partagent le monde avant Jésus-Christ. La mention des Juifs et des Gentils amorce la réponse à la première alternative.

2° Réponse a la première alternative, 11-29.

Impartialité de Dieu.	Thèse :	1° *Proposition* : Dieu n'a pas égard aux personnes..			℣. 11.
		Preuve :	1° Tout pécheur périra.............		℣. 12.
			2° Les observateurs de la loi seront reconnus justes....	Chez les Juifs..	℣. 13.
				et chez les Gentils...........	℣. 14-16.
	Instances :	1re obj.	Je suis juif, j'ai la loi................		℣. 17-20.
			Rép. Tu la violes !		℣. 21-24.
		2e obj.	Je suis juif, j'ai la circoncision.		
			Rép. Mieux vaudrait la chose sans le signe que le signe sans la chose......		℣. 25-29.

a) *La thèse.*

℣. **11.** Devant l'argumentation de l'apôtre, la première pensée du Juif avait été d'objecter les privilèges de Dieu à son égard. Saint Paul répond :

Dieu n'a pas égard aux personnes, mot à mot ne tient pas compte des visages προσωπολήψια. On dit en français par une décalque servile du latin et du grec : Dieu ne fait pas acception des personnes.

℣. **12.** La preuve que Dieu ne tient pas compte des situations et des privilèges extérieurs, c'est que 1° ceux qui sont pécheurs sans avoir violé aucune loi ni extérieure, ni intérieure, seront privés du ciel *peribunt*, sans subir la sanction d'aucune loi. Ils seront damnés, puisqu'ils n'auront pas été relevés de leur état de déchéance primitive, mais ils ne subiront pas la peine du sens, puisqu'ils n'ont violé aucune loi. C'est que 2° ceux qui ont violé une loi, en subiront la sanction *judicabuntur*. Saint Paul, dans la première catégorie, enferme tous ceux qui, atteints du péché originel, n'ont pas commis de faute personnelle, n'ont transgressé aucune loi, n'ont commis tout au plus que des péchés matériels, inimputables : ce sont les enfants, les insensés et tous ceux qui dans le paganisme n'ont pas le sens moral. Saint Paul, dans la deuxième catégorie, inclut tous ceux qui ont violé la loi mosaïque ou la seule loi de la conscience.

℣. **13.** Et l'Apôtre, voulant montrer que sans observation de loi on ne peut avoir accès au ciel, poursuit : *Ce ne sont pas les auditeurs d'une loi qui sont regardés comme justes par Dieu, ce sont ceux-là seuls qui l'observent* (Voir *suprà* explications textuelles). Ce principe de la nécessité de l'observation d'une loi pour avoir la justice consommée, c'est-à-dire la gloire, est vrai, qu'il s'agisse des Gentils comme des Juifs.

℣. **14.** *Et en effet, lorsque des Gentils qui n'ont pas la loi mosaïque, en observent spontanément les points, ceux-ci tout en n'ayant pas de loi, en ont une : eux-mêmes.* Eux-mêmes sont leur propre loi.

℣. **15.** Deux choses le prouvent : 1° avant l'acte, la conscience préceptive qui prescrit ou prohibe l'acte, *testimonium reddente illis conscientia ipsorum*, et 2° après l'acte accompli, les sentiments qui s'entrechoquent, jouant tantôt le rôle d'accusateurs, tantôt celui d'approbateurs.

℣. **16.** Mais cette loi, cachée dans les replis de l'esprit humain, n'apparaîtra que le jour où Dieu discutera les secrets des hommes par Notre-Seigneur Jésus-Christ, selon que le porte la prédication de saint Paul. L'apôtre, en effet, a toujours annoncé que Dieu avait remis à Jésus le jugement du monde.

N. B. — Ainsi expliquée, cette péricope ℣. **11-16** ne souffre plus difficulté.

Saint Paul fait deux classes générales d'hommes : ceux qui périssent, lesquels sont ou chargés du seul péché originel *sine lege peccaverunt*, ou chargés de péchés actuels *in lege peccaverunt ;* 2° ceux qui sont sauvés, lesquels ne peuvent l'être que moyennant qu'ils agissent en conformité d'une loi; la loi sera la loi révélée ou au moins la loi de la conscience.

L'Apôtre les prend tous à la sortie de la vie, non en cours de route. Et

voilà pourquoi il ne parle pas de la foi, condition préalable et nécessaire pour agir moralement. Mais ce qu'il importe de remarquer, c'est que saint Paul déclare que non seulement les Juifs, mais aussi les Gentils ont pu pratiquer la vertu et se sauver. Si les Juifs et les Gentils ont pu se sauver, si plusieurs l'ont fait, c'est que la foi fut à leur portée, c'est que quelques-uns y adhérèrent. Nous rappelons ici notre *Introduction* où nous avons dit que l'homme a pu se sauver partout et toujours. La foi adamique, excessivement ténue, je le veux bien, a atteint tous les hommes; la foi abrahamique, plus riche, a, par ailleurs, battu de ses vagues au moins toute la descendance d'Israël. Si la foi était partout, partout la justification était possible, partout possible la vertu et conséquemment le salut : et ce qui était possibilité est devenu réalité plusieurs fois, saint Paul semble bien nous le dire.

Mais pourquoi, diront quelques-uns, voyez-vous ici des Gentils intégralement vertueux, ce qui vous oblige à admettre l'influence de la foi et de la grâce, et ne vous bornez-vous pas à voir seulement des Gentils en quelques actes de leur vie bons et vertueux, ce qui ne vous jetterait pas dans la nécessité de faire intervenir la foi?

Outre qu'il n'y a aucun mal, ni aucune erreur à croire que le monde est baigné dans une atmosphère de foi et de grâce, le texte nous oblige à cette position.

Saint Paul, en effet, dans tout le contexte, veut montrer l'impartialité de Dieu dans les rétributions et se place en conséquence au jour du jugement, à la sortie de la vie humaine. Le salut et la gloire, dit-il, ne sont pas pour ceux qui auront entendu la promulgation d'une loi, mais pour ceux qui l'auront pratiquée. En disant cela, j'exclus les mauvais juifs, mais non les bons païens, comme vous le voudriez bien, ô Juifs, car lorsqu'il y a des païens qui pratiquent spontanément l'essentiel de la loi, Dieu les écartera-t-il, parce qu'ils n'ont pas la loi? Nullement, car ils ont, à défaut de la loi écrite, celle de leur conscience, laquelle Dieu fera sortir des replis de leur cœur au jour du jugement. Ainsi tout le texte se tient invariablement sur la ligne du jugement.

Mais alors, direz-vous, vous affirmez ce que Baïus affirma, ce pour quoi il fut condamné, savoir qu'*il est pélagien celui qui entend les païens du* ℣. 14 *de païens n'ayant pas la grâce de la foi?* XXIIe Proposition condamnée.

Non, nous affirmons que cet homme qui veut voir ici de purs païens va contre l'intelligence du texte, mais non contre la théologie; il irait contre la théologie et serait pélagien, s'il tenait que les purs païens sont capables de pratiquer toute la loi sans secours de la grâce : mais nous ne voyons pas qu'il prenne cette position contraire, comme Baïus le prétendait; il peut bien se tenir dans la contradictoire qui est vraie, savoir que les païens peuvent faire quelques actes vertueux d'eux-mêmes, sans secours de la grâce.

b) *Les instances,* 17-29.

La conviction que Dieu sera impartial au jour du jugement et mesurera les hommes sur leurs œuvres seules — saint Paul le sent — n'est pas encore faite dans l'esprit du Juif. Alors, prenant son adversaire en corps à corps, il lui arrache des mains les deux dernières armes dont il veut riposter : 1° la loi; 2° la circoncision.

1° LA LOI.

℣. **17.** Oui, je t'entends me dire : je suis juif, j'ai la loi, je compte sur elle... A quoi bon ta qualité de juif, l'avantage de posséder la loi, ta confiance en Dieu?

℣. **18.** A quoi bon connaître la volonté divine, pénétrer plus avant dans la science du bien, grâce à la loi?

℣. **19.** A quoi bon te flatter d'être le conducteur des hommes aveugles, le phare de l'humanité plongée dans la nuit,

℣. **20.** Le pédagogue des nations barbares, le précepteur des peuples enfants? A quoi bon te vanter d'avoir dans la loi l'expression adéquate de la science et de la vérité,

℣. **21.** Si tu aboutis en instruisant les autres, à ton propre aveuglement? Tu dis de ne pas voler et tu voles!

℣. **22.** De ne pas forniquer et tu forniques! tu as l'idolâtrie en horreur et tu adores l'or et l'argent que tu récèles du pillage des temples païens! Belle action vraiment : par zèle contre l'idolâtrie, tu pilles les temples des idoles et du butin conquis tu te fais l'idolâtre adorateur par avarice! L'avarice en effet, est une idolâtrie formelle, tandis que l'idolâtrie proprement dite n'en est qu'une approche, et une invitation d'abord, pour en être plus tard la consécration.

℣. **23.** La conduite du juif constitue donc un contraste heurté et violent avec la loi qui est son orgueil. Comment ne s'en aperçoit-il pas? Comment ne voit-il pas qu'il déshonore Dieu par sa conduite autant que Dieu l'a honoré en lui commettant le décalogue?

℣. **24.** Aussi cette opposition étrange, invraisemblable que présente le Juif, se prévalant d'une loi qu'il n'observe pas, est pour les païens un scandale sans nom.

2° LA CIRCONCISION.

La circoncision était une incision dans la chair pour signifier l'appartenance divine : elle avait été donnée à Abraham comme sceau de son alliance avec Jéhovah. Les Juifs en étaient très fiers et les païens incirconcis étaient d'eux souverainement méprisés. Outre que la circoncision signifiait l'alliance divine, elle avait une autre signification morale : la mor-

tification du cœur et l'accomplissement fidèle de la Loi. Le Judaïsme s'appelait la Circoncision par métonymie, et les païens, conservant le prépuce, c'est-à-dire la peau que la circoncision enlevait aux Juifs, sont désignés par saint Paul sous le nom de ἀκροβυστία *præputium*. Ces notions suffisent à comprendre l'argumentation de saint Paul dans les ℣. **25-29.**

℣. **25.** Le signe de la circoncision vaut, si la chose, c'est-à-dire la fidélité à la loi, l'accompagne; sinon, le juif mérite d'être traité en païen, ayant le signe d'une chose qu'il n'a pas plus que le gentil.

℣. **26.** Le païen, au contraire, qui pratique la loi, mérite de passer pour circoncis, manquant du signe seulement.

℣. **27.** L'incirconcision de ce païen confondra le juif, qui, en dépit de son nom de juif et du signe qu'il porte, est un prévaricateur.

℣. **28.** Et en effet, ce n'est pas l'extérieur qui fait le juif, ce n'est pas la circoncision charnelle qui est la vraie.

℣. **29.** Le vrai juif, c'est le juif intérieur; la vraie circoncision, c'est celle du cœur, la spirituelle, non la littérale. De celle-là les hommes ne peuvent faire l'éloge, car ils ne la voient point, mais Dieu seul.

II. — Concession de saint Paul, III, 1-8.

L'invisible antagoniste est désarmé, jeté à terre; il demande grâce; pour un peu, il renoncerait à ce qui lui appartient, après avoir restitué ce qu'il revendiquait indûment. Saint Paul va le relever et lui rappeler ses privilèges fixes et inamissibles, en un dialogue admirable de vie :

℣. **1.** *Le juif découragé.* — Quelle est donc la supériorité du Juif, l'utilité d'appartenir à la Circoncision?

℣. **2.** *Saint Paul.* — Elle est grande de toutes manières. Avant tout, Dieu leur a confié ses paroles.

℣. **3.** *Le juif.* — Mais si quelques-uns n'y ont pas cru? Leur incrédulité ne dégagera-t-elle pas Dieu?

℣. **4.** *Saint Paul.* — Nullement. Dieu est fidèle, si l'homme est trompeur, selon cette parole : O Seigneur, vous serez justifié et vous triompherez, quand on se mêlera de juger vos paroles.

℣. **5.** *Le juif.* — Mais si notre injustice fait ressortir la justice de Dieu, nous dirons que Dieu a tort de se fâcher.

℣. **6.** *Saint Paul.* — Il ne le faut pas. Autrement, Dieu n'aurait plus aucun droit de juger le monde.

℣. **7.** *Le juif.* — Mais si la fidélité de Dieu éclate par mon infidélité, pourquoi serais-je moi-même personnellement traité de pécheur?

℣. **8.** *S. Paul ironique.* — Oui, allons jusqu'au bout, pourquoi ne ferions-nous pas le mal pour qu'il arrive du bien? — On m'a calomnieusement prêté ce blasphème. Ceux-là en seront justement punis.

Nous avons reproduit avec quelques synonymes explicatifs notre traduction précédente :

℣. **1-4.** — Le premier avantage des Juifs consiste donc dans le dépôt reçu des paroles divines, lesquelles — second avantage — auront leur réalisation, nonobstant l'incrédulité de quelques individus; toutes auront leur accomplissement, que l'homme pourra contrôler et constater, sans que Dieu jamais soit pris en défaut.

℣. **5-8.** L'homme qui manque à sa parole, met en relief par contraste la fidélité de Dieu, comme l'ombre fait ressortir la lumière. C'est vrai. Mais l'invisible adversaire en veut tirer deux fois une fausse conséquence : l'IMPUNITÉ, une première fois en faveur de la masse humaine, une seconde fois en faveur de chaque individu. De ce que Dieu sait tirer le bien de tout mal, le mal ne cesse pas d'être mal, le pécheur d'être pécheur et punissable. S'il en était autrement, il n'y aurait plus qu'à dire : faisons le mal pour qu'il en arrive du bien : principe évidemment absurde et damnable.

La véhémence de l'action de saint Paul est ici souverainement remarquable. Elle va jusqu'à arracher la parole de la bouche de son interlocuteur pour greffer sur l'interrogation de ce dernier une évidente absurdité qu'il ne peut que réprouver : *Pourquoi suis-je traité de pécheur...* Saint Paul *...et ne faisons-nous pas le mal pour qu'il en arrive du bien ?* Le torrent de son éloquence l'amène en cours de route à riposter contre quelques individus qui l'avaient accusé de prêcher « le mal pour le bien » alors qu'il affirmait seulement que Dieu tire le bien du mal.

C. — CONCLUSION

℣. **9.** *Le juif reprenant courage.* — Quoi donc, nous l'emportons?

Saint Paul. — Pas de tout point. Nous avons établi que les Juifs comme les Grecs tous sont sous le péché.

C'est ainsi que l'Apôtre, rassemblant les deux preuves de son argumentation, tire cette conclusion : *nous venons de prouver que Juifs et Grecs tous sont sous le joug du péché.*

℣. **10.** Mais, ô Juifs à tête dure, semble-t-il ajouter, puisque vous reconnaissez à l'Écriture la valeur, et plus, d'une preuve physique, entendez-la vous dire : Personne n'est juste, même pas un;

℣. **11.** Personne ne comprend ni ne recherche Dieu;

℣. **12.** Tous s'en vont à la dérive; du même coup, ils se sont corrompus; personne ne fait le bien, pas un.

℣. **13.** C'est une fosse béante que leur gosier, un piège que leurs langues; leurs lèvres distillent un venin de serpents.

℣. **14.** Leur bouche est pleine de malédictions et d'amertume;

℣. **15.** Leurs pieds se précipitent vers le meurtre et l'assassinat;

℣. **16.** Leurs routes sont semées de ruines et de deuils;

℣. **17.** Le chemin de la paix leur est inconnu;

℣. **18.** Pour tout dire : leur inconduite s'explique par leur manque de religion.

℣. **19.** Tous ces textes, empruntés aux psaumes, à Isaïe, aux Proverbes et relevant les uns l'universalité du crime, les autres sa profondeur, les autres ses causes, n'objectez pas, ô Juifs, poursuit l'infatigable logicien, qu'ils ne vous atteignent pas, qu'ils ne vous concernent pas, car l'Écriture en tout ce qu'elle dit, s'adresse à vous, ses propres sujets.

Et donc, la culpabilité des Juifs étant prouvée, celle des Gentils étant indiscutée, toute bouche se trouve close et le monde entier tombe sous le verdict de Dieu; oui, le monde entier à l'avenir comme dans le passé.

℣. **20.** La raison en est que les œuvres de la loi ne peuvent devant Dieu réhabiliter personne. Et pourquoi ne peuvent-elles réhabiliter personne? Parce que la loi n'avait d'autre but que de faire *reconnaître* aux hommes la profondeur du cataclysme adamique, de montrer son ampleur et ses immenses conséquences, c'est-à-dire la multitude des péchés qui en pouvaient dériver (Voir Introduction IV). La loi ne fut donc pas donnée pour permettre à l'humanité de se réhabiliter en réparant ses fautes.

Saint Paul a terminé le procès des Gentils et des Juifs : la preuve est faite que la justice était cachée et le péché évident dans toute l'antiquité prémessianique. Reste à prouver que la justice maintenant éclate par l'évangélisation : *revelatur in evangelio justitia Dei ex fide in fidem.*

LEÇON VI

Deuxième preuve, III, 21-26.

LA JUSTIFICATION PAR LA FOI ÉCLATE DANS LE MONDE.

TEXTE

21. Nunc autem sine lege justitia Dei manifestata est, testificata a Lege et Prophetis.

22. Justitia autem Dei per fidem Jesu Christi in omnes et super omnes qui credunt in eum : non enim est distinctio.

23. Omnes enim peccaverunt et egent gloria Dei.

24. Justificati gratis per gratiam ipsius, per redemptionem quæ est in Christo Jesu,

25. Quem proposuit Deus propitiationem per fidem in sanguine ipsius, ad ostensionem justitiæ suæ propter remissionem præcedentium delictorum.

26. In sustentatione Dei, ad ostensionem justitiæ ejus in hoc tempore; ut sit ipse justus, et justificans eum qui est ex fide Jesu Christi.

[21] *Mais maintenant, indépendamment de la loi, la justice de Dieu est mise en évidence, justice à laquelle rendent témoignage la loi et les prophètes,* [22] *et qui, moyennant la foi en Jésus-Christ* [descend] *chez tous les croyants, car il n'y a pas de distinction :* [23] *c'est que tous ont péché et ont besoin de la gloire de Dieu.* [24] *Ils sont justifiés gratuitement par la bonté de Dieu, moyennant la rançon qui est dans le Christ Jésus,* [25] *lequel Dieu a préétabli pour être propitiation, à condition que nous ayons foi en son sang ; en cela Dieu a pour but de montrer sa justice à cause de la prétermission des péchés commis précédemment* [26] *au temps de la tolérance de Dieu, de montrer sa justice en ce temps-ci, de la sorte il est juste et fait juste celui qui a foi en Jésus-Christ.*

EXPLICATIONS TEXTUELLES

℣. 21. *Nunc* s'oppose aux temps passés remplis de crimes; *manifesta est* est la reprise de *revelatur* I, 17 et la contre-partie de *revelatur* I, 18; *manifestata est*, non pas commence, mais éclate, vient d'éclater.

℣. 22. *Et super omnes*, n'existe pas dans les textes primitifs.

℣. 24. *Gratiam*, la bonté de Dieu, non l'état de grâce, marqué, comme nous l'avons dit, par *justitia*.

℣. 25. *Propitiationem*, Jésus n'est pas le propitiatoire pris au sens métaphorique, mais il est

la personne rendant Dieu propice. — *Justitiæ suæ*, même sens que précédemment, sauf que la justice est prise ici plutôt comme *cause de justification* que comme effet : c'est donc le *pouvoir justificateur* de Dieu. — *Propter remissionem*, à cause de la prétermission, αφεσιν c'est-à-dire à cause de la négligence que Dieu mettait à justifier, laissant courir sa colère par le débordement des conséquences du péché. Voir I, 18-32.

℣. 26. *In sustentatione*, lors de la tolérance; cette tolérance est à entendre dans le même sens que *remissio*. — *Ad ostensionem justitiæ*, répétition afin de joindre *in hoc tempore* à *ostensionem*, du ℣. 25. Toujours la même idée d'éclatement de justice que saint Paul oppose au débordement des vices.

SCHÉMA

La justification *Justitia Dei*.

- 1° Sa manifestation
  - *Maintenant* (au temps des Apôtres)........ ℣. 21.
  - *Indépendamment de la Loi*................
  - *Mais préparée par elle* et les prophètes......
- 2° Ses causes intrinsèques
  - 1° *Formelle* : La justice dont Dieu revêt l'homme .... ℣. 22.
  - 2° *Conditionnelle* : La foi en N.-S. J.-C. ....
  - 3° *Matérielle* : Tous ceux qui croient sans distinction .... ℣. 23.
- 3° Ses causes extrinsèques
  - 1° *Efficiente* : La bonté de Dieu.
  - 2° *Méritoire*.
    - Non l'homme : *Gratis*.
    - Mais Jésus par son sang.
      - Sous forme de rançon ℣. 24.
      - Comme victime de propitiation ...... ℣. 25.
  - 3° *Finale* : Montrer par contraste
    - *Après de longs siècles* de débordement des crimes
    - *En ce temps-ci* sa justice justifiante sur les croyants...... ℣. 26.

Par l'enchaînement et le relief des pensées qu'il fait paraître, le schéma précédent doit retenir quelques instants notre attention. Il révèle d'abord les qualités foncières du grand Apôtre : sa logique rigoureuse et sa théologie profonde; ensuite il prépare la solution des difficultés dont le texte ici est chargé.

Nous voyons que trois parties divisent cette péricope ℣. 21-26 : 1° *les circonstances* dans lesquelles la justification éclate au grand jour; 2° les *causes intrinsèques ;* 3° les *causes extrinsèques* de la justification. Saint Paul logiquement commence par les circonstances qui, quoique inférieures aux causes, en font l'encadrement. Les causes viendront après dans leur ordre rationnel.

I. — Comme CIRCONSTANCES, saint Paul signale l'époque de l'éclatement de la justice : l'époque apostolique où il écrivait, puis il marque les rap-

ports de la loi et de la justice : la justice est indépendante de la loi mosaïque, mais cette loi a été ordonnée en vue de la justice, comme un moyen est ordonné à sa fin.

II. — Les TROIS CAUSES INTRINSÈQUES de la justification sont ensuite données : la formelle, la conditionnelle et la matérielle. La cause formelle ou forme sera cette qualité surnaturelle qui informera l'âme et la rendra belle et agréable aux yeux de Dieu. Saint Paul l'appelle ici justice, ailleurs vie éternelle; les théologiens l'appelleront grâce sanctifiante. La cause conditionnelle ou condition sera ce moyennant quoi Dieu s'engage à mettre la forme sur la matière : c'est la foi. La cause matérielle, matière sur laquelle Dieu travaille dans l'acte justificateur, est l'homme, n'importe quel homme, pourvu qu'il croie, car tout homme, étant pécheur, est indigent de justice et de gloire.

III. — Les TROIS CAUSES EXTRINSÈQUES de la justification sont l'efficiente, la méritoire et la finale. La cause efficiente n'est autre que Dieu, agent, auteur de la justification. La cause méritoire se définissant l'acte d'une personne libre qui, pour sa valeur morale, détermine la cause efficiente à agir, est ici la mort sanglante de Jésus. Cette mort est présentée à Dieu comme rançon et comme propitiation; comme rançon, car Jésus par sa mort verse le paiement de notre rachat; comme propitiation, car Jésus par son sang non seulement acquitte nos dettes, mais nous rend Dieu propice et favorable. La cause finale est ce pour quoi Dieu agit : saint Paul nous dit que Dieu a placé tardivement l'épanouissement de la justice afin de la mettre en un relief plus grand par le débordement de crimes qui l'aura précédée.

COMMENTAIRE

℣. **21.** Après que saint Paul a prouvé péremptoirement la première partie de sa thèse en montrant le spectacle lamentable de l'homme antique, livré à ses seules lumières naturelles (le païen surtout) et à ses seules forces naturelles (le juif spécialement), il passe maintenant à la seconde partie. C'est l'enthousiasme qui déborde de son cœur : *Et maintenant*, dit-il, la justification n'est plus une œuvre cachée, elle éclate aux regards. Et pour être juste, il n'est pas nécessaire d'avoir préalablement pratiqué la loi, si lourde aux épaules du juif; la loi, toutefois, qui n'est pas une condition du salut, a son rôle dans la justification : avec les prophètes, elle a témoigné en faveur de l'évangile et de la foi chrétienne : elle y a préparé. Voilà son rôle dont saint Paul tient à fixer la vérité pour corriger les préjugés de ses compatriotes, très infatués de la loi à laquelle ils attribuaient un rôle qu'elle n'avait pas : *sine lege... testificata a lege.*

℣. **22.** Mais la justification divine, si elle écarte des conditions posées par elle, la loi, réclame par contre la foi en Jésus-Christ qu'elle déclare base nécessaire et suffisante pour tous les hommes sans distinction.

℣. **23.** Pourquoi universaliser cette justification? *Parce que tous ont péché et ont besoin de la gloire de Dieu.* La justice et la gloire sont la fin de l'homme, comme le péché et la honte constituent son malheur. Incapable moralement d'accomplir la loi, l'homme ne peut être juste de lui-même, il a donc un besoin urgent de la justice de Dieu, c'est-à-dire de la justice que Dieu voudra bien lui donner. Conséquemment, ne pouvant tirer de lui-même aucune gloire, il a besoin de la gloire de Dieu, c'est-à-dire de la gloire que Dieu voudra bien lui octroyer. La justice de l'homme sera donc la justice de Dieu, que Dieu gracieusement lui aura donnée, *justitia Dei*, et sa gloire sera la gloire de Dieu que Dieu généreusement lui aura dévolue, *gloria Dei*. Comme la justice et la gloire sont les deux phases consécutives de la fin de l'homme, on peut facilement par métonymie dire l'une pour l'autre : c'est ce que fait saint Paul quand, pour établir l'universel besoin de restauration des hommes, il déclare sommairement qu'ils ont péché et ont besoin de la gloire de Dieu. Ainsi donc, au défaut de la loi que l'homme présentement ne peut pratiquer, Dieu exige la foi, moyennant quoi il lui donnera justice d'abord, gloire ensuite. Et comme le péché est un crime universel, la foi devient une obligation universelle.

℣. **24.** La justification est gratuite, *gratis*, parce que l'homme ne la mérite pas, mais la bonté de Dieu nous a ménagé une rançon en Jésus-Christ. *Per redemptionem quæ est in Christo Jesu.*

Il ne faut pas croire, parce que nous sommes captifs du démon, que Jésus doive payer au démon le prix de notre rachat. Exactement Satan est notre geôlier, mais c'est dans les cachots de Dieu que nous sommes incarcérés. Aussi est-ce à Dieu que Jésus paie pour que nous sortions de prison. Il acquitte nos dettes à l'égard de la divine Majesté offensée : *quæ non rapui tunc exsolvebam*, je payais, dit-il, des dettes que je n'avais pas contractées (Ps. 68).

℣. **25.** Mais le paiement a-t-il une valeur adéquate à la dette? Oui, à cause de l'infini mérite de Jésus-Christ. Où donc, dirons-nous, gît encore la gratuité de notre justification? Dans l'incompréhensible pitié qui a porté Dieu à vouloir d'avance que son Fils payât nos dettes : *quem Deus proposuit* προέθετο. C'est donc Dieu qui a eu l'initiative de notre rachat.

Et le rachat sera surabondant, car au sortir du paiement non seulement Dieu déposera toute colère, mais nous deviendra propice et bienveillant, *quem Deus proposuit propitiationem.*

Toutefois Dieu aux débiteurs impose une condition : qu'ils aient foi en la valeur du paiement, dans le sang de Jésus, *per fidem in sanguine ejus :*

condition minime, mais rigoureuse que saint Paul ne se lasse pas de rappeler.

℣. **25-26.** Le but de Dieu dans cette organisation du salut est de faire succéder à une longue patience une éclatante miséricorde et de couvrir le débordement des crimes d'une surabondante justice.

N. B. — En tout ce passage, le terme *justice* ne change pas de sens : c'est toujours l'état de grâce, tout au plus passe-t-il du sens propre au sens métonymique, c'est-à-dire qu'il est tantôt cause de la justification, tantôt effet.

LEÇON VII

Les corollaires, III, 27-31.

LES TROIS CONVENANCES DE LA JUSTIFICATION PAR LA FOI.

TEXTE

27. Ubi est ergo gloriatio tua? Exclusa est. Per quam legem? Factorum? Non : sed per legem fidei.

28. Arbitramur enim justificari hominem per fidem sine operibus legis.

29. An Judæorum Deus tantum? nonne et gentium? Imo et gentium.

30. Quoniam quidem unus est Deus, qui justificat circumcisionem ex fide, et præputium per fidem.

31. Legem ergo destruimus per fidem? Absit : sed legem statuimus.

[27] *Où est donc le motif de s'enorgueillir? Il est éliminé. En vertu de quelle loi? De celle qui commande les œuvres? Non. Mais en vertu de celle qui commande la foi.* [18] *Nous estimons en effet que l'homme est justifié par la foi, indépendamment des œuvres de la loi.* [29] *Ou bien Dieu est-il le Dieu des Juifs seulement? Ne l'est-il pas des Gentils également? Oui sûrement, des Gentils aussi,* [30] *puisqu'il n'y a qu'un seul Dieu, lequel* [donc] *justifiera le circoncis moyennant la foi et l'incirconcis à la faveur de la foi.* [31] *La loi? nous l'anéantissons donc par la foi? Nullement mais nous établissons la loi.*

EXPLICATIONS TEXTUELLES

℣. 27. *Tua* manque dans les meilleurs manuscrits.

℣. 30. *Qui justificat* en grec *qui justificabit*. Ne pas chercher un sens différent à *ex fide* et à *per fidem*. Saint Paul ici, comme en plusieurs autres endroits, se révèle écrivain sémite, balançant des membres de phrase par des expressions synonymes.

SCHÉMA

TROIS CONVENANCES de la justification par la foi.	1° Elle *élimine l'orgueil* en exigeant	Non les œuvres	℣. 27.
		Mais la foi	℣. 28.
	Conséquemment : 2° Elle est *à la portée de tous les hommes*	*a*) Aucun titre à présenter	℣. 28.
		b) Un seul Dieu pour tous	℣. 29-30.
	3° Elle est l'*unique base de la Loi*		℣. 31.

COMMENTAIRE

℣. **27.** L'orgueil humain, que nous avons vu la cause et l'âme de tous les péchés, et qui s'épanche du cœur en vantardise, jactance, fanfaronnade, en vanités de toute sorte par lesquelles on dit : c'est moi qui ai fait ceci, c'est moi l'auteur et l'initiateur de cela, l'orgueil humain, dis-je, est éliminé non par la loi mosaïque qui prescrit les œuvres, mais par la loi chrétienne qui commande la foi. La loi qui commandait des actes, ne pouvait exclure l'orgueil, car, observée, elle provoquait l'orgueil vaniteux; inobservée, l'orgueil dépité. La loi chrétienne qui commande la foi, attaque et élimine l'orgueil du cœur humain. La foi, en effet, — qui est à base d'humilité — exige la défiance de soi et la confiance en Dieu, tandis que l'orgueil est constitué par la confiance en soi et la défiance de Dieu. Or, ce régime de la foi est très opportun, car il s'oppose directement au péché d'Adam et s'attaque à ses conséquences, dont la principale est un orgueil atavique, principe de nos péchés actuels.

La foi est encore un remède souverainement opportun par son objet. Dieu a voulu en effet : 1° présenter à notre croyance des vérités mystérieuses qui humilient notre orgueilleuse raison humaine, comme sont l'Incarnation, la Rédemption, l'Eucharistie; 2° promettre à notre impatiente et souvent sensuelle avidité, des biens lointains et suprasensibles; 3° proposer à notre idéal moral l'humiliation, la pauvreté, la souffrance, la haine de soi; enfin, constituer notre culte des rites humiliants, tels le baptême, la pénitence et la communion. Puisque nous n'avions pu, par la sagesse de notre raison, dit saint Paul (*I Cor.*, I, 21), atteindre la sagesse de Dieu, il a plu à Dieu de sauver les croyants par un enseignement de folie. Le mode choisi par Dieu est donc admirable d'à-propos et l'orgueil, principe de tous nos péchés, de celui d'Adam et de ceux qui nous sont personnels, est donc sapé par la base et éliminé : *ubi est gloriatio? exclusa est*, grâce au régime de la foi qui nous est imposé par Dieu comme mode de justification.

Non seulement la foi est humiliante par son acte, non seulement elle est humiliante par son objet, elle l'est encore par son origine : c'est un don purement gratuit de Dieu par la grâce prévenante qui la provoque.

℣. **28.** Et en effet, dit saint Paul, nous tenons pour certain que Dieu justifie l'homme par la foi, sans qu'il y ait production de la part de l'homme des œuvres de la loi.

De quelle foi s'agit-il ici?

De la foi *sensu composito*, telle que nous l'avons définie dans l'*Introduction*, c'est-à-dire de celle qui est composée de trois éléments : de la foi proprement dite, de l'espérance et de la contrition; cette dernière est un regret d'avoir désobéi à la parole de Dieu et un désir d'y obéir à l'avenir. Ces trois éléments de la foi large sont des actes de confiance en Dieu. Aussi la

foi, fondement du salut, peut se dire la confiance à toute parole de Dieu, qu'elle soit révélatrice, promissive ou préceptive. Dieu ne pouvait demander moins, semblable au sauveteur qui exige seulement du noyé qu'il s'abandonne docilement à la manœuvre. Dieu ne pouvait demander guère plus, car l'homme débilité est impuissant à pratiquer l'intégrité de la morale.

Que la pensée de saint Paul soit bien ce que nous disons, c'est d'une évidence indiscutable à qui connaît ses écrits : la seule foi dogmatique est en effet une vivisection sacrilège de la parole de Dieu, puisqu'elle rejetterait cette parole quand elle est promissive et surtout quand elle est préceptive.

Pourquoi les œuvres vertueuses et cérémonielles de la loi mosaïque ne sont-elles pas exigées pour la justification? Parce que les unes — les premières — sont d'une observation moralement impossible et que Dieu n'a pas donné aux autres — les cérémonielles — cette dignité d'être une condition de la justification. Imposer les premières comme condition de la justification, ce serait imposer à l'homme de faire ce qu'il ne peut faire pour obtenir de Dieu le moyen de le pouvoir faire. Quant aux secondes, saint Paul ne les appelle-t-il pas *infirma et egena elementa?* (*Gal.*, IV, 9).

Mais notons bien que les œuvres morales de justice et de charité, inexigées de nous — parce qu'impossibles — au moment où Dieu nous élève de l'abîme du péché à la plate-forme de la justification, seront rigoureusement requises, une fois que nous aurons atteint l'étage du surnaturel, car alors la force nous sera donnée par la vie divine : *non virtutibus venitur ad fidem*, dit saint Grégoire le Grand, *sed per fidem venitur ad virtutes* (*In Ezech. hom.*, XIX).

A ce verset de saint Paul on oppose parfois ce passage de saint Jacques (II, 14-26) :

Que sert-il à un homme de dire qu'il a la foi, s'il n'a pas les œuvres? Est-ce que cette foi pourra le sauver? Si un frère ou une sœur sont dans la nudité et n'ont pas ce qui leur est nécessaire chaque jour de nourriture et que l'un de nous leur dise : « Allez en paix, chauffez-vous et vous rassasiez » sans leur donner ce qui est nécessaire à leur corps, à quoi cela sert-il? Il en est de même de la foi : si elle n'a pas les œuvres, elle est morte en elle-même... Abraham notre père ne fut-il pas justifié par les œuvres, lorsqu'il offrit son fils Isaac sur l'autel? Tu vois que la foi coopérait à ses œuvres et que par les œuvres sa foi fut rendue parfaite. Et la parole de Dieu s'accomplit : Abraham crut à Dieu et cela lui fut imputé à justice et il fut appelé ami de Dieu. Vous voyez que l'homme est justifié par les œuvres et non par la foi seulement. De même que le corps sans âme est mort, ainsi la foi sans les œuvres est morte.

Le conflit n'est qu'apparent; nous venons de le voir : Impossibles avant

la justification, les œuvres ne sont pas requises pour la justification, dit saint Paul. Possibles après la justification, elles sont indispensables au salut, dit saint Jacques. Saint Paul, en effet, a pour objectif les préambules de la vie chrétienne, lesquels sont la foi. Saint Jacques, lui, traite des conditions pour la garder, lesquelles sont les œuvres. Saint Paul rejoint saint Jacques, quand il écrit que c'est la foi vive, c'est-à-dire celle qui s'épanche en œuvres de charité, qui sauvera le chrétien (*Gal.*, v, 6).

Sont seuls dispensés d'agir les chrétiens qui n'en ont plus le temps ou la faculté : encore doivent-ils aimer de cœur et de la manière qu'ils peuvent. La religion chrétienne, bien loin de nous dispenser d'agir, donne possibilité, facilité et entraînement à l'action : ce ne sera même que sur nos œuvres, dernière expression de l'homme, que nous serons jugés (*Rom.*, II, 6, 13).

℣. **29.** L'argumentation de saint Paul sur la foi a pu faire bondir les Juifs. Aussi l'Apôtre, par une conséquence absurde de leurs prétentions, les fait retomber dans sa propre conclusion. Vous n'acceptez pas mon raisonnement? Il faut alors que vous déclariez qu'il n'y a de Dieu que pour les Juifs, puisque vous ne voulez la justification que moyennant les œuvres de la loi mosaïque. Dans cette loi, nous l'avons vu, il y avait des prescriptions morales et des prescriptions rituelles. Les Juifs estimant ces dernières essentielles, se targuaient fort de les observer. Ce formalisme juif, avec sa conséquence, l'exclusivisme, est ici percé à jour par saint Paul : *Dieu est-il le Dieu des Juifs seulement ?* Ne l'est-il pas des Gentils également? Oui assurément.

℣. **30.** Car Dieu est unique. Voilà pourquoi il justifiera, il rendra justes tous les hommes, circoncis et incirconcis, sur seule présentation de la foi. Dieu unique ne veut qu'un seul mode de justification, un seul rite, un seul culte, une seule manière de l'honorer dans l'univers.

℣. **31.** Alors, répondent les Juifs, c'est la mort de la loi par la foi? Tout au contraire, réplique saint Paul. Il est souverainement opportun que la foi arrive pour servir de base à la loi morale et universelle, car sans la foi pas de grâce, et sans la grâce pas de force, nulle pratique complète de la loi. Ainsi nous rejoignons la parole de Jésus : *celui qui ne croira pas sera condamné* et parce qu'il aura refusé son adhésion et parce qu'il se sera mis dans l'impossibilité de pratiquer les commandements.

LEÇON VIII

Objection, IV, 1-25.

Le cas d'Abraham.

TEXTE

IV. 1. Quid ergo dicemus invenisse Abraham patrem nostrum secundum carnem?

2. Si enim Abraham ex operibus justificatus est, habet gloriam, sed non apud Deum.

3. Quid enim dicit Scriptura? *Credidit Abraham* Deo, *et reputatum est illi ad justitiam.* Gen. XV, 6.

4. Ei autem qui operatur, merces non imputatur secundum gratiam, sed secundum debitum.

5. Ei vero qui non operatur, credenti autem in eum qui justificat impium, reputatur fides ejus ad justitiam secundum propositum gratiæ Dei.

6. Sicut et David dicit beatitudinem hominis cui Deus accepto fert justitiam sine operibus :

7. *Beati quorum remissæ sunt iniquitates, et quorum tecta sunt peccata.*

8. *Beatus vir cui non imputavit Dominus peccatum.* Ps. 31.

9. Beatitudo ergo hæc in circumcisione tantùm manet, an etiam in præputio? Dicimus enim quia reputata est Abrahæ fides ad justitiam.

10. Quomodo ergo reputata est? in circumcisione, an in præputio?

[1] *Quel avantage, dirons-nous, Abraham, notre ancêtre selon la chair, a-t-il obtenu?* [2] *Si Abraham est devenu juste par ses œuvres, il a une gloire, mais qui ne provient pas de Dieu.* [3] *Or que dit l'Écriture? Abraham crut à Dieu et cela lui fut imputé à justice.* [4] *En outre, à celui qui a travaillé, le salaire n'est pas attribué comme une gracieuseté, mais comme une dette.* [5] *Quant à celui qui n'ayant pas travaillé, croit en celui qui justifie l'impie, la foi lui est comptée à justice.* [6] *David ne dit-il pas que le bonheur est pour l'homme à qui Dieu impute la justice en dehors des œuvres :* [7] *« Bienheureux ceux dont les iniquités sont enlevées et les fautes couvertes ;* [8] *bienheureux l'homme dont le Seigneur ne garde pas compte de la faute. »* [9] *Ce bonheur est-il donc pour les seuls circoncis? atteint-il aussi les incirconcis? Nous disons pour Abraham que sa foi lui fut imputée à justice.* [10] *Mais comment cela se fit-il? Avant ou après la circoncision? Avant et non après.* [11] *Et même la marque de la circoncision, il ne la reçut que comme le sceau de la justice acquise par sa foi, alors qu'il était incirconcis : de la sorte, il*

Non in circumcisione, sed in præputio.

11. Et signum accepit circumcisionis, signaculum justitiæ fidei quæ est in præputio, ut sit pater omnium credentium per præputium, ut reputetur et illis ad justitiam;

12. Et sit pater circumcisionis non iis tantum qui sunt ex circumcisione, sed et iis qui sectantur vestigia fidei quæ est in præputio patris nostri Abrahæ.

13. Non enim per legem promissio Abrahæ aut semini ejus, ut hæres esset mundi, sed per justitiam fidei.

14. Si enim qui ex lege, hæredes sunt, exinanita est fides, abolita est promissio.

15. Lex enim iram operatur. Ubi enim non est lex, nec prævaricatio.

16. Ideo ex fide, ut secundum gratiam firma sit promissio omni semini, non ei qui ex lege est solum, sed et ei qui ex fide est Abrahæ qui pater est omnium nostrum.

17. (Sicut scriptum est : [1] Quia patrem multarum gentium posui te), ante Deum, cui credidit, qui vivificat mortuos, et vocat ea quæ non sunt tanquam ea quæ sunt;

18. Qui contra spem in spem credidit, ut fieret pater multarum gentium secundum quod dictum est ei : *Sic erit semen tuum*. Gen. XV, 5.

19. Et non infirmatus est fide, nec consideravit corpus suum emortuum, cùm jam ferè centum esset annorum, et emortuam vulvam Saræ.

devenait le père de tous les croyants
incirconcis, pour qu'ils fussent comme
lui justifiés [12] *et aussi le père des cir-*
concis, de ceux qui non seulement
ont la marque de la circoncision, mais
encore imitent cette foi qu'Abraham,
notre père, avait dès avant sa circon-
cision, [13] *car ce n'est pas l'observa-*
tion de la loi qui a assuré à Abraham
et à sa postérité la possession du
monde, c'est la justice de la foi ;
[14] *si en effet la loi est une condition*
pour ceux qui se réclament d'elle de
posséder le monde, la foi eût été
vaine et la promesse anéantie, [15] *car*
la loi a eu pour seul effet de provo-
quer la colère de Dieu, n'y ayant de
transgression que là ou la loi existe.
[16] *J'en conclus que la possession du*
monde pour Abraham vient de sa
foi, afin qu'elle soit une grâce et que
de la sorte la promesse se réalise pour
toute sa descendance, non seulement
pour celle qui a la loi, mais aussi pour
celle qui partage la foi d'Abraham.
Abraham en effet n'est-il pas notre
père à tous, aux uns comme aux autres,
[17] *Dieu dans l'Écriture l'ayant établi*
le père de la multitude des peuples ?
Oui, il l'est devant ce Dieu qu'il a cru
assez puissant pour rendre la vie aux
morts et appeler à l'être ce qui n'est
pas. [18] *Abraham contre toute espé-*
rance était rempli d'espérance, il
croyait qu'il deviendrait père de la
multitude des peuples sur la parole qui
lui avait été dite : « Telle sera ta
postérité. » [19] *Sa foi n'a pas faibli :*
il n'a considéré ni son corps décrépit,
lui presque centenaire, ni la vieillesse
de Sara ; [20] *en présence de la pro-*
messe divine, il n'eut ni hésitation, ni

20. In repromissione etiam DEI non hæsitavit diffidentiâ; sed confortatus est fide, dans gloriam DEO :

21. Plenissime sciens quia quæcumque promisit, potens est et facere.

22. Ideo et reputatum est illi ad justitiam.

23. Non est autem scriptum tantum propter ipsum, quia reputatum est illi ad justitiam;

24. Sed et propter nos quibus reputabitur credentibus in eum, qui suscitavit Jesum Christum Dominum nostrum a mortuis,

25. Qui traditus est propter delicta nostra ; et resurrexit propter justificationem nostram.

défiance, mais au contraire, il témoigna une foi forte; il rendait ainsi gloire à Dieu, [21] *pleinement assuré qu'il est assez puissant pour accomplir ce qu'il a promis.* [22] *Et ce fut cette foi qui lui fut imputée à justice.* [23] *Or ce mot de l'Écriture « cela lui fut imputé » n'est pas pour Abraham tout seul,* [24] *il est pour nous aussi ; nous comptons sur une semblable imputation, parce que nous croyons en celui qui a ressuscité Jésus, Notre Seigneur,* [25] *ce Jésus qui a été livré pour nos péchés et est ressuscité pour notre justification.*

EXPLICATIONS TEXTUELLES

℣. 5. La Vulgate ajoute : *Secundum propositum gratiæ Dei.*

℣. 6. *Beatitudinem hominis* = *beatus homo.*

℣. 13. *Aut* = et; *semini* ne désigne pas le Christ.

℣. 16. *Omni semini* n'est pas un datif de moyen qu'il faudrait traduire par *par.*

SCHÉMA

OBJECTION : Abraham, notre père selon la chair, qu'a-t-il trouvé? Est-il justifié? Que répondre? .... ℣. 1.

RÉPONSE :

- AUX PAROLES EXPRIMÉES : Abraham devint....
  - Juste grâce *à sa foi.*
    - *a)* Non pour ses mérites personnels .... ℣. 2-8.
    - *b)* Non après avoir été circoncis .... ℣. 9-12.
    - c) Même l'observation de la loi n'entre pas comme condition dans la réalisation des promesses faites à lui et à sa race .... ℣. 13-15.
  - *d)* le père de tous les croyants grâce *à sa grande foi* .... ℣. 16-22.
- AUX ANXIÉTÉS SOUS-ENTENDUES : ET NOUS? Réponse : Son exemple est notre loi .... ℣. 23-25.

COMMENTAIRE

Observation générale. Pour bien comprendre ce difficile chapitre, il faut avoir lu l'histoire d'Abraham (*Gen.*, XII-XXV) et soigneusement remarqué la suite des principaux événements, afin d'en tirer de grandes conséquences. Faute de cette étude préalable, des nuages planeront indéfiniment sur ce chapitre.

I. — Objection.

℣. **1.** Abraham, patriarche des Juifs, avait le plus haut prestige de sainteté; d'être de son sang, d'avoir été marqué du rite qui remontait à lui, la circoncision, suffisait aux yeux des Juifs pour être juste et agréable aux yeux de Dieu. Il se tenait, croyait-on, aux portes de l'enfer et n'y laissait entrer aucun Israëlite circoncis. Aussi pour les Juifs du temps de saint Paul, l'histoire de la justification d'Abraham résolvait tout le problème : Si Abraham est devenu juste par la foi, toutes les difficultés juives tombent d'elles-mêmes et le contradicteur est vaincu; sinon, rien n'est fait et ne sera jamais fait. L'argumentation de saint Paul est donc arrivée au point le plus délicat : nous verrons que l'Apôtre ne sera pas inférieur à sa tâche et clôra le problème de la justification par une page qu'on peut appeler l'éternelle victoire de Paul sur l'incrédulité d'Israël. Saint Paul s'y révèle deux fois géant et par sa dialectique et par la puissance de sa science.

II. — Réponse aux paroles exprimées.

a) *Abraham n'a pas été justifié par ses mérites personnels*, 2-8.

℣. **2.** Si Abraham est le fils de ses œuvres, comme on dirait aujourd'hui; s'il est lui-même le propre auteur de sa justice et de sa vertu, il a une gloire, mais que Dieu ne reconnaît pas et qui ne lui vaut rien devant Dieu. En effet l'homme, élevé à l'ordre surnaturel, doit produire des œuvres surnaturelles, divinisées par la grâce; les actions qui échappent à la surnaturalisation peuvent être glorieuses aux yeux des hommes parce que naturellement bonnes; aux yeux de Dieu, elles sont inférieures, car elles ne réalisent pas le plan divin.

℣. **3.** Or Abraham fut un homme surnaturel : il crut à Dieu et cela lui fut imputé à justice, la foi étant le principe de la surnaturalisation. Une citation scripturaire est toujours contre le juif un argument sans réplique, car l'Écriture constitue à ses yeux l'infaillible et inéluctable témoin de la vérité. Saint Paul le sait. Mais comme il puise au bon endroit ! Le texte apporté est un coup droit et décisif contre toute l'armature de préjugés dont est revêtu son adversaire : *Abraham a cru et c'est cela qui lui a été imputé à*

justice (*Gen.*, XV, 6). La foi ne fait pas équation avec la justice. Mais sitôt que posée par l'homme, Dieu veut bien se déclarer satisfait, lever la dette, acquitter et justifier son débiteur, le fils d'Adam. Dieu prend sur lui, cède de ses droits et fait acte gracieux; par condescendance généreuse, il surestime la foi apportée et bénévolement la hausse jusqu'au paiement, jusqu'à l'acquittement, jusqu'à la justification, jusqu'à la réintégration dans l'ordre primitif. Abraham ne s'est donc relevé à l'état supérieur où Dieu avait placé l'humanité que moyennant sa foi. C'est une révélation pour le juif. Mais il faut extraire du texte tout ce qu'il contient. Saint Paul le fera dans les ℣℣. suivants.

℣. **4.** Et en effet le travailleur, poursuit l'Apôtre, reçoit son salaire comme une dette, non comme une gracieuseté; comme un dû, non comme une faveur.

℣. **5.** Mais pour celui qui sans rien faire donne sa confiance à Dieu qui peut réhabiliter le pécheur, sa foi est bienveillamment appréciée et haussée jusqu'à la justification. Il est donc clair qu'Abraham devint juste sans œuvres préalables, gratuitement, sur la seule présentation de sa foi.

℣. **6-8.** Que ce soit la conduite universelle de Dieu, saint Paul le prouve par un texte très général des psaumes où les péchés sont remis à n'importe qui, comblés, effacés gratuitement sans qu'il y ait eu apport d'œuvres. C'est la généralisation à tous les hommes du régime auquel fut soumis Abraham,

Le bonheur est pour les hommes
Dont les iniquités sont remises,
Et les péchés comblés.
Le bonheur est pour l'homme
A qui Dieu n'a pas compté son péché (*Ps.* XXXI, 1).

b) *Abraham n'a pas été justifié, étant circoncis*, 9-12.

℣. **9-10.** Aux yeux des Juifs la circoncision était le rite justificateur en dehors duquel il n'y avait que malédiction. Aussi est-il important pour eux d'apprendre de saint Paul si ce bonheur dont vient de parler David, se maintient dans les seules limites de la circoncision, ou s'il les franchit. L'Apôtre répond que pour Abraham la justification eut lieu avant et non après l'application du rite. Et en effet Abraham fut justifié lors de la promesse que Dieu lui fit de lui donner un fils et une nombreuse postérité (*Gen.*, XV), sinon même auparavant, tandis que la circoncision ne lui fut révélée que quatorze ans plus tard (*Gen.*, XVII). Abraham était donc païen quand il fut justifié.

℣. **11-12.** Et la circoncision, poursuit victorieusement saint Paul, n'était que la marque extérieure de la justice obtenue par la foi du patriarche, quand il n'était que païen. De la sorte Abraham est bien constitué par

Dieu le père de tous les croyants, des incirconcis, qui nonobstant leur incirconcision, atteignent par leur foi à la justification, et des circoncis qui, ne se contentant pas de la marque charnelle, imitent la foi que leur père avait, n'étant que païen. On le voit, saint Paul insiste sur cette particularité que la foi d'Abraham, étincelle qui a passé à tous les croyants, a jailli dans le sein du paganisme et non dans le judaïsme.

c) *Même l'observation de la Loi mosaïque n'entre pas comme condition dans la réalisation des promesses faites à Abraham et à sa postérité*, 13-15.

Le passage où nous arrivons devient plus difficile.

℣. **13.** La loi dont il est tant question dans saint Paul est la loi qui fut donnée par Dieu à Moïse sur le Sinaï vers l'an 1.500 avant Jésus-Christ pour la famille d'Abraham, devenue nation; 600 ans la séparaient donc d'Abraham. Or le juif, l'invisible et éternel contradicteur de saint Paul, estime que les promesses faites à Abraham d'une immense postérité et d'un fils qui serait la bénédiction et le maître de l'univers, étaient conditionnelles, non absolues, qu'elles devaient tomber si la loi dans ses parties morales et surtout cérémonielles n'était pas observée. Ainsi le juif pharisien espère sauver du naufrage sa loi menacée et même en faire l'arche du salut. Saint Paul va lui répondre.

La promesse faite à Abraham et à sa postérité, concernant la conquête et la possession du monde, n'est pas subordonnée à l'observation d'une loi qui sera promulguée six siècles plus tard — ce qui serait invraisemblable — mais elle fut présentée au grand patriarche comme une récompense de sa sainteté déjà acquise, sainteté dont la foi avait jadis jeté les bases. Et, en effet, nous lisons dans la *Genèse* (ch. XVIII, 18), que la promesse d'un fils, bénédiction de l'univers, fut faite à Abraham longtemps après sa justification (ch. XV, 4-6) et en récompense de l'héroïsme de sa foi grandissante. La promesse, puisqu'elle était une récompense d'actes antérieurs, était donc ferme, sans condition future.

℣. **14.** S'il fallait, en effet, que pour conquérir l'univers il fût nécessaire de pratiquer la loi, la foi d'Abraham aurait été sûrement sans récompense et les promesses à lui faites, sans effet.

℣. **15.** Je n'en veux d'autre preuve, dit saint Paul, que celle-ci : la loi n'a fait que provoquer le péché et allumer le courroux de Dieu; même je dirai que tant qu'il n'y eut pas de loi, il n'y eut pas de transgression. Saint Paul de cette étrange assertion donnera plus tard la raison. Esquissons-la dès maintenant. Ce sont les prohibitions qui donnent à la convoitise humaine l'occasion du mal : aussi tant qu'il n'y eut pas de loi formulée, la conscience rudimentaire de l'israélite voyait peu de mal à faire et n'en sentait pas le morbide besoin, mais dès que le juif vit le mal et que le mal lui fut formel-

lement interdit, il le commit par attrait sensuel et faiblesse de volonté; dès lors, les péchés se multiplièrent dans la proportion des prohibitions lancées par le législateur et les péchés commis auparavant se répétèrent en connaissance de cause : de matériels ils devinrent formels, comme s'exprime la théologie. La loi, en effet, en éclairant l'intelligence, ne fortifiait pas la volonté contre le torrent déchaîné de la convoitise. Aussi la législation du Sinaï a-t-elle été le signal d'une recrudescence de mal.

℣. **16.** La possession future du monde par le peuple juif n'est donc pas subordonnée à l'accomplissement de la loi : c'est une conséquence et une récompense de la seule foi d'Abraham. Et en effet, la foi du saint patriarche préexistait à la promesse. La promesse était donc ferme et absolue, aussitôt qu'énoncée, non seulement pour Abraham, mais encore pour toute sa race, que cette race ait été soumise à la loi mosaïque, comme les Israélites, ou qu'elle participe à la foi abrahamique, comme les justes de la Gentilité.

Ici, saint Paul énonce qu'il y a deux sortes de descendance d'Abraham : celle du sang et celle de la foi. Tout juif est enfant d'Abraham et également tout juste de la Gentilité. Aux uns comme aux autres Dieu promet d'une façon ferme la possession du monde. Que signifie cette grandiose promesse, signalée déjà plus haut ℣. 13? Pour Abraham et ses fils selon la chair, ils sont une première fois rois du monde par Jésus, fils d'Abraham selon la chair, lequel a reçu de Dieu en héritage l'univers et l'a conquis de son sang (*Ps.* II; *Heb.*, I, 2); pour Abraham et ses fils spirituels, de sa race ou non, ils sont rois du monde par leur adhésion spirituelle à Jésus, roi du monde. Devenus membres du Christ par la foi et le baptême, ne sont-ils pas appelés à partager sa royale destinée? (*Apoc.*, I, 6). *Omnia vestra sunt, vos autem Christi, Christus autem Dei* (I. *Cor.*, III, 22, 23). Tout est vôtre, dit saint Paul, vous êtes au Christ et le Christ est à Dieu.

d) *Abraham par sa grande foi est devenu le père de tous les croyants*, 16-22.

℣. **16** (*suite*). Qu'Abraham soit devant Dieu le père de tous les croyants, c'est là une affirmation étrange qui appelle un témoignage.

℣. **17.** Le voici puisé dans l'infaillible Écriture : *Je t'ai établi le père de la multitude des nations* (*Gen.*, XVII, 5). Cette paternité, qui la lui décerne? Dieu. Et pourquoi? Pour sa foi, pour sa foi prodigieuse en la toute-puissance divine. Il a cru inébranlablement à la promesse à lui faite d'une postérité infinie, à l'heure même où il immolait celui par lequel cette postérité devait lui être donnée, son fils Isaac. A l'instant où il levait le couteau, il croyait que Dieu ressusciterait celui à qui il allait donner la mort. Auparavant, il avait cru que Dieu peut appeler à l'existence ce qui n'existe pas, quand il accepta de Dieu la promesse que, vieillard décrépit, il deviendrait père d'un grand peuple (Cf. *Heb.*, XI, 8-12; 17-19).

℣. **18.** Il a cru malgré toutes les apparences contraires et tous les obstacles entassés; d'où en plus de sa justification, bienfait infini, Dieu lui a départi cette autre récompense terrestre et spirituelle à la fois, de la paternité universelle des peuples. Privilège unique, invraisemblable, déconcertant que Dieu proposa à l'indéfectible foi d'Abraham, quand, lui montrant les myriades d'étoiles, scintillant dans les profondeurs du firmament, il lui dit : Aussi nombreuse sera ta postérité.

℣. **19-21.** Sa foi n'a pas fléchi sous le poids de la promesse en un temps où tout paraissait conjuré contre la possibilité de sa réalisation. Dieu ayant parlé, le vieux patriarche n'a pas voulu considérer son corps presque centenaire, mort à toute procréation, ni celui de son épouse, à jamais frappé de stérilité; au lieu de s'abandonner à l'hésitation si facile de l'incrédulité, il crut fermement, rendant à Dieu un extrême honneur par la pleine conviction qu'il avait en son âme que Dieu peut ce qu'il promet.

℣. **22.** Rien donc n'a déconcerté la foi d'Abraham, ni l'ampleur d'invraisemblables promesses, ni la disparition de tous les moyens humains : aussi Dieu, touché de son immobile confiance, lui a rendu l'innocence originelle qui avait sombré dans le péché adamique : la foi d'Abraham lui a valu la justice.

III. — Réponse aux anxiétés sous-entendues : et nous? *L'exemple d'Abraham est une loi pour nous tous,* 23-25.

℣. **23-25.** Saint Paul applique ici à un cas particulier, mais de souveraine importance, le principe énoncé par lui plus bas que tout dans l'Écriture Sacrée a été écrit pour notre instruction (XV, 4). Conséquemment, si Abraham a été justifié par la foi, c'est qu'il en sera de même pour nous.

Or, quelle révélation nous est faite pour que nous y croyions et que croyant nous soyons sauvés? Quel genre de foi ensuite est-il exigé de nous? Nous devons croire que Jésus-Christ a été livré, est mort et est ressuscité pour l'expiation de nos fautes et de plus que c'est Dieu qui l'a ressuscité.

Mais notre foi ne doit pas être seulement la foi stricte de l'adhésion aux vérités révélées, elle doit être une confiance en Dieu absolue et totale : c'est la foi au sens large dont nous avons toujours parlé : *credere in Deum.*

Il est inutile de comprendre *ici* que Jésus a été livré spécialement pour nos fautes et qu'il est ressuscité spécialement pour notre justification, bien qu'il soit certain que sa mort symbolise notre mort morale et sa résurrection notre justification. Il est plus simple de voir dans ce curieux départ de mots le jeu du parallélisme hébraïque dont saint Paul est coutumier :

Traditus est propter delicta nostra,
Et resurrexit propter justificationem nostram.

Rassemblons les verbes ensemble et joignons ensemble les compléments : le tout de l'action divine fera le tout de la restauration humaine : *il a été livré et est ressuscité pour la rémission de nos fautes.* Donnons de ce genre de reconstitution un exemple plus frappant :

Ad annuntiandum mane misericordiam tuam
Et veritatem tuam per noctem.

Faut-il comprendre que la miséricorde de Dieu doit être chantée le matin et sa fidélité la nuit? Assurément non. Comprenons donc qu'il faut chanter nuit et jour la bonté et la fidélité de Dieu. La poésie surtout demande cette structure élégante, découpée et balancée du parallélisme; la prose aurait cette pesante construction *ad annuntiandum mane et per noctem veritatem tuam et misericordiam tuam.* Saint Paul, lettré juif, use assez souvent du parallélisme, nous l'avons déjà vu plusieurs fois.

ÉPILOGUE

En finissant cette thèse sur la foi, universel et unique moyen de justice, on entrevoit déjà les splendeurs de l'homme justifié. Saint Paul l'a pris sur son fumier, quand il nous a décrit les hontes de la vie païenne et il nous le montre en terminant roi du monde. C'est la réalisation de la parole du psaume : *de stercore erigens pauperem ut collocet eum cum principibus populi sui* (*Ps.* 112).

Comment sera-t-il roi du monde, *heres mundi.* Saint Paul nous le dira dans la seconde partie, objet du second fascicule.

NIHIL OBSTAT :

P. Bricon,
Censor.

IMPRIMATUR :

Sagii, die XXVII^a Septembris 1922.
Ch. Leconte,
v. g.

TABLE DES MATIÈRES

Notre Méthode					2
Préface					3
Introduction. — I. La foi					5
II. La justification					6
III. Loi et foi					8
IV. Possibilité de salut pour tous les hommes					9
Leçon préliminaire. — I. Occasion de l'épître aux Romains					11
II. Son plan					11
III. Plan du présent fascicule					12
Leçon I. — Paul aux Romains	chapitre	I,	℣.	1-7	14
— II. — Préface de l'épître	—	I,	℣.	8-16	17
— III. — Proposition	—	I,	℣.	16-17	20
— IV. — 1re Preuve, 1re Partie	—	I,	℣.	18-32	24
— V. — — 2e Partie	—	II, III,	℣.	1-20	31
— VI. — 2e Preuve	—	III,	℣.	21-26	46
— VII. — Corollaires	—	III,	℣.	27-31	51
— VIII. — Objection	—	IV,	℣.	1-25	55



IMPR. DE MONTLIGEON, LA CHAPELLE-MONTLIGEON (ORNE). — 12786-10-22.

☩

J.-M.-J.

Chanoine GESLIN

Professeur d'Écriture Sainte au Grand Séminaire de Sées (Orne)

La demi-heure d'Écriture Sainte

à base scientifique, à but apostolique

L'ÉCRITURE SAINTE DIVINEMENT INSPIRÉE EST :

1° le meilleur livre de doctrine pour l'instruction des ignorants ;
2° le meilleur livre de controverse pour la réfutation des erreurs ;
3° le meilleur livre d'exhortation pour le redressement des pécheurs ;
4° le meilleur livre de spiritualité pour faire des chrétiens parfaits et agissants

(II *Tim.*, III, 16-17.)

DEUXIÈME FASCICULE

ÉPITRE AUX ROMAINS

L'IMPECCABILITÉ DU CHRÉTIEN (*Rom.*, V-VIII)

> Paul est un océan de la plus pure et de la plus profonde sagesse...
> Tout ce que je sais — si je sais quelque chose — je le tiens non de mon intelligence, ni de mes moyens, mais du commerce continu avec ce grand homme.
>
> S[t] JEAN CHRYSOST.



Chez l'Auteur :

GRAND SÉMINAIRE DE SÉES (ORNE)

IMPRIMERIE DE MONTLIGEON (ORNE) | ŒUVRE DES SAINTS ANGES ALENÇON (ORNE)

1922

Épître aux Romains

L'impeccabilité du chrétien (*Rom.*, v-viii)

VUE D'ENSEMBLE

Ce second traité de saint Paul (v-viii), qui va nous plonger dans les profondeurs de la psychologie humaine, montre les effets de la justification. Ils sont au nombre de deux : la paix (v et vi) et la liberté (vii et viii). De fait, la paix et la liberté sont les deux grands biens, les deux seuls biens de l'homme.

La paix, en effet, peut se définir négativement l'éloignement de tout trouble; la liberté, l'éloignement de tout obstacle. Positivement, la première est le calme de tous nos désirs; la seconde, la possession de tous nos moyens. En d'autres termes encore, la paix nous donne la plénitude de notre être; la liberté, la plénitude de notre activité. En toutes choses donc, l'homme poursuit ces deux biens, qu'il ne peut pas ne pas désirer, en étant privé; dont il ne peut pas ne pas jouir, les possédant. Si les richesses sont poursuivies, c'est parce qu'elles donnent un certain calme passager, une certaine indépendance relative. Si les plaisirs et les honneurs sont appréciés et recherchés, c'est qu'ils donnent une certaine plénitude d'être, les premiers en soi, les seconds dans le rayonnement de soi sur la société. La paix et la liberté sont donc les meilleurs biens que saint Paul au nom de Dieu puisse promettre.

Or, la paix, pour être parfaite, doit nous donner la tranquillité du passé, le calme du présent, l'assurance de l'avenir. C'est cette paix parfaite que saint Paul fait espérer au chrétien.

Nous avons la tranquillité du passé, dit-il, car nous sommes justifiés par la foi; justifiés, c'est-à-dire que nos péchés sont effacés, comme nous l'avons vu dans les quatre premiers chapitres.

Nous avons le calme du présent par la grâce sanctifiante, dans laquelle nous sommes stabilisés et immobilisés.

Nous avons l'assurance de l'avenir par trois gages excellents qui nous sont donnés : le premier est notre état de grâce actuel, lequel doit se déployer au ciel en gloire, comme un arbre s'épanouit en fleurs et en fruits; le second est la tribulation qui nous fait atteindre graduellement à la cha-

rité; le troisième est Jésus, le second Adam, qui nous donne plus de vie que le premier ne nous en avait fait perdre.

Et donc, de quelque côté que nous regardions, nous ne voyons que des motifs de paix et de tranquillité.

Deux objections posées sur ce fond doctrinal permettent à saint Paul d'exposer le dogme de l'impeccabilité du chrétien et celui du nouvel esclavage de l'homme, l'esclavage de la justice, dont le régime constitue la liberté.

Pour que le chrétien soit LIBRE, il faut qu'il n'ait plus de chaînes à son activité, qu'il jouisse de tous ses moyens. L'activité de l'homme, qui a pour fin essentielle le bien, a été diminuée, restreinte, liée et faussée par une loi que saint Paul appelle la loi des membres et que nous sommes convenus d'appeler en théologie la concupiscence; loi qu'Adam a jetée dans notre sang et qui est, avec la privation de la grâce sanctifiante, le plus clair patrimoine qu'il nous ait laissé. Cette concupiscence, qu'il faut entendre dans sa plus large extension, aveugle l'intelligence et fait dévier la volonté, diminuant ainsi beaucoup la liberté humaine et la tournant vers le mal : c'est la première loi qui tyrannise l'homme.

Il en est une seconde qui le tyrannise, mais d'une tout autre façon; c'est la loi mosaïque, code complexe de prohibitions et de prescriptions menaçantes et terrifiantes dont Dieu est l'auteur et qui a pour fin de baîllonner le monstre originel de la concupiscence. Cette loi extérieure et inefficace a éveillé, irrité et courroucé la concupiscence au lieu de la dompter; au surplus, elle a fatigué l'homme débile par ses multiples ordonnances.

Le Juif donc souffre de la loi qui le pousse au mal et de la loi qui l'oblige au bien; de la première, qui lui fait déverser toute son activité vers le mal; de la seconde, qui diminue sa liberté en lui enlevant le choix du bien, et le traite en esclave au lieu de le traiter en fils de famille.

Saint Paul promet au chrétien l'émancipation de ces deux lois : de la loi mosaïque dont il nous dit qu'elle est morte. Nous en sommes exempts, dit-il ici dans son épître aux Romains, comme une femme est rendue à la liberté par le trépas de son mari, et dans son épître aux Galates, comme un fils de famille devenu majeur échappe à la discipline de ses précepteurs.

A ce propos, il lave la loi de deux accusations, celle d'avoir été un péché, et celle d'avoir été notre mort. L'agent responsable dans le malheur qui nous est arrivé, ce n'est pas la loi, mais la concupiscence qui s'est servie de la loi pour nous faire pécher et pour nous faire mourir. La concupiscence fut la cause; la loi ne fut que l'occasion.

Saint Paul ensuite nous déclare affranchis de la concupiscence, loi qui arrêtait notre essor vers le bien ou le faisait dévier vers le mal. C'est fini, dit-il, la concupiscence est condamnée. Comment? Par une autre loi qui, en nous, au centre de nous-mêmes, décuple, centuple notre amour du

bien, loi qui n'est pas tant une loi qu'un esprit, une vie, et que saint Paul appelle pour ce motif loi de l'esprit et de la vie : nous voulons dire la grâce de Jésus-Christ.

A nous donc les larges espaces du bien ! Plus rien du péché : rien que de la liberté, rien que de l'activité, rien que de la vie, rien que de la gloire à condition toutefois que nous agissions par l'Esprit de Dieu... Et la gloire qui nous attend, c'est celle de la filiation divine... Et cette gloire redondera sur toute la création inférieure, comme la lumière rejaillit à flots sur les objets qui la reçoivent. Cette gloire, toute créature l'attend jusqu'à en soupirer, jusqu'à en être malade; tout y travaille, le monde entier, choses et événements, depuis la création du monde jusqu'à maintenant. Enfin rien ne s'y oppose; même les obstacles, même les épreuves seront matière pour nous à de plus grandes victoires.

Tel est l'enchaînement des principales idées de saint Paul. Sa pensée est si puissante et si une, qu'on dirait une seule phrase courant sur quatre chapitres, sans arrêt, sans répit, sans fatigue, par les cimes les plus escarpées, prenant plus d'envol et d'élan à mesure que la vérité chrétienne se développe et ne s'arrêtant forte et triomphante que dans la dernière expression de la vérité.

Voici maintenant le schéma panoramique qui donne l'armature logique de cette phrase de saint Paul.

- EFFETS DE LA JUSTIFICATION.
  - I. *La paix*
    - Concernant le passé : l'effacement des péchés. . . . .
    - Concernant le présent : l'état de grâce . . . . — v. 1-11. LEÇON IX.
    - Concernant l'avenir : 3 gages. . . .
      - l'état de grâce.
      - les tribulations
      - N.-S. J.-C. .. — ℣. 12-21. LEÇON X.
    - 2 Objections
      - 1° Ne faut-il pas pécher encore pour multiplier la grâce? Rép. Non, nous sommes morts au péché. . — VI. 1-14. LEÇON XI.
      - 2° Puisque nous sommes libres de la loi, nous pouvons donc pécher? Rép. Non, nous n'avons fait que changer de maître. . . . . . . — ℣. 15-23. LEÇON XII.
  - II. *La liberté*
    - 1° Affranchissement de la loi mosaïque
      - Mort de la loi. . . . . . — VII. 1-6. LEÇON XIII.
      - 2 Objections et réponses
        - *a*) La loi n'a pas été coupable. — ℣. 7-12. LEÇON XIV.
        - *b*) La loi n'a été que l'occasion de ma mort . . . . — ℣. 13-25. LEÇON XV.
    - 2° Affranchissement de la loi des membres
      - *a*) Condamnation de la concupiscence. — VIII. 1-9. LEÇON XVI.
      - *b*) Vie et gloire. . . . — ℣. 10-18. LEÇON XVII.
      - c) Sympathie et conjuration du monde entier en faveur de notre gloire future. — ℣. 19-30. LEÇON XVIII.
      - *d*) Plus d'obstacles, rien que des victoires. . . . . — ℣. 31-39. LEÇON XIX.

LEÇON IX

La Paix du Chrétien, V, 1-11.

TEXTE

V. 1. Justificati ergo ex fide, pacem habeamus ad Deum per Dominum nostrum Jesum-Christum :

2. Par quem et habemus accessum, per fidem, in gratiam istam in qua stamus, et gloriamur in spe gloriæ filiorum Dei.

3. Non solum autem sed et gloriamur in tribulationibus, scientes quod tribulatio patientiam operatur;

4. Patientia autem probationem, probatio vero spem;

5. Spes autem non confundit : quia charitas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum-Sanctum qui datus est nobis.

6. Ut quid enim Christus, cum adhuc infirmi essemus, secundum tempus pro impiis mortuus est?

7. Vix enim pro justo quis moritur : nam pro bono forsitan quis audeat mori.

8. Commendat autem charitatem suam Deus in nobis, quoniam, cum adhuc peccatores essemus, secundum tempus.

9. Christus pro nobis mortuus est : multo igitur magis nunc, justificati in sanguine ipsius, salvi erimus ab ira per ipsum.

10. Si enim, cum inimici essemus, reconciliati sumus Deo per

[1] *Justifiés donc par la foi, nous avons la paix avec Dieu par Notre-Seigneur Jésus-Christ.* [2] *Par lui également nous avons eu entrée, moyennant la foi, en cette grâce dans laquelle nous nous tenons et sur laquelle nous comptons pour espérer la gloire de Dieu.* [3] *Nous comptons en outre sur les tribulations, sachant que la tribulation produit la patience,* [4] *la patience, l'épreuve ; l'épreuve, l'espérance ;* [5] *l'espérance ne trompe pas, parce que l'amour de Dieu est versé à flots dans nos cœurs par l'Esprit-Saint qui nous a été donné.* [6] *Et en effet, lorsque nous étions encore sans force, le Christ dès lors au temps marqué, est mort pour des impies.* [7] *Or, on donne difficilement sa vie pour un juste ; pour l'homme de bien en effet trouvera-t-on quelqu'un même qui accepte de mourir ?* [8] *Eh bien! Dieu prouve son amour pour nous, quand, nous encore pécheurs,* [9] *le Christ nous sacrifie sa vie ; à plus forte raison maintenant que nous sommes justifiés dans son sang, serons-nous sauvés par lui de la colère.* [10] *Si en effet à l'heure où nous étions ses ennemis, nous avons été réconciliés à Dieu en considération de la mort de son Fils, à plus forte raison, réconciliés nous serons sauvés*

mortem Filii ejus, multo magis, reconciliati, salvi erimus in vita ipsius.

11. Non solum autem, sed et gloriamur in Deo per Dominum nostrum Jesum-Christum, per quem nunc reconciliationem accepimus.

dans sa vie. [11] *Ce n'est pas tout : nous comptons même sur Dieu par Notre-Seigneur Jésus-Christ, par qui maintenant nous avons reçu notre réconciliation.*

EXPLICATIONS TEXTUELLES

℣. 1. « *habeamus* » var. habemus.

℣. 2. « *habemus* » var. habuimus.
« *per fidem* » omis en grec.
« *filiorum* » omis en grec.

℣. 2. 3. 11. « *Gloriamur* » nous comptons sur; Prat : nous exultons. Voir *Prov.*, XXVII, 1, où est pleinement légitimée notre traduction : Ne compte pas sur le lendemain, ignorant ce que t'enfantera même ce jourd'hui.

℣. 6. *Ut quid* en grec εἰς τί ou ἔτι.

SCHÉMA

La Paix.
- Regardant le *passé* : *la rémission des péchés*... ℣. 1.
- Regardant le *présent* : *l'état de grâce*... ℣. 2.
- Regardant *l'avenir* : nous comptons
  - 1° Sur *la grâce* que nous espérons voir s'épanouir en gloire... ℣. 2.
  - 2° Sur *les tribulations*, lesquelles produisent
    - la patience, laquelle produit l'épreuve, laquelle produit l'espérance, laquelle atteint son objet : la charité... ℣. 3 à 5.
    - Parenthèse... ℣. 6 à 10.
  - 3° Sur *Dieu* lui-même à cause de N.-S. J.-C... ℣. 11.

Parenthèse 6 à 10 : Pourquoi en nous y a-t-il une telle effusion de charité ?
- Le Christ est mort pour nous pécheurs... ℣. 6.
- Or, personne n'en ferait autant pour un juste, un bienfaiteur... ℣. 7.
- Donc Dieu nous a beaucoup aimés pécheurs... ℣. 8.
- *a fortiori* nous aime-t-il justifiés dans le sang de son Fils... ℣. 9.
- Car si ennemis il nous a réconciliés à lui, *a fortiori* nous sauvera-t-il une fois réconciliés et plongés dans la vie de son Fils... ℣. 10.

COMMENTAIRE

L'étude du précédent schéma nous dispensera de nous attarder sur l'enchaînement logique de ce passage où, comme toujours, la dialectique du

raisonnement rivalise avec la profondeur des vues théologiques. Nous aurons la paix, si le passé, le présent et l'avenir nous tranquillisent. Or ils nous tranquillisent.

℣. **1.** 1° Le passé ne nous laisse aucune dette, aucune tache, car nous sommes justifiés; c'est-à-dire nos péchés nous sont remis, nos taches sont effacées, grâce à Notre-Seigneur Jésus-Christ. Saint Paul pour le moment s'abstient de parler du médiateur : il y reviendra.

℣. **2.** 2° Le présent nous garde dans l'immobilité, *par l'état de grâce ;* en effet par Jésus également, c'est-à-dire par le moyen de la foi en lui, nous avons pu accéder à cette grâce dans laquelle nous nous tenons maintenant très fermement. On dirait que l'expression : *état de grâce*, vient de saint Paul quand il dit *gratiam in qua stamus.* La grâce sanctifiante, en effet, est un état si stable que de sa nature il veut être éternel : ne s'appelle-t-il pas la vie éternelle? Et saint Paul plus tard ne va-t-il pas nous montrer que le chrétien est établi dans l'impeccabilité à l'instar de Jésus qui, une fois ressuscité, ne mourra jamais plus?

3° Enfin l'avenir nous donne complète tranquillité; car nous comptons sur cette grâce présente qui, si nous n'y touchons pas, va, comme un bon arbre, s'épanouir en une gloire toute divine. Cette gloire n'existe pas, mais elle est en espérance dans la grâce que nous tenons, comme la moisson et les fruits sont en espérance dans le blé qui lève et les fleurs qui bourgeonnent.

℣. **3.** La grâce sanctifiante n'est pas notre seule assurance pour l'avenir, nous en avons une autre : ce sont nos tribulations. C'est une vérité bien théologique que les souffrances sont un gage de prédestination. L'ange Raphaël ne disait-il pas à Tobie : Il fallait que tu souffris, puisque tu étais agréable à Dieu (*Tob.*, XII, 13)? Job n'a-t-il pas souffert parce qu'il était un prédestiné? Un père ne châtie-t-il pas son fils précisément parce qu'il l'aime (*Hebr.*, XII, 6, et *Apocal.*, III, 19)? Et donc ceux qui veulent vivre dans la piété doivent s'attendre à souffrir la persécution (II *Tim.*, III, 12). Saint Paul ici va prouver comment ceux qui souffrent atteignent à la charité, laquelle est la plénitude de l'être humain.

La tribulation, dit-il, produit la patience. Rien de plus vrai. N'est-ce pas un fait d'expérience quotidienne que ceux qui sont voués à la souffrance sont patients, tolérants, résignés? Les animaux patients et résignés ne sont-ils pas ceux qu'on charge et qu'on frappe? Les hommes patients et résignés ne sont-ils pas les pauvres, les esclaves, les serviteurs et les malades, tous ceux qui souffrent?

℣. **4.** De la patience à la probation il n'y a qu'un pas. Comment exprimer en français cette vertu, ce stade de la perfection? Définissons-le d'abord. L'habitude de souffrir donne la patience; la patience à mesure qu'elle s'acclimate dans l'être humain, produit une certaine splendeur,

une sorte de maturité qu'on peut appeler la résignation, le détachement : c'est donc par ces mots qu'on pourrait traduire le mot latin *probatio*.

De cette vertu à l'espérance il n'y a qu'un pas. L'âme qui a pris son parti de souffrir *patientia*, de ne plus rien espérer ici-bas *probatio*, jette d'instinct ses regards en haut, se prend à espérer des biens posthumes et suprasensibles.

℣. **5.** Et nous voilà à l'espérance *spes*. Or, nous dit saint Paul, l'espérance ne sera jamais trompée, relevant ainsi nombre de textes de l'Ancien Testament où il est dit qu'espérer en Dieu, c'est l'équivalent d'être exaucé : Ps. XXI, 6; XXIV, 3; XXX, 2; LXX, 1. L'espérance, en effet, c'est la confiance que Dieu nous donnera notre fin. Or la fin de l'homme, son rassasiement, c'est la charité seule. L'homme ne le sait pas toujours et voilà pourquoi il porte ses désirs sur autre chose que l'amour de Dieu et du prochain. Mais l'homme qui sait sa fin, c'est-à-dire ce pour quoi il est créé, ne désire qu'aimer et faire aimer et être aimé. Or, comme Dieu ne peut nous refuser ce pour quoi il nous a créés et qu'il le veut plus que nous, et comme d'ailleurs nous l'honorons extrêmement en mettant notre confiance en ses promesses, en sa bonté et en sa puissance, il s'ensuit que l'homme qui espère sera toujours exaucé et que son espérance n'aura jamais la confusion, ni la honte de rester inécoutée; loin de là : à flots la charité de Dieu s'écoule, se précipite dans les cœurs par l'action de l'Esprit-Saint.

Et l'Esprit-Saint, nous savons qui c'est : c'est l'Amour substantiel et personnel du Père et du Fils, amour qui lui-même nous est donné par le baptême, la confirmation et les autres sacrements.

℣. **6.** Ce débordement de l'amour divin sur les âmes peut paraître étrange à des hommes qui ne font que sortir de la fange du vice et qui hier encore étaient les ennemis de Dieu. Ici la dialectique de saint Paul va se donner libre jeu. Déjà, ἔτι, dit-il, alors que nous étions encore ἔτι sans force, le Christ est mort au temps marqué pour nous, impies.

℣. **7.** C'est là, il faut l'avouer, un amour extraordinaire, inexplicable, car, dit-il, c'est à peine si quelqu'un mourrait pour un juste; même pour son bienfaiteur, se trouvera-t-il quelqu'un qui consentît à mourir?

℣. **8.** Dieu donc nous prouve bien son amour, quand le Christ meurt au temps marqué pour nous qui sommes encore pécheurs.

℣. **9.** A plus forte raison, maintenant que nous sommes justifiés dans le sang de Jésus, nous serons sauvés par lui de la colère éternelle. Notre position en effet n'est plus la même : si au milieu des vagues menaçantes et prêtes à nous engloutir, Dieu nous aimait, combien davantage pouvons-nous espérer le salut maintenant que notre Sauveur nous a placés dans l'arche du salut?

℣. **10.** La raison en est que, Dieu nous ayant réconciliés à lui, quand nous étions ses ennemis en considération de la mort de son Fils, il va de

soi qu'une fois réconciliés nous serons sauvés, plongés que nous sommes dans la vie de son Fils et devenus ses membres. Il est donc bien vrai que nous sommes inondés de l'amour de Dieu et immergés dans la charité, puisque Dieu nous aime tant !

Or, comme c'est l'espérance qui nous apporte la charité, que c'est le détachement qui nous donne l'espérance, que c'est la patience qui nous vaut le détachement, que c'est la souffrance qui fait notre patience, nous devons bénir la souffrance, nous reposer sur elle, car elle est un signe de prédestination, un gage de salut, une garantie d'avenir, étant le foyer d'où jaillit la charité, le terrain d'où progressivement s'épanouit notre bonheur.

℣. **11.** Non seulement notre état de grâce, non seulement nos tribulations nous sont des garants de l'avenir : Dieu lui-même veut être notre troisième assurance. Comment? Par Notre-Seigneur Jésus-Christ qui est le lien de notre réconciliation avec lui. C'est une bien grande chose que nous soyons autorisés à nous appuyer sur Dieu, la Puissance, la Bonté et la Fidélité indéfectibles, l'Être essentiel et la Solidité même. Nous devons cette immense faveur à Notre-Seigneur Jésus-Christ dont saint Paul enfin va nous parler.

LEÇON X

Comment Jésus nous réconcilie à Dieu, V, 12-21.

TEXTE

12. Propterea sicut per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit, et per peccatum mors; et ita in omnes homines mors pertransiit, in quo omnes peccaverunt :

13. Usque ad legem enim peccatum erat in mundo; peccatum autem non imputabatur, quum lex non esset :

14. Sed regnavit mors ab Adam usque ad Moysen etiam in eos qui non peccaverunt in similitudinem prævaricationis Adæ, qui est forma futuri.

15. Sed non sicut delictum, ita et donum. Si enim unius delicto multi mortui sunt, multo magis gratia Dei et donum in gratia unius hominis Jesu Christi in plures abundavit.

16. Et non sicut per unum peccatum, ita et donum : nam judicium quidem ex uno in condemnationem; gratia autem ex multis delictis in justificationem.

17. Si enim unius delicto mors regnavit per unum, multo magis abundantiam gratiæ, et donationis, et justitiæ accipientes, in vita regnabunt per unum Jesum Christum.

18. Igitur sicut per unius delictum in omnes homines in condem-

[12] *C'est pourquoi de même que par
un seul homme le péché s'est intro-
duit dans le monde et par le péché la
mort, et qu'ainsi à tous les hommes la
mort s'est étendue, parce que tous
avaient péché* [13], *(Et en effet, jusqu'à
la loi il y a eu du péché dans le monde,
mais le péché n'est pas imputé [à
mort] faute de loi.* [14] *Toutefois, la
mort a sévi depuis Adam jusqu'à
Moïse, même sur ceux qui n'ont pas
péché à la manière de la transgres-
sion d'Adam) Or Adam est le type de
celui qui devait venir.*

[15] *Toutefois, il n'en est pas du don
gratuit comme de la chute, car si par
la chute d'un seul la multitude a été
frappée de mort, à plus forte raison
la grâce de Dieu et le don ont-ils
abondamment coulé sur la multitude
par la grâce d'un seul homme Jésus-
Christ.*

[16] *De plus, le don n'est pas comme
le péché par un seul pécheur, car le
jugement [a été prononcé] à cause
d'un seul [pour aboutir] à une sen-
tence de condamnation, la grâce au
contraire [est donnée] en considéra-
tion de nombreuses chutes en vue de
la réhabilitation.* [17] *Et en effet, si
par la faute d'un seul la mort a régné
à cause d'un seul, à plus forte raison
ceux qui ont reçu l'abondance de la*

nationem, sic et per unius justitiam in omnes homines in justificationem vitæ.

19. Sicut enim per inobedientiam unius hominis, peccatores constituti sunt multi : ita et per unius obeditionem, justi constituentur multi.

20. Lex autem subintravit ut abundaret delictum. Ubi autem abundavit delictum, superabundavit gratia.

21. Ut sicut regnavit peccatum in mortem, ita et gratia regnet per justitiam in vitam æternam per Jesum-Christum Dominum nostrum.

grâce et du don de la justice, régneront-ils dans la vie par le seul Jésus-Christ. [18] *Et donc de même que c'est par une seule chute que la condamnation s'est étendue à tous les hommes, ainsi c'est par un seul acte de justice que la justification vitale s'étendra à tous les hommes.* [19] *Car de même que la révolte d'un seul a constitué pécheurs la multitude, ainsi la soumission d'un seul constituera justes la multitude.*

[20] *Or la loi s'est introduite pour que les chutes se multiplient ; mais là où le péché a abondé, la grâce a surabondé,* [21] *Afin que comme le péché a régné en donnant la mort, ainsi la grâce aussi régnât par la justice pour donner la vie éternelle par Jésus-Christ Notre-Seigneur.*

EXPLICATIONS TEXTUELLES

℣. 12. *in quo :* deux sens : 1° *eo quod : parce que* (ainsi maintenant tous les exégètes); 2° *in eo* (*Adamo*) *in quo : en cet Adam en qui* (les vieux auteurs). Le deuxième sens donne la pensée suivante : c'est par *un* seul homme que le péché est entré dans le monde et par le péché la mort, et ainsi c'est à *tous* les hommes que la mort a passé par cet homme en qui tous ont péché. Sens plein aussi théologique que logique. De même que l'universalité d'expansion du péché a paru à l'arrière-plan dans l'expression *in hunc mundum*, avec au premier plan son unité d'origine, pourquoi, dans la proposition consécutive où l'universalité d'expansion est mise en avant, l'unité d'origine ne réapparaîtrait-elle pas à l'arrière-plan dans l'expression *in quo*, ellypse de *in eo in quo*? La symétrie de la phrase l'exige. Que ἐφ' ᾧ signifie *parce que* dans deux autres endroits de saint Paul, est-ce là une base suffisante pour l'établir en loi? La concise et ellyptique pensée de saint Paul est-elle toujours l'esclave des règles de la grammaire et de l'usage?

℣. 12-14. La phrase est une comparaison dont la protase commence ainsi : *sicut per...* et dont l'apodose a cette forme incorrecte : *qui est forma futuri*, Adam qui est le type du futur (Adam). L'apodose régulière se développerait sous cette forme : *ainsi par un seul homme la justice est entrée dans le monde et par la justice la vie, de sorte que c'est à tous les hommes que la vie a passé par cet homme en qui tous ont mérité.* Si la comparaison amène Adam comme principe unique de péché et de mort pour tous les hommes, il faut que Jésus, l'antitype, arrive ensuite comme principe unique de justice et de vie pour tous les hommes également. Telle est la pensée de saint Paul.

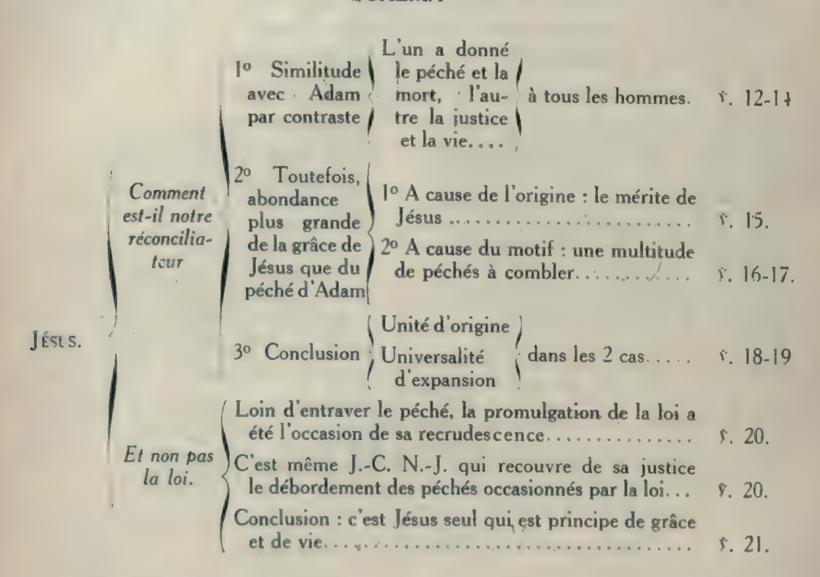
℣. 13 et 14. Constituent une parenthèse avant l'apodose en vue de prouver l'universalité du péché originel.

℣. 15, 19. *multi = omnes qui sunt multi*, en grec οἱ πολλοί, en français la multitude, la masse.

ỳ. 16. en grec : *Et non sicut per unum peccantem donum* : Et le don n'est pas comme la mort en considération d'un seul pécheur.

ỳ. 20. *ut* indique plutôt une conséquence qu'une finalité.

SCHÉMA


JÉSUS.
Comment est-il notre réconciliateur
1° Similitude avec Adam par contraste — L'un a donné le péché et la mort, l'autre la justice et la vie.... — à tous les hommes. ỳ. 12-14
2° Toutefois, abondance plus grande de la grâce de Jésus que du péché d'Adam — 1° A cause de l'origine : le mérite de Jésus .... ỳ. 15.
2° A cause du motif : une multitude de péchés à combler........ ỳ. 16-17.
3° Conclusion — Unité d'origine / Universalité d'expansion — dans les 2 cas..... ỳ. 18-19
Et non pas la loi.
Loin d'entraver le péché, la promulgation de la loi a été l'occasion de sa recrudescence........ ỳ. 20.
C'est même J.-C. N.-J. qui recouvre de sa justice le débordement des péchés occasionnés par la loi... ỳ. 20.
Conclusion : c'est Jésus seul qui est principe de grâce et de vie........ ỳ. 21.

L'enchaînement des pensées qui doit faire ici l'objet d'une étude spéciale est déjà bien dégagé par le tableau synoptique précédent. Nous avons vu que quatre fois Jésus avait apparu sous la plume de saint Paul comme auteur de notre paix, parce qu'il est notre réconciliateur avec Dieu. Notre réconciliateur? Mais étions-nous en guerre avec la divinité? Pourquoi? Comment? C'est ce que saint Paul va exposer, et comme il prend toutes choses par leurs profondeurs, encore ici il va nous faire descendre aux fondements de l'édifice du monde.

Adam avait reçu de Dieu la grâce à charge de la transmettre avec le sang à tous ses descendants. L'ayant perdue par le péché, il ne nous laisse en héritage que sa pauvreté. Jésus dans le plan divin sera la contre-partie exacte d'Adam. L'un a introduit dans le monde le péché et la mort et les a inoculés à tous les hommes; le second introduira la justice et la vie et les inoculera à tous les hommes (ỳ. 12-14). Mais la réparation a deux différences avec la déchéance; première différence : la grâce est plus abondante que le péché, car elle provient du mérite de Jésus (ỳ. 15); deuxième différence : la grâce est donnée en considération non d'un seul pécheur, mais d'une multitude, tandis que la sentence de mort ne venait

que d'un seul péché et à cause d'un seul homme. Dans le premier cas, c'est la grâce qui se multiplie en proportion des péchés et des pécheurs; dans le second cas, c'est un seul péché qui s'étend. Dans le premier cas, l'abondance de la grâce est donnée à chacun; dans le second cas, le péché unique se déverse sur tous et ce péché, qui ne devait être que pour un, a répandu de son indigence sur tous, (ỷ. 16-17). Et en tout cela, similitude parfaite : de même qu'un seul péché s'est étendu à tous les hommes avec ses conséquences, la condamnation et la mort, ainsi un seul acte d'obéissance étend à tous les hommes son mérite et ses effets qui sont la justice, la réhabilitation et la vie (ỷ. 18-19).

Mais la loi, s'écrie le Juif? N'a-t-elle pas été une alliance, un pacte avec Dieu? N'est-elle pas pour nous un titre, un gage, une garantie? Erreur, répond saint Paul, l'apparition de la Loi a marqué une recrudescence du mal, et c'est le Christ lui-même qui du manteau de ses mérites a recouvert le dévergondage de crimes occasionnés par la loi (ỷ. 20). De la sorte, c'est Jésus-Christ seul qui pour tous les hommes est principe de justice, de grâce et de vie éternelle, comme Adam fut principe de péché et de mort (ỷ. 21).

COMMENTAIRE

ỷ. **12.** Adam, le premier homme, avait reçu de Dieu un état surnaturel qu'il devait transmettre avec le sang à tous ses descendants. Or cet état surnaturel comprenait trois choses : 1° une qualité entitative, nommée justice ou grâce sanctifiante, informant son âme; 2° un organisme de dons intellectuels et de vertus opératives; 3° le privilège de l'immortalité. Toute cette richesse était amissible par un seul péché grave. Adam pécha, comme nous le savons, et dès lors perdit tout son apanage : ne l'ayant plus, il ne pouvait plus le transmettre à ses enfants, héritiers seulement de sa banqueroute et de son indigence.

La perte de la justice nous donnait, dès l'instant de notre conception, une laideur qui nous rendait un objet de dégoût et de colère pour Dieu; la perte des vertus et des dons entraînait une sorte de déséquilibre psychologique où la prédominance de l'élément charnel aveuglait l'intelligence, désarmait la volonté et inclinait l'âme vers les choses matérielles et périssables de la terre : cette prédominance de l'élément charnel est ce que nous avons appelé la concupiscence; enfin, la perte du privilège de l'immortalité, rendait notre corps mortel pour deux causes, la caducité et la morbidité. La caducité est la désagrégabilité naturelle de notre corps provenant des propres éléments qui le composent, c'est d'un mot la vieillesse; la morbidité est la désagrégabilité naturelle de notre corps provenant de l'influence destructive des éléments étrangers, c'est d'un mot la maladie.

Caducité, morbidité amènent à plus ou moins longue échéance la mort.

Or deux mots remplissent de leur sens le ℣. 12 : *péché* et *mort*. Que signifient-ils? — Il y a trois acceptions principales du mot *péché* : 1° l'acte de rébellion contre Dieu; 2° l'état de disgrâce et de laideur qui suit l'acte, et qui provient de la disparition de la grâce sanctifiante; enfin 3° le foyer psychologique du péché dans l'homme, fils d'Adam, foyer qu'on appelle du nom générique de concupiscence et qui provient de la disparition des vertus et des dons. Il y a deux acceptions du mot *mort* : 1° la perte pour le corps de l'âme, vie du corps; 2° la perte pour l'âme de la grâce sanctifiante, vie de l'âme. Il suit de ces définitions que la mort de l'âme répond à la deuxième acception du mot péché, c'est-à-dire à la perte de la grâce sanctifiante. Or dans quel sens faut-il prendre les mots *péché* et *mort* ici? Tous deux dans le sens le plus large, c'est-à-dire dans un sens qui embrasse leurs différentes acceptions.

On comprend dès lors cette parole : *par un seul homme*, Adam, *le péché a fait son entrée dans le monde et par le péché la mort*. Adam ayant perdu en une seule faute toutes les grâces de lumière et de force qu'il devait léguer à ses descendants, devient cause de tous leurs péchés personnels. En effet, emportés par la concupiscence, qui n'a plus son contrepoids dans la grâce, ils se ruent vers toute iniquité. Adam non seulement est cause de tous les péchés de tous les hommes, mais encore il est cause de leur mort, soit morale, soit physique. Et en effet, ce qui fait la vie de l'âme, la grâce sanctifiante, ayant sombré dans l'acte peccamineux d'Adam, tous les hommes sont conçus dans l'état de mort morale, et, le privilège de l'immortalité ayant disparu avec la justice originelle dans le naufrage d'Adam, les hommes ne sont plus immunisés contre la mort physique. De la sorte, poursuit saint Paul, *la mort s'est étendue à tous les hommes par la faute de ce seul homme en qui ils avaient tous péché*.

℣. **13, 14.** Ce mot audacieux que *tous les hommes* sans exception *ont péché*, appelle une explication. Saint Paul va la donner sans retard, laissant en l'air sa proposition principale. Son raisonnement sous-entend une vérité reçue, courante, indiscutée, savoir que la mort est le châtiment du péché. Conséquemment la mort s'expliquera pour Adam qui avait été averti que sa transgression serait punie de mort; elle s'expliquerait pour les Israélites qui ont été menacés de mort, s'ils venaient à transgresser la loi mosaïque. Mais comment expliquer la mort des adultes qui ont vécu *d'Adam jusqu'à Moïse*, et des enfants? Les premiers, en effet, sûrement commirent des péchés, *mais ces péchés n'étaient pas regardés comme des transgressions, car il n'y avait pas de loi formelle*, nettement promulguée. Les seconds n'ont pas péché personnellement. Saint Paul voit bien les uns et les autres dans l'horizon de sa pensée : la mort a sévi, dit-il, d'Adam et Moïse *même* sur ceux qui n'ont pas commis de péchés personnels, comme Adam, c'est-à-

dire même sur les *amentes* et les enfants. C'est donc qu'il y a un autre péché, dont sont justiciables et les adultes de la période intercalaire d'Adam à Moïse, et même les enfants. Ce péché, c'est celui dont je parle, péché social, non personnel, lequel fut commis et par Adam qui était nous tous et par nous tous qui étions Adam.

℣. **14** (*fin*). Et maintenant saint Paul peut reprendre sa proposition principale et donner le deuxième terme de son rapport, lequel devrait se formuler rigoureusement de cette manière : *ainsi c'est par un seul homme, Jésus, que la justice est entrée dans ce monde et par la justice, la vie, et c'est à tous les hommes qu'elle est passée par cet homme, Jésus, en qui tous ont mérité.* L'Apôtre estime dire tout cela dans ce mot : or Adam est le *type du futur* [Adam], ce qui signifie que Jésus est la similitude par contraste, donc la contre-partie d'Adam : tous en Adam ont péché et sont morts, tous en Jésus ont mérité et vivront. Saint Paul, dans sa conclusion des versets 18 et 19, le dira.

℣. **15**. Mais l'Apôtre semble effrayé d'avoir fait l'égalité entre les deux Adam. Après avoir déclaré les ressemblances, il établit sans tarder les supériorités de l'un sur l'autre. Une première se tire de la richesse infinie de la grâce de Jésus : si une seule chute a causé la mort de la multitude, dit saint Paul, quelle profusion de grâce divine et de dons ne se répandra pas sur tous du mérite du seul Jésus-Christ !

℣. **16.** Une seconde se tire du motif qui a commandé cette grâce. La tare originelle fut le châtiment d'un seul pécheur et d'un seul péché, car le jugement n'a été porté que contre un seul homme pour le condamner : Adam, le père de famille. Les enfants ne subissent le malheur que par voie d'héritage, par transmission de la pauvreté paternelle. La grâce au contraire a été préparée en considération de la multitude des fautes actuelles pour relever tous les hommes.

℣. **17.** Je m'explique, poursuit saint Paul : la mort a régné par une seule faute, par un seul homme, Dieu ne prenant en considération que l'unique coupable et l'unique délit; mais il n'en va pas de même de la grâce. Le péché et la mort sont des négations, des privations, de pures absences dans lesquelles il n'y a ni plus ni moins; la grâce, au contraire, est de l'être et l'être peut croire à l'infini. Aussi les hommes, recevant une accumulation surabondante de grâces, de faveurs et de sainteté, seront de véritables rois exubérants de vie par le seul Jésus-Christ.

℣. **18, 19.** Concluons, dit saint Paul; et en deux parallélismes il établit le mystère de l'unité de source et de l'universalité d'expansion. L'unité de délit a amené l'universalité de la condamnation et l'unité de mérite, l'universalité de la restauration; un seul acte de rébellion a fait l'universalité des pécheurs et un seul acte d'obéissance a fait l'universalité des justes.

Saint Paul ne pouvait être ni plus précis, ni plus concis : le flot du mal

part d'un seul, le flot du bien part d'un seul également; Jésus et Adam sont les deux pôles du monde : de l'un vient la nuit, le péché et la mort; de l'autre, la lumière, la vertu et la vie; le premier peuple l'enfer, le second, le ciel.

L'Apôtre dans ces contrastes semble oublier la liberté individuelle; il ne l'oublie pas néanmoins, toute sa lettre en fait foi. Mais ce qu'il veut faire paraître, c'est d'abord le rôle très grand de la concupiscence dans la perpétration du mal; c'est ensuite le rôle infiniment plus grand de la grâce dans l'accomplissement du bien. La volonté humaine en face des deux forces, des deux torrents, reste libre; elle est libre de consentir au torrent qui court à l'enfer; et elle peut coopérer à la grâce de Jésus-Christ qui l'entraîne et l'élève jusqu'au ciel.

Notre solidarité avec Adam a scandalisé beaucoup d'hommes et les a fait blasphémer contre Dieu; mais cette solidarité, outre qu'elle n'en est pas une vraiment, puisqu'elle ne nous faits pas responsables de la faute d'Adam, mais simplement ses victimes et ses dupes, a son contrepoids magnifique dans notre solidarité avec Jésus-Christ. Et celle-là est une vraie solidarité, car elle nous fait adhérents à Jésus-Christ par la foi et le baptême : nous participons à sa dignité, à ses prérogatives, même à sa filiation divine et à sa royauté, au point que nous sommes un avec lui par une communication de sa nature divine, comme lui est un avec nous par une participation de notre sang.

On pourrait peut-être encore objecter que le péché d'Adam s'étend effectivement à tous les hommes, tandis qu'il n'en est pas de même de la régénération chrétienne. Nous répondrons que la volonté salvifique de Dieu et les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ enveloppent tous les hommes et qu'ils pénètrent partout où la moindre fissure de bonne volonté entr'ouvre le cœur humain : *pax hominibus bonœ voluntatis!* La seule volonté humaine empêche l'universalité mathématique du salut effectif.

℣. **20.** Le parallèle des deux Adam est achevé. L'invisible contradicteur apparaît à l'horizon de la pensée de saint Paul. Et la loi qu'en faites-vous? Quel rôle lui donnez-vous? N'est-elle pas une puissance de sanctification? Et saint Paul de répondre, dépassant tout ce qu'il a dit contre elle jusqu'ici : *la loi n'est entrée* sur la scène du monde *que pour multiplier le péché*, non de par l'intention divine, mais de par les lois de la psychologie. Toutefois, consolons-nous, poursuit l'Apôtre, si Dieu a permis que le péché se multiplie du fait de l'apparition de la loi, c'était afin que la grâce surabonde ensuite. Comment? Un abîme plus grand d'humiliation a appelé un abîme plus grand de commisération; l'homme terrassé par le péché, a fini par comprendre qu'il n'était que faiblesse et qu'il ne pouvait de lui-même que descendre et s'abîmer. Se défiant dès lors de lui-même, il a pris confiance en Dieu et il a reçu la surabondance de la grâce divine. L'humiliation a

fait l'humilité, l'humilité la foi, la foi la grâce, la grâce la vertu et le salut.

℣. **21.** D'où le plan divin s'ébauche dans ses grandes lignes : de même que le péché a amené sur le monde entier le règne de la mort, pour le corps comme pour l'âme, ainsi la grâce, don de Dieu, régnera à son tour sur l'univers en faisant fleurir la justice, qui est l'opposé du péché, et en produisant la vie éternelle qui s'oppose à la mort; vie éternelle pour les âmes, vie ressuscitée et glorieuse pour les corps. De cette restauration, l'auteur est et sera Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Ce mot « règne » appliqué aux deux périodes du monde est heureusement choisi. Le règne de la mort n'a pas exclu la vie, puisqu'il y eut des justes jadis; le règne de la vie non plus n'exclut pas la mort, puisqu'il y a des pécheurs maintenant encore. Mais en chacune des deux époques il y a un relief, une prédominance, un règne; la mort a prédominé dans les temps prémessianiques, la vie prédomine maintenant; la vie fut cachée jadis, tandis que la mort émergeait; la mort à son tour est cachée et c'est la vie qui émerge et qui règne. Ainsi nous rejoignons les versets 17-18 du chapitre I où il est dit que la justice et le salut éclatent à partir de Jésus-Christ, comme auparavant c'était la colère divine qui éclatait : *revelatur justitia Dei... revelatur ira Dei.*

LEÇON XI

L'impeccabilité par la mort spirituelle, VI, 1-14.

TEXTE

VI. 1. Quid ergo dicemus? permanebimus in peccato ut gratia abundet?

2. Absit. Qui enim mortui sumus peccato, quomodo adhuc vivemus in illo?

3. An ignoratis quia, quicumque baptizati sumus in Christo Jesu, in morte ipsius baptizati sumus?

4. Consepulti enim sumus cum illo per baptismum in mortem, ut, quomodo Christus surrexit a mortuis per gloriam Patris, ita et nos in novitate vitæ ambulemus.

5. Si enim complantati facti sumus similitudini mortis ejus, simul et resurrectionis erimus.

6. Hoc scientes, quia vetus homo noster simul crucifixus est, ut destruatur corpus peccati, et ultra non serviamus peccato.

7. Qui enim mortuus est justificatus est a peccato.

8. Si autem mortui sumus cum Christo, credimus quia simul etiam vivemus cum Christo :

9. Scientes quod Christus, resurgens ex mortuis, jam non moritur; mors illi ultra non dominabitur.

10. Quod enim mortuus est peccato, mortuus est semel; quod autem vivit, vivit Deo.

11. Ita et vos existimate vos mortuos quidem esse peccato, viventes

[1] *Qu'allons-nous conclure? qu'il faut que nous restions dans le péché pour permettre à la grâce d'être plus abondante?* [2] *Jamais! Nous tous qui sommes morts au péché, comment pourrons-nous vivre encore en lui?* [3] *Ou bien ignorez-vous que nous tous qui sommes baptisés dans le Christ Jésus, c'est dans sa mort que nous sommes plongés,* [4] *qu'en conséquence nous sommes ensevelis avec lui par le baptême dans la mort, afin que de même que le Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, ainsi nous aussi nous marchions dans une vie nouvelle?*

[5] *Et en effet, si nous sommes devenus participants symboliquement à sa mort, nous devons l'être également à sa résurrection,* [6] *sachant ceci que le vieil homme en nous a été crucifié avec* [Jésus], *afin que le corps du péché soit anéanti, pour que nous ne soyons plus les esclaves du péché.* [7] *Or celui qui est mort, est quitte du péché;* [8] *mais si nous sommes morts avec le Christ, nous vivrons aussi avec lui — espérons-le —* [9] *sachant que le Christ ressuscité des morts, ne meurt plus, que la mort sur lui n'a plus d'empire.* [10] *Et en effet sa mort fut une mort au péché et une fois pour toutes; s'il vit, c'est à Dieu.*

[11] *Ainsi vous-mêmes tenez-vous*

autem Deo in Christo Jesu Domino nostro.

12. Non ergo regnet peccatum in vestro mortali corpore, ut obediatis concupiscentiis ejus.

13. Sed neque exhibeatis membra vestra arma iniquitatis peccato; sed exhibete vos Deo, tanquam ex mortuis viventes, et membra vestra arma justitiæ Deo.

14. Peccatum enim vobis non dominabitur : non enim sub lege estis, sed sub gratia.

pour morts au péché, mais vivants à Dieu en Jésus-Christ Notre-Seigneur. [12] *Que le péché ne règne donc plus dans votre corps mortel par l'asservissement à ses convoitises,* [13] *et ne livrez pas vos membres au péché pour servir à l'injustice, mais tenez-vous devant Dieu comme des ressuscités, vouant vos membres à Dieu pour servir la justice,* [14] *car le péché n'a plus d'empire sur vous, puisque vous n'êtes plus les sujets de la loi, mais ceux de la grâce.*

EXPLICATIONS TEXTUELLES

ỳ. 5. *Complantati similitudini mortis ejus*, la similitude de la mort de Jésus, c'est la mort spirituelle dont la mort physique de Jésus est le symbole et le type; nous sommes complantés, c'est-à-dire greffés sur Jésus par elle (datif d'instrument).

ỳ. 10. *Quod* est un relatif à l'accusatif; la virgule doit précéder *peccato*.

SCHÉMA

L'IMPECCABILITÉ.

- QUESTION : N'est-il pas bon de pécher encore pour faire abonder la grâce? .... ỳ. 1.
- RÉPONSE :
  - *Affirmation :* Impossible, nous sommes morts au péché ỳ. 2.
  - *Explication :*
    - Nous sommes *morts* au péché et *vivants* à la justice. — Le baptême nous a plongés, ensevelis dans la mort de J., afin que nous mourrions spirituellement avec lui et vivions spirituellement avec lui d'une vie nouvelle... ỳ. 3-5.
    - 2° Morts *définitivement.* — Notre mort est *définitive*, car non seulement le péché est détruit, mais sa cause, la concupiscence, est crucifiée. ỳ. 6-7.
    - 3° Vivants *indéfectiblement* — De même que le Christ ressuscité ne meurt plus, ainsi *indéfectiblement* nous devons vivre à Dieu......... ỳ. 8-10.
    - Résumé : Tenez-vous donc pour morts au péché et vivants à Dieu.......... ỳ. 11.
  - *Conclusion pratique :*
    - Que la concupiscence ne domine pas votre corps...................... ỳ. 12.
    - Mais que vos membres soient les instruments de la justice................ ỳ. 1-14.

COMMENTAIRE

Le schéma a commencé de nous montrer ce qu'est la mort spirituelle et sa conséquence, l'impeccabilité, dogmes bien ignorés de nos jours.

Le plan de Dieu est que nous ne péchions plus après notre baptême, comme Jésus ressuscité ne meurt plus, mais que nous vivions à Dieu comme Jésus vit à Dieu. Le baptême en effet a deux phases qui sont au chrétien qui coopère, ce que furent à Jésus sa mort et sa résurrection. La mort de Jésus lui enleva sa vie physique; ainsi le baptême nous enlève notre vie charnelle et pécheresse; la résurrection de Jésus lui donna une vie nouvelle et glorieuse; ainsi le baptême nous confère une vie spirituelle bien différente de la vie charnelle et pécheresse d'auparavant. Jésus ressuscité ne meurt plus, mais vit à Dieu éternellement; ainsi nous, morts au péché et ressuscités à une vie nouvelle, nous ne devons plus pécher, mais mener pour Dieu une vie de justice et de vertu. Et ce plan divin n'implique pas seulement symétrie, parallèle entre Jésus et nous, il implique encore COMPÉNÉTRATION; avec Jésus nous sommes crucifiés, avec lui nous mourons, avec lui nous sommes ensevelis, avec lui nous ressuscitons à une vie nouvelle; et cette compénétration est profondément efficace : un afflux de grâces puissantes part de Jésus mort pour immobiliser et dessécher la concupiscence, moteur et source de tous les péchés; de Jésus ressuscité pour vivifier et multiplier les forces morales. Nous avons ici les deux phases de la perfection : *la mort spirituelle et la vie spirituelle.*

Dès lors nous comprendrons que le baptême, sacrement qui nous greffe sur le Christ mort et ressuscité, crée une impossibilité de pécher, d'un genre à part. Ce n'est pas une impossibilité physique et fatale, mais c'est beaucoup plus qu'une convenance morale et libre. La grâce chrétienne que le baptême inocule dans l'homme et que l'Eucharistie entretient et développe normalement, le fixe et le stabilise dans les hautes sphères de la vertu où le péché n'a plus ni attrait, ni séduction, ni attirance quelconque : c'est là l'impeccabilité. Cette impeccabilité n'est pas la suppression, ni la diminution de la liberté psychologique, mais son développement et sa plénitude par la faculté que l'homme a d'agir librement, loin de la tyrannie des passions, dans la pure atmosphère du bien.

1° NOUS SOMMES MORTS AU PÉCHÉ ET VIVANTS A LA JUSTICE.

℣. **1.** La question que se pose saint Paul : *qu'allons-nous conclure? qu'il faut que nous restions dans le péché pour que la grâce abonde?* n'est pas absurde. Puisque Dieu a fait surabonder la grâce là où le péché avait abondé,

pourquoi ne creuserions-nous pas davantage le vide de notre âme par des péchés nouveaux, afin que la grâce y descende avec plus d'abondance?

℣. **2.** Saint Paul s'oppose à cette conclusion. C'est impossible, s'écrie-t-il. Nous sommes morts : un cadavre peut-il revenir à la vie pour agir à nouveau? Non. Eh bien! nous sommes morts au péché : quelle apparence que nous puissions y revivre?

℣. **3.** Que nous sommes morts au péché, c'est certain : ignorez-vous, dit saint Paul, que nous tous qui sommes baptisés dans Jésus-Christ, nous sommes baptisés, c'est-à-dire plongés, noyés dans sa mort. La distance des siècles n'est pas un obstacle; dans le plan divin la mort du Christ et notre baptême sont simultanés : l'une n'est pas antérieure, l'autre n'est pas postérieur. Disons mieux, ils ne font qu'un.

℣. **4.** *Conséquemment*, poursuit saint Paul, *nous sommes par le baptême ensevelis avec Jésus dans la mort, afin que de même que le Christ est ressuscité des morts par la gloire de son Père, ainsi nous revivions* non de la vie quittée et détruite du péché, mais *d'une vie nouvelle* bien différente de l'autre, une vie de justice et d'innocence. Cet *afin que*... est très suggestif : il signifie que le fait ne sera réalisé que plus tard, moyennant une coopération humaine indispensable.

℣. **5.** *Et en effet, si nous sommes devenus une seule plante avec le Christ* — c'est toujours l'Apôtre qui parle — *non par la même mort que la sienne*, c'est-à-dire la mort physique, *mais par une semblable*, c'est-à-dire la mort spirituelle, *également nous le serons par une résurrection* non identique à la sienne, mais seulement semblable, je veux dire par une résurrection spirituelle. — Le futur *nous le serons*... indique comme précédemment la coopération humaine.

Le *substratum* de cette théologie est celui-ci : le baptême nous prend pécheurs et nous lie, nous adapte, nous fusionne au Christ, lequel meurt à la vie corporelle pour nous faire mourir au péché; il meurt et nous mourons, lui physiquement, nous spirituellement, lui à la vie corporelle, nous à la vie pécheresse, et c'est juste puisque sa mort expie nos péchés, mais l'adaptation par le baptême ne se borne pas là, Jésus ressuscite pour que nous ressuscitions avec lui, il ressuscite à une vie glorifiée du corps et nous, nous ressuscitons à une vie justifiée de l'âme, lui à la vie de la gloire, nous à la vie de la grâce. Ainsi nous ne faisons qu'un avec Jésus par le baptême; nous mourons au péché quand il l'expie, nous vivons à la grâce quand il vit de la gloire. Et ce double acte est symbolisé par le rite sacramentel : l'immersion qui nous fait mourir et l'émersion hors de l'eau qui nous ressuscite.

2° Morts définitivement, 6 et 7.

℣. **6.** La justification serait illusoire, si les péchés étant détruits sur la croix, leur cause demeurait intacte et vivante. Aussi saint Paul précise que l'œuvre du Calvaire ne comprend pas seulement la rémission de nos péchés, mais implique *la crucifixion de notre vieil homme*.

Qu'entend-il par notre vieil homme? Il entend la concupiscence, âme du pécheur que nous étions jadis. Elle est bel et bien crucifiée. Mais dans quelle fin? *Afin que le corps du péché soit immobilisé*, c'est-à-dire afin que les habitudes vicieuses qui forment son corps et ses organes, soient réduites à l'impuissance, *de façon à ce que nous ne servions plus le péché*. Et en effet, si l'âme est liée, le corps est immobilisé, si le corps est immobilisé, les actes sont impossibles, si les actes sont impossibles, nous sommes morts : mais tout cela est moral et suppose coopération.

Et en effet, si la crucifixion de la concupiscence est un fait accompli, *crucifixus est*, la concupiscence n'est pas morte pour autant et l'immobilisation du corps de péché reste un but à poursuivre, un terme à atteindre pour lequel il faut notre coopération attentive, courageuse et persévérante. La première opération, la crucifixion, est divine, c'est l'*opus operatum* du Sacrement concomitamment avec la rémission des péchés, tandis que la seconde, l'immobilisation du corps du péché, implique la coopération humaine, les labeurs ascétiques qui suivront la réception du rite sacramentel. Ainsi nous sommes morts, moyennant que nous coopérions au sacrement, et comme saint Paul suppose coopération, nous sommes morts en principe.

Mais pourquoi cette puissante efficacité de la mort du Christ, efficacité qui nous est apportée et appliquée par le baptême? Dans quel but sommes-nous frappés à mort par le rite sacramentel? C'est afin que nous ne soyons plus les esclaves du péché *ultra non serviamus peccato*.

℣. **7.** Car il est bien évident que la mort coupe court à toute activité, libère l'homme de tout service. Et donc, *morts spirituellement, nous sommes quittes du péché*.

3° Vivants indéfectiblement, 8-11.

℣. **8.** Pour que nous ne péchions plus, saint Paul a montré que nous étions définitivement morts au péché avec le Christ. Afin d'atteindre au même résultat et de nous confirmer dans la vertu chrétienne, il va user d'un autre argument : *c'est un point de notre croyance*, dit-il, *que si nous sommes morts avec le Christ, c'est pour que nous vivions avec lui*.

℣. **9.** Or, *observons bien que le Christ, ressuscité des morts, ne meurt plus, que la mort ne le domine plus*. Le plan divin est donc que nous vivions

indéfectiblement, inébranlablement dans la justice sans jamais plus pécher, à l'exemple du Christ qui une fois dans la gloire, ne meurt plus.

℣. **10.** *Car autant sa mort fut une mort au péché une fois pour toutes, autant sa vie est une vie à Dieu.*

Jésus appartint au péché pendant sa vie mortelle et devint sa victime sur le Calvaire; mais il lui dit par sa mort un adieu définitif, éternel, car il acquittait en mourant toute sa dette envers lui : il avait vécu pour lui et comme à son service; en mourant, il lui échappait définitivement. Sa vie maintenant est tout à Dieu par une appartenance complète. Or ce qui est à Dieu participe de son immobilité et de son immutabilité.

℣. **11.** *Estimez-vous donc irrévocablement morts au péché et définitivement vivants à Dieu dans le Christ Jésus.* Telle est la conclusion dogmatique des deux arguments précédents.

4° Conclusion pratique, 12-14.

Autant de conseils sont donnés que nous avons eu de vues dogmatiques; donc deux : l'un concernant la mort, l'autre concernant la vie spirituelle.

℣. **12.** Premier conseil. *Que la concupiscence donc ne prévale pas dans votre corps mortel par une suite de votre obéissance à ses exigences.* Ce conseil montre que la puissante efficacité de l'action divine exige la coopération humaine, et que la vie chrétienne ne tue ni la spontanéité de l'homme, ni sa faculté de faire le mal.

℣. **13.** Deuxième conseil. *Au lieu de faire de vos membres des instruments d'iniquité, présentez-vous au contraire à Dieu comme des ressuscités et vos membres comme des instruments de justice au service de Dieu.* C'est le conseil positif, après le conseil négatif; c'est le conseil de vie spirituelle, après le conseil de mort spirituelle. Ainsi saint Paul est d'une rigueur d'ordre et de méthode jusque dans les dernières ramifications de son texte.

℣. **14.** Le travail est facile, *car la concupiscence chez vous*, chrétiens, dit saint Paul, *n'est plus prépondérante*. Elle n'est plus prépondérante, parce que vous *n'êtes plus sous la loi, mais sous la grâce*. La loi, en effet, enflammait la concupiscence, comme le vent excite l'incendie; mais la grâce est la pluie qui l'éteint.

Note. — Saint Paul, placé ici aux frontières du christianisme, ne détaille pas les procédés du régime chrétien pour obtenir l'atrophie de la concupiscence. Son rôle se borne à introduire juifs et païens dans la foi, ou à les y fixer mal affermis. S'il avait eu pour objectif l'évangélisation à l'intérieur, il aurait dit que l'Eucharistie était l'antidote de la concupiscence, que ce sacrement, aliment de l'âme régénérée, entretient et développe l'homme spirituel au détriment de l'homme charnel désormais crucifié. C'est l'Eu-

charistie, en effet, qui rend l'homme impeccable : *celui qui mange ma chair et boit mon sang, a la vie éternelle et je le ressusciterai au dernier jour* (Jo., VI).

Une raison encore plus simple explique le silence de saint Paul sur le sacrement eucharistique. Dans les premiers siècles de l'Église, chrétien et communiant, c'était tout un, on ne concevait pas l'un sans l'autre, comme on ne conçoit pas un homme qui ne mange pas. Aussi pécheurs et péchés étaient-ils rares; les *chrétiens-cadavres* étaient l'exception. La *Didaché* au IIe siècle suppose la communion de tous les dimanches (n. 14)..., La mentalité chrétienne d'aujourd'hui est loin encore d'être replacée dans la vérité et dans l'ordre.

LEÇON XII

Comment nous n'avons fait que changer de maître, VI, 15-23.

TEXTE

15. Quid ergo? peccabimus, quoniam non sumus sub lege, sed sub gratia? Absit.

16. Nescitis quoniam cui exhibetis vos servos ad obediendum, servi estis ejus cui obeditis, sive peccati ad mortem, sive obeditionis ad justitiam?

17. Gratias autem Deo quod fuistis servi peccati, obedistis autem ex corde in eam formam doctrinæ, in quam traditi estis.

18. Liberati autem a peccato, servi facti estis justitiæ.

19. Humanum dico, propter infirmitatem carnis vestræ : sicut enim exhibuistis membra vestra servire immunditiæ et iniquitati ad iniquitatem, ita nunc exhibete membra vestra servire justitiæ in sanctificationem.

20. Cum enim servi essetis peccati, liberi fuistis justitiæ.

21. Quem ergo fructum habuistis tunc in illis, in quibus nunc erubescitis? Nam finis illorum mors est.

22. Nunc vero liberati a peccato, servi autem facti Deo, habetis fructum vestrum in sanctificationem, finem vero vitam æternam.

23. Stipendia enim peccati, mors. Gratia autem Dei, vita æterna in Christo Jesu Domino nostro.

[15] *Quoi donc? nous pécherons, puisque nous ne sommes plus sous le péché, mais sous la grâce?* [16] *Gardez-vous-en bien. Ne savez-vous pas que du maître auquel vous avez voué votre obéissance, vous devenez les esclaves, les esclaves soit du péché et c'est la mort, soit de l'obéissance et c'est la justice.* [17] *Or, grâces soient rendues à Dieu de ce que, jadis les esclaves du péché, vous vous êtes soumis de cœur à cette forme de doctrine à laquelle vous avez été livrés!* [18] *Émancipés du péché, vous êtes entrés au service de la justice.* [19] *[J'use de comparaisons humaines à cause de la débilité de votre nature]. Et en effet, de même que vous fîtes de vos corps les esclaves de l'impureté et de l'injustice pour l'injustice, ainsi rendez-les maintenant les esclaves de la justice pour la sainteté.* [20] *Car lorsque vous étiez les esclaves du péché, vous ne subissiez pas le joug de la justice.* [21] *Et qu'y gagniez-vous alors? Vous en rougissez aujourd'hui, car le terme, c'était la mort.* [22] *Mais maintenant affranchis du péché et serviteurs de Dieu, vous gagnez la sainteté dont le terme est la vie éternelle.* [23] *Le salaire en effet du péché, ce fut la mort; le don de Dieu, c'est la vie éternelle en Jésus-Christ N.-S.*

SCHÉMA

Objection : Puisque nous ne sommes plus sous la loi, nous sommes libres de faire les actes que la loi prohibait, c'est-à-dire de pécher .... ℣. 15.

Réponse en syllogisme
- Non.
- *Majeure* : On doit obéir au régime qu'on a adopté .... ℣. 16.
- *Mineure* : Or vous êtes passés librement d'un régime à un autre, de celui du péché à celui de la justice .... ℣. 17-18
- *Conclusion* : Conduisez-vous en conséquence. Vous n'aurez pas lieu de vous en repentir ..... ℣. 19-23.

COMMENTAIRE

℣. **15.** Cette seconde objection, si invraisemblable qu'elle paraisse, germe tout naturellement du dernier trait porté à la première objection : *nous ne sommes plus sous la loi, mais sous la grâce*. Saint Paul reste l'implacable logicien dans l'objection, comme dans l'apologie. Mais la réponse sera aussi vigoureuse que l'attaque.

℣. **16.** Quand nous nous vouons comme serviteurs à un maître, c'est pour le servir effectivement. Or nous n'avons et ne pouvons avoir que deux maîtres, le péché et le devoir *obeditio*, saint Paul personnifie ainsi les deux régimes moraux de l'homme; le premier a pour terme la mort, le second la justice. Il n'y a pas de situation intermédiaire. C'est à choisir entre les deux services et leurs deux conséquences.

℣. **17.** Mais grâce à Dieu, les Romains ont passé du service du péché à celui du devoir. Ce transfert s'opère librement de plein cœur, de la part des Chrétiens, nonobstant que Dieu par sa grâce les porte et les dépose au but. Saint Paul a bien soin de marquer la liberté humaine *ex corde* et l'efficacité de la grâce *in quam traditi estis*. Il affirme ainsi les deux éléments de l'acte surnaturel dégageant, puis gonflant le mystère de leur fusion, lui donnant à dessein un relief puissant, sans jamais prétendre le résoudre, car il est insoluble ici-bas (Voir *Rom.*, ch. IX).

℣. **18.** L'émancipation n'est que relative : dégagés du péché, les Romains sont devenus esclaves de la justice.

℣. **19.** Saint Paul s'excuse d'avoir usé de la comparaison de l'esclavage; il le faut, à cause de la débilité intellectuelle de ses correspondants qui, encore charnels, ne comprennent que par des images sensibles; s'il pouvait faire autrement, il prendrait un langage plus relevé en même temps que plus vrai. Les images, en effet, ont un inconvénient : elles sont des expressions grossières de la vérité.

Et l'Apôtre tire la conclusion : *Vos corps furent les esclaves de l'impureté et de l'injustice en vue de l'injustice, ainsi mettez-les maintenant au service de la justice en vue de la sainteté.*

℣. **20, 21.** A ce changement de régime vous gagnerez étonnamment. Le bénéfice de votre premier esclavage, quel était-il? Nul, moins que rien. Vous en rougissez maintenant, car vous ne récoltiez que la mort.

℣. **22, 23.** Et le bénéfice du nouveau? Admirable : vous gagnez la sainteté, c'est-à-dire l'innocence, l'impeccabilité, la perfection, puis la vie éternelle, vie sans déclin et sans dépérissement, sans fin et sans terme. Voilà le bilan des deux régimes, la rétribution des deux maîtres. Le péché donne comme salaire à son esclave la mort et Dieu gratifie son serviteur de la vie éternelle en Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ainsi l'enfer est une punition, un salaire de rigoureuse justice et le ciel, une faveur divine. Si le damné est à jamais perdu, c'est par sa propre faute, par manque de coopération; si l'élu est sauvé, c'est par une infinie miséricorde de Dieu, par la puissante efficacité de la grâce. Et les bienfaits surnaturels du salut ne sont donnés que par Jésus-Christ et en Jésus-Christ : tout sauvé est son membre; tout élu a été, avant l'origine du monde, choisi et prédestiné dans lui (*Eph.*, I, 4). La doctrine de saint Paul merveilleusement une, se soutient, se fortifie, se consolide de tous les points de ses épîtres, bien loin de se trahir jamais.

Ainsi s'achève le traité de la paix chrétienne, monument grandiose à trois façades : la façade du passé, la façade du présent, la façade de l'avenir. De ce monument, le Christ est le fondement et la base; le couronnement et le faîte sont deux conséquences de la paix : l'impeccabilité et la vertu.

LEÇON XIII

La liberté par la mort de la loi, VII, 1-6.

PRÉAMBULE

Nous passons au second fruit de la justification : la liberté. Ce mot est plus flatteur encore aux oreilles de l'homme que celui de paix. Et c'est normal, car la paix est négative, la liberté positive; l'une empêche l'activité débordante, exorbitante d'autrui de m'écraser et de me toucher; l'autre m'octroie mon maximum d'expansion dans la sphère de mes droits et de mon idéal.

Or deux choses entravent ma liberté : *la loi extérieure*, la *concupiscence intérieure ;* et c'est la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui me libère de l'une et de l'autre. 1° Au lieu d'un texte tyrannique qui réglementait ma vie et endiguait mon activité mauvaise, je recevrai un souffle, un esprit qui emportera mon âme loin des bas-fonds du mal dans le ciel pur et infini. De telle sorte, je n'aurai plus besoin de ces mille prohibitions, de ces innombrables avertissements qui m'étaient nécessaires quand je marchais par terre au milieu des précipices et des ravins, au travers des flaques d'eau et des bourbiers fangeux; car il est bien inutile de prémunir l'oiseau qui plane, des pièges cachés en bas sur la surface du sol. La loi n'est pas posée pour le juste, mais pour les hommes injustes, dit saint Paul à son disciple Timothée (I *Tim.*, I, 9). Aussi au chapitre VII va-t-il nous montrer que la loi de Moïse est morte pour le chrétien qui vit en Notre-Seigneur-Jésus-Christ.

2° Mais cet essor vers les hauteurs, je ne pourrai le prendre qu'autant que le poids de mes appétits charnels sera allégé, contrebalancé par une force spirituelle. La loi de l'esprit de la vie, dit saint Paul, me libérera de la loi du péché et de la mort. Au poids déprimant de la concupiscence s'opposera la force élevante de la grâce; à la puissance morbide et peccamineuse de ma nature adamique s'opposera la force spirituelle et vitale de Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est ce que saint Paul montrera dans le chapitre VIII.

Dégagés des deux poids de la loi et de la concupiscence, j'aurai ma liberté complète.

TEXTE

VII. 1. An ignoratis, fratres (scientibus enim legem loquor), quia lex in homine dominatur quanto tempore vivit?

VII. [1] *Ou ignorez-vous, frères, — je parle à ceux qui connaissent la loi — que la loi régit l'homme autant de temps qu'il vit.* [2] *La femme mariée,*

2. Nam quæ sub viro est mulier, vivente viro alligata est legi; si autem mortuus fuerit vir ejus, soluta est a lege viri. *I Cor*. 7. 39.

3. Igitur, vivente viro, vocabitur adultera si fuerit cum alio viro; si autem mortuus fuerit vir ejus, liberata est a lege viri, ut non sit adultera si fuerit cum alio viro.

4. Itaque, fratres mei, et vos mortificati estis legi per corpus Christi, ut sitis alterius, qui ex mortuis resurrexit, ut fructificemus Deo.

5. Quum enim essemus in carne, passiones peccatorum quæ per legem erant, operabantur in membris nostris, ut fructificarent morti.

6. Nunc autem soluti sumus a lege mortis in qua detinebamur, ita ut serviamus in novitate spiritus, et non in vetustate litteræ.

en effet, est liée, par la loi, à scn mari, tant qu'il vit ; lui mort, elle est affranchie des devoirs du mariage. [3] *Conséquemment elle est adultère, si, son mari vivant, elle se trouve avec un autre homme ; si son mari vient à mourir, elle est libre jusqu'à n'être plus adultère, si elle s'attache à un autre homme.* [4] *Ainsi, mes frères, et vous aussi, vous êtes morts à la loi par le corps du Christ et vous appartenez à un autre qui est ressuscité des morts, afin de porter des fruits pour Dieu.* [5] *Car, lorsque nous étions dans la chair, les passions des péchés, c'est-à-dire celle que la loi éveillait, travaillaient dans nos membres, afin de porter des fruits pour la mort.* [6] *Mais maintenant nous sommes dégagés de la loi, nous sommes morts à ce qui nous tenait captifs, pour servir désormais en esprit et non comme jadis selon la lettre.*

EXPLICATIONS TEXTUELLES

℣. 6. en grec au lieu de *mortis*, ἀποθανόντες; *morientes*.

SCHÉMA

LA LOI EST MORTE.	*Comparaison* :	Comme une femme à la mort de son mari peut passer sans crime à un autre mari..........	℣. 1-3.
	Application :	Ainsi vous êtes morts à la loi (la loi est morte pour vous) par le trépas de Jésus sur le Calvaire et vous appartenez au Christ ressuscité pour produire des fruits pour Dieu............	℣. 4.
	Explication :	*Autrefois*, les passions, excitées par la loi, produisaient en nous des péchés, fruits de mort..	℣. 5
		Maintenant, dégagés de la loi, nous pouvons faire notre service, non plus réglementés par un texte, mais animés par un esprit.............	℣. 6.

COMMENTAIRE

Deux difficultés d'ordre différent dominent ce passage : 1° montrer que la loi est morte, sans qu'elle ait été mauvaise; 2° le dire à des hommes

qui en avaient le culte depuis quinze siècles. Saint Paul résoudra la première difficulté — d'ordre psychologique — en répondant à deux objections (7-25). Saint Paul résoudra la seconde — d'ordre diplomatique — par l'heureuse comparaison qui ouvre ce chapitre (1-6).

℣. **1**. Ignorez-vous, dit-il, — je parle à des hommes qui s'entendent aux lois — que la loi régit l'homme autant de temps qu'il vit? L'Apôtre a bien soin de poser l'hypothèse d'un homme qui meurt, la loi restant debout, et non d'une loi qui meurt, l'homme survivant. Le résultat est le même : l'obligation de la loi expire dans les deux cas; dans le premier cas, faute de sujet, dans le second cas, faute de loi. Mais il importe que saint Paul ne prononce pas la déchéance de la loi par déférence pour ceux qui la vénèrent et qui seraient froissés d'entendre qu'elle est périmée.

℣. **2.** En preuve, un exemple est apporté : celui de la femme, régie par les lois du mariage. Le mari vivant, elle est tenue aux lois du mariage; le mari mort, elle redevient libre.

℣. **3.** Saint Paul tire les conséquences de sa comparaison : adultère est la femme qui passe à un autre homme du vivant de son mari; mais elle est inattaquable, irréprochable, si son mari mort, elle prend un second époux.

℣. **4.** Appliquons l'exemple : Vos âmes étaient mariées avec le précepte mosaïque. Unis par le rite baptismal au Christ, vous êtes morts avec lui et vous êtes vivants avec lui. Vous êtes morts avec lui sur le Calvaire au précepte mosaïque et avec lui, du tombeau, vous êtes passés à une vie nouvelle, de façon à appartenir désormais à l'homme nouveau qui est ressuscité des morts. Maintenant que vous appartenez au Christ, l'époux des âmes, vous porterez des fruits pour Dieu. La doctrine du mariage spirituel peut se greffer ici toute entière : toute âme en état de grâce est l'épouse de Notre-Seigneur Jésus-Christ et par lui engendre d'autres âmes à la vie éternelle, à la seule condition qu'elle lui soit fidèle.

℣. **5.** La stérilité marquait la première union; bien plus, les âmes, dans l'ancienne union, produisaient des fruits de mort, c'est-à-dire des péchés. La raison, la voici. Autrefois, lorsque nous étions dans la chair, c'est-à-dire lorsque la chair avait une influence prédominante, la loi, au lieu de faire céder les passions, les excitait et les passions engendraient des péchés, fruits de mort.

℣. **6.** Ces malheurs sont finis; le précepte mosaïque n'est plus notre époux, nous sommes morts à lui; ses tyranniques chaînes sont rompues. Nous somme passés à un autre époux, à un autre maître. La loi du nouvel époux, bien loin d'avoir la rigidité d'un texte froid, comme celle de notre premier maître, est un souffle vivifiant et fécond, un esprit de confiance et d'amour : c'est l'Esprit-Saint, code vivant de l'alliance nouvelle.

LEÇON XIV

La loi occasion du péché, VII, 7-12.

TEXTE

7. Quid ergo dicemus? lex peccatum est? Absit. Sed peccatum non cognovi nisi per legem : nam concupiscentiam nesciebam nisi lex diceret : *Non concupisces.*

8. Occasione autem accepta, peccatum per mandatum operatum est in me omnem concupiscentiam. Sine lege enim peccatum mortuum erat.

9. Ego autem vivebam sine lege aliquando. Sed, cum venisset mandatum, peccatum revixit.

10. Ego autem mortuus sum : et inventum est mihi mandatum quod erat ad vitam, hoc esse ad mortem.

11. Nam peccatum, occasione accepta per mandatum, seduxit me, et per illud occidit.

12. Itaque, lex quidem sancta, et mandatum sanctum et justum et bonum.

[7] *Que dirons-nous donc? Que la loi est un péché? Nullement. Mais je n'ai connu le péché que par la loi, et je n'aurais pas su la convoitise, si la loi n'avait pas dit : tu ne convoiteras pas.* [8] *Le péché, occasionné par le commandement, a produit en moi toute sorte de concupiscence, car sans la loi le péché était mort.* [9] *Pour moi, j'étais vivant jadis sans la loi, mais, le commandement étant venu, le péché a repris vie,* [10] *et moi en même temps je mourais : ainsi le commandement* [ordonné par Dieu] *pour la vie, s'est trouvé* servir *à la mort.* [11] *Le péché, en effet, prenant occasion du commandement, m'a séduit et, par lui, m'a tué.* [12] *Donc la loi est sainte, et le commandement saint, juste et bon.*

SCHÉMA

LA LOI OCCASION DU PÉCHÉ.	OBJECTION : La loi n'est-elle pas un péché?			
	RÉPONSE : La Loi n'est pas un péché; elle a été l'*occasion* du péché.	1° PREUVE PSYCHOLOGIQUE	Je n'ai connu le péché que par la Loi, et je n'aurais pas su la convoitise, si la Loi ne me l'avait interdite....	℣. 7.
			Mais ma mauvaise nature, prenant occasion du commandement, a fait tout le mal, à tel point que, sans lui, le péché était mort..........	℣. 8.
		2° CONSÉQUENCE	Ainsi, je fus en grâce avec Dieu jadis. La Loi survint et je retombai dans ma disgrâce primitive, dans mon premier état de mort.......	℣. 9.
			Ainsi le commandement, destiné à me faire vivre, me fit mourir.....	℣. 10.
			Car ma mauvaise nature prenant occasion du commandement, m'a séduit et, par lui, tué............	℣. 11.
		3° CONCLUSION.	Donc, la Loi est sainte, et le commandement bon................	℣. 12.

COMMENTAIRE

1° PREUVE PSYCHOLOGIQUE, 7-8.

℣. **7.** Saint Paul longe des abîmes : les audaces de sa parole sont déconcertantes, donnent le vertige. Ne craignons ni pour lui, ni pour nous. Il sait où il va, où il nous conduit. Il voit les horizons, prévient nos peurs, discerne les écueils, et nous en avertit : de ce que je viens de dire, que nous sommes morts à la loi, ne concluez pas, en avançant un pas de plus, que la loi est le péché. Non, elle n'en a été que l'occasion; tel est le résumé de sa réponse que nous allons maintenant analyser.

Je ne connus le péché que par la loi, et je ne sus la convoitise que par son interdiction. La loi n'est donc pas le péché, puisqu'elle l'interdit. Mais saint Paul répond à une audace par une autre audace. Quoi ! le péché n'a été connu que par la promulgation de la loi ! Oui, c'est bien la pensée de saint Paul déjà d'ailleurs exprimée : *jusqu'à la promulgation de la loi mosaïque, il y eut du péché dans le monde, mais c'était du péché inimputable*, dont l'homme n'était pas responsable, *car il n'y avait pas de loi formelle* (*Supra*, V, 13). Et à l'instant, saint Paul va dire que le péché commis sans connaissance de la loi, est du péché mort, du péché purement matériel (*Infra*, 8). La doctrine est identiquement la même; ces affirmations si catégoriques nous révèlent la profondeur de la tare originelle : l'intelligence, à ce point aveuglée, qu'elle a quasi perdu le sens moral.

℣. **8.** Mais ce n'est pas tout. *A l'occasion de la Loi, ma mauvaise nature s'est épanouie en toutes sortes de convoitises : que si la loi n'avait pas été formulée, il n'y aurait eu que des péchés inimputables*, matériels, morts. Cette autre affirmation catégorique nous ouvre un autre aperçu sur les abîmes du péché originel : la volonté, aussi faible que l'intelligence est aveugle, se précipite dans l'abîme aussitôt qu'entrevu.

Saint Paul ne s'explique pas davantage, mais il n'est pas un homme, qu'il soit plongé dans le vice ou s'épuise à escalader les sommets de la vertu, qui ne souscrive à l'affirmation de l'Apôtre. L'expérience humaine parle aussi net que la parole inspirée. Faut-il conclure de ces paroles à la cécité totale pour tous les hommes de la conscience morale et à l'anéantissement complet pour tous les hommes du ressort de la volonté?

Non. Saint Paul donne le relief général des temps prémosaïques : il y eut de la conscience et de l'énergie morale de-ci de-là, à travers le paganisme, mais si peu et si rarement ! La bonne foi étant en proportion directe de l'ignorance, il faut croire que la culpabilité païenne n'est pas aussi grande qu'on serait tenté de le croire.

Résumons : sans la loi, il n'y aurait eu ni connaissance, ni perpétration du mal. Toutefois la cause du mal moral n'est pas la loi, mais bien le péché qui est en nous, c'est-à-dire la mauvaise nature que nous avons héritée d'Adam : prenant occasion de la loi, elle s'est précipitée en toutes sortes d'actions mauvaises.

2° Conséquence, 9-11.

℣. **9.** *Je fus naguère en état de grâce, tant que je ne connus pas la loi.* Saint Paul donne ici sûrement la psychologie du Juif qui demeure en état de grâce jusqu'à son âge de raison : se décrivait-il personnellement par ces mots, se voyait-il lui-même à l'horizon de sa pensée? il est difficile de le dire autant qu'il est oiseux de le chercher.

Mais quand la loi me fut enseignée, qu'elle parvint à ma connaissance, c'est-à-dire quand je fus instruit des préceptes mosaïques, mon état de péché dans lequel j'étais né et que la circoncision avait détruit, *reprit vie.* Saint Paul explique qu'à l'âge de raison le Juif retombe dans l'état de péché — d'où la circoncision l'avait retiré — au moment où son intelligence, éclairée par le décalogue mosaïque, donne occasion à sa mauvaise nature de se révéler, de s'extérioriser en actes peccamineux.

℣. **10.** *Et je mourus :* quand le péché revit dans l'homme, l'homme à nouveau *meurt* à la grâce.

Et il se trouva que le commandement qui devait m'être utile pour m'entretenir et me faire croître *dans la vie*, c'est-à-dire dans la grâce sanctifiante, servit à ma mort. C'est la doctrine décrite plus haut (℣. 20-21).

℣. **11.** Comment? Occasionnellement. Le péché a profité du commandement pour me séduire, et ainsi se sert de lui pour me tuer. Ces paroles confirment notre expérience journalière de la fascination exercée sur nous par le mal défendu; que de fois, en effet, ne prenons-nous pas appétit du mal par l'interdiction qui nous en est faite, justifiant la parole de saint Paul : *je n'aurais pas convoité, si la loi ne m'avait dit : tu ne convoiteras pas!* La mauvaise nature s'est ainsi servie du commandement comme d'un instrument, pour me donner la mort.

3° Conclusion, 12.

℣. **12.** La conclusion s'impose : *la loi est sainte, elle est juste, elle est bonne*. Mais le péché qui est en moi, c'est-à-dire ma mauvaise nature, en a abusé.

LEÇON XV

La concupiscence cause du péché, VII, 13-25.

TEXTE

13. Quod ergo bonum est, mihi factum est mors? Absit. Sed peccatum, ut appareat peccatum, per bonum operatum est mihi mortem, ut fiat supra modum peccans peccatum per mandatum.

14. Scimus enim quia lex spiritualis est; ego autem carnalis sum, venumdatus sub peccato.

15. Quod enim operor non intelligo : non enim quod volo bonum, hoc ago; sed quod odi malum, illud facio.

16. Si autem quod nolo illud facio, consentio legi quoniam bona est.

17. Nunc autem jam non ego operor illud, sed quod habitat in me peccatum.

18. Scio enim quia non habitat in me, hoc est in carne mea, bonum. Nam velle adjacet mihi; perficere autem bonum non invenio.

19. Non enim quod volo bonum, hoc facio; sed quod nolo malum, hoc ago.

20. Si autem quod nolo, illud facio, jam non ego operor illud, sed quod habitat in me, peccatum.

21. Invenio igitur legem volenti mihi facere bonum : quoniam mihi malum adjacet;

22. Condelector enim legi Dei

[13] *Ce qui est bon est donc devenu pour moi la mort ? Nullement, mais le péché, pour apparaître péché, s'est servi du bien pour me causer la mort, afin que le péché devînt, par le moyen du commandement, pécheur par excès.* [14] *Nous savons, en effet, que la loi est spirituelle ; mais moi je suis charnel, vendu au joug du péché.* [15] *Car je ne suis pas maître de ce que je fais, puisque ce que je veux, je ne le fais pas ; mais que ce que je hais, je le fais.* [16] *Mais si ce que je ne veux pas, je le fais, je suis d'accord avec la loi, je la reconnais bonne.*

[17] *Et maintenant ce n'est plus moi qui fais cela, c'est le péché qui habite en moi.* [18] *Car je sais que le bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair, puisque vouloir le bien est à ma portée, mais de l'opérer je ne trouve* [moyen]. [19] *Car je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je ne veux pas.* [20] *Mais si ce que je ne veux pas, je le fais, ce n'est plus moi qui le fais, mais le péché qui habite en moi.* [21] *Je découvre donc en moi, quand je veux faire le bien, cette loi qui m'impose le mal en le mettant à ma portée,* [22] *car je suis d'accord avec la loi de Dieu selon l'homme intime,* [23] *mais je vois une autre loi dans mes membres, combattant la loi*

secundum interiorem hominem;
23. Video autem aliam legem in membris meis, repugnantem legi mentis meæ, et captivantem me in lege peccati, quæ est in membris meis.
24. Infelix ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus?
25. Gratia Dei per Jesum Christum Dominum nostrum. Igitur ego ipse mente servio legi Dei; carne autem, legi peccati.

de mon esprit, et m'enchaînant à la loi du péché, laquelle est dans mes membres.
[24] *Malheureux homme que je suis! qui me délivrera de ce corps de mort?*
[25] *La grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Et donc moi-même par mon esprit, je suis au service de la loi de Dieu, mais par ma chair je suis au service de la loi du péché.*

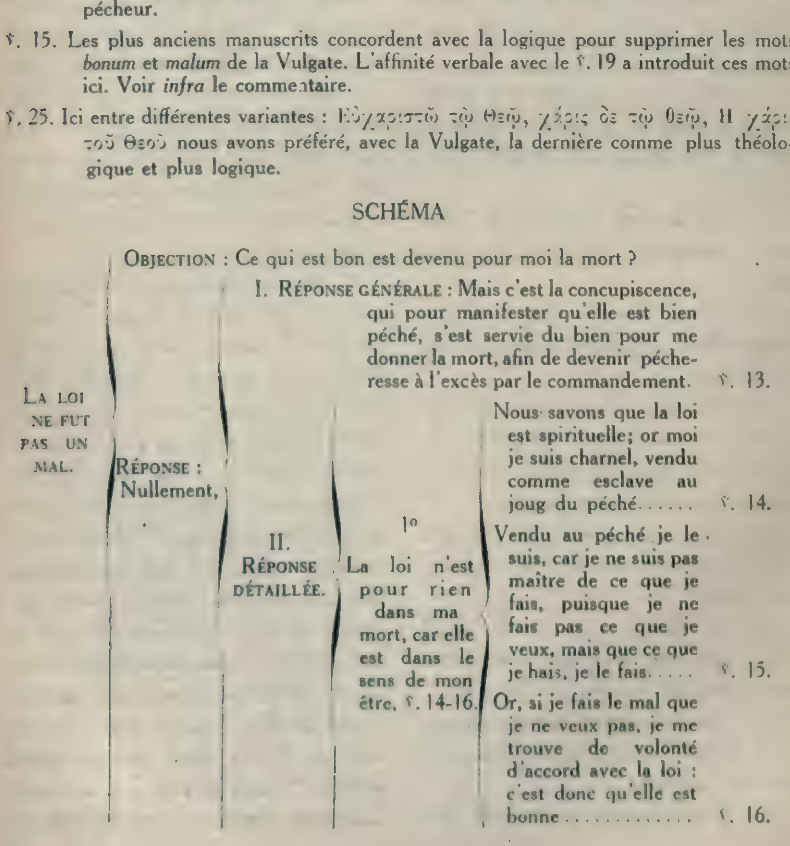
EXPLICATIONS TEXTUELLES

℣. 13. Le premier terme *peccatum* désigne la concupiscence, le deuxième est synonyme de pécheur.

℣. 15. Les plus anciens manuscrits concordent avec la logique pour supprimer les mots *bonum* et *malum* de la Vulgate. L'affinité verbale avec le ℣. 19 a introduit ces mots ici. Voir *infra* le commentaire.

℣. 25. Ici entre différentes variantes : Εὐχαριστῶ τῷ Θεῷ, χάρις δὲ τῷ Θεῷ, Ἡ χάρις τοῦ Θεοῦ nous avons préféré, avec la Vulgate, la dernière comme plus théologique et plus logique.

SCHÉMA



La foi ne fut pas un mal. (*suite*)

Réponse : Nullement

II. Réponse détaillée.

2°

Ce n'est même pas moi, c'est le péché logé dans mes membres (concupiscence) qui est cause de ma mort. ℣. 17-20.

Mais maintenant ce que je ne veux pas et fais néanmoins, ce n'est pas moi qui le fais, c'est le péché qui habite en moi. . . . . ℣. 17.

Car j'ai l'expérience qu'en moi, je veux dire dans ma chair, ce n'est pas du bien qui habite. La preuve est que vouloir le bien est seulement en mon pouvoir; l'exécuter, non . . . . ℣. 18.

Car le bien que je veux, je ne le fais pas, mais le mal que je ne veux pas, je le fais. . . . . ℣. 19.

Mais si je fais ce que je ne veux pas, le principe de ce mal n'est donc pas moi, c'est le péché qui est en moi. ℣. 20.

3°

Conséquence : Un conflit dont voici les parties belligérantes :

1° Côté du bien : le *moi* et la *loi de Dieu*.

2° Côté du mal : *la concupiscence* ou *loi des membres*,

Conflit où le *moi* perd la bataille et devient prisonnier. ℣. 21-25[1].

Je trouve donc en face de moi qui suis décidé à faire le bien, la loi qui met l'exécution du mal à ma portée. . ℣. 21.

Je veux le bien en effet conformément à la loi de Dieu : je m'en réjouis par le fond, le centre de mon être. . ℣. 22.

Mais il est une autre loi, celle-là dans mes membres, qui s'oppose à la loi de mon esprit et m'enchaîne après elle . . . . ℣. 23.

Ah, homme malheureux que je suis ! qui me délivrera de cette captivité, de ce corps où je trouve la mort ?. ℣. 24.

Qui ? qui ?... La grâce de Dieu par N.-S. J.-C. . . . . ℣. 25[1].

III. Conclusion : Donc, deux principes en moi :

1° L'esprit au service de la loi de Dieu; 2° la chair au service de la loi du péché, le tout dans l'unité d'une seule personne, moi. ℣. 25[2].

COMMENTAIRE

Pour que le lecteur ne se déconcerte pas dans cette psychologie profonde, nous lui demanderons d'étudier attentivement le schéma précédent; de reconnaître d'abord quelle est la nature et l'ampleur de la question, puis ensuite de contrôler l'enchaînement et la valeur des réponses. Saint Paul lui apparaîtra un merveilleux psychologue, un stupéfiant logicien. Pour faciliter ce travail que nous lui demandons, donnons quelques précisions indispensables :

1° Le but de saint Paul est de rechercher l'origine, *le point de départ du mal moral*, et non de fixer les responsabilités qui sont en proportion des libertés et du consentement, ce qui est absolument en dehors de cause. Le consentement constitue la cause formelle du mal moral; or ce que cherche saint Paul, ce n'est pas cette cause formelle, c'est la cause efficiente, l'auteur.

2° Le péché, personnifié dans les versets 13, 14, 17, 20, est la *concupiscence*, dont notre chair, nos membres, sont le siège; nous l'avons appelé plus haut notre mauvaise nature, héritée d'Adam. C'est lui, le péché logé dans nos membres, que saint Paul déclare le principe, le point de départ, la cause de nos acte peccamineux.

3° Le *moi* que saint Paul oppose ici au péché, logé dans les membres, c'est le fond, le centre de notre être humain sur lequel s'est greffée la plante parasite du péché, le chancre destructeur et mortel de la concupiscence. Saint Paul déclare le *moi* essentiellement bon et invariablement d'accord avec la loi divine — nous verrons plus tard pourquoi — mais encore privé de la grâce chrétienne, il succombe à la loi des membres, au tyran de la concupiscence. Le *moi*, victime de la concupiscence, c'est proprement le *moi juif* dans son relief classique; saint Paul l'opposera dans le chapitre suivant au *moi chrétien*, vainqueur, triomphateur de la loi des membres, moyennant la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

4° L'accord des deux terrains, *psychologique* et *moral*, peut se faire ainsi : l'homme en son centre est bon; de la périphérie de son être, c'est-à-dire du corps, part un souffle mauvais qui s'en va au centre, pour solliciter le *moi* et obtenir de lui permission d'agir et de passer en acte. Le *moi*, non fortifié par la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, donnera son consentement à la suggestion de la chair. Le *moi*, fortifié, animé par l'esprit de Notre-Seigneur Jésus-Christ, non seulement repoussera la tentation de la chair, mais s'épanouira en toutes sortes d'œuvres spirituelles.

I. — Réponse générale : la concupiscence est l'auteur du mal moral, 13.

℣. **13.** Non, il ne faut pas dire que la loi me soit devenue mortelle; le véritable auteur de ma mort, c'est la concupiscence que saint Paul appelle le péché.

Les deux propositions causatives : *Pour manifester qu'elle est péché, pour devenir pécheresse à l'excès* sont, d'après saint Chrysostome, à unir ensemble, la seconde étant explicative de la première. Une première fois, déjà, la concupiscence est péché, puisqu'elle est la conséquence du péché d'Adam. Elle le sera une seconde fois et à l'excès, par une sorte de débordement infini, puisque c'est elle le foyer d'où jaillissent tous les péchés, tous les crimes de l'humanité.

Saint Paul, pour mieux montrer la culpabilité du monstre, le personnifie; il lui fait prendre occasion de la loi divine pour donner la mort aux hommes Ainsi, ce n'est pas la loi qui est meurtrière de l'âme, c'est la concupiscence. Affirmation qui demande plus amples explications.

II. — Réponse détaillée, 14-24.

1° La loi tend a ma vie, bien loin de m'être mortelle.

℣. **14.** Partons de ce principe, dit saint Paul, que *la loi est spirituelle*, c'est-à-dire opposée à la chair.

Or, poursuit-il, *moi je suis charnel*, c'est-à-dire je suis constitué substantiellement de chair : premier élément d'écart possible entre moi et la loi.

De plus, Adam *m'a vendu comme esclave au joug du péché*, l'ennemi de la loi. Autrefois, j'étais libre; maintenant, je suis enchaîné et emmené captif : second élément d'écart possible entre moi et la loi; la possibilité va devenir une réalité.

℣. **15.** Que je sois un esclave vendu au péché, l'expérience journalière le prouve : *je ne sais pas ce que je fais*, c'est-à-dire je ne n'en suis pas maître, je ressemble à un membre qui fait machinalement ce que la tête lui commande, à un instrument qui suit aveuglément le mouvement qui lui est imprimé. Et en effet, *je ne fais pas ce que je veux, je fais ce que je hais :* je suis donc un esclave au service d'un tyran.

℣. **16.** *Mais du fait que je fais ce que je ne veux pas*, mais ce que veut le péché, *je me trouve d'accord avec la loi*, la loi est d'accord avec moi, nous marchons donc, elle et moi, dans le même sens, le sens de mon être; *elle m'est donc bonne*, vivifiante, bien loin de m'être mortelle.

Que la loi soit bonne, dira quelqu'un, cela peut se voir à ses fruits immédiats. Si le mal, en effet, est une négation de l'être, un parasite immonde,

un chancre morbide qui torture, attriste et diminue l'homme, le bien par contre procure des bonheurs croissants et pleins, puisqu'il est une addition d'être et de vie. Oui, mais saint Paul ne veut pas se servir de cet argument *a posteriori* de la vertu récompensée, parce qu'il est subjectif et présuppose la pratique de la loi.

C'est un trait caractéristique chez lui et propre aux écrivains sacrés, c'est qu'il prend toutes choses par leurs fondements : la puissante efficacité de l'Écriture part de là.

2° La concupiscence est le principe du mal moral et non moi, 17-20.

℣. **17.** Et maintenant, la loi étant disculpée de toute immixtion dans mon malheur, je vais établir que *ce n'est même pas moi qui suis principe de ma mort, mais le péché qui habite dans mon corps*. L'affirmation est grave, saint Paul va la démontrer.

℣. **18.** *J'ai conscience en effet*, poursuit-il, *qu'en moi, je précise, qu'en ma chair habite* quelque chose, réside un principe *qui n'est pas le bien. La preuve en est que vouloir le bien est en mon pouvoir, mais que l'exécution ne l'est pas.*

℣. **19.** *Et en effet le bien que je veux, je ne le fais pas et le mal que je ne veux pas, je le fais.*

℣. **20.** *Si donc je fais ce que je ne veux pas*, ce dont je n'ai eu ni la pensée, ni la volonté, *c'est que le principe du mal n'est pas moi, mais quelque chose de mauvais qui réside dans ma chair*, là où j'espérais trouver l'exécution de mes projets de bien.

Encore ici, l'Apôtre est d'une rigueur de logique déconcertante.

Je puis vouloir le bien, je ne réussis pas à l'exécuter : c'est un fait d'expérience; car, tous les jours, il m'arrive de ne pas faire le bien que je veux et de faire le mal que je ne veux pas. Un acte bon partait de mon cœur : un obstacle, un écran s'est interposé qui l'a arrêté et étouffé. Cet écran, c'est un mal embusqué dans ma chair. Un acte mauvais s'est présenté à mon consentement : d'où venait-il? De moi? Non, je ne l'avais ni prévu, ni projeté, il vient de ma chair. Et ma chair l'a exécuté, m'arrachant mon consentement. Ainsi donc le principe de l'iniquité à laquelle j'ai consenti, ce n'est pas moi, c'est le péché qui est en moi, c'est la concupiscence. L'Apôtre ici montre de façon admirable que l'homme est essentiellement bon et qu'il n'y a que du bien à jaillir du centre de son être; ce n'est qu'en passant dans la lourde atmosphère du corps que le bien dévie et devient le mal par la déclivité qu'il y prend.

Saint Paul établira ailleurs que Jésus est notre tête pensante et agissante, le principe actif et directeur de nos actes vertueux par l'organisme de la

vie chrétienne : la grâce de notre chef, prévenante et concomitante, éclaire notre intelligence, fortifie notre volonté, accompagne nos actes jusqu'à leur consommation. Ainsi nous, chrétiens, nous passons d'un maître à un autre, de la concupiscence semée en nous à la grâce chrétienne, de la tyrannie de notre chair à la domination de l'esprit de Jésus. Mais cette domination, voulue par Dieu avant les siècles, ne nous est pas contraire : elle est notre bonheur, notre fin, notre plénitude. Opérant le jeu normal de nos facultés, elle nous octroie notre liberté.

3° Conséquence : un conflit, une défaite, 21-25₁.

℣. **21.** *Je constate donc en face de moi qui suis déterminé au bien, la loi qui m'impose le mal.* Saint Paul appelle la concupiscence une loi, à cause de sa tyrannie et de l'inéluctabilité de ses injonctions.

℣. **22.** Que je veuille le bien, c'est certain : *je prends plaisir à la loi de Dieu, par le fond, par le centre de mon être.*

℣. **23.** *Mais je vois l'autre loi, logée dans mes membres, contrecarrer la loi de mon esprit et m'enchaîner à elle-même.* Ne multiplions pas les lois : il y en a trois, pas davantage : 1° la loi extérieure de Dieu, 2° ma conscience, ou loi de mon esprit, et 3° la loi des membres, ou concupiscence. Si saint Paul dit que la loi qui est dans mes membres me lie à la loi du péché qui est dans mes membres, il n'entend pas évidemment deux lois, mais une seule qui lie à soi sa victime humaine.

℣. **24.** Et saint Paul gémit sur son infortune : *Qui me délivrera de ce corps, cause de ma mort?* Non pas que le corps soit mauvais : créature de Dieu, il est bon; mais c'est la concupiscence dont il est l'habitacle qui le rend mauvais.

℣. **25₁.** Qui empêchera qu'il ne s'épanche en toutes sortes d'actes peccamineux? *La grâce divine* méritée par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Sève divine, elle divinisera et développera ma bonté native et foncière; elle étouffera la floraison et la fructification de la concupiscence.

III. — Conclusion, 25₂.

℣. **25₂.** Donc, conclut saint Paul, *moi-même je suis au service de deux maîtres : par mon esprit, par ma conscience, je sers la loi de Dieu, mais par ma chair, je sers la loi du péché.* Dans l'unité d'une seule personne humaine, il y a deux forces en conflit qui se disputent la conquête du moi : LA CONSCIENCE et la CONCUPISCENCE. Dans le Juif, la concupiscence en principe triomphait, nous venons de le voir. Dans le Chrétien, nous allons l'examiner maintenant, la conscience triomphera. Comment? Par l'insinuation, l'inoculation d'une grâce intérieure fortifiant l'esprit.

Chez le Juif, la loi mosaïque, extérieure et froide, avivait, multipliait les lumières de la conscience, sans ajouter aucune force à la volonté. Ainsi le péché était inévitable. Aucune force intérieure ne venant contrebalancer la concupiscence, le malheureux israélite obéissait à cette dernière qui le possédait de plus près. En outre, la loi éveillait, au lieu de le calmer, ce monstre intérieur, lequel s'extériorisait en autant de péchés qu'il lui en était signalé.

Chez le chrétien, la situation est totalement modifiée : plus de loi mosaïque, extérieure et froide, agaçante et menaçante, mais une grâce intérieure et douce, accorte et pleine de promesses, contrebalançant victorieusement la concupiscence : l'Esprit-Saint. Aussi le chrétien, fortifié intérieurement, s'incline sans regret vers la vertu, tendance essentielle de son être.

De ce que saint Paul vient d'écrire ou écrira plus bas dans le chapitre VIII, le Juif n'est pas nécessairement perdu, ni le chrétien nécessairement sauvé. Saint Paul évite soigneusement de le dire, mais il dessine un relief, il caractérise chaque régime. Le Juif, par anticipation, pouvait, moyennant la foi, entrer dans le régime nouveau, et ainsi devenir juste et fort : l'épître aux Hébreux nous manifeste que des *nuées* de personnages, appartenant à l'ancien monde, se sont ainsi sauvés. Le chrétien peut rétrograder au régime ancien, et redevenir pécheur et faible : ce que nous voyons malheureusement tous les jours. Le Juif pouvait monter, loin des prohibitions mosaïques, jusqu'au christianisme, sous le souffle de l'Esprit, car pour l'homme juste, il n'y a plus de loi prohibitive. Le chrétien peut redescendre jusqu'au joug des défenses et des menaces, car la loi prohibitive et menaçante retrouve le pécheur. Il y eut donc des juifs chrétiens, comme il y a des chrétiens juifs.

Le juif se traîne sur terre, frôlant les abîmes et les bourbiers fangeux, marchant au milieu des pièges semés sous ses pas : à lui la loi pour l'avertir des dangers et les lui signaler; le chrétien, d'un vol puissant, se tient dans les hauteurs : à lui la liberté dans le choix du bien. Le premier longe le mal, qu'il faut nécessairement lui défendre, et dans lequel il tombe; le second, vivant en pleine sphère du bien, n'a plus besoin qu'on lui interdise le mal, qu'il évite sans effort.

Saint Paul, dans ces chapitres, détache fort bien le relief des trois âges de l'humanité :

1° Dans l'âge prémosaïque, et encore aujourd'hui dans les pays païens, où ni la lumière du décalogue ni la grâce chrétienne n'ont pénétré, le sens moral est si rudimentaire que saint Paul le déclare franchement nul, puisqu'il déclare qu'il n'y a pas de péché formel. Le mal a été commis sans qu'il y ait eu conscience du mal (*Rom.*, v, 13; vii, 7, 8) : c'est *l'ère des péchés matériels..*

2° Dans la phase mosaïque et chez les peuples où la loi est connue sans que la grâce chrétienne ait pénétré, les péchés sont inévitables et formels, parce que l'intelligence est éclairée, la concupiscence éveillée, et que la volonté reste sans force : c'est *l'ère des péchés formels*.

3° Dans la sphère de la grâce chrétienne, il n'y a plus de péché, ni matériel, ni formel; ni matériel, car l'intelligence est éclairée; ni formel, car la volonté est suffisamment fortifiée par la grâce contre la concupiscence. C'est *l'ère de la vertu*.

La plupart de nos milieux contemporains présentent ces trois psychologies. Nous voyons, en effet, dans nos agglomérations de ville :

1° Des hommes vivant complètement en dehors de la connaissance et de la pratique de la religion. Leur bonne foi est peut-être beaucoup plus grande que nous le pensons : ils pèchent sans trop le savoir. L'expérience ne nous révèle-t-elle pas journellement chez eux une ignorance candide coexistant avec le mal matériel, et de vraies qualités naturelles que leur conscience innocente maintient et développe même?

2° Nous voyons des chrétiens pécheurs ayant une conscience suffisamment éclairée, mais ne fréquentant pas les sacrements ou en usant mal; ces gens-là se mettent dans le cas des juifs prémessianiques, décrits au chapitre VII. Ils pèchent formellement, ayant reçu de la religion la lumière qui éclaire, mais n'en voulant pas recevoir la grâce pour agir en conséquence.

3° Enfin, nous avons des chrétiens pratiquants dont la conduite est conforme à la croyance, parce qu'ils puisent dans la fréquentation des sacrements les forces suffisantes pour ne pas faillir au devoir.

LEÇON XVI

Condamnation de la concupiscence par la grâce chrétienne, VIII, 1-9.

PRÉAMBULE

Il ne suffit pas que l'homme échappe aux encerclements de la loi mosaïque, il faut encore, pour qu'il ait sa liberté, qu'il soit dégagé des étreintes intimes de la concupiscence. Saint Paul va maintenant nous montrer comment le chrétien, libéré de cet ennemi intérieur, plane dans les hauteurs de l'indéfectible vertu. L'allure de l'écrivain sacré, son enthousiasme, la rapidité et la hauteur de sa pensée ont émerveillé tous les commentateurs. BRASSAC déclare que saint Paul n'a rien écrit d'aussi profond et que l'Écriture n'a pas de page plus substantielle. PRAT assure que saint Paul n'a rien écrit de plus vibrant ni de plus lyrique. LAGRANGE estime que ce chapitre est l'exposé de ce qu'il y a de plus sublime dans la vie chrétienne. Aigle au vol vertigineux, l'Apôtre en quelques coups d'aile traverse l'immensité de la théologie mystique.

Essayons d'abord de découper en un tableau synoptique les distances aériennes parcourues par le grand Apôtre.

SCHÉMA

AFFRANCHISSEMENT DE LA CONCUPISCENCE OU LIBERTÉ CHRÉTIENNE.	1° *Condamnation de la concupiscence.*	a) Le chrétien n'est plus condamnable, il ne pèche plus.	℣. 1-4.
		b) Seul, il évite de pécher	℣. 5-9.
	2° *Vie et gloire du chrétien.*	a) Il vit, quant à l'âme, il ressuscitera quant au corps	℣. 10-13.
		b) Il possède la gloire incomparable de fils de Dieu	℣. 14-18.
	3° *Conjuration du monde entier pour sauver et glorifier l'homme sans que nul obstacle puisse s'y opposer.*	a) Tout ici-bas attend dans les gémissements la manifestation de cette gloire	℣. 19-27.
		b) Tout providentiellement y collabore	℣. 28-30.
		c) Dieu ne peut y mettre obstacle	℣. 31-34.
		d) Les difficultés même servent à d'éclatantes victoires	℣. 35-39.

Donc, plus de péché, plus de condamnation .... Leçon XVI[e].
Mais la vie, mais la gloire ! .... — XVII[e].
Tout ici-bas l'attend, y coopère ! .... — XVIII[e].
Rien ne peut s'y opposer ! .... }
Les difficultés font le triomphe plus grand .... } — XIX[e].

Le monde entier, biens et maux, événements et choses, tout travaille pour le plus grand bien du chrétien !

TEXTE

VIII. — 1. Nihil ergo nunc damnationis est iis qui sunt in Christo Jesu, qui non secundum carnem ambulant.

2. Lex enim spiritus vitæ in Christo Jesu liberavit me a lege peccati et mortis.

3. [1] Nam quod impossibile erat legi, in quo infirmabatur per carnem, Deus Filium suum mittens in similitudinem carnis peccati, et de peccato damnavit peccatum in carne; *Act.* 13, 38 *et* 15. 10. *Hebr.* 9, 15.

4. Ut justificatio legis impleretur in nobis, qui non secundum carnem ambulamus, sed secundum spiritum.

5. Qui enim secundum carnem sunt, quæ carnis sunt sapiunt; qui vero secundum spiritum sunt, quæ sunt spiritus sentiunt.

6. Nam prudentia carnis, mors est; prudentia autem spiritus, vita et pax;

7. Quoniam sapientia carnis inimica est Deo : legi enim Dei non est subjecta : nec enim potest.

8. Qui autem in carne sunt, Deo placere non possunt.

9. Vos autem in carne non estis, sed in spiritu, si tamen Spiritus Dei habitat in vobis. Si quis autem spiritum Christi non habet, hic non est ejus.

[1] *Maintenant donc, il n'y a plus de condamnation pour ceux qui sont dans le Christ Jésus.* [2] *Car la loi de l'esprit de la vie dans le Christ Jésus t'a libéré de la loi du péché et de la mort.* [3] *Ce que la loi en effet ne pouvait faire, parce que la chair l'affaiblissait, Dieu l'a fait : en envoyant son propre Fils avec une chair semblable à celle du péché et exprès à cause du péché, il a condamné le péché dans la chair,* [4] *afin que la justice de la loi fût accomplie par nous qui ne marchons pas selon la chair, mais selon l'esprit.* [5] *Car les hommes charnels goûtent les choses de la chair ; les spirituels, les choses de l'esprit.* [6] *Le sens de la chair, c'est la mort ; le sens de l'esprit, c'est la vie et la paix.* [7] *C'est que le sens de la chair est ennemi de Dieu, car il n'est pas soumis à la loi de Dieu, et ne peut l'être.* [8] *Les charnels, en outre, ne peuvent plaire à Dieu.* [9] *Quant à vous, vous n'êtes pas dans la chair, mais dans l'esprit, puisque l'Esprit de Dieu habite en vous ; or si quelqu'un n'a pas l'Esprit du Christ, il n'appartient pas au Christ.*

EXPLICATIONS TEXTUELLES

℣. 1. Les critiques suppriment *qui non secundum carnem ambulant.*

℣. 2. La Vulgate a *me* au lieu de *te.*

v. 3. Supprimer la virgule après *peccati*, la mettre après *peccato.*

SCHÉMA

SORT HEUREUX DU CHRÉTIEN.	Ire *Thèse :* IMPECCABILITÉ DU CHRÉTIEN.	*Proposition :* Il n'y a plus de condamnation pour le chrétien.	℣. 1.
		Démonstration : L'incarnation qui apporte la loi de l'esprit, condamne la concupiscence qui est la loi du péché	℣. 2-3.
		Conséquence : Il s'ensuit que nous ne péchons plus.	℣. 4.
	IIe *Thèse :* CETTE IMPECCABILITÉ LUI APPARTIENT EXCLUSIVEMENT.	*Proposition :* Seuls les chrétiens sont impeccables	*sous-entendue*
		Démonstration : Ceux qui sont selon la chair, pensent aux choses de la terre et ainsi pèchent inévitablement pour aboutir à la mort	℣. 5-6.
		Et en effet, penser à la chair, c'est se rendre ennemi de Dieu. — 1. Par la désobéissance	℣. 7.
		2. Par l'opposition naturelle de la chair et de Dieu.	℣. 8.
	Application aimable pour les Romains.	Vous n'êtes pas dans la chair, mais dans l'Esprit, puisque vous êtes en état de grâce. Or, avoir l'état de grâce, c'est être au Christ.	℣. 9.

Ainsi le cycle du raisonnement est fini et le ℣. 10 « Si donc le Christ est en vous... » rejoint le ℣. 1.

COMMENTAIRE

Impeccabilité du chrétien, 1-4.

(PREMIÈRE THÈSE).

℣. **1.** *Et maintenant il n'y a plus de condamnation pour ceux qui sont dans le Christ Jésus.* L'ère de la vertu est *officiellement* ouverte depuis le Christ. Ceux qui, par leur attachement à Jésus, sont devenus ses membres, ne sont plus susceptibles d'être condamnés, parce qu'ils ne font plus et ne peuvent plus faire d'action coupable. Ils ne font plus et ne peuvent plus pécher, parce qu'ils ne reçoivent d'autre impulsion que celle de Jésus, leur tête, un membre n'ayant d'autre mouvement que celui que la tête lui

imprime. La même doctrine de l'impeccabilité des chrétiens se trouve dans saint Jean. « *Quiconque est né de Dieu, ne pèche pas et ne peut pas pécher* » (I Jo., III, 9). Pourquoi? Parce que Jésus lui-même ne peut pas pécher. L'impossibilité part du fait de l'adhésion vivante à lui : mus par lui, nous ne pouvons faire le mal.

℣. **2.** Mais quelle preuve saint Paul, lui, va-t-il en donner? Celle-ci : une loi nouvelle va pénétrer le cœur de l'homme et prendre la place de la concupiscence tyrannique. Écoutez saint Paul : *La loi de l'esprit de la vie t'émancipe de la loi du péché et de la mort.* La concupiscence est une loi, nous avons vu comment : à cause de l'irrésistible tyrannie de ses injonctions, elle est la loi *du péché,* car c'est elle qui nous pousse au péché; elle est la loi *de la mort,* car le salaire du péché, qu'elle a fait commettre, n'est autre que la mort. Des étreintes de cette loi une autre loi vient donc m'arracher : la grâce, l'esprit de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cette grâce est aussi une loi, car elle a une influence puissante, efficace, dominatrice. Saint Paul l'appelle la loi *de l'esprit de la vie,* car elle n'est autre que l'Esprit-Saint lui-même, agissant en nous pour nous donner la vie. Mais comment nous donne-t-elle la vie? *Dans le Christ Jésus,* c'est-à-dire dans l'unité d'un seul corps dont Jésus est la tête, et nous, les membres. De la tête qu'est Jésus, l'esprit et la grâce sont projetés dans les membres. Ainsi l'Esprit chrétien me délivre de la concupiscence : je produis des lors des œuvres spirituelles, au lieu des œuvres de chair, et je mérite la vie au lieu de la mort : Je suis donc libéré de la loi *du péché et de la mort* par la loi *de l'esprit de vie.*

℣. **3.** Et d'où me vient cette insigne délivrance? La loi mosaïque n'avait pu faire triompher le bon plaisir divin dans l'homme, parce qu'elle s'émoussait sans résultat sur une chair débile et impotente, irascible et concupiscente. Au lieu d'endiguer le péché, elle lui faisait faire explosion.

Mais ce que le précepte mosaïque n'a pu obtenir, le Fils de Dieu envoyé sur terre, l'obtiendra. Comment?

D'abord, il viendra *en la chair,* il se revêtira hypostatiquement du manteau de la chair humaine.

Et cette chair ne sera pas la chair de péché, mais une chair semblable à celle du péché. Le Fils de Dieu prendra notre chair, sans la concupiscence qui y est attachée.

C'est ce que saint Paul exprime en un langage qui sent le sémite : Dieu envoie son Fils *en une similitude de chair de péché,* non pas en une similitude de chair — ce qui écarterait l'Incarnation — mais en une similitude de chair de péché. Or la similitude de chair de péché, c'est la chair sans péché.

Et cette mission du Fils de Dieu est *exprès* pour le péché *et de peccato :* pour nous et pour notre salut *propter nos et propter nostram salutem,* commentera plus tard le symbole de Nicée.

La mission du Fils est donc ici caractérisée par son mode et par son but : par son mode, l'*Incarnation* et par son but, *le péché passé à expier, le péché possible à prévenir.*

Nous avons vu dans le chapitre III comment Jésus avait expié les péchés passés. Reste à voir comment Jésus préviendra les péchés possibles,

Il le fera en condamnant la concupiscence : *damnavit peccatum in carne.* Il est nécessaire de rapprocher les mots *damnationis* du verset 1 et *damnavit* du verset 3; ils sont intentionnels. Nous avons vu au chapitre VII, que la cause psychologique du péché était non la loi, non le *moi*, mais la concupiscence, et nous savons que sa cause morale est le *moi*. Dieu pouvait frapper l'une ou l'autre, condamner l'une ou l'autre. En condamnant le *moi*, il décrétait la perte de l'homme et le triomphe de la concupiscence; en condamnant la concupiscence, il décrétait le salut de l'homme et la défaite du péché. Dieu a choisi cette dernière alternative : il n'a pas voulu la damnation de l'homme : *nihil damnationis est his qui sunt in Christo Jesu* (℣. 1), mais il veut celle de la concupiscence *damnavit peccatum in carne.* Il suffit d'être en Jésus pour n'être pas damné et voir condamnée sa propre concupiscence.

Or comment se fait cette condamnation de la concupiscence, du fait que le Fils de Dieu s'est incarné?

Outre que la masse humaine était par la faute d'Adam privée de la grâce sanctifiante, elle était corrompue par le mauvais levain de la concupiscence, lequel s'étendait, s'étalait et se propageait par la génération aussi loin que la race. Le Fils de Dieu est entré dans cette masse, s'y taillant une chair immaculée qui est animée d'un esprit nouveau. Cet esprit, levain nouveau qu'il oppose à l'ancien, il le projette dans la masse, partout où il ne rencontre pas de résistance : *pax hominibus bonæ voluntatis*, c'est-à-dire partout où il rencontre la foi. La foi est donc l'ouverture que nous présentons à son esprit, à sa grâce. De cette grâce, le baptême est la première effusion, et la communion eucharistique l'afflux régulier et continu. De même que l'afflux de la sève s'en va du tronc dans les rameaux greffés pour y porter la vie, ainsi la grâce chrétienne par l'alimentation eucharistique s'écoule dans les chrétiens, y refoulant le venin de la concupiscence. Or que faut-il entendre par cette grâce ou cet esprit de Jésus qui nous sont communiqués par les Sacrements? Il faut comprendre d'abord la grâce sanctifiante, puis l'ensemble des vertus et des dons qui lui font escorte et constituent la vie chrétienne. C'est là le bon esprit de Jésus, par opposition à notre mauvais esprit charnel; c'est là cette bonne nature de Jésus, par opposition à notre mauvaise nature, à notre mauvais tempérament : la concupiscence. Aussi la liturgie nous montre l'abondance de l'esprit, élément nutritif du Corps de Jésus, passer en nous par sa manducation : *Dat manducantibus se spiritus pinguedinem.* La chair ne sert de rien, dit Jésus

lui-même, c'est l'esprit qui vivifie (JO., VI, 63). La bonne nature de Jésus s'établit ainsi peu à peu en nous par la pratique des sacrements, sanctifie notre chair jusqu'à ce que nous devenions vraiment, par l'esprit qui nous anime, une seule chair avec Jésus.

C'est ainsi que la concupiscence est condamnée dans la chair, sans que toutefois elle disparaisse; elle est un arbre frappé de stérilité, mais qui tendrait constamment à fleurir et à fructifier. Si Dieu maintient sa présence en nous, c'est pour que nous nous conservions humbles, défiants et vigilants. Ainsi jadis, Dieu laissa aux Israélites des ennemis, les Philistins, qui leur harcelaient perpétuellement les flancs, afin qu'ils ne s'endormissent, ni ne s'amollissent dans la paresse. David lui-même en demanda le maintien pour le bien de son peuple, comme Jésus demande pour nous à Dieu son Père la conservation de nos ennemis intérieurs : *O Dieu*, disent-ils, l'un et l'autre, *n'anéantis pas les persécuteurs de mon peuple, de peur qu'il n'oublie !* (Ps. LVIII, ℣. 12.)

℣. **4.** Conséquence et finalité de l'Incarnation : *l'impeccabilité des chrétiens.* Nous qui marchons non selon la chair, mais sous l'influence de l'esprit de Jésus, nous ne péchons plus, nous atteignons l'impeccabilité. La conclusion contient une affirmation qui paraît déborder les prémisses. Celui qui marche selon l'esprit, ne pèche plus : telle est la conclusion rigoureuse. L'affirmation plus large est que *seul* il ne pèche plus, c'est-à-dire à l'exclusion de ceux qui marchent selon la chair. Cette dernière affirmation réclame une démonstration à laquelle S. Paul ne se dérobera pas.

Exclusivité du privilège de l'impeccabilité, 5-9.

(DEUXIÈME THÈSE).

℣. **5.** *Et en effet ceux qui sont selon la chair, apprécient les choses de la chair, tandis que ceux qui sont selon l'esprit, apprécient les choses de l'esprit.* Saint Paul, par ces mots, déclare inévitable d'apprécier les choses de la chair, quand on est selon la chair, et inévitable de vivre selon l'esprit, quand on est selon l'esprit. Or, *être selon la chair*, c'est être, en même temps que privé de la grâce sanctifiante, dominé par la concupiscence, et *apprécier les choses de la chair*, c'est équivalemment pécher. Donc, pour saint Paul, il suffit de n'être pas en état de grâce pour être voué au péché : *quæ carnis sunt sapiunt.*

℣. **6.** Conséquence : le salaire du péché étant la mort, le goût des choses charnelles est donc la mort, tandis que le goût des choses de l'esprit, c'est la vie et la paix.

℣. **7.** Comment cela ? L'estime de la chair est opposée à Dieu de deux manières : 1° Parce que, Dieu formellement l'interdisant, l'homme selon la chair se pose en adversaire de Dieu.

℣. **8.** 2° Parce que vivre dans la chair, c'est-à-dire dans l'estime de la matière, c'est tourner le dos à Dieu, qui est pur esprit, c'est renoncer à lui plaire.

℣. **9.** Cette irréductible division du genre humain en deux groupes, les SPIRITUELS et les CHARNELS, peut et doit terrifier les Romains. Saint Paul les tranquillise en les mettant parmi les spirituels : *Vous n'êtes pas, vous, dans la chair, mais dans l'esprit, puisque l'esprit de Dieu habite en vous,* y créant toute la vie nurnaturelle : grâce sanctifiante, vertus, dons et grâces actuelles. La raison qu'il apporte, *puisque l'Esprit de Dieu habite en vous,* conditionne nécessairement l'affirmation, produisant ainsi un double effet : rassurer les timorés et faire trembler les tièdes. *Mais si quelqu'un,* poursuit l'Apôtre, *n'a pas l'Esprit du Christ, il n'appartient pas au Christ,* c'est-à-dire que sans état de grâce et sans vie spirituelle, il n'y a pas d'appartenance possible au Christ, en d'autres termes, que sans l'esprit chrétien, il n'y a pas de christianisme.

Saint Paul appelle l'Esprit-Saint Esprit de Dieu d'abord, puis aussitôt après Esprit du Christ, c'est établir que l'Esprit-Saint procède de Jésus, comme il procède du Père, c'est donc établir que Jésus est Dieu et que l'Esprit-Saint procède des deux.

LEÇON XVII

Au lieu de la mort, la vie et la gloire, VIII, 10-18.

TEXTE

VIII. 10. Si autem Christus in vobis est, corpus quidem mortuum est propter peccatum, spiritus vero vivit propter justificationem.

11. Quod si Spiritus ejus qui suscitavit Jesum a mortuis habitat in vobis, qui suscitavit Jesum-Christum ı mortuis vivificabit et mortalia corpora vestra, propter inhabitantem Spiritum ejus in vobis.

12. Ergo, fratres, debitores sumus non carni, ut secundum carnem vivamus.

13. Si enim secundum carnem vixeritis, moriemini : si autem spiritu facta carnis mortificaveritis, vivetis.

14. Quicumque enim Spiritu Dei aguntur, ii sunt filii Dei.

15. Non enim accepistis spiritum servitutis iterum in timore, sed accepistis spiritum adoptionis filiorum, in quo clamamus : Abba (*Pater*).

16. Ipse enim Spiritus testimonium reddit spiritui nostro quod sumus filii Dei.

17. Si autem filii, et hæredes : hæredes, quidem Dei, cohæredes autem Christi, si tamen compatimur ut et conglorificemur.

18. Existimo enim quod non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam quæ revelabitur in nobis.

[10] *Que si le Christ est en vous, le corps est mort à cause du péché, mais l'esprit est vie à cause de la justice.* [11] *Mais si l'Esprit de Celui qui a ressuscité Jésus, habite en vous, celui qui a ressuscité le Christ Jésus, vivifiera vos corps mortels par son Esprit qui est en vous.* [12] *Donc, frères, nous sommes débiteurs non de la chair pour vivre selon la chair,* [13] *car si vous vivez selon la chair, vous mourrez, mais si par l'Esprit vous mortifiez les actes du corps, vous vivrez.* [14] *Car tous ceux qui sont menés par l'Esprit de Dieu, ceux-là sont fils de Dieu.* [15] *Et en effet, vous n'avez pas reçu l'esprit d'esclavage pour craindre à nouveau, mais vous avez reçu l'Esprit de filiation qui vous fait crier : Abba, père.* [16] *L'Esprit lui-même témoigne à notre esprit que nous sommes fils de Dieu.* [17] *Si nous sommes fils, nous sommes héritiers, héritiers de Dieu, cohéritiers avec le Christ ; puisque nous souffrons avec lui, c'est pour que nous soyons glorifiés avec lui.* [18] *Car j'estime que les souffrances du temps présent n'ont pas de proportion avec la gloire qui sera révélée à nous.*

SCHÉMA

Ce n'est plus la mort,	Mais la vie,	*Maintenant*	Le corps reste mortel	℣. 10.
			L'âme vit par l'état de grâce	
		Plus tard : Le corps ressuscitera		℣. 11.
		Conclusion pratique : pas de condescendance à la chair.	1° Nous ne lui devons rien	℣. 12.
			2° Elle nous perdrait	℣. 13.
	Mais la gloire d'enfants de Dieu.	*Affirmation :* La vie chrétienne est la vie d'un fils de Dieu		℣. 14.
		Preuve : Nous avons reçu l'esprit de filiation,	Qui paraît dans nos prières	℣. 15.
			Dont Dieu nous donne l'intime assurance	℣. 16.
		Conséquence : l'héritage	Subordonné à une condition : la patience chrétienne	℣. 17.
			Mais supérieur à son mérite	℣. 18.

COMMENTAIRE

I. — La vie, 10-13.

℣. **10.** Ceux qui sont dans le Christ non seulement n'ont plus à redouter la condamnation, mais encore ils ont la vie. La vie, comment faut-il l'entendre? Présentement, le corps est frappé de mort par la sentence du Paradis terrestre, laquelle pèse sur toute la masse humaine; pour l'âme, elle vit dès maintenant par la justice reçue.

℣. **11.** Mais la mort du corps n'est pas définitive. Dieu qui a vivifié Jésus, vivifiera nos corps mortels qui sont les habitacles et les organes de son Esprit. Et il les vivifiera par son Esprit même, car l'Esprit-Saint qui a commencé la restauration de l'homme par la justification, se doit de l'achever en nous rendant l'immortalité que le péché nous a fait perdre : ainsi la rédemption se trouvera consommée par la résurrection de la chair, laquelle aussitôt opérée, les Anges nous introduiront dans le Paradis. Le péché avait eu pour conséquence la mort et l'expulsion du Paradis terrestre; la justice, se développant normalement, produira la reflorescence de notre chair et notre réintégration au ciel.

℣. **12.** Conclusion pratique. Nous ne devons pas vivre selon la chair, car nous ne lui devons rien, n'en ayant rien reçu. Bien loin qu'elle soit notre bienfaitrice, elle est bénéficiaire avec nous et en nous du Christ qui la ressuscitera.

℣. **13.** Et non seulement nous ne lui devons rien, mais elle est pour nous un danger prochain et constant, car elle met à notre portée le péché, lequel cache dans ses flancs la mort. Au lieu donc de payer tribut à la

chair, laissons l'Esprit-Saint fonder en nos corps son règne de vie par l'étouffement des œuvres de la chair. Car le mouvement charnel et le mouvement spirituel sont diamétralement adverses : l'un se développe au dépens de l'autre et l'autre se retire dans la proportion que le premier gagne du terrain. La victoire de l'un sera la ruine de l'autre.

II. — La gloire d'enfants de Dieu, 14-18.

℣. **14.** Et saint Paul va nous dire de quelle glorieuse vie nous vivons. *Quiconque*, dit-il, *est mû par l'Esprit de Dieu, celui-là est fils de Dieu.* La vie chrétienne est en effet une participation de la vie de grâce de Jésus. Or la vie de grâce de Jésus est une redondance infinie en son humanité de sa vie éternelle de Fils, car Jésus homme est Fils de Dieu. Dieu le Père, le présentant au monde par l'Incarnation et la Résurrection, ne lui dit-il pas : *Filius meus es tu, ego hodie genui te :* tu es mon Fils, je t'ai engendré aujourd'hui (*Aact.* XIII, 33).

℣. **15.** Aussi avons-nous reçu avec la vie chrétienne l'esprit non plus de servitude, comme les Juifs, mais l'esprit de filiation. La Vulgate par les mots *adoptionis filiorum* réduit un peu le sens de υἱοθεσίας qui donne l'idée de constituer en fils. Aussi notre filiation qui comporte une participation de la nature divine (II Pet., I, 4) est-elle plus que la pure adoption que nous serions tentés de voir dans le texte de la Vulgate.

Cet esprit de filiation nous donne des cœurs d'enfants vis-à-vis de Dieu et nous lui fait donner la plus belle, la plus haute et la plus tendre des appellations, le nom de Père.

℣. **16.** Et en effet, c'est l'Esprit-Saint lui-même qui, entrant dans notre esprit, lui témoigne que nous sommes enfants de Dieu, bien loin que ce soit un esprit diabolique ou une illusion de notre propre esprit qui se serait autosuggestionné.

℣. **17.** Si donc nous sommes fils, nous sommes héritiers, et comme nous sommes fils avec et en Jésus, c'est avec lui et en lui que nous sommes héritiers, mais à une condition, c'est que nous entrions sans crainte dans sa vie souffrante, pour entrer avec lui et en lui dans sa vie triomphante et glorieuse.

℣. **18.** *Car je tiens pour certain*, poursuit saint Paul, *qu'entre les souffrances de ce temps fugitif et la gloire future qui nous sera révélée, il n'y a pas de proportion...* non plus qu'il n'y en eut entre le modeste plat de lentilles, complaisamment cédé par Jacob, et les magnifiques prérogatives du droit d'aînesse proposé par Esaü. Saint Paul ainsi invite les fidèles à tous les sacrifices terrestres, afin de préparer et d'augmenter l'incomparable gloire de leur vie future.

LEÇON XVIII

Sympathie et conjuration du monde entier en notre faveur, VIII, 19-30.

TEXTE

VIII. 19. Nam expectatio creaturæ, revelationem filiorum Dei exspectat.

20. Vanitati enim creatura subjecta est non volens, sed propter eum qui subjecit eam in spe :

21. Quia et ipsa creatura liberabitur a servitute corruptionis in libertatem gloriæ filiorum Dei.

22. Scimus enim quod omnis creatura ingemiscit et parturit usque adhuc.

23. Non solum autem illa, sed et nos ipsi primitias spiritus habentes : et ipsi intra nos gemimus adoptionem filiorum Dei exspectantes, redemptionem corporis nostri.

24. Spe enim salvi facti sumus. Spes autem quæ videtur, non est spes : nam quod videt quis, quid sperat ?

25. Si autem quod non videmus speramus, per patientiam exspectamus.

26. Similiter autem et spiritus adjuvat infirmitatem nostram : nam quid oremus, sicut oportet, nescimus : sed ipse Spiritus postulat pro-

[19] *Effectivement l'attente impatiente de la création n'est qu'une aspiration vers la manifestation des enfants de Dieu.* [20] *Car si la création est soumise à la vanité, c'est malgré elle et seulement pour obéir à celui qui l'a soumise,* [21] *dans l'espoir qu'elle-même, la création, sera arrachée de la servitude de la corruption pour partager avec les enfants de Dieu leur glorieuse liberté.* [22] *Car nous savons que la création entière gémit et souffre les douleurs de l'enfantement jusqu'à maintenant.* [23] *Non pas elle seulement, mais nous-mêmes qui avons les prémices de l'Esprit, en nous-mêmes nous gémissons dans l'attente de cette filiation qui rachètera nos corps.* [24] *De fait, c'est par l'espérance que nous avons été sauvés. Or une espérance qu'on voit, n'est plus une espérance : espère-t-on en effet ce qu'on voit déjà ?* [25] *Si nous espérons ce que nous ne voyons pas, c'est donc par la patience que nous l'attendons.* [26] *Également l'Esprit vient au secours de nos faiblesses, car comment prier comme il faut,*

nobis gemitibus inenarrabilibus.

27. Qui autem scrutatur corda, scit quid desideret Spiritus : quia secundum Deum postulat pro sanctis.

28. Scimus autem quoniam diligentibus Deum, omnia cooperantur in bonum, iis qui secundum propositum vocati sunt sancti.

29. Nam quos præscivit, et prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui, ut sit ipse primogenitus in multis fratribus;

30. Quos autem prædestinavit, hos et vocavit; et quos vocavit, hos et justificavit; quos autem justificavit, illos et glorificavit.

nous ne savons, mais l'Esprit lui-même intercède éminemment pour nous *par des gémissements qui ne peuvent s'exprimer.* [27] *Peu importe! Celui qui scrute les cœurs, sait quels sont les désirs de l'Esprit et qu'il prie selon Dieu pour les Saints.* [28] *Par ailleurs nous savons aussi que pour ceux qui aiment Dieu, pour ceux qui selon le plan divin sont appelés, Dieu fait concourir toutes choses.* [29] *La raison en est que ceux qu'il a choisis, il les a également destinés à être les ressemblances de l'image de son Fils, afin que celui-ci soit l'ainé d'une nombreuse famille.* [30] *Ceux-là, après les avoir prédestinés, il les a appelés; ceux-là, après les avoir appelés, il les a justifiés; ceux-là après les avoir justifiés, il les a glorifiés.*

EXPLICATIONS TEXTUELLES

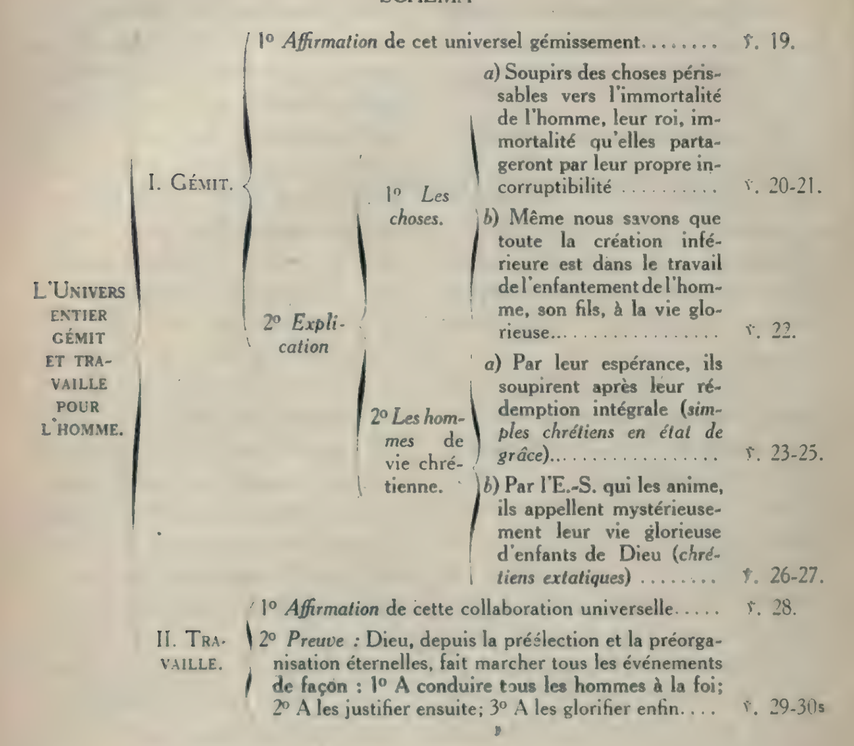
℣. 20, 21. ἐφ' ἐλπίδι διότι nous pensons à une allitération involontaire de copiste et nous unissons *in spe quia* dans l'espoir que...

℣. 24. *Spe salvi facti sumus* n'est pas restrictif : *nous ne sommes sauvés qu'en espérance*, mais affirmatif : *c'est par l'espérance que* nous sommes sauvés.

℣. 26. ὑπερεντυγχάνει *super precari* prier éminemment ou prier pour...

℣. 28. Nous faisons Θεὸς suj. de ἐνεργεῖ et non πάντα : le sens général n'est pas modifié, quelle que soit l'opinion adoptée. — *Sancti* n'est pas en grec.

SCHÉMA



COMMENTAIRE

I. — Soupir universel des choses et des hommes vers la glorification future, 19-27.

Une grande idée domine ce passage : LA SOLIDARITÉ du monde visible avec l'homme, son chef. Toute la création inférieure, en effet, n'a reçu l'existence qu'en dépendance de lui : elle est en effet son palais pour le loger, sa servante pour le servir, son livre pour l'instruire et enfin sa consolatrice pour lui donner joie au cours de sa pérégrination terrestre. Saint Paul dira qu'elle est sa mère, car l'homme est vraiment la fleur, le fruit, le fils et l'achèvement de la nature. Nous pourrions ajouter qu'elle est comme le second corps de l'homme, prolongement et achèvement du premier.

Avec l'homme, la création a passé ou passera par quatre phases successives : 1° celle d'innocence, au Paradis terrestre, où elle lui était soumise et bienfaisante; 2° celle du péché où la punition tombée sur Adam s'est répercutée sur toutes les créatures inférieures, les frappant de maladie,

d'indigence, de corruptibilité, d'impatience mutuelle et de mort prématurée; 3° celle de la réparation commencée, période de transition et d'enfantement dans laquelle avec lui elle souffre, expie et espère; 4° celle de la réparation achevée où, semblable à la nourrice qui bénéficie de la gloire de celui qu'elle a élevé et nourri, elle prendra sa part de la gloire de l'homme réhabilité et divinisé (S. CHRYSOST.).

Actuellement, c'est la troisième phase : la création, blessée par le contre-coup des maux que le péché a fait subir à l'homme, attend avec impatience que lui vienne sa restauration par la répercussion en elle des bienfaits du Calvaire.

1° LE SOUPIR DES CHOSES, 19-22.

℣. **19.** Saint Paul précédemment avait parlé de la manifestation, de l'épanouissement en nous de la gloire future. Et de fait, ajoute-t-il, il y a dans toute la création une sorte d'impatience inquiète et angoissée, une souffrance mystérieuse appelant un état meilleur : c'est le gémissement de la nature entière soupirant après la manifestation de la gloire des enfants de Dieu.

℣. **20.** D'où vient ce soupir inquiet de la nature? Du péché originel. Soumise à contre-cœur à l'incessante destruction de ses éléments par solidarité avec l'humanité pécheresse, elle n'accepte son sort que par soumission aux volontés divines.

℣. **21.** Mais elle entretient l'espoir qu'elle finira par échapper à cette humiliante tyrannie pour partager avec ses terrestres enfants leur incorruptible gloire d'enfants de Dieu.

℣. **22.** Nous savons, en effet, d'autorité indiscutable, que la création non seulement gémit, non seulement espère, mais subit une sorte d'enfantement, souffrant et faisant souffrir les hommes jusqu'à ce qu'elle les produise au jour éternel de la gloire du ciel. Mère des hommes, elle veut les conduire à leur fin, se réservant de prendre part ensuite à leur bonheur.

Nous concédons que tout ce passage est une prosopopée, une personnification de la nature, puisque la création inférieure n'a pas d'âme pour penser, vouloir, sentir, souffrir et se réjouir à la manière humaine. Toutefois, cette prosopopée, très fréquente dans les psaumes et les prophètes, est commandée par le sens des réalités, car il est indiscutable que la création, du fait du péché adamique, a subi un grave détriment dont elle porte la déchirure béante, et qu'elle recevra, du fait rédempteur du Calvaire, un bienfait immense dont elle sera éternellement glorieuse : Dieu, placé derrière elle, ne l'anime-t-elle pas pour la faire gémir et travailler au salut des hommes?

2° Le cri des cœurs, 23-30.

a) *Le cri de l'homme en état de grâce*, 23-25.

℣. **23.** Il serait étrange qu'il n'y eût que les choses à soupirer vers la restauration universelle. Les hommes, bénéficiaires directs de la gloire future, devraient tous soupirer vers elle. En fait, il n'y a que ceux qui ont l'état de grâce, que ceux en qui bat la vie chrétienne. Nous qui avons les prémices de l'Esprit, dit saint Paul, nous gémissons dans l'attente. Ceux qui n'ont rien de l'Esprit ne peuvent soupirer, car ils n'ont pas le sens des choses et sont morts; ceux qui en ont la plénitude n'ont plus rien à désirer, car ils ont la plénitude du bonheur. Les chrétiens d'ici-bas n'ayant que les prémices de l'Esprit, n'ont que les prémices du bonheur et voilà pourquoi ils appellent leur consommation, laquelle s'opérera : 1° par l'épanchement dans leur corps du bienfait de la filiation divine, c'est-à-dire par la résurrection de la chair.

℣. **24.** 2° Par la vision intuitive, car l'âme, si elle possède Dieu, ne le voit pas encore et n'en jouit pas. Et l'Apôtre le prouve par l'obligation, imposée aux chrétiens, de l'espérance. C'est l'espérance, dit-il, qui nous a sauvés. Or l'espérance n'est pas la vision, sinon ce n'est plus une espérance; les deux termes s'opposent irréductiblement.

℣. **25.** Il s'ensuit que si nous espérons, nous ne voyons pas; que, si nous ne voyons pas, il y a lieu pour nous d'attendre dans la patience la manifestation glorieuse de la vie qui est en nous.

b) *Le cri de l'homme extatique*, 26-27.

℣. **26, 27.** L'espérance est un regard avide vers l'avenir irradié de la gloire, mais en plus de l'espérance, commune à tous les chrétiens, il est dans le cœur de certains une puissance d'appel, une flamme de désir qui enlève l'âme au-dessus d'elle-même. Cette puissance, cette ardeur, c'est l'esprit de prière, différent de la vertu d'espérance.

Pour saint Chrysostome qui voit dans ce passage une allusion aux charismes de la primitive église, il s'agit du don, de l'esprit de prière. Le grand orateur, en effet, ne voit pas possibilité d'attribuer à l'Esprit-Saint, qui est Dieu, la fonction de prier, de gémir à notre place. Saint Augustin et saint Thomas sont moins difficiles en disant que l'Esprit gémit, quand il nous fait gémir.

Saint Paul parle ici d'un état d'âme sûrement supérieur au précédent, puisque la prière dont il s'agit est toujours écoutée, puisqu'elle est toujours bien faite, puisqu'elle a pour auteur prépondérant l'Esprit, non l'homme. Cette prière ne serait pas propre aux premiers siècles de l'Église, contrairement à ce que dit saint Chrysostome; elle ne serait pas non plus commune

à tous les chrétiens : ce serait la prière où l'âme ravie ne s'appartient plus. Emportée par l'Esprit-Saint dans les hauteurs de la contemplation, l'âme prie sans formules, mais Dieu qui sonde les cœurs et connaît les désirs qu'il a inspirés, sait que cette prière est selon lui et pour les saints.

II. — Subordination universelle des événements au salut des hommes, 28-30.

℣. **28.** La première question qui se pose en abordant ce difficultueux passage (28-30) est de savoir quel est le sujet de συνεργεῖ. Est-ce πάντα, en latin *omnia*? Est-ce ὁ Θεός sous-entendu, en latin *Deus*? La Vulgate a cru que c'était πάντα, car elle a traduit *omnia cooperantur*; mais nous croyons que c'est ὁ Θεός *Deus*. Et, en effet, les versets suivants, explicatifs de celui-ci, ont invariablement Dieu pour sujet. Mais c'est surtout leur sens qui nous dicte cette opinion. Comme précédemment le rôle propre de la création inférieure et celui de l'homme ont été marqués, il est logique que celui de Dieu le soit à son tour, d'autant qu'il est infiniment plus efficace que celui de ses créatures.

Que saint Paul ait voulu signaler en ces versets 28-31 ce rôle de Dieu, cela paraît évident par la conclusion de son raisonnement au verset 32. *Que tirerons-nous de là? Si Dieu est pour nous, qui peut être contre?* Et ainsi nous avons cet enchaînement : non seulement la création soupire après la glorification de l'homme, non seulement l'homme appelle lui-même son salut par ses désirs enflammés, mais encore Dieu y fait concourir tous les mouvements des êtres. Au surplus, la traduction de la Vulgate ne modifie pas le sens, elle ne fait qu'en gêner la marche.

Mais pour qui les événements, conduits par Dieu, travaillent-ils? *Pour ceux qui aiment Dieu*, donc pour ceux qui sont en état de grâce, en marche vers leur fin. Mais saint Paul ajoute : *pour ceux qui selon le plan préétabli sont appelés*. Cette addition complète la définition des chrétiens : des hommes qui aiment Dieu, oui, mais dont le mérite a été précédé par le choix divin *secundum propositum* et dont les actes ont été prévenus par la grâce divine *vocati sunt*.

Il ne faut pas comprendre que ceux qui aiment Dieu, le font fatalement, parce qu'ils ont été choisis et prévenus et que ceux qui ne l'aiment pas, n'ont pas été choisis et prévenus. Ce serait fausser la pensée de saint Paul et contrarier toute l'Écriture. Saint Paul déclare seulement que pour aimer Dieu, il faut avoir été choisi et prévenu. La gratuité et la prévenance sont seules dans la perspective de saint Paul et non le grand mystère de la prédestination, problème dangereux que saint Paul écarte pour le moment, marchant par le milieu des grandes routes concrètes de la théologie révélée. Au surplus, la suite des versets va préciser la pensée de saint Paul.

Toutefois, avant de passer au développement de cette grande loi de la Providence divine que *Dieu fait tout servir au salut des chrétiens*, remarquons deux choses : 1° la force de certitude avec laquelle saint Paul la présente : *nous savons*, c'est-à-dire nous tenons de Dieu d'une façon fixe, absolue et indiscutable; 2° l'ampleur de ce principe marquée par le terme *omnia* : ce ne sont pas seulement les grands événements de l'histoire ou seulement les menus faits de la vie quotidienne et vulgaire qui travaillent au salut de l'homme, c'est l'immensité intégrale de tous les mouvements de tous les êtres : guerres, révolutions, fléaux, législations, évolutions, crimes, maladies, accidents, incidents, épreuves, mécomptes, contretemps, persécutions, tout n'est voulu ou permis par Dieu qu'autant que cela sert au chrétien : *omnia vestra sunt*, dit saint Paul (I *Cor* III, 22, 23), *vos autem Christi, Christus autem Dei*. Et cela se comprend : Dieu, étant souverainement parfait, ne sommeille jamais; Dieu ne sommeillant jamais, rien ne lui échappe; Dieu étant souverainement sage et bon, n'autorise rien qui ne soit pour la gloire de son Fils et le salut de ses disciples, deux choses qui coïncident essentiellement.

Et maintenant, voyons comment saint Paul prouve la loi qu'il vient d'énoncer.

℣. **29.** *Ceux que Dieu a choisis*, m. à m. *préconnus, il les a prédestinés*, dit saint Paul, *à être les images de son Fils, afin que celui-ci soit l'aîné d'un grand nombre*. Ce verset indique les deux actes *ab æterno* de Dieu relativement à la création de l'homme. Antérieurs au temps, ils sont simultanés en Dieu, quoique le premier dans l'énonciation soit le premier logiquement. Le premier apporte les éléments qui sortiront du néant, le second les ordonne. Or quels sont ceux qui font l'objet de ce choix et de cette préorganisation divine? Les élus seulement? ou tous les hommes? Nous répondons : tous les hommes, car le *quos, ceux que*... quoique partitif, ne l'est pas dans la masse de ceux qui sont appelés à l'existence, mais dans la masse des possibles; si bien que tous les hommes qui ont été amenés à l'existence, ont été choisis et destinés à être des images du Fils de Dieu, fait homme, afin que celui-ci soit l'aîné d'une nombreuse famille. Et en effet, il est facile de voir par tout le contexte et le but poursuivi par saint Paul que L'INFAILLIBILITÉ DU VOULOIR DIVIN DÉCRÉTANT DES ÉLUS N'EST PAS DANS L'INTENTION DE L'AUTEUR, MAIS BIEN L'INDÉFECTIBLE TENDANCE DE L'ACTION PROVIDENTIELLE VERS LE BUT : s'il en était autrement, Dieu n'aurait voulu que la glorification des seuls élus : ce qui est aussi faux que cruel.

℣. **30.** Une fois le plan arrêté, Dieu passe à l'exécution : trois actes en marquent les phases : *la vocation, la justification* et *la glorification*. Écoutons saint Paul : *ceux qu'il a prédestinés, ceux-là il les a appelés; ceux qu'il a appelés, ceux-là il les a justifiés; ceux qu'il a justifiés, ceux-là il les a glorifiés*. La *vocation* ou appel synthétise toutes les grâces prévenantes et con-

comitantes échelonnées depuis la conception de l'homme jusqu'au baptême. La *justification* groupe toutes les grâces qui créent, maintiennent et développent la vie surnaturelle. La *glorification* enfin est l'acte béatifiant et glorifiant le juste en même temps que le stabilisant dans le bien, au moment de la mort.

En cours d'exécution, il pourra se produire des défections par suite de la faiblesse et de la malice humaine, soit entre la conception et la justification, soit entre la justification et la glorification, mais Dieu n'y sera pour rien et saint Paul, qui suit l'acte divin, ne voit pas les déchets possibles, effets des libres volontés humaines, lesquels déchets échappent totalement à sa perspective actuelle. Les réprouvés sont inclus dans la masse : il faudra que la réflexion les en détache par après.

La simultanéité des deux actes *ab æterno*, la préélection et la préorganisation, est marquée par l'absence du pronom *hos* entre *præscivit* et *prædestinant ;* mais ce pronom est répété trois fois ensuite pour marquer les étapes et les vagues de l'action divine dans le temps.

1° Ceux que Dieu a préconnus,
2° Il les a prédestinés à être les images de son Fils;
3° { Ceux qu'il a prédestinés,
Ceux-là il les a appelés;
4° { Ceux qu'il a appelés,
Ceux-là il les a justifiés;
5° { Ceux qu'il a justifiés,
Ceux-là il les a glorifiés.

Dieu ayant voulu les hommes images de son Fils, il s'ensuit que les événements de l'histoire dont il est le maître absolu, seront tous étroitement coordonnés à ce but. De ces événements, les uns travailleront à diriger les hommes vers la foi; d'autres à les maintenir en état de grâce; d'autres à les préparer au ciel. Tous unanimement travailleront au salut des hommes : ce que saint Paul voulait démontrer.

LEÇON XIX

Conclusion. Nul obstacle invincible au salut, VIII, 31-39.

TEXTE

31. Quid ergo dicemus ad hæc? Si Deus pro nobis, quis contra nos?

32. Qui etiam proprio Filio suo non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum : quomodo non etiam cum illo omnia nobis donavit?

33. Quis accusabit adversus electos Dei? Deus qui justificat.

34. Quis est qui condemnet? Christus Jesus, qui mortuus est, immo qui et resurrexit, qui est ad dexteram Dei, qui etiam interpellat pro nobis.

35. Quis ergo nos separabit a charitate Christi? tribulatio? an angustia? an fames? an nuditas? an periculum? an persecutio? an gladius?

36. (Sicut scriptum est : Quia propter te mortificamur tota die : æstimati sumus sicut oves occisionis.)

37. Sed in his omnibus superamus propter eum qui dilexit nos.

38. Certus sum enim quia neque mors, neque vita, neque angeli, neque principatus, neque virtutes, neque instantia, neque futura, neque fortitudo.

39. Neque altitudo, neque profundum, neque creatura alia poterit nos separare a charitate Dei, quæ est in Christo Jesu Domino nostro.

[31] *Que dirons-nous après cela? Si*
Dieu est pour nous, qui sera contre
nous? [32] *Lui qui, loin d'épargner son*
propre Fils, l'a livré pour nous tous,
comment en nous le donnant ne nous
donnera-t-il pas tout? [33] *Qui se por-*
tera accusateur des élus de Dieu?
Sera-ce Dieu qui les justifie? [34] *Qui*
les condamnera? Sera-ce le Christ
qui est mort, bien plus qui est ressus-
cité, qui est assis à la droite de Dieu et
enfin intercède pour nous?

[35] *Qui nous séparera de l'amour du*
Christ? La tribulation? l'angoisse?
la persécution? la faim? la nudité?
le péril? le glaive? [36] *Selon qu'il est*
écrit : c'est à cause de toi que nous
sommes les journalières victimes de
la mort, que nous sommes traités
comme des agneaux de boucherie;
[37] *mais en tout cela nous accumulons*
triomphe sur triomphe par celui qui
nous a aimés. [38] *Car j'ai la certitude*
que ni la mort, ni la vie, ni les anges,
ni les principautés, ni le présent, ni
l'avenir, ni les puissances [39] *ni la*
hauteur, ni la profondeur, ni aucune
autre créature ne pourra nous sépa-
rer de l'amour de Dieu qui est en
Jésus-Christ Notre-Seigneur.

EXPLICATIONS TEXTUELLES

℣. 33. *Deus qui justificat?* dans certains mss.

℣. 35. *Ergo* n'existe pas en grec.

℣. 37. *Superamus* = *Supervincimus* : nous entassons les victoires. *Propter* = *per.*

℣. 38. Rayer *neque virtutes.*

SCHÉMA

Concluons : *quid ergo dicemus ad hæc?*

- 1° Pas d'ennemi, car Dieu est pour nous .... ℣. 31.
- 2° Pas de pénurie de moyens, car Dieu nous donnera tout .... ℣. 32.
- 3° Pas d'accusateur, car Dieu nous justifie .... ℣. 33.
- 4° Pas de juge, car Jésus est notre avocat .... ℣. 34.
- 5° Pas d'obstacles : les épreuves seront
  - Sûrement
    - Terribles .... ℣. 35.
    - Nombreuses .... ℣. 36.
  - Mais sûrement des victoires
    - Grâce à Jésus .... ℣. 37.
    - Parce que toute force est impuissance devant lui ... ℣. 38-39.

COMMENTAIRE

℣. **31.** Qu'ajouterons-nous, poursuit saint Paul, à ce que nous venons de dire? Rien, car de quelque côté que nous regardions, nous ne voyons aucun sujet de crainte, tous motifs d'espoir, aucun sujet de tristesse, tous motifs d'allégresse.

Et passant en revue les sujets possibles de crainte, il les écarte successivement. 1° Nous pouvons avoir des ennemis. Saint Paul nous assure que nous n'en avons pas. Dieu étant maître de tous les événements, aucun homme, ni démon en réalité n'est contre nous, car s'il en était un, c'est qu'il aurait échappé à la main toute-puissante et providentielle de Dieu. Concédons que nous avons des ennemis, mais ces ennemis ne le sont que par les seuls sentiments, car de fait ils ne peuvent nous nuire. Concédons même que nous avons des ennemis de fait, mais ils ne peuvent nous nuire que dans l'ordre temporel, non dans l'ordre de notre salut éternel, auquel ils collaborent par leur malice, car il est établi que tout coopère au bien éternel des justes.

℣. **32.** Et non seulement dans cet ordre nous n'avons pas d'ennemis à redouter, mais nous n'avons même pas à craindre la pénurie de moyens, car *Dieu qui n'a pas épargné son propre Fils, mais pour nous l'a livré à la mort, comment avec lui ne nous donnerait-il pas toutes choses?*

℣. **33.** Mais face à nous, à l'extrémité de la route, au tribunal suprême, n'y a-t-il pas un accusateur de nos fautes passées? Non, car Dieu qui seul pourrait se plaindre, nous justifie.

℣. **34.** N'y a-t-il pas un juge pour nous condamner? Non, Jésus, notre juge, est mort pour nous, est ressuscité pour nous, est monté au ciel pour nous, est assis auprès de son Père pour plaider sans cesse nos intérêts.

℣. **35.** Toutefois, si nous n'avons pas d'obstacles extérieurs, n'avons-nous pas dans cette partie médiane entre nous et le monde, c'est-à-dire dans le corps, des obstacles au salut? ainsi la tribulation, l'angoisse, la persécution, la faim, le dénuement, le danger, le glaive, tout cela ne peut-il pas nous arracher du cœur la charité chrétienne? Ces maux se ramènent à deux, à la tribulation ou à l'angoisse. A la tribulation, qui marque la pression malveillante du prochain sur nous, se rattachent la persécution, qui est plus grave que la tribulation ordinaire, et le glaive mortel qui l'est encore plus; à l'angoisse qui marque les autres souffrances fortuites ou fatales, se rattachent la faim, la pauvreté et le danger.

℣. **36.** Saint Paul d'abord reconnaît que l'hypothèse est vraisemblable et même que tous ces maux, partage du chrétien, ont été prédits dans les psaumes : *A cause de vous, mon Dieu, ne sommes-nous pas journellement exposés à la mort, ne sommes-nous pas comme des bêtes de boucherie?*

℣. **37** Saint Paul répond qu'en toutes ces rencontres, si terribles, si violentes qu'elles soient, nous accumulons les victoires. Comment? *Par celui qui nous aime* : sans Jésus nous ne pouvons rien, avec lui nous pouvons tout. Usons d'une comparaison. De même qu'un gant est flasque et sans consistance, détaché de la main, mais que, la recouvrant, il prend sa rigidité et sa vigueur, ainsi l'âme sortie de la main de Jésus ne peut rien, mais bien adhérente à lui, elle devient avec lui et en lui toute-puissante.

℣. **38, 39.** Et saint Paul renchérit en énonçant une loi générale : Je suis sûr, dit-il, que rien n'est *de taille* à nous séparer de la charité. Rien. Et il énumère les choses les plus redoutables qui soient, deux par deux.

Ni la mort, ni la vie : la mort la plus déconcertante, la vie la plus fascinatrice;

Ni les anges, ni les principautés : les assauts les plus violents de la part des démons, anges ou principautés;

Ni le présent, ni l'avenir : l'avenir non plus que le présent;

Ni les vertus : Saint Basile ajoute : *ni les puissances* pour avoir deux autres espèces de démons, à moins qu'il ne faille voir *les forces* de la nature.

℣. **39.** *Ni la hauteur, ni la profondeur* : c'est-à-dire les succès les plus grands et les plus humiliantes épreuves.

Ni aucune créature, quelle qu'elle soit ἑτέρα *alia*, réelle ou possible, ne pourra nous séparer de la charité chrétienne. Ici deux termes sont à observer qui élèvent la phrase à la hauteur de vérité universelle : 1° le mot *poterit* : aucune créature n'est *de force* à arracher la grâce sanctifiante d'un cœur humain. Notons que cette impuissance des créatures ne crée pas pour nous une impossibilité de pécher, mais une possibilité de toujours effica-

cement résister : c'est l'impeccabilité dont il a été parlé plus haut : lecon XI; 2° le terme *nos :* Saint Paul n'énonce pas une impression personnelle, ne révèle pas un privilège propre à lui, mais proclame un principe de théologie morale, savoir que rien en nous, ni en dehors de nous ne peut empêcher notre salut; l'enfer est la création des seuls damnés, le choix de la seule liberté humaine.

ÉPILOGUE

Le chrétien qui vit son christianisme, c'est-à-dire se maintient en dépendance continue du Christ par la prière et les sacrements, est en paix et en liberté, nous venons de le voir : en paix, car tous ses besoins et tous ses désirs de mieux être sont assouvis; en liberté, car il est en possession de tous ses moyens d'action.

Pouvant ne plus pécher, ne désirant plus pécher, ayant un souverain dégoût du péché, le chrétien se trouve conséquemment établi dans une situation où pratiquement le péché n'est plus possible.

C'est L'IMPECCABILITÉ.

Et voilà pourquoi nous avons intitulé ce second fascicule l'impeccabilité du chrétien.

Et ce titre fait suite logique au titre du premier fascicule : JUSTIFICATION.

Justification, impeccabilité : tout le travail du Christ est là; purifier l'homme de ses fautes passées, l'immuniser contre les fautes futures, Jésus n'a pas eu d'autre but.

Justification, impeccabilité : toute la définition du chrétien est là; *un homme qui n'a plus de péché et ne peut plus moralement en commettre.*

Justification, impeccabilité : toute la pensée de saint Paul écrivant aux Romains est là. L'homme pécheur est justifié de ses fautes par la foi au Christ; libéré de la loi de Moïse et de la loi des membres par la grâce chrétienne, il n'a plus aucune proclivité au mal.

La conclusion d'ordre pratique qui se dégage de là sera donc la suivante :

Vivons notre christianisme; rameaux de l'arbre dont le Christ est le tronc, recevons par l'afflux incessant de la prière et de la communion eucharistique, la sève vitale qui nous permettra de nous épanouir et de fructifier en toutes sortes d'œuvres de charité.

NIHIL OBSTAT :

P. BRICON,
Censor.

IMPRIMATUR :

Sagii, die XVIa Octobris 1922.

CH. LECONTE,
v. g.

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE : *Paix et liberté* 3

LEÇON IX. — La paix du chrétien . . . . chap. V, ℣. 1-11 . . 7

— X. — Comment Jésus nous réconcilie à Dieu . . . . — V, ℣. 12-21 . . 12

— XI. — L'impeccabilité par la mort spirituelle . . . . — VI, ℣. 1-14 . . 20

— XII. — Comment nous n'avons fait que changer de maître . . — VI, ℣. 15-23 . . 27

— XIII. — La liberté par la mort de la loi . . . . — VII, ℣. 1-6 . . 30

— XIV. — La loi occasion du péché . . . — VII, ℣. 7-12 . . 33

— XV. — La concupiscence cause du péché . . . . — VII, ℣. 13-25 . . 37

— XVI. — Condamnation de la concupiscence par la grâce chrétienne . . . . — VIII, ℣. 1-9 . . 46

— XVII. — Au lieu de la mort, la vie et la gloire . . . . — VIII, ℣. 10-18 . . 53

— XVIII. — Sympathie et conjuration du monde entier en notre faveur . . . . — VIII, ℣. 19-30 . . 56

— XIX. — Conclusion : nul obstacle invincible au salut . . . . — VIII, ℣. 31-39 . . 64

ÉPILOGUE : Justification et impeccabilité 67

IMPR. DE MONTLIGEON, LA CHAPELLE-MONTLIGEON (ORNE). — 12855-10-22.

✝
J.-M.-J.

Chanoine GESLIN
Professeur d'Écriture Sainte au Grand Séminaire de Sées (Orne)

La demi-heure d'Écriture Sainte

à base scientifique, à but apostolique

L'ÉCRITURE SAINTE DIVINEMENT INSPIRÉE EST :

1° le meilleur livre de doctrine pour l'instruction des ignorants ;
2° le meilleur livre de controverse pour la réfutation des erreurs ;
3° le meilleur livre d'exhortation pour le redressement des pécheurs ;
4° le meilleur livre de spiritualité pour faire des chrétiens parfaits et agissants

(II *Tim.*, III, 16-17.)

TROISIÈME FASCICULE

ÉPITRE AUX ROMAINS

1° GENTILS ET JUIFS : LEUR SORT AUJOURD'HUI ET DEMAIN (*Rom.*, IX-XI)
2° PETITE THÉOLOGIE SCRIPTURAIRE SUR LA T. S. VIERGE.

Paul est un océan de la plus pure et de la plus profonde sagesse...
Tout ce que je sais — si je sais quelque chose — je le tiens non de mon intelligence, ni de mes moyens, mais du commerce continu avec ce grand homme.

S[t] JEAN CHRYSOST.

Chez l'Auteur :
GRAND SÉMINAIRE DE SÉES (ORNE)

IMPRIMERIE DE MONTLIGEON (ORNE)

ŒUVRE DES SAINTS ANGES ALENÇON (ORNE)

1923

Mgr Bardel, évêque de Sées :

« *J'apprends avec grand plaisir le favorable accueil qu'ont reçu* « *les deux premiers fascicules de vos études sur l'Épître aux Romains.* « *Des voix très autorisées ont loué de votre travail l'idée et l'exécution* « *et je suis heureux de vous en dire toute ma satisfaction personnelle.* « *Continuez-le donc avec confiance, afin de fournir aux prêtres, spécia-* « *lement aux prêtres du ministère, qui ne peuvent se livrer à des études* « *longues et érudites, la substantielle nourriture scripturaire dont ils* « *ont besoin. De tout cœur je bénis l'œuvre et l'ouvrier.* »



Le Cardinal Mercier, archevêque de Malines :

« *Je crois votre idée pratique, mûrie, féconde. Il est certain que la* « *négligence des Livres Saints dans la société catholique est lamen-* « *table. Mais il n'est pas moins vrai que la difficulté pour le peuple* « *fidèle d'entrer en contact avec nos Saints Livres est pour beaucoup* « *dans cette insouciance générale. A mon avis, vous avez trouvé la* « *formule simple, méthodique, élégante, de la solution du problème.* »



Mgr Chauvin, évêque d'Évreux, membre de la Commission Biblique :

« *J'estime que votre initiative est heureuse autant qu'originale.* »



Le R. P. Frey, professeur au Séminaire français, docteur en Écriture Sainte :

« *L'exposé est très clair, les schémas sont parfaits, les commentaires* « *brefs et pleins de doctrine... Ces pages sont excellentes.* »



Franc dans **la Croix** du 14 février 1923 :

« La demi-heure d'Écriture Sainte *frappe à première vue par* « *l'ordonnance, la clarté et la profondeur. La pensée, tout en restant* « *simple et nette, ne dédaigne pas une allure et une forme philoso-* « *phiques avec ces synthèses et ces aperçus d'ensemble que permet une* « *longue maturation des idées.* »



Le R. P. Caudron, missionnaire au Sénégal :

« *Voilà un travail de grande utilité : nous attendons avec impatience* « *la suite de cette œuvre si apostolique.* »



Beaucoup de prêtres nous ont écrit leur désir de voir la continuation de ces études.

Épître aux Romains

Gentils et Juifs : leur sort aujourd'hui et demain (*Rom.*, ix-xi)

PRÉAMBULE

Élucidation de quelques difficultés.

Une première lecture de ce troisième traité de saint Paul éveille trois difficultés d'ordre général que nous voulons commencer de résoudre avant d'aborder le commentaire proprement dit.

§ I. — Les apparentes rigueurs de Dieu.

Tout à travers les chapitres IX, X et XI l'esprit du lecteur se heurte à des textes rigides, troublants, déconcertants, où Dieu apparaît gratuitement sévère à l'égard de certaines de ses créatures humaines. Telles les paroles suivantes : *Dieu a pitié de qui il veut et endurcit qui il veut... On a beau vouloir, beau courir, c'est la miséricorde de Dieu qui fait tout... Ils n'avaient fait ni bien ni mal, mais afin que le décret divin demeurât indépendant, il fut dit : l'aîné servira le plus jeune... J'ai aimé Jacob, dit Dieu, et détesté Esaü,* ou enfin *Dieu leur a donné un esprit de torpeur, afin qu'ils voient sans voir et entendent sans entendre, etc...*

Ainsi s'expliquent les pénibles réflexions d'un vieux professeur au bas de ces pages de l'épître aux Romains : Enfant soumis de l'Église, j'adore ces déconcertantes paroles, je les accepte, je les reçois, mais j'avoue que je ne les comprends pas. Heureux qui les lit sans scandale et peut en les lisant devenir meilleur !

Il nous semble que le scandale sera levé si l'on a soin de ne pas perdre de vue les trois vérités suivantes en fonction desquelles il faut expliquer le présent traité de saint Paul.

1° Dieu a voulu le salut de tous les hommes et il organise toutes choses dans le monde, depuis l'Incarnation de son Fils et le drame du Calvaire jusqu'à l'infinie multitude des événements politiques, domestiques et privés, en vue du salut de toute créature humaine. C'est la grande doctrine exposée au chapitre VIII de l'épître aux Romains, ℣℣. 28-30.

2° Dans l'organisation de ce salut, il y a trois étages superposés : le premier. aussi large que le monde, comporte la croyance en l'existence de Dieu et en sa providentielle bonté; le second, plus restreint, est constitué de la foi au Messie futur ou inconnu; le troisième suppose la foi en Jésus, le Messie venu. Le premier étage est celui de la foi des Gentils; le second est celui surtout de la foi judaïque; le troisième est celui de la foi chrétienne. Tel est l'enseignement que nous avons précédemment extrait de l'épître aux Romains. Voir nos fascicules I et II.

3° Dieu, qui veut le salut de tous les hommes, mais demeure très libre de le donner plus ou moins abondant, peut laisser les uns dans la foi rudimentaire des Gentils ou païens; retenir les autres dans la foi intermédiaire des Juifs, aveuglant ces deux classes d'hommes sur l'existence et la valeur de l'étage supérieur, sans que la bonne foi des uns et des autres et par conséquent leur salut soient nécessairement perdus ou même entamés; enfin en élever d'autres, sans mérite aucun de leur part, à l'étage suprême de la justification. Tel est l'enseignement qui se dégage de l'étude approfondie du présent traité de saint Paul.

Si nous faisons de ces trois vérités l'horizon de notre pensée, les chapitres en question pourront au premier plan s'y profiler sans désormais occasionner aucun scandale.

Nous verrons plus tard s'il y a lieu d'appliquer tel ou tel texte au théologique problème de la prédestination et de la réprobation éternelles, problème que certainement saint Paul n'a pas eu en vue ici.

§ II. — La justice de la loi et la justice de la foi.

Saint Paul dans son premier traité I-IV, *la justification*, avait opposé la loi et la foi, refusant à la première la force justificative pour l'attribuer tout entière à la seconde.

C'était vrai et c'était à propos.

Ici nous le voyons, à la suite de Moïse dont il réédite les paroles (x, 5), attribuer à la loi une justice, une vie qu'il oppose à la justice et à la vie provenant de la foi.

Malgré sa première affirmation, y a-t-il donc deux justices, deux vies surnaturelles?

Oui et non; oui chronologiquement, non essentiellement. Il y a la justice de l'Ancien Testament et il y a celle du Nouveau, mais toutes deux n'en font qu'une, provenant de la foi au Christ : la première où la loi prédomine sans que la foi toutefois, son élément vital, soit exclue; la seconde, où la foi l'emporte, sans que toutefois toute la loi soit supprimée; la première qu'on appelle *justice de la loi*, parce que la loi y joue le rôle apparent, la seconde *justice de la foi*, parce que la foi en est l'élément presque exclusif.

L'une et l'autre sauvent, comme disent Moïse et saint Paul, mais toutes deux par la foi (x, 4, 5, 8, 9, 10, 11).

Quand saint Paul opposait la loi et la foi, il avait raison de dire que la première ne sauve pas, et même que, loin de sauver, elle était une occasion de perdition; que la seconde est pour tous les hommes de tous les temps la condition, le commencement et la racine du salut. Mais quand il ne les oppose plus, qu'il voit la loi dans son être concret, mélangée, relevée, assaisonnée, vivifiée d'une dose de foi, il a raison de dire qu'il y a une justice de la loi, comme il y a une justice de la foi.

Ainsi dans nos paroisses, parmi nos chrétiens pratiquants, nous avons, si ce langage m'est permis, des juifs et des chrétiens.

Les premiers sont justifiés par la justice de la loi; les seconds, par la justice de la foi. Les premiers, agissant par crainte, en esclaves, s'en tenant aux seuls commandements, accordent peu à l'esprit de foi et à l'esprit de confiance par lesquels pourtant ils sont sauvés. Les seconds, agissant exclusivement par confiance, en fils de famille, ne s'arrêtent pas aux seuls commandements prohibitifs, mais généreusement vont de l'avant, entraînés par l'esprit d'amour : ceux-ci ont vraiment l'esprit de l'Évangile, tandis que ceux-là ne l'ont pour ainsi dire pas. Les uns et les autres sont sauvés par la foi, minime et rudimentaire chez les uns, abondante et épanouie chez les autres.

De là, nous pouvons comprendre comment deux classes de juifs se sont perdues.

Si les juifs d'avant Jésus-Christ ne furent pas tous sauvés, c'est qu'ils ne comprirent pas le sens messianique de la loi. La loi, en effet, n'avait d'autre but que de provoquer des actes de foi et d'espérance au Sauveur promis. Les prescriptions morales faisaient constater aux Israélites leur impuissance de volonté, nous avons vu comment : elles irritaient les passions au lieu de les endiguer ou de les canaliser; les prescriptions rituelles montraient aux Juifs sous leurs symboles préfiguratifs, au fond de l'avenir, la silhouette du Messie : ce regard de foi devait attirer sur eux grâce et force *quicumque aspexerit illum, vivet.* Malheureusement, au lieu de s'humilier en face de leurs passions et de regarder avec confiance le Christ futur, plusieurs ont compté sur eux-mêmes pour se faire un vêtement de justice qu'ils n'ont jamais réussi à se tisser.

D'autres Juifs, les contemporains de Jésus et des Apôtres, ne tombèrent pas dans cet errement, mais en commirent un autre, celui de ne pas voir en Jésus le Messie. Ils continuent ainsi de soupirer après le Christ, comme s'il n'était pas venu. Ah ! disent-ils, qui montera au ciel pour en apporter le pardon? qui remontera des abîmes, triomphateur de la mort? du *Schéol* ou limbes dont il ramènera les âmes? du tombeau dont il ramènera

les corps? Ces prières sont une insulte au Christ venu et la méconnaissance du salut envoyé par Dieu.

D'ailleurs, nous verrons en son lieu cette double ignorance, celle des Juifs d'avant Jésus-Christ, qui ne comprenaient pas le sens de la loi, et celle des Juifs, contemporains de saint Paul, qui n'ont pas su identifier le Christ et Jésus (x, 2-7).

§ III. — Saint Paul et l'Évangile.

Un accord merveilleux, en dépit des apparences, règne en ces chapitres entre l'Apôtre et le Maître. Tous deux n'ont qu'une même doctrine : Jésus la dissimule sous les voiles de la parabole; saint Paul la proclame ouvertement. Rappelons ici trois paraboles seulement et donnons la clé de leur transposition.

1° *Parabole des noces* (Mt. XXII 2-14; Lc XIV 16-24). Les noces sont l'alliance du Fils de Dieu avec l'humanité par l'Incarnation. Les premiers invités qui refusent, sont les Juifs; aussi Dieu indigné brûle leur ville. Les mendiants que Dieu fait ramasser de partout, sont les Gentils qui entrent allégrement dans l'Église, salle du festin.

2° *Parabole du Pharisien et du Publicain* (Lc XVIII 9-14). Le Pharisien, qui compte sur lui-même pour être justifié, se vante de pratiquer la Loi et méprise les autres, c'est le Juif orgueilleux et incrédule. Le Publicain coupable qui, plein de foi et d'humilité, mendie son pardon et l'obtient, c'est la Gentilité convertie.

3° *Parabole de l'Enfant prodigue* (Lc XV 11-32). Le jeune fils qui déserte le foyer paternel pour vivre dans la débauche, puis ruiné revient au logis demander une place de serviteur, c'est le païen qui, après avoir été exploité par le démon et les philosophes, se fait chrétien; le fils aîné, jaloux de voir le retour de son frère si magnifiquement fêté, c'est le Juif irrité de la conversion des Gentils.

Ainsi une indissoluble unité resserre toutes les parties de l'Écriture, bien loin qu'elles se contredisent.



VUE D'ENSEMBLE

Après avoir exposé le dogme de la justification et de l'impeccabilité, montré l'homme passant de la fange du péché à la vie spiritualisée, suivi le chrétien de la porte de l'enfer au seuil du paradis, saint Paul revient à la réalité des événements. Sous ses yeux attristés, deux faits contraires se produisent : les Juifs repoussent la prédication évangélique et les Gentils en masses compactes accèdent à la foi chrétienne; les Juifs se stabilisent dans le mosaïsme et les Gentils entrent dans l'édifice de l'Église naissante.

Pourquoi ce contraste? Pourquoi les Juifs tournent-ils le dos au bienfait que les Gentils acceptent de si grand cœur?

Tel est le problème que saint Paul va résoudre dans les chapitres IX, X et XI.

Il commencera par écarter les solutions fausses. 1° Ce n'est pas que Dieu trahisse les promesses qu'il fit aux Israélites. Seulement Dieu ne les adressa pas à tous indistinctement : il y a fils et fils parmi les enfants d'Israël. 2° Ce n'est pas non plus que Dieu soit injuste : Dieu n'a de devoirs à l'égard de personne et son action se meut dans la sphère des pures libéralités.

Mais, reprend aussitôt l'invisible contradicteur, si Dieu peut ce qu'il veut, pourquoi se plaint-il d'être désobéi?

Saint Paul fait deux réponses. A ceux que Dieu n'a pas appelés au christianisme, il déclare que Dieu ne les incrimine pas, ne leur ayant rien proposé. A ceux qui ont obstinément refusé la faveur présentée, il proteste que Dieu les punira sévèrement.

Tel est le préambule du problème.

L'Apôtre en donne ensuite la vraie solution. Lui, il n'ira pas, comme ses contradicteurs, chercher en Dieu le pourquoi de l'apostasie des Juifs, il ira le chercher où il est : dans l'homme. Il le trouvera dans l'orgueil juif, dans l'incrédulité judaïque persistante, tenace, irréductible.

La culpabilité des Juifs a ses excuses et ses charges, ses excuses dans l'ignorance des uns, ses charges dans l'entêtement des autres.

Saint Paul montre quelle a été l'ignorance des premiers : c'est de n'avoir pas compris la justice de Dieu. La justice de Dieu est double : il y a celle de la Loi et il y a celle de la Foi. L'une soupirait après le Messie futur; l'autre adhère au Christ venu. Celle-ci a le mérite d'être excessivement facile, de s'adresser à tous et d'être organisée.

L'Apôtre montre ensuite quelle a été l'obstination des autres Juifs.

Si la parole des missionnaires a retenti jusqu'au bout du monde, les Juifs, situés aux premières places, l'ont sûrement entendue. Qu'on n'objecte pas, poursuit saint Paul, qu'ils n'ont pas compris : la parole leur a été offerte à jours entiers et ils lui ont opposé un irréductible et insolent refus.

Le mal ainsi exposé et expliqué, saint Paul n'a plus qu'à le délimiter en marquant ses adoucissements et ses atténuations.

D'abord les Juifs ne sont pas tous rejetés : une imposante minorité a ouvert les yeux à l'Évangile.

Ensuite, à quelque chose malheur est bon : leur endurcissement a eu pour conséquence l'évangélisation et la conversion des nations païennes.

Enfin, un temps viendra où ils entreront en masse dans l'Église. Au cours de cet élan prophétique, l'Apôtre laisse entrevoir une défection momentanée des Gentils, défection à laquelle la conversion des Juifs mettra un terme. Et en effet, observe saint Paul, si le malheur des Juifs a fait la fortune des Gentils, que ne fera pas leur bonheur intégral ! une vraie résurrection de la gentilité sera provoquée par la conversion en masse d'Israël. Et ce sera sur cette efflorescence de foi dans tout l'univers que le temps finira. Dieu, dans sa mystérieuse sagesse, aura fait passer tour à tour les deux moitiés du monde à travers la nuit sombre de l'incrédulité, afin que ce soit sa seule miséricorde qui finalement triomphe.

Ainsi donc l'explication de l'endurcissement des Juifs n'est pas à chercher dans la volonté divine (ch. IX), mais dans l'orgueil humain (X); encore est-il que leur rejet n'est ni total ni définitif (ch. XI).

Voici maintenant l'armature générale de ce traité de Saint Paul :

- LE PROBLÈME JUIF.
  - I. PRÉAMBULE. LEÇON XX.
    - I. Position du problème voilée délicatement sous les déchirements de douleur exprimés par saint Paul. . IX 1-5
    - II. Saint Paul écarte *deux solutions fausses.*
      - Dieu *n'est pas infidèle* à ses promesses. 6-13
      - Dieu *n'est pas déloyal* à l'égard des Juifs. 14-18
    - III. L'Apôtre répond à une insolente objection,
      - Obj. Pourquoi Dieu, puisqu'il fait ce qu'il veut, se plaint-il? 19
      - Rép.
        - 1° Dieu a bien le droit de faire des vases de luxe et des vases vulgaires . . . 20-21
        - 2° Dieu a bien le droit de punir ceux qui ont abusé de sa miséricorde. . . . 22-24
  - II. LA SOLUTION VRAIE. LEÇON XXI.
    - I. L'ORGUEIL INCRÉDULE DES JUIFS.
      - le fait
        - Accession des Gentils. 25-26
        - Apostasie des Juifs. 27-29
      - l'explication
        - Les Gentils ont eu *la foi* et ainsi ont atteint la justice. 30
        - Les Juifs, *comptant sur eux-mêmes,* se sont brisés contre le roc du Christ, au lieu de s'appuyer dessus par la foi : ce qui les eût sauvés 31-33
    - II. LE DEGRÉ DE LEUR CULPABILITÉ.
      - Cause atténuante pour les uns : *l'ignorance* de la justice de Dieu. . . . . X 1-15
      - Cause aggravante pour les autres : *l'obstination réfléchie*. 16-21
  - III. LES ATTÉNUATIONS DU MALHEUR. LE REJET DES JUIFS. LEÇON XXII.
    - I n'est pas total. . . . . XI 1-10
    - II a des conséquences heureuses : le salut des Gentils 11-24
    - III n'est pas définitif : ils reviendront en masse, quand la plénitude des Gentils sera entrée. 25-32
  - CONCLUSION : O mystérieuse sagesse de Dieu ! 33-36



LEÇON XX

Le problème du rejet des Juifs. Ses solutions fausses, IX, 1-24.

TEXTE

1. Veritatem dico in Christo, non mentior, testimonium mihi perhibente conscientia mea in Spiritu Sancto :

2. Quoniam tristitia mihi magna est, et continuus dolor cordi meo.

3. Optabam enim ego ipse anathema esse a Christo pro fratribus meis, qui sunt cognati mei secundum carnem :

4. Qui sunt Israelitæ, quorum adoptio est filiorum, et gloria, et testamentum et legislatio, et obsequium et promissa;

5. Quorum patres, et ex quibus est Christus secundum carnem, qui est super omnia DEUS benedictus in sæcula. Amen.

6. Non autem quod exciderit verbum Dei. Non enim omnes qui ex Israel sunt, ii sunt Israelitæ,

7. Neque qui semen sunt Abrahæ, omnes filii; sed *in Isaac vocabitur tibi semen* (*Gen.* XXI, 12).

8. Id est, non qui filii carnis hi filii DEI, sed qui filii sunt promissionis æstimantur in semine.

9. Promissionis enim verbum hoc est : *Secundum hoc tempus veniam, et erit Saræ filius* (*Gen.* XVIII, 10).

[1] *Je dis la vérité dans le Christ, je ne mens pas, ma conscience me rend témoignage dans l'Esprit-Saint :* [2] *il est en moi une grande tristesse et dans mon cœur une continuelle douleur,* [3] *car je souhaiterais moi-même être anathème loin du Christ pour mes frères, mes congénères selon la chair :* [4] *ne sont-ils pas Israélites? n'ont-ils pas la filiation, la gloire, l'alliance, la législation, le culte, les promesses,* [5] *les patriarches et d'eux le Christ n'est-il pas issu, pour ce qui est de la chair, lui le Dieu suréminent? — béni soit-il dans les siècles! Amen.*

[6] *Ce n'est pas que la parole de Dieu soit tombée à terre, car tous ceux qui sont d'Israël ne sont pas Israël,* [7] *ce n'est pas parce qu'ils sont race d'Abraham, qu'ils sont tous enfants : mais* c'est en Isaac qu'on reconnaîtra ta race, [8] *c'est-à-dire que la filiation de la chair ne fait pas les enfants de Dieu, mais ce sont les enfants de la promesse qui sont estimés progéniture.* [9] *Or le mot de la promesse, le voici :* dans un an je viendrai et Sara aura un fils. [10] *Ce n'est pas tout : Rébecca avait conçu d'un seul homme, notre père Isaac.* [11] *Or, comme ils n'étaient*

10. Non solum autem illa; sed et Rebecca ex uno concubitu habens, Isaac patris nostri (*Gen.* XXV, 24).

11. Quum enim nondum nati fuissent, aut aliquid boni egissent, aut mali, ut secundum electionem propositum Dei maneret

12. Non ex operibus, sed ex vocante, dictum est ei :

13. Quia major serviet minori, sicut scriptum est : *Jacob dilexi, Esau autem odio habui.* (*Gen.* XXV, 23; MAL. I, 2).

14. Quid ergo dicemus? numquid iniquitas apud Deum? Absit.

15. Moysi enim dicit : *Miserebor cujus misereor; et misericordiam præstabo cujus miserebor* (*Exod.* XXXIII, 19).

16. Igitur non volentis neque currentis, sed miserentis est Dei.

17. Dicit enim Scriptura Pharaoni. *Quia in hoc ipsum excitavi te, ut ostendam in te virtutem meam, et ut annuntietur nomen meum in universa terra* (*Exod.* IX, 16).

18. Ergo cujus vult miseretur, et quem vult indurat.

19. Dicis itaque mihi : Quid adhuc queritur? voluntati enim ejus quis resistit ?

20. O homo, tu quis es, qui respondeas Deo? Numquid dicit figmentum ei qui se finxit : Quid me fecisti sic?

21. An non habet potestatem figulus luti ex eadem massa facere aliud quidem vas in honorem, aliud vero in contumeliam?

22. Quod si DEUS, volens ostendere iram et notam facere poten-

pas nés encore et qu'ils n'avaient fait encore ni bien, ni mal, ce fut pour que le dessein de Dieu, selon le libre choix, demeurât [12] *dépendant non des œuvres, mais de celui qui appelle, qu'il fut dit à la mère :* l'aîné servira le plus jeune, [13] *Comme il est écrit :* J'ai aimé Jacob, j'ai haï Esaü.

[14] *Que dirons-nous donc? Y a-t-il injustice de la part de Dieu? Nullement.* [15] *Ne dit-il pas à Moïse :* J'aurai pitié de qui j'ai pitié; je ferai grâce à qui je fais grâce. [16] *Et donc ce n'est pas de vouloir, ce n'est pas de courir, il s'agit que Dieu fasse miséricorde.* [17] *Car l'Écriture dit à Pharaon :* C'est dans ce but que je t'ai suscité, pour montrer en toi ma puissance, pour publier mon nom par toute la terre. [18] *Donc à qui il veut, il fait miséricorde et il endurcit qui il veut.*

[19] *Tu me diras en conséquence : Pourquoi encore se plaint-il? Qui en effet a résisté à sa volonté?* [20] *O homme, vraiment qui es-tu pour répliquer à Dieu? Est-ce que la terre plastique dit à celui qui la travaille : Pourquoi m'as-tu faite ainsi?* [21] *Bien plutôt le potier n'a-t-il pas le pouvoir de faire de la même motte tel vase pour l'honneur, tel autre pour l'usage vulgaire?* [22] *Mais si Dieu voulant montrer sa colère et faire connaître sa puissance a supporté par une longue patience les vases* [objets] *de colère qui se sont organisés pour la ruine,* [23] *et afin de faire connaître les richesses de sa gloire à l'égard des vases* [objets] *de miséricorde, lesquels il a préparés*

tiam suam, sustinuit in multa patientia vasa iræ, apta in interitum,

23. Ut ostenderet divitias gloriæ suæ in vasa misericordiæ quæ præparavit in gloriam,

24. Quos et vocavit nos non solum ex Judæis, sed etiam ex gentibus...?

de longue main pour la gloire,
[24] *nous qu'il a appelés non-seulement d'entre les Juifs, mais aussi d'entre les nations...?*

EXPLICATIONS TEXTUELLES

℣. 6. En grec *ii sunt Israel*, sont Israël.

℣. 7. En grec *neque quia.*

℣. 10. En grec *ex uno concubitum habens Isaac patre nostro.*

℣. 15. En grec *cujus misereor* les deux fois.

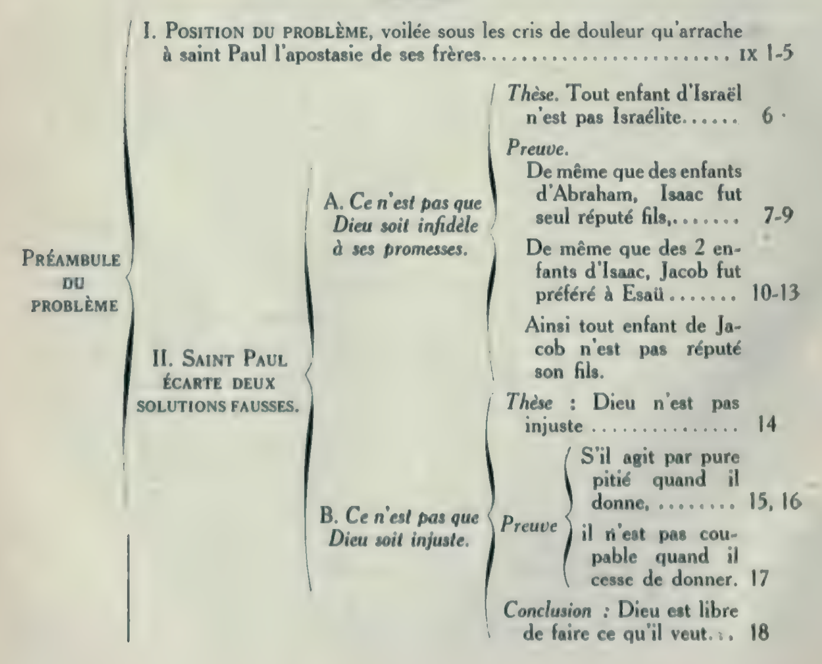
℣. 21. *Contumeliam*, ce mot n'a pas un sens défavorable; il désigne des vases d'usage commun.

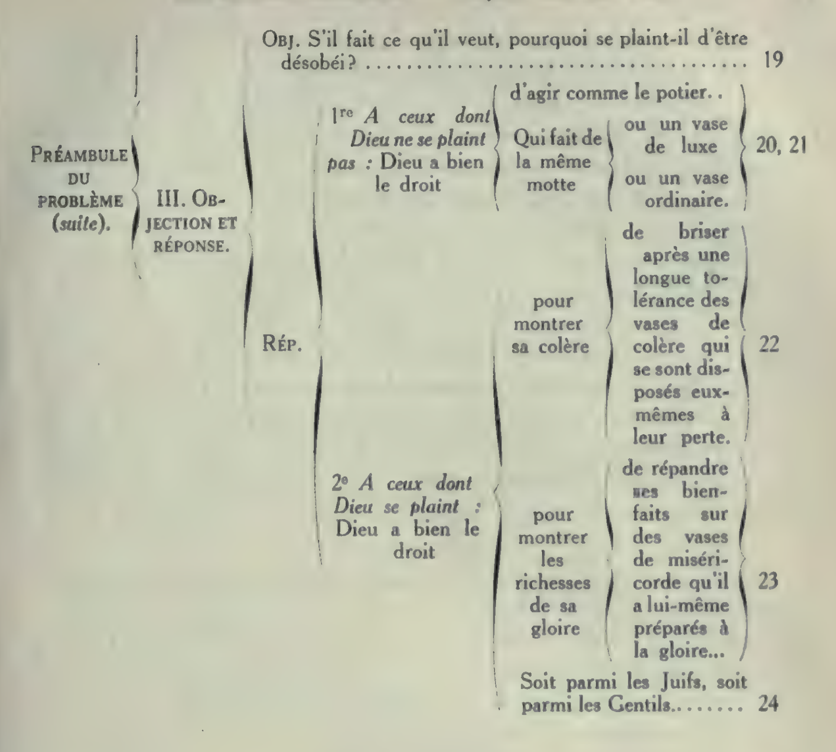
℣. 22. *Apta*, en grec κατηρτισμένα, au sens moyen *qui se sont remodifiés.*

℣. 23. La phrase reste inachevée, mais sans aucun préjudice du sens. — En grec le verset commence par καὶ avant ἵνα : ce qui donne deux intentions indépendantes : Dieu voulant d'une part montrer sa colère... *et* d'autre part ayant le dessein de...

℣. 24. *Quos* se rapporte à *homines* caché sous le terme *vasa.*

SCHÉMA





COMMENTAIRE

§ I. — Position du problème, 1-5.

℣. **1.** Ce que je vais vous dire, je le ressens bien certainement; un homme peut se leurrer et s'illusionner, exagérant ses impressions; il n'en est pas ainsi pour moi. Membre du Christ, je vais parler dans le Christ, car c'est par son Esprit que je sens et que je vis.

℣. **2.** Et saint Paul va graduer sa révélation :

Il est en moi une grande tristesse,
Une incessante souffrance est en mon cœur ;

℣. **3.** Faut-il tout dire : *Je souhaiterais être anathème loin du Christ en faveur de mes frères selon la chair.* Tel est l'amour de saint Paul, tel est son zèle, tel est son amour fraternel, tel est son patriotisme, élevé, surnaturalisé par la grâce ! A l'exemple du Christ, volontiers il mourrait pour les Juifs, et de même que le Christ a subi l'éloignement de son Père à Gethsémani et au Calvaire, ainsi volontiers il accepterait d'être éloigné du Christ en faveur de ses compatriotes. Il ne dit pas *à la place* de ses compatriotes

προ : ce qui serait préjuger le mauvais état de leur conscience, mais en leur faveur ὑπὲρ. Quel est donc leur malheur? En Jésus, soit de bonne foi, soit de mauvaise foi, ils n'ont pas reconnu le Messie.

℣. **4.** Afin de montrer quelle chute ils ont faite, l'Apôtre énumère leurs prérogatives. Ne sont-ils pas Israélites? Enfants de Dieu par la grâce reçue? N'ont-ils pas l'honneur d'être les alliés de Dieu? les dépositaires de sa loi, de son culte et de ses promesses?

℣. **5.** Ne sont-ils pas les fils des patriarches? Et — comble de gloire — *le Christ n'est-il pas issu d'eux? pour ce qui est de la chair*, ajoute saint Paul, car, *comme Dieu*, il est sans origine, *supérieur à tout. — Qu'il soit béni à jamais! Amen.* Formule de bénédiction, déjà vue ch. I, et qui est dans l'habitude des saintes âmes, comme le blasphème est le refrain des impies. En un tour de plume saint Paul définit tout le Christ : *un homme de chair*, contre les dualistes; *un homme de la race humaine*, contre les Valentiniens; *Dieu en même temps qu'homme*, contre les Nestoriens; enfin *Dieu supérieur à tout*, contre les Ariens (*S. Thomas*).

§ II. — Saint Paul écarte deux solutions fausses, 6-18.

Envisageant le cas des Juifs qui ne furent pas évangélisés, puis le cas de ceux qui, l'ayant été, ne comprirent pas, quelqu'un pourrait prétendre que la situation inférieure de ces Juifs est le fait de Dieu.

Dans le premier cas, Dieu aurait manqué à ses promesses, ne les ayant pas fait évangéliser.

Dans le second, Dieu aurait été injuste, leur refusant la grâce intérieure d'illumination, quand la parole apostolique frappait leurs oreilles.

Saint Paul accepte pour Dieu la responsabilité de cette situation de certains Juifs, mais ne tolère pas qu'on dise qu'il soit de ce fait infidèle ou injuste. Il n'est pas infidèle à l'égard des premiers, à qui il n'a fait aucune promesse; il n'est pas injuste à l'égard des seconds, étant libre de ses dons gratuits.

A. — Dieu n'a pas été infidèle a ses promesses, 6-13.

Cette section vise les Juifs qui n'ont eu aucune connaissance même matérielle de l'Évangile.

℣. **6.** Thèse : *Dieu n'a pas manqué à ses promesses à leur égard*. Preuve. Je le sais, Dieu a juré aux Israélites une alliance éternelle (*Gen.*, XVII, 7, 8). Mais tous ceux qui sont issus du patriarche Jacob — autrement appelé Israël — ne sont pas pour autant Israélites. Et en effet, le terme *israélite* a un sens plus restreint que celui *fils d'Israël*. L'israélite avait en même temps que le sang, l'esprit d'Israël, c'est-à-dire qu'il était à la fois un fils d'Israël,

et un enfant privilégié de Dieu, tandis que pour être fils d'Israël, il suffisait d'être de la race. Si donc certains Juifs se plaignent de n'avoir pas été évangélisés, c'est qu'ils ne sont pas israélites.

℣. **7.** Et saint Paul va montrer par des exemples que le privilège de l'adoption divine, celui d'être israélite, ne s'étend pas indistinctement à toute la postérité d'Israël et pourrait même la quitter.

PREMIER EXEMPLE. — Tous les fils d'Abraham furent-ils adoptés ? Non. Saint Paul le prouve en rappelant la parole de Dieu au grand patriarche : *C'est Isaac* seul *qui sera ton fils ;* ce ne sera ni Ismaël, ni Madian, ni les autres.

℣. **8.** Je m'explique, poursuit l'Apôtre : ce ne sont pas tous les enfants d'Abraham selon la chair qui seront les fils de Dieu, ce seront seulement les fils de la promesse, c'est-à-dire les descendants que Dieu lui donnera par miracle.

℣. **9.** Or le mot de la promesse, messagère du miracle, le voici : *dans un an je reviendrai,* dit Dieu, *et Sara, ta femme, aura un fils :* celui qui fut Isaac, père de toute la nation israélite.

℣. **10.** DEUXIÈME EXEMPLE. — Non seulement Sara, qui était stérile, enfanta par miracle sur une promesse de Dieu, mais encore Rébecca, femme d'Isaac, elle aussi inféconde. Elle conçut de l'élu de Dieu, Isaac, en même temps deux enfants. Dieu les adopta-t-il tous deux, conçus ensemble, par miracle, d'un père béni de Dieu ? Non.

℣. **11.** Ils n'étaient pas encore sortis du sein maternel, ils n'avaient fait l'un et l'autre ni bien ni mal; et cependant pour que le plan divin, élaboré librement, sans aucune considération de choses créées, demeurât totalement indépendant,

℣. **12.** ce ne fut pas sur la prévision de leurs œuvres, mais par la seule volonté de Dieu qui appelle, qu'il fut dit à la mère : *l'aîné servira le plus jeune.* Dieu dans MALACHIE, I, 2, a remémoré cette parole en disant : *J'ai aimé Jacob et j'ai haï Esau.*

La preuve est faite. O Juifs, ne vous plaignez pas que Dieu ait manqué à ses promesses, car il ne suffit pas que vous soyez du sang israélite pour être les destinataires et les héritiers de ses serments. La raison en est que, parmi les fils d'Abraham, un seul fut choisi, et des deux fils d'Isaac, un seul fut l'héritier. Concluez que les promesses divines n'atteignent pas nécessairement toute postérité de Jacob. Dieu fixe son choix indépendamment de toute considération d'événements temporels et adresse ses promesses à qui bon lui semble.

B. — DIEU N'EST PAS INJUSTE, 14-18.

Il est donc déloyal d'accuser Dieu d'avoir manqué à ses serments, quand on voit des Juifs dans l'ignorance de l'Évangile. Mais ne peut-on pas accuser Dieu d'injustice, quand on le voit refuser à certains autres les grâces intérieures dont ils ont besoin pour comprendre la parole de Jésus qui leur est annoncée? Dieu lui-même ne s'attribue-t-il pas ce rôle de fermer leurs oreilles, d'aveugler leurs yeux pour qu'ils ne comprennent pas ? (MATT., XIII, 13-15; IS., VI, 9; MARC, IV, 12; LUC, VIII, 10; JO., XII, 40). Saint Paul va de nouveau écarter cette solution fausse. Il est vrai : Dieu est cause de cet endurcissement, de cette méconnaissance de l'Évangile. Mais cet endurcissement, laissant intacte la bonne foi, n'est qu'un mal relatif : le Juif, pour n'être pas élevé à la connaissance de Jésus, n'en reste pas moins dans les conditions essentielles du salut.

℣. **14**. THÈSE : *Dieu, en aveuglant et endurcissant certains Juifs, n'est pas coupable*. PREUVE. Pour établir que Dieu n'est pas injuste quand il aveugle les yeux des Juifs et endurcit leurs cœurs, saint Paul va d'abord prouver qu'en ses libéralités, Dieu n'obéit à aucun devoir, mais agit par pur bon plaisir. Dès lors, quand il cessera de répandre ses dons, il ne commencera pas d'être injuste, mais cessera seulement d'être généreux et libéral. Telle est l'allure de la démonstration.

℣. **15.** *Première phase : libéralité dans les prédilections*. Saint Paul, pour se protéger contre les assauts de ses adversaires en matière si délicate, n'apporte ici que des preuves indiscutables, péremptoires : des textes de l'Écriture.

Dieu ne dit-il pas à Moïse : *J'aurai pitié de qui j'ai pitié; je ferai miséricorde à qui je fais miséricorde?* C'est-à-dire *j'aurai pitié de qui je veux*.

℣. **16.** Ce texte permet à l'Apôtre de conclure par ces fameuses paroles dont on a pu abuser, mais si parfaitement justes dans le cadre qui les apporta : *l'homme a beau vouloir, beau courir, c'est la miséricorde de Dieu qui agit*, c'est-à-dire Dieu se tenant sur le terrain des pures libéralités, inaccessibles au mérite, les vouloirs et les efforts de l'homme ne lui forceront jamais la main, ne prendront jamais de droit sur lui; le bon plaisir et la pitié condescendante seront sa seule loi.

℣. **17.** *Deuxième phase : liberté dans les endurcissements*. De ce que Dieu est gratuitement généreux quand il donne, il suit qu'il n'est pas injuste quand il cesse de donner. Or le manque d'une grâce dans un cœur crée une indifférence, un aveuglement, un endurcissement. Mais dans ce cas, de même qu'en Dieu il n'y a pas de déloyauté, ainsi en l'homme il n'y a pas de rébellion. Dieu endurcit sans injustice et l'homme est réfractaire sans culpabilité. Aussi Dieu a-t-il pu dire à Pharaon : *Mon but, en*

te suscitant, a été précisément de montrer en toi ma puissance et de divulguer mon nom par toute la terre, c'est-à-dire ta résistance à mes miracles me sera occasion pour les multiplier et les grandir, et ainsi tu serviras mes plans et contribueras à ma gloire.

Pour Pharaon, il ne s'agit pas de l'endurcissement final et suprême qui n'est pas en question, mais d'un entêtement irréductible en face des miracles de Moïse, et cet endurcissement en rigueur pouvait être de bonne foi.

Or, voici comment saint Paul rapproche l'exemple de Pharaon du cas des Juifs : De même que Pharaon, de bonne foi ou non, s'est endurci en face des prodiges de Moïse, ainsi vous, Juifs, de bonne foi ou non, vous vous êtes endurcis en face des miracles du Christ.

Et comme Dieu peut en un certain sens s'attribuer ce qu'il tolère et dont après il tire parti, nous pouvons dire qu'il a endurci le Pharaon, contemporain de Moïse, et les Juifs, contemporains de Jésus, non pas en pressant sur leurs volontés pour les opposer à la sienne — ce qui n'aurait pas de sens — mais en souffrant que ces volontés rebelles lui résistent opiniâtrément, croyant lui rendre hommage. L'endurcissement final, quoique facilement consécutif de celui-ci, n'est donc pas en cause dans les paroles de saint Paul.

℣. **18.** Conclusion. — A cet étage des privautés et des gracieusetés, élevé au-dessus de la plate-forme du surnaturel ordinaire, Dieu est deux fois libre; aussi a-t-il pitié de qui il veut, en l'y faisant monter; endurcit-il qui il veut, en l'en tenant écarté.

Ce texte, transposé pour signifier l'endurcissement final, sera philosophiquement vrai, puisqu'on peut dire que Dieu endurcit ceux qu'il laisse s'endurcir, mais il ne sera plus un texte biblique et divin.

§ III. — La solution du problème est en l'homme, non en Dieu, 19-24.

A. — Objection, 19.

℣. **19.** Le raisonnement se poursuit avec une implacable rigueur : Si Dieu est libre, souverainement libre, si sa puissance ne rencontre pas d'obstacle, pourquoi se plaint-il d'être contredit, d'être combattu? L'objection était inévitable, elle arrive brutale, elle apparaît insoluble. Loin de gêner l'Apôtre, elle va servir ses plans, lui fournir occasion d'achever sa pensée.

Non, Dieu n'a pas manqué à ses promesses, car elles ne s'adressaient pas à ceux qui se plaignent d'en être frustrés. Non, Dieu n'a pas été injuste en privant de grâces ceux qui n'y avaient aucun droit. Aussi Dieu ne fait

aucun reproche à ces deux catégories de Juifs, non plus qu'aujourd'hui aux habitants du centre de l'Afrique de n'être pas chrétiens, ni aux habitants de la Russie Blanche de n'être pas catholiques. Comme on ne leur a rien offert, ils n'ont pu rien refuser. Mais Dieu reproche à ceux des Juifs qu'il avait prédestinés à la grâce de l'Évangile de l'avoir refusée opiniâtrément : ils ont reçu à flots parole et grâce et n'y ont pas répondu.

Sur ce terrain nouveau des coopérations et des résistances où l'adversaire conduit orgueilleusement et maladroitement l'Apôtre, saint Paul aura beau jeu pour riposter.

B. — Réponse, 20-24.

℣. **20-21.** La réponse sera double : une première à ceux qui se plaignent de reproches qui ne leur sont pas adressés, c'est-à-dire aux Juifs des deux catégories précédentes, une seconde à ceux qui, prédestinés à l'évangile, n'y ont pas coopéré.

Première réponse où l'Apôtre relève l'impertinence des uns : *O homme, qui es-tu pour tenir tête à Dieu ? Est-ce que le vase d'argile dit au potier : Pourquoi m'as-tu fait ainsi ? Bien plutôt l'ouvrier n'est-il pas libre de faire de la même motte soit un vase de luxe, soit un vase ordinaire*, sans que personne y puisse trouver à redire ? Or, sous-entend saint Paul, Dieu a le même droit. Ayant élevé tous les hommes à la gloire de la filiation adoptive, il a bien le droit, à cet étage déjà gratuit, de placer les uns dans un honneur plus grand par une connaissance plus explicite, les autres dans un honneur moindre en les laissant dans une foi moins riche. Les premiers seront des vases de luxe ou d'honneur plus grand; les seconds, des vases ordinaires ou d'honneur moindre, mais les uns et les autres seront des vases de grâce, destinés à la gloire : ce qui nous prouve que jusqu'ici saint Paul s'est tenu sur le terrain des privautés divines, non sur le terrain du salut.

Mais alors d'où vient donc que des vases humains sont brisés par la colère de Dieu ? La question est toute différente : c'est l'objet de la seconde réponse.

Cette fois, nous allons atteindre le terrain plus scabreux de la grâce et de la coopération.

℣. **22, 23.** Deuxième réponse à l'adresse de ceux qui ont refusé la grâce présentée. *Mais si Dieu, voulant montrer sa colère et faire connaître sa force, a supporté avec une grande patience des vases de colère qui se sont disposés à leur perte, et pour faire connaître les richesses de sa gloire sur des vases de miséricorde qu'il a préparés pour la gloire...* La phrase reste deux fois inachevée. Complétons-la : *Mais si Dieu, voulant montrer sa colère et faire connaître sa force, a supporté avec une grande patience des vases de colère qui se sont disposés à leur perte* et les a enfin brisés, *et si pour faire con-*

naître les richesses de sa gloire sur des vases de miséricorde, qu'il a préparés pour la gloire, il les a comblés, quel reproche pouvons-nous lui faire?

Dieu fait tous vases de gloire, nous l'avons vu, mais il est indispensable que la masse qu'il tient en mains n'échappe pas au pétrissage, se prête à la manipulation, accepte le modelage, subisse la façon divine (Jér., xviii, 1 à 6). Que si les vases en préparation opposent une résistance, se montrent réfractaires à l'action de Dieu, ils poussent à bout la patience du céleste ouvrier, ils se disposent, comme dit le texte grec, à leur perte; rien d'étonnant alors que Dieu manifeste sa colère puissante en les jetant au rebut et en les brisant. — Saint Paul, par délicatesse, a préféré laisser sa phrase en suspens que d'user du mot *briser*, commandé par l'idée de colère : tant il aime ses compatriotes et craint de leur faire de la peine!

Ainsi s'explique la réprobation individuelle : c'est la conséquence d'une rébellion obstinée. L'explication du salut des vases de miséricorde est différente.

Le nœud du mystère de la réprobation — nous venons de le voir — est dans l'homme; celui du mystère de la glorification est en Dieu. C'est l'homme qui se perd; c'est Dieu qui le sauve, car la coopération, quoique nécessaire et indispensable, n'est pas cause, elle est seulement condition. Encore faut-il dire que cet apport de la volonté humaine est préalablement pénétré de la grâce prévenante de Dieu.

Usons d'un exemple. Si le brin d'herbe, arraché à la rive, et entraîné par le fleuve, atteint l'océan, on peut dire avec vérité que c'est le torrent qui l'a emporté. Si le même brin d'herbe se cramponne aux racines du sol, inutilement sollicité par les tourbillons qui l'encerclent et le secouent, on dira avec vérité que ce brin d'herbe a résisté à la puissance du courant. Ainsi en est-il de l'âme humaine : c'est Dieu qui la sauve et l'entraîne au ciel dans le torrent de sa grâce, *Domini est salus ;* mais c'est elle qui se perd par sa rébellion et son endurcissement. Toute la sainte Écriture est remplie des expressions de cette double vérité, Tob., xiii, 5 : *Ipse castigavit nos propter iniquitates nostras, et salvavit nos propter misericordiam suam*, c'est pour nos péchés que nous somme châtiés, et c'est par sa miséricorde que nous sommes sauvés. Cf. *Rom.*, vi, 23, *et notre comm. Fasc. II, p.* 29. Laissons maintenant parler saint Paul au ℣. 23.

Dans le but de déployer les richesses de sa gloire en faveur de vases que miséricordieusement il façonnera plus tard, Dieu d'avance les prépare, προητοίμασεν par des grâces lointaines et prévenantes, créant la bonne volonté, la docilité, la souplesse, la malléabilité. Ce n'est pas la bonne volonté, dira saint Augustin, qui précède l'appel divin; c'est l'appel divin qui précède et crée la bonne volonté. Dieu ensuite prend cette pâte bien préparée, il la pétrit, l'amollit, la façonne et la modèle. Elle sortira de ses mains chef-d'œuvre. Ainsi Dieu aura tout fait.

Usons d'un autre exemple, emprunté à la philosophie, mais suggéré par saint Paul, *supra ch. III*, 22. *Voir notre comm. Fasc. I*, p. 48. La forme donne à la matière essence, existence, qualités, tout. Elle la compénètre, la spécifie, l'anime et l'illustre. Ainsi fera la grâce sur l'homme. Elle le préviendra, le compénétrera, l'inspirera, le déterminera, le dirigera, le perfectionnera, l'embellira et l'achèvera; en un mot, elle sera sa forme et sa vie, le constituant image de Dieu et autre Christ. En conséquence, dans le chrétien tout matériellement est de l'homme, tout formellement est de Dieu; l'homme a le rôle passif, Dieu le rôle actif, et comme tout est attribué — fort justement d'ailleurs — à la forme et au principe actif, le salut et la sanctification de l'homme devront être attribués à Dieu, à sa grâce sanctifiante et à sa grâce actuelle.

Puisqu'il est certain que Dieu veut notre salut et que c'est notre manque de coopération qui fait notre perte, il reste que c'est l'homme qui fait la grâce suffisante, comme c'est Dieu qui fait la grâce efficace : *licet insit homini bonum nolle, tamen nisi donatum non habet bonum velle*, quoiqu'il soit au pouvoir de l'homme de ne pas vouloir le bien, toutefois c'est un pur don de Dieu qu'il le veuille. Ainsi, poursuivant notre principe, nous dirons que c'est Dieu qui prédestine et prépare l'homme au salut et que c'est l'homme qui se réprouve lui-même. Et de fait, les élus du Paradis chantent les miséricordes divines auxquelles ils doivent de n'être pas consumés; les réprouvés en enfer, loin de s'en prendre à Dieu, se frapperont la poitrine en disant : *ergo erravimus*, nous nous sommes trompés (*Sap.*, V, 6).

Et donc il est quatre sortes de vases : les vases d'honneur ou de luxe, c'est-à-dire les chrétiens; les vases d'usage vulgaire, c'est-à-dire les Juifs et les Gentils de bonne foi; les vases de miséricorde, c'est-à-dire les élus du ciel, et enfin les vases de colère, c'est-à-dire les pécheurs. Les vases de miséricorde sont ou vases d'honneur ou vases d'usage vulgaire.

℣. **24.** Saint Paul en terminant rassemble tous ses destinataires, les chrétiens de Rome, parmi les vases de miséricorde : *nous qu'il a appelés non seulement d'entre les Juifs, mais d'entre les païens*... Cette délicate attention par laquelle il place dans le ciel tous ses chers Romains montre qu'il n'entend pas parler de la théologique prédestination à la gloire, car il est bien en dehors de sa pensée de déclarer prédestinés par un décret efficace et infaillible tous les chrétiens de la communauté romaine.

Nulle part donc, en ce chapitre, saint Paul ne traite de la prédestination à la gloire, mais seulement de la prédestination à la foi du Nouveau Testament. Si on voit dans les ℣℣. 22-23, une réprobation définitive, elle est présentée comme une conséquence de la rébellion du Juif à la grâce.

LEÇON XXI

La culpabilité d'Israël. — Ses décharges et ses charges, IX, 25 — X, 21.

TEXTE

IX. 25. Sicut in Osee dicit : *Vocabo non plebem meam plebem meam, et non dilectam dilectam, et non misericordiam consecutam misericordiam consecutam* (Os. II, 24).

26. *Et erit : in loco ubi dictum est eis « Non plebs mea vos », ibi vocabuntur filii* DEI *vivi* (Os. I, 10).

27. Isaias autem clamat pro Israel : *Si fuerit numerus filiorum Israel tanquam arena maris, reliquiæ salvæ fient* (Is., X, 22).

28. *Verbum enim consummans, et abbrevians in æquitate, quia verbum breviatum faciet Dominus super terram* (Is., X, 23).

29. Et sicut prædixit Isaias : *Nisi Dominus sabaoth reliquisset nobis semen, sicut Sodoma facti essemus, et sicut Gomorrha similes fuissemus* (Is. I, 9.)

30. Quid ergo dicemus? Quod gentes, quæ non sectabantur justitiam, apprehenderunt justitiam, justitiam autem quæ ex fide est.

31. Israel, vero sectando legem justitiæ, in legem justitiæ non pervenit.

32. Quare? Quia non ex fide, sed quasi ex operibus : offenderunt enim in lapidem offensionis,

IX. [25] *Dans Osée Dieu ne dit-il pas :* J'appellerai mon peuple celui qui n'est pas mon peuple et bien-aimée celle qui ne l'était pas. [26] Et il arrivera que là où on leur disait : Vous n'êtes pas mon peuple, vous, là même ils seront appelés les fils du Dieu vivant. [27] *Isaïe de son côté ne déclare-t-il pas au sujet d'Israël :* Dût le nombre des enfants d'Israël s'élever au chiffre des sables des mers, ce ne sera que le résidu qui sera sauvé, [28] car le Seigneur, exécutant sa parole et coupant court, agira sur la terre. [29] *Et Isaïe l'avait bien prédit :* Si le Seigneur ne nous avait laissé une postérité, nous serions devenus comme Sodome et à Gomorrhe nous aurions été assimilés.

[30] *Que dirons-nous donc ? Que les nations qui ne poursuivaient pas la justice ont reçu la justice, la justice qui vient de la foi,* [31] *tandis qu'Israël, en poursuivant la loi de la justice, n'est pas parvenu à la loi.* [32] *Pourquoi ? Parce qu'il n'a pas pris le chemin de la foi, mais essayé celui des œuvres. Ils se sont heurtés à la pierre d'achoppement,* [33] *selon qu'il*

33. Sicut scriptum est : *Ecce pono in Sion lapidem offensionis, et petram scandali ; et omnis qui credit in eum, non confundetur* (Is. VIII, 14; XXVIII, 16).

X. 1. Fratres, voluntas quidem cordis mei et obsecratio ad DEUM fit pro illis in salutem.

2. Testimonium enim perhibeo illis quod æmulationem DEI habent, sed non secundum scientiam.

3. Ignorantes enim justitiam DEI, et suam quærentes statuere, justitiæ DEI non sunt subjecti.

4. Finis enim legis Christus, ad justitiam omni credenti.

5. Moyses enim scripsit quoniam justitiam quæ ex lege est qui fecerit homo, vivet in ea (*Lev.* XVIII, 5).

6. Quæ autem ex fide est justitia, sic dicit : *Ne dixeris in corde tuo : Quis ascendet in cælum?* id est, Christum deducere.

7. *Aut quis descendet in abyssum?* hoc est, Christum a mortuis revocare.

8. Sed quid dicit Scriptura? *Prope est verbum in ore tuo et in corde tuo :* hoc est verbum fidei quod prædicamus (*Deut.* XXX, 11-14).

9. Quia, si confitearis in ore tuo Dominum Jesum et in corde tuo credideris quod Deus illum suscitavit a mortuis, salvus eris.

10. Corde enim creditur ad justiam; ore autem confessio fit ad salutem.

11. Dicit enim Scriptura : *Omnis qui credit in illum, non confundetur* (Is. XXVIII, 16).

12. Non enim est distinctio Judæi et Græci : nam idem Dominus

est écrit : Voici, je place en Sion une pierre de heurt et une roche d'achoppement : et qui s'appuie dessus ne rougira pas.

X. 1 *Mes frères, le désir de mon cœur et ma prière à Dieu pour eux est qu'ils soient sauvés,* 2 *car je leur rends le témoignage qu'ils ont le zèle de Dieu, mais non selon la science.* 3 *Méconnaissant la justice de Dieu, cherchant à établir la leur propre, ils ont refusé leur soumission à la justice de Dieu.* 4 *Et en effet la loi a pour fin le Christ pour justifier tout croyant.*

5 *Moïse n'écrit-il pas que l'homme qui accomplirait la justice de la loi vivrait dans cette justice.* 6 *Par contre, la justice de la foi parle ainsi :* Ne dis pas dans ton cœur : Qui montera au ciel? *puisque cette prière a fait une fois descendre le Christ* 7 *ou encore :* Qui descendra dans l'abîme? *puisque cette prière a fait ressusciter des morts le Christ.* 8 *Mais que déclare-t-elle?* La réalité est proche; elle est dans ta bouche, dans ton cœur · *c'est la parole de foi que nous prêchons.*

9 *Oui, si tu confesses de bouche que Jésus est le Seigneur, si tu crois de cœur que Dieu l'a ressuscité des morts, tu seras sauvé* 10 *pour cette raison que la croyance de cœur justifie, que la confession de bouche sauve.* 11 *L'Écriture ne dit-elle pas :* quiconque croit en lui ne sera pas confondu. 12 *Et en effet nulle différence ne sépare le Juif et le Grec : Jésus n'est-il pas le Seigneur des uns et des autres, géné-*

omnium, dives in omnes qui invocant illum.

13. *Omnis enim quicumque invocaverit nomen Domini, salvus erit* (JOEL, II, 32).

14. Quomodo ergo invocabunt in quem non crediderunt? Aut quomodo credent ei quem non audierunt? Quomodo autem audient sine prædicante?

15. Quomodo vero prædicabunt nisi mittantur? sicut scriptum est : *Quam speciosi pedes evangelizantium pacem, evangelizantium bona!* (Is. LII, 7).

16. Sed non omnes obediunt evangelio. Isaias enim dicit : *Domine, quis credidit auditui nostro?* (Is. LIII, 1).

17. Ergo fides ex auditu, auditus autem per verbum Christi.

18. Sed dico : Numquid non audierunt? Et quidem in omnem terram exivit sonus eorum, et in fines orbis terræ verba eorum.

19. Sed dico : Numquid Israel non cognovit? Primus Moyses dicit « *Ego ad æmulationem vos adducam in non gentem, in gentem insipientem, in iram vos mittam* (*Deut.* XXXII, 21).

20. Isaias autem audet et dicit : *Inventus sum a non quærentibus me ; palam apparui iis qui me non interrogabant.*

21. Ad Israel autem dicit : « *Tota die expandi manus meas ad populum non credentem et contradicentem* » (Is. LXV, 1, 2).

reux à l'égard de tous ceux qui l'invoquent, [13] *car* quiconque invoquera son nom sera sauvé.

[14] *Mais comment invoquer celui en qui on ne croit pas? ou comment croire avant d'avoir entendu? Comment entendre, s'il n'y a pas de prédicateur?* [15] *Comment y aura-t-il des prédicateurs, s'ils ne sont pas envoyés? Ne lit-on pas dans l'Écriture :* Comme elles sont belles les démarches des messagers de la bonne nouvelle!

[16] *Mais tous n'ont pas cru à la bonne nouvelle. Isaïe le dit bien :* Seigneur, qui a cru à notre prédication? [17] *Donc la foi a pour condition la prédication et la prédication a pour objet la parole du Christ.*

[18] *Mais je me dis que les Juifs n'ont pas entendu. Si, la prédication a couru par toute la terre et la parole est allée jusqu'au bout du monde habité.*

[19] *Mais je me dis que peut-être Israël n'a pas compris. Si, Moïse le premier a dit :* Je vous rendrai jaloux d'une nation de rien; je vous mettrai en colère contre une nation sans intelligence. [20] *A son tour, Isaïe ose dire :* J'ai été rencontré par des gens qui ne me cherchaient pas et je me suis montré à ceux qui ne m'appelaient pas. [21] *Et d'Israël il dit :* Tout le jour j'ai étendu les mains vers un peuple incrédule et rebelle.

EXPLICATIONS TEXTUELLES

℣. 25. La fin du ℣. n'existe pas en grec : *et non misericordiam, etc...*

℣. 27. *Reliquiæ salvæ fient*, il n'y aura que le reste qui sera sauvé.

℣. 28. Passage difficile. Traduisons la Vulg. et les Sept. : *Dieu va réaliser sa parole et faire un retranchement avec justice ; oui, Dieu va par un retranchement réaliser sa parole dans le pays.*

℣. 31. En grec *in legem non pervenit* : retrancher le second *justitiæ*.

℣. 32. *Quasi* indique l'insuccès du moyen employé.

℣. 33. *Credit* se confier à un rocher, c'est s'appuyer dessus.

X. ℣. 8. *Scriptura* n'est pas dans le texte grec; c'est la *justice de la foi* qui est sujet.

℣. 15. *Evangelizantium pacem* n'est pas en grec. On peut se demander pourquoi saint Paul fait ici appel à l'Écriture : c'est pour montrer par le mot *evangelizantium, messagers*, que les prédicateurs ont reçu mandat pour parler.

℣. 18. A la question : ont-ils entendu la prédication des Apôtres? Paul répond en citant un passage des psaumes. Cette citation est une pure réminiscence; car dans les psaumes ce sont les cieux qui ont une voix entendue et comprise de tout l'univers, tandis que pour Paul ce sont les apôtres.

℣. 21. *Ad Israel dicit*, concernant Israël, il dit...

SCHÉMA

- SOLUTION DU PROBLÈME JUIF.
  - CULPABILITÉ DES JUIFS.
    - le *problème exposé* nettement, mais sous l'abri de la parole prophétique de Dieu.
      - Accession des Gentils, . . . IX, 25-26
      - Apostasie des Juifs 27-29
    - *la solution*
      - Les Gentils ont eu la foi et ainsi ont atteint la justice 30
      - Les Juifs, comptant sur leurs œuvres, ont heurté orgueilleusement contre Jésus, au lieu de s'appuyer sur lui par la foi 31-33
  - DEGRÉ DE LEUR CULPABILITÉ.
    - les uns sont *de bonne foi.*
      - *Justice fausse* qu'ils poursuivent, ... X, 1-3
      - *Justice vraie* qu'ils négligent.
        - *Autrefois* celle de la Loi, à base de foi 4, 5
        - *maintenant* celle de la Foi.
          - sa définition
            - Négative . . 6, 7
            - Positive. . . . 8
          - ses qualités
            - Sa facilité. . 9, 10
            - Son universalité . . . 11-13
            - Son organisme. . . . 14, 15
    - Les autres se *sont obstinés.*
      - Leur *nombre* : la majorité. . . 16, 17
      - Leur *culpabilité* : la rébellion obstinée 18-21

COMMENTAIRE

§ I. — Culpabilité des Juifs, 25-33.

A. — Le problème, 25-29.

Saint Paul, entraîné par le mouvement de sa pensée et la véhémence de sa douleur, n'a pas encore exposé en termes exprès le malheur, objet de sa profonde tristesse. La réfutation de l'objection précédente lui en donne enfin l'occasion. Et encore le fera-t-il de deux manières qui manifestent les délicatesses de son cœur. D'abord, au lieu de parler lui-même, il laissera parler les textes de l'Ancien Testament, prophétiques du malheur qu'il déplore à larmes de sang : ainsi se couvre-t-il de l'autorité de l'Écriture contre d'irritables coreligionnaires. De plus, il aura grand soin de citer en premier lieu les oracles relatifs à la vocation des Gentils, réservant pour la fin ceux qui ont rapport à l'apostasie juive.

℣. **25.** Osée avait clairement prédit la conversion des païens :

Celui qui n'était pas mon peuple le sera ;
Celle qui n'était pas ma bien-aimée le deviendra.

℣. **26.** *Là où Dieu disait : Vous n'êtes pas mon peuple, vous,*
Les hommes seront appelés les fils du Dieu vivant.

La Gentilité deviendra donc le peuple de Dieu, sa bien-aimée épouse; les Gentils seront donc les fils du Dieu vivant. Prophétie dont la réalisation est constatable tous les jours : l'Église catholique est vraiment la privilégiée du Seigneur, et les fils qu'elle enfante par le baptême sont appelés les enfants de Dieu.

℣. **27.** Isaïe, par contre, proclame la déchéance d'Israël :

Dût le nombre des enfants d'Israël dépasser le sable des mers,
Rien qu'un reste sera sauvé.

Rien qu'un reste reviendra, dit textuellement Isaïe. Le malheur d'Israël sera donc un véritable naufrage auquel survivront quelques réchappés.

℣. **28.** Et en effet, poursuit le même prophète :

Dieu va passer aux actes,
Et faire un juste retranchement ;
Il va faire un retranchement dans le pays.

℣. **29.** Ailleurs le même Isaïe fait semblable prédiction :

Si Jéhovah des armées ne nous eût laissé une postérité,
Nous serions devenus semblables à Sodome,
A Gomorrhe nous aurions été assimilés.

Sodome, Gomorrhe, sont ces villes de la Genèse (XIX, 24-25) que le feu du ciel dévora sans épargner un seul habitant.

Enfin le voilà posé le problème de la réprobation d'Israël et de l'élection des Gentils.

B. — Solution du problème, 30-33.

℣. **30.** Saint Paul la donne dans son expression la plus concise : *les Gentils qui ne cherchaient pas la justice ont obtenu la justice, mais celle qui s'obtient par la foi,* car, sous-entend saint Paul, il y a deux justices, celle de la foi et celle de la loi.

℣. **31.** *Israël par contre, s'appliquant à la loi de justice, n'a pas atteint cette loi.* La loi de Moïse est une loi de justice, car en donnant à la foi occasion de se manifester, elle donne à la justice occasion de se produire.

Malheureusement Israël, tout en s'appliquant à la loi, ne l'a pas pratiquée. Pourquoi ?

℣. **32.** La raison en est dans son orgueil. La loi voulait le pousser à l'humilité de la foi, tandis que lui voulait atteindre par ses propres moyens à la justification. Il a échoué. C'est ce que saint Paul exprime par ces mots : *Quia non ex fide sed quasi ex operibus.* Au lieu de croire, il s'est essayé inutilement aux œuvres.

Mais en qui fallait-il poser sa foi ? En Jésus. Jésus en effet est un roc. Or un roc a deux rôles différents : il est un appui inébranlable ou une pierre de heurt, un rocher sauveur ou un écueil dangereux. Les Gentils, au milieu de l'océan et de la tempête, se sont par la foi appuyés au rocher du Christ et ils ont échappé au naufrage; les Juifs orgueilleusement ont donné de l'avant contre lui et se sont abîmés; les premiers reposent sur lui, les seconds contre lui se sont brisés. Isaïe quelque part ne suggère-t-il pas cette pensée : Si vous posez avec confiance et douceur la main sur le rocher, il vous est bienfaisant; si vous le frappez durement, il vous brise la main du coup même dont vous voulez le briser.

℣. **33.** C'était d'ailleurs prédit par ce prophète, quand il écrit :

Voici que je place en Sion une pierre de heurt
Et une roche d'achoppement.
Mais celui qui a confiance en lui, ne rougira pas.

Et de fait Jésus a brisé ceux qui voulaient le briser : les Juifs; leurs débris, tels ceux du verre, sont allés jusqu'au bout du monde. Il a par contre sauvé ceux qui ont eu confiance en lui : les Gentils. Ceux-ci sont rois en leurs domaines et ceux-là, marqués de honte au front, vagabondent — nonobstant la richesse de quelques-uns des leurs — à travers le monde.

§ II. — Degré de culpabilité des Juifs, ch. X en entier.

L'Apôtre montrera d'abord la cause atténuante de l'apostasie juive, *l'ignorance ;* puis sa cause aggravante, *l'obstination.* Il y a deux ignorances, nous l'avons vu dans le *préambule :* celle des Juifs d'autrefois, qui n'ont pas compris le sens de la loi, et celle des Juifs contemporains, qui n'ont pas su identifier Jésus et le Christ.

A. — Cause atténuante : l'ignorance, 1-15.

1° *La fausse justice des Juifs,* 1-3.

Ch. X. ℣. **1.** Saint Paul, avant d'ouvrir le chapitre des responsabilités juives, use d'un procédé de rhétorique appelé *captatio benevolentiæ* qui consiste à se ménager la bienveillance des lecteurs que la suite du discours pourra peut-être irriter ou aigrir. En conséquence, l'Apôtre renouvelle à l'égard des Juifs les témoignages de son affection et de son dévouement.

Frères, la tendance de mon cœur,
Ma prière à Dieu
Est qu'ils arrivent au salut.

Que saint Paul soit éloigné de cette tristesse désespérée que créerait la certitude de l'éternelle perte de ses compatriotes, nous en avons ici la preuve dans la prière qu'il adresse à Dieu pour leur conversion.

℣. **2.** La raison de son espérance, c'est qu'ils ont de la bonne volonté, du zèle religieux; il le reconnaît et les en félicite.

Malheureusement ce zèle n'est pas *selon la science.*

Ici saint Paul reprend les deux mêmes classes de Juifs que précédemment : 1° *Les Juifs ignorants* que leur ignorance excuse et arrache aux flammes de l'enfer : ce sont les vases de moindre gloire; 2° *les Juifs obstinés* qui ont opposé à l'Évangile une résistance opiniâtre : ce sont les vases de colère.

℣. **3.** Les premiers en effet n'ont pas su que Dieu avait le monopole de la justification de l'homme : aussi, tout occupés qu'ils étaient à poursuivre inutilement une justice, fruit de leurs œuvres, ils se sont dérobés à celle que Dieu leur proposait.

2° *La justice de Dieu,* 4-15.

Nous avons dit dans notre fasc. I, p. 6 et 7, ce qu'était la justice de Dieu. Chronologiquement, elle est double : il y a celle que les Juifs anciens ne comprirent pas, la *justice de la loi,* et il y a celle que les Juifs contemporains méconnaissent, *la justice de la foi.*

Saint Paul va donner une notion de chacune.

a) *La justice de la loi*, 4 et 5.

℣. **4.** La loi, dit-il, avait pour but la justice *finis legis ad justitiam.* Comment? Par la foi qu'elle provoquait au Christ futur. La partie morale par ses rigueurs contraignait la volonté débile et humble à confesser son impuissance; et la partie rituelle, par les multiples symboles préfiguratifs qu'elle contenait, sollicitait le regard confiant de l'âme juive vers le Christ. D'où saint Paul peut dire que la loi a pour terme la justice par la foi au Christ : *finis legis Christus ad justitiam omni credenti.*

℣. **5.** Oui, je dis bien, poursuit-il, que la loi est source de justification, et en cela je rejoins Moïse qui déclare formellement que *l'observateur de la loi y trouvera la vie.* Nous avons expliqué dans notre *Préambule* pourquoi l'Apôtre accorde à la loi un effet qu'il lui a jusqu'ici toujours intransigeamment refusé : la justification et la vie de la grâce. Dans son premier traité, en effet, saint Paul voyait la loi en opposition avec la foi; ici il les voit l'une dans l'autre, la première vivifiée par la seconde. La loi, vide de foi, était impuissante et occasion de nouveaux péchés : c'était le premier aspect de saint Paul. Compénétrée de foi, elle peut tout et vivifie : c'est l'aspect sous lequel il l'envisage ici.

b) *La justice de la foi*, 6-8.

℣. **6, 7.** Outre la justice de la loi, il en est une autre : la justice de la foi : toutes deux sauvent et sauvent par la foi, mais non au même degré, car la foi est parcimonieuse et discrète dans la loi mosaïque, abondante et prédominante dans la loi évangélique.

Le régime de la loi ancienne provoquait en effet des actes de foi et de désir comme ceux-ci : Ah! qui montera dans le ciel pour y chercher le pardon de nos fautes? Ah! qui descendra dans l'abîme pour en retirer nos défunts? Ces deux cris d'espérance, fondés sur l'infinie bonté de Dieu et ses promesses, ont été exaucés. Défense maintenant de les avoir au cœur et sur les lèvres. Il ne faut plus dire : Ah! qui montera dans le ciel? C'est inutile : le Christ en est descendu, attiré par ce cri de notre détresse et nous apportant la grâce sanctifiante. Il ne faut plus dire non plus : Ah! qui descendra dans l'abîme? C'est inutile : le Christ est remonté du double séjour des morts : son âme est remontée des limbes et du purgatoire, retirant toutes les âmes qui s'y trouvaient captives, son corps est remonté glorieux du tombeau, donnant à tous les corps saints qui sont dans la terre l'assurance ferme d'une résurrection semblablement glorieuse.

La justice de la foi prohibe ces appels que la justice de la loi préconisait, pour la raison que, le Christ étant venu, on ne doit plus l'appeler, et que l'appeler, quand il est présent, c'est refuser injurieusement de le reconnaître.

℣. **8.** Mais alors que dit-elle? *La réalité* convoitée — la grâce sanctifiante — *est ici présente*, à ta portée, *sur tes lèvres, dans ton cœur : c'est l'acte d'adhésion à notre prédication ;* tu n'as qu'un mot à dire : JE CROIS.

Saint Paul ici donne au mot *verbum* le double sens que son équivalent *dabar* a dans l'hébreu : *parole* et *réalité* (1). La concentration des deux sens dans le même terme est heureuse; car il est vrai que notre adhésion à la parole évangélique produit en nous cette réalité souveraine, fin suprême de l'homme qu'est la grâce sanctifiante.

c) *Les qualités de la justice de la foi*, 9-15.

Nous savons ce qu'était la justice de la loi : les ℣℣. 4 et 5 nous l'ont appris; ce que n'est pas la justice de la foi : les ℣℣. 6 et 7 nous l'ont dit; ce qu'elle est : le ℣. 8 vient de nous l'exposer. Voyons maintenant ses qualités.

Elles sont au nombre de trois : elle est facile (℣℣. 9-11); destinée à tous les hommes (℣℣. 12, 13); organisée hiérarchiquement (℣℣. 14, 15).

Et d'abord elle est *facile :*

℣. **9, 10.** **9.** *Si tu confesses de bouche que Jésus est le Seigneur,*
Si tu crois de cœur que Dieu l'a ressuscité des morts,
Tu seras sauvé ;
10. *Car la foi de cœur donne la justice,*
La confession de bouche, le salut.

Saint Paul ici révèle à la fois son talent de poète sémite et sa science théologique; on ne peut balancer aussi élégamment des formules aussi doctrinales.

Les deux objets de foi nécessaires à croire et les deux actes de foi indispensables à opérer sont indiqués.

1° Les deux objets de foi sont : a) *la messianité de Jésus*, impliquant sa divinité : *Jésus est le Seigneur, descendu du Ciel*; b) *Sa résurrection*, impliquant son humanité : *Dieu l'a ressuscité des morts* et rappelé à sa droite.

2° Les deux actes de la foi sont : *a*) croire de cœur, *b*) confesser de bouche. Le premier ne vaut pas sans le second, bien qu'il soit le principal, autrement la religion serait purement intérieure; ni le second sans le premier, autrement la religion ne serait que formalisme extérieur et hypocrisie.

Ces conditions remplies, l'homme est sauvé, car pour atteindre la jus-

---

(1) Luc, I, 37 : *Non erit impossibile apud Deum omne verbum*, nulle chose n'est impossible à Dieu (*Ibid.* II, 15) : *Videamus hoc verbum quod factum est, quod Dominus ostendit nobis*, voyons cette chose qui vient d'arriver et que le Seigneur veut nous montrer.

tification et conséquemment le salut, il faut avoir la foi dans le cœur et sur les lèvres sa manifestation.

℣. **11.** Qu'il soit sauvé, l'Écriture — argument péremptoire — le dit :

Quiconque croit en lui ne sera pas confondu.

Ce texte, emprunté à Isaïe, contient deux qualités de la foi : sa facilité que saint Paul vient de prouver, et son universalité que saint Paul va maintenant établir : *quiconque*, porte le texte sacré.

℣. **12.** Et en effet, Dieu ne veut plus faire de distinction entre le Juif et le païen. Lui qui est le Seigneur des uns et des autres veut être généreux à l'égard de tous ceux qui l'invoquent.

℣. **13.** La preuve, je l'emprunte à Joël, II, 32, lequel dans un passage messianique déclare que *quiconque, n'importe qui aura invoqué le nom du Seigneur sera sauvé.*

℣. **14.** *Facile, universelle*, la justice chrétienne a — troisième qualité — une *organisation hiérarchique*. Entendons saint Paul; sa marche est profondément ferme, victorieusement conquérante. On sent qu'il lutte contre les faux apôtres, contre les prédicateurs sans mandat, contre les hérésies futures :

Pour prier, il faut croire ;
Pour croire, il faut avoir entendu;
Pour qu'on ait pu entendre, il a fallu des prédicateurs;
℣. **15.** Et pour que ces prédicateurs parlent d'autorité, il a fallu [qu'ils fussent envoyés.

Au surplus, poursuit-il, l'Écriture avait prévu que les prédicateurs seraient des envoyés, des messagers de bonne nouvelle, quand elle s'écrie :

Ah! qu'elles sont belles les démarches des messagers!

B. — Cause aggravante : l'incrédulité persistante, 16-21.

Saint Paul a montré dans l'ignorance une décharge de la culpabilité juive; maintenant, il en révélera l'aggravation dans leur entêtement obstiné.

℣. **16.** Si facile que soit la foi, il s'en faut de beaucoup que tous les Juifs aient cru à l'Évangile. Isaïe ne va-t-il pas jusqu'à prédire que la grande majorité de ses compatriotes se déroberait. *Qui a cru*, s'écriait-il prophétiquement, *à notre prédication?*

℣. **17.** Vous le voyez donc, s'écrie saint Paul, pour Isaïe la foi est l'adhésion à une prédication, et cette prédication a pour objet le Christ. Qu'on ne dise donc pas que la foi est un sentiment, une bienveillance, un sens du divin, une religiosité quelconque! c'est une adhésion à la révélation du Christ. — Cette notion de la foi est d'une grande opportunité à

notre époque où chacun prendrait volontiers dans la religion ce qui lui plaît, estimant honorer suffisamment Dieu par l'apport de sympathie qu'il accorde à son institution, l'Église.

℣. **18.** Mais, poursuit l'Apôtre, les Juifs ont-ils entendu? A n'en pas douter, puisque l'écho en est allé jusqu'au bout du monde :

A toute la terre leur voix s'est propagée,
Aux bornes de l'univers leurs paroles sont allées.

℣. **19.** Mais Israël a-t-il compris la parole qui retentissait à ses oreilles? Oui, c'est Moïse lui-même qui en porte témoignage le premier :

Je vous rendrai jaloux d'un peuple de rien,
Contre une nation sans intelligence je vous mettrai en colère.

Comme on n'est jaloux d'autrui que pour le bien qu'il fait ou la vérité qu'il possède, les Juifs, jaloux des Gentils, reconnaissent leur volontaire erreur.

℣. **20.** Isaïe va plus loin que Moïse dans l'inculpation de ses compatriotes. Si des Gentils il révèle l'élection gratuite, des Juifs il affirme l'irréductible entêtement :

J'ai été trouvé, dit Dieu, *par des gens qui ne me cherchaient pas ;*
Je me suis manifesté à ceux qui ne me questionnaient pas,
℣. **21.** *Tandis qu'à jours entiers, je tends les mains*
Vers un peuple incrédule et chicanier.

En ce passage saint Paul, au lieu de recourir aux faits que tout le monde constate, montre la coupable incrédulité des Juifs et la providentielle accession des Gentils par le moyen des prophéties. Il présente ainsi à ses adversaires l'indiscutable parole divine derrière laquelle, comme derrière un bouclier, il se protège et disparaît complètement. Ainsi faisant, il maintient d'abord sa position ferme : *si les Gentils sont entrés dans l'Église, c'est sans le vouloir, par la pure miséricorde de Dieu*; *si les Juifs en sont sortis, c'est par leur invincible obstination ;* mais il montre encore le merveilleux accord des prophéties avec les réalités survenues et de la doctrine révélée avec elle-même à travers les siècles que sa transmission du ciel a duré. Ces agrafements continuels, ces coutures incessantes que saint Paul fait entre la doctrine évangélique d'une part et la loi de Moïse et les oracles des prophètes d'autre part, accusent un miracle intellectuel plus probant, dit saint Pierre (II Pet., I, 19-26) que les miracles de l'ordre physique.

LEÇON XXII

Le rejet des Juifs n'est ni total, ni définitif, chap. XI en entier.

TEXTE

XI. 1. Dico ergo : Numquid DEUS repulit populum suum? Absit. Nam et ego Israelita sum, ex semine Abraham, de tribu Benjamin.

2. Non repulit DEUS plebem suam quam præscivit. An nescitis in Elia quid dicit Scriptura, quemadmodum interpellat DEUM adversum Israel?

3. *Domine, prophetas tuos occiderunt, altaria tua suffoderunt : et ego relictus sum solus, et quærunt animam meam* (III *Reg.* XIX, 10).

4. Sed quid dicit illi divinum responsum? *Reliqui mihi septem millia virorum, qui non curvaverunt genua ante Baal* (*Ibid*).

5. Sic ergo et in hoc tempore reliquiæ secundum electionem gratiæ salvæ factæ sunt.

6. Si autem gratia, jam non ex operibus : alioquin gratia jam non est gratia.

7. Quid ergo? Quod quærebat Israel, hoc non est consecutus; electio autem consecuta est; cœteri vero excæcati sunt ;

8. Sicut scriptum est : *Dedit illis Deus spiritum compunctionis, oculos ut non videant, et aures ut non au-*

XI. [1] *Est-ce à dire que Dieu a rejeté son peuple?*

Nullement. La preuve est que moi je suis israélite, de la race d'Abraham, de la tribu de Benjamin.

[2] *Non, Dieu n'a pas rejeté son peuple qu'il a d'avance préféré. Et ne savez-vous pas ce que dit l'Écriture à propos d'Élie, quand il se plaint d'Israël à Dieu :* [3] Seigneur, ils ont tué tes prophètes, renversé tes autels, et me voilà resté seul survivant et on en veut à ma vie! [4] *Et que lui répond l'oracle divin :* Je me suis réservé sept mille hommes qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal. [5] *Ainsi actuellement il y a une réserve faite par un choix gratuit.*

[6] *Si c'est une grâce, ce n'est pas un mérite ; autrement la grâce ne serait plus la grâce.*

[7] *Qu'est-ce à dire? Israël n'a pas obtenu ce qu'il cherche. Les élus, oui, l'ont obtenu ; les autres ont été endurcis.* [8] *N'est-il pas écrit :* Dieu leur a donné un esprit d'engourdissement, des yeux pour ne pas voir, des oreilles pour ne pas entendre jusqu'à aujourd'hui. [9] *Et David ne dit-il pas :* Que leur table leur devienne un piège et un lacet, une pierre

diant, usque in hodiernum diem (Is. VI, 9; XXIX, 10).

9. Et David dicit : *Fiat mensa eorum in laqueum, et in captionem, et in scandalum, et in retributionem illis* (*Psal.* LXVIII, 23).

10. *Obscurentur oculi eorum ne videant ; et dorsum eorum semper incurva* (*Ibid.* 24).

11. Dico ergo : Numquid sic offenderunt ut caderent. Absit. Sed illorum delicto salus est gentibus ut illos æmulentur.

12. Quod si delictum illorum divitiæ sunt mundi, et diminutio eorum divitiæ gentium, quanto magis plenitudo eorum?

13. Vobis enim dico gentibus, quamdiu quidem ego sum gentium Apostolus, ministerium meum honorificabo,

14. Si quomodo ad æmulandum provocem carnem meam, et salvos faciam aliquos ex illis.

15. Si enim amissio eorum reconciliatio est mundi, quæ assumptio, nisi vita ex mortuis?

16. Quod si delibatio sancta est, et massa; et si radix sancta, et rami.

17. Quod si aliqui ex ramis fracti sunt, tu autem, cum oleaster esses, insertus es in illis, et socius radicis et pinguedinis olivæ factus es,

18. Noli gloriari adversus ramos. Quod si gloriaris, non tu radicem portas, sed radix te.

19. Dices ergo : « Fracti sunt rami ut ego inserar. »

20. Bene. Propter incredulitatem fracti sunt. Tu autem fide stas; noli altum sapere, sed time.

21. Si enim Deus naturalibus

d'achoppement et un châtiment !
10 Que leurs yeux s'obscurcissent
pour ne pas voir ! fais chanceler
leurs reins pour toujours.

11 *Faut-il dire qu'ils ont bronché*
afin qu'ils tombent ?

Nullement, mais par leur chute s'est effectué le salut de la Gentilité, afin d'éveiller leur émulation.

12 *Si leur chute a fait la richesse du*
monde et leur défaillance le trésor des
nations, que ne sera à plus forte raison
leur pleine conversion !

13 *Mais à vous, Gentils, je dis : En*
tant qu'apôtre des Gentils, j'honore
mon ministère
14 *en essayant d'éveiller*
l'émulation de ma race pour en sauver
quelques-uns.
15 *Et en effet si leur rejet*
est devenu la réconciliation du monde,
que sera leur adjonction, sinon une
résurrection !
16 *Si les prémices sont*
saintes, la masse le sera aussi ; si la
racine est sainte, les rameaux le seront
également.
17 *Or, si quelques-uns des*
rameaux ont été détachés et que toi,
simple olivier sauvage, as été greffé
parmi les rameaux pour puiser avec
eux dans la racine la sève de l'olivier,
18 *ne va pas te prévaloir contre les*
branches. Si tu le fais, sache que ce
n'est pas toi qui portes la racine, mais
que c'est elle qui te porte.
19 *Tu diras*
sûrement : des rameaux ont été brisés
pour que je sois greffé.
20 *C'est vrai :*
ils ont été brisés pour leur incrédulité
et toi tu tiens par la foi. Pas d'orgueil,
renferme-toi plutôt dans la crainte ;
21 *car si Dieu n'a pas épargné les*
rameaux naturels, il ne t'épargnera
pas davantage.
22 *Considère donc la*
bonté et la sévérité de Dieu : sa sévé-
rité est pour ceux qui sont tombés, sa

ramis non pepercit, ne forte nec tibi parcat.

22. Vide ergo bonitatem et severitatem Dei : in eos quidem qui ceciderunt, severitatem; in te autem bonitatem Dei, si permanseris in bonitate, alioquin et tu excideris.

23. Sed et illi, si non permanserint in incredulitate, inserentur : potens est enim Deus iterum inserere illos.

24. Nam si tu ex naturali excisus oleastro, et contra naturam insertus es in bonam olivam, quanto magis ii, qui secundum naturam, inserentur suæ olivæ !

25. Nolo enim vos ignorare, fratres, mysterium hoc, ut non sitis vobisipsis sapientes, quia cæcitas ex parte contigit in Israel, donec plenitudo Gentium intraret.

26. Et sic omnis Israel salvus fieret, sicut scriptum est : *Veniet ex Sion qui eripiat et avertat impietatem a Jacob.* (Is. LIX, 20.)

27. *Et hoc illis a me testamentum, cum abstulero peccata eorum.* (Is. XXVII, 9).

28. Secundum evangelium quidem inimici propter vos ; secundum electionem autem carissimi propter patres.

29. Sine pænitentia enim sunt dona et vocatio Dei.

30. Sicut enim aliquando et vos non credidistis Deo, nunc autem misericordiam consecuti estis propter incredulitatem eorum,

31. Ita et isti nunc non crediderunt in vestram misericordiam, ut et ipsi misericordiam consequentur.

32. Conclusit enim Deus omnia

bonté est pour toi, à la condition que tu continues de t'y attacher ; autrement toi aussi tu seras retranché.
[23] *Pour eux, s'ils cessent d'être infidèles, ils seront regreffés, car Dieu est assez puissant pour les remettre en place.* [24] *Et en effet si Dieu a pu te détacher de ta tige naturelle d'olivier sauvage et te greffer contre ta nature sur l'olivier franc, à plus forte raison pourra-t-il remettre sur leur propre tronc les rameaux naturels.*

[25] *Pour que vous n'ayez pas d'estime de vous-mêmes, je tiens, mes frères, à ne pas vous laisser ignorer ce mystère, c'est que l'aveuglement partiel d'Israël ne durera qu'un temps, il finira quand la totalité des nations sera entrée.* [26] *Et ainsi tout Israël sera sauvé, selon ce qui est écrit :* Le libérateur vient de Sion et il éloignera de Jacob l'impiété; [27] mon pacte avec eux, c'est que j'enlèverai leurs péchés. [28] *Du fait de la prédication de l'évangile, ce sont des ennemis de Dieu à cause de vous ; du point de vue de l'élection, ils lui restent chers, à cause de leurs pères,* [29] *car les dons et la vocation de Dieu sont sans repentance.*

[30] *Autrefois incrédules à Dieu, vous voilà maintenant pardonnés à l'occasion de leur incrédulité ;* [31] *pareillement eux à leur tour refusent de croire à l'occasion de votre pardon, afin qu'ils soient eux aussi pardonnés,* [32] *car Dieu a enfermé tous les hommes dans l'incrédulité, afin de faire à tous miséricorde.*

[33] *O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu ! Que ses décrets sont insondables et ses con-*

in incredulitate ut omnium misereatur.

33. O altitudo divitiarum sapientiæ et scientiæ Dei ! Quam incomprehensibilia sunt judicia ejus et investigabiles viæ ejus !

34. Quis enim cognovit sensum Domini? Aut quis consiliarius ejus fuit? (Is. XL, 13.)

35. Aut quis prior dedit illi et retribuetur ei? (Job. XLI, 2.)

36. Quoniam ex ipso et per ipsum et in ipso sunt omnia : ipsi gloria in sæcula. Amen.

duites incompréhensibles! [34] *Et en*
effet qui a connu la pensée du Seigneur, qui a été son conseiller?
[35] *Qui lui a donné le premier pour que Dieu ait à lui rendre grâces?*
[36] *Car tout vient de lui, tout est fait par lui, tout tend vers lui : à lui gloire à jamais! Amen.*

EXPLICATIONS TEXTUELLES

℣. 2. *Præscivit* indique la prédilection et la prescience.

℣. 5. *Salvæ* n'est pas dans le grec.

℣. 6. Le premier *gratia* est à l'ablatif.

℣. 7. *Electio* pour *electi*, comme *circumcisio* pour *circumcisi*.

℣. 8. *Compunctionis*, torpeur; c'est l'esprit d'insouciance *sensum reprobum* de I, 28.

℣. 11. Dieu, en permettant l'écueil, a-t-il voulu les faire tomber? Non.

℣. 12. Parallélisme de membres de phrase et d'expressions : *delictum illorum* et *diminutio eorum* par synonymie; *mundi* et *gentium* par synonymie; *diminutio* et *plenitudo* par opposition; un péché est une diminution; une conversion est un perfectionnement, un achèvement, une plénitude.

℣. 13. *Enim, car* est illogique; il faut *autem, mais*, comme le portent les meilleurs manuscrits grecs.

℣. 14. *Si quomodo, dans l'espérance de...* Lagrange.

℣. 15. Parallélisme de mots : *amissio* et *assumptio* s'opposent ; le premier acte marque la mise au rebut d'un objet, le second son relèvement.

℣. 21. Supprimer *ne forte* qui n'est pas en grec et lire avec saint Augustin *nec tibi parcet*.

℣. 26. *Fiet* au lieu de *fieret*.

℣. 27. Le texte hébreu d'Isaïe XXVII, 9, que saint Paul cite de mémoire, demanderait plutôt ὅτι, *à savoir...* que ὅταν, *lorsque*.

℣. 28. *Secundum evangelium. par le fait de l'évangélisation*, opposé à *par le fait de l'election divine :* à ce point du temps, marqué par la prédication de l'évangile, ils sont ennemis de Dieu pour votre profit; mais dans le plan divin à cause de leurs pères Abraham, Isaac et Jacob, ils restent chers à Dieu.

℣. 36. *In ipso* en grec *ad ipsum*, vers lui.

SCHÉMA

- **Atténuations du malheur juif.**
  - **Le rejet des Juifs**
    - I *n'est pas total.*
      - *Proposition :* Dieu n'a pas abandonné son peuple .. .. XI 1_1, 2_1
      - *Preuves.*
        - 1° Saint Paul se donne en exemple. .... 1_2
        - 2° Une prophétie d'action : 7.000 israélites n'ont pas apostasié au temps d'Élie .... 2_2-6
      - *Conclusion*
        - Élection gratuite des sauvés. .... 7_1
        - Aveuglement des autres. . 7_2-10
    - II *a des conséquences heureuses.*
      - pour *maintenant*
        - Leur chute opère la conversion des Gentils .... } 11
        - La conversion des Gentils excite leur émulation. .... } 11
      - pour *plus tard*
        - 1° La conversion des Juifs amènera une sorte de résurrection des Gentils 12
        - *Donc* saint Paul fait bien d'évangéliser les Juifs. 13-16
        - 2° L'éloignement des Juifs est une leçon d'humilité pour les Gentils .. 17-24
    - III *n'est pas définitif.*
      - *sort final des Juifs.*
        - *Le fait :* quand la plénitude des nations aura été introduite, tout Israël sera sauvé... 25-27
        - *le motif :* Israël
          - est ennemi de Dieu au bénéfice des Gentils .... } 28-29
          - est son ami à cause des patriarches ... } 28-29
      - *plan général du monde.*
        - Dieu fait passer tous les hommes par l'incrédulité, afin d'avoir pitié de tous 30-32
  - **Conclusion générale**
    - Infinité de la sagesse de Dieu. .... } 33
    - Impénétrabilité de ses desseins. .... } 33
    - son indépendance.
      - Il n'a reçu de personne. . 34-35
      - Tout vient de lui, tout est par lui, tout va à lui. 36

L'ordonnance de la composition en saint Paul est aussi admirable que la profondeur de la théologie. Nous le constatons encore une fois ici. Après avoir écarté les solutions fausses du problème juif et donné la solution vraie, avec soulagement le grand Apôtre passe aux atténuations du malheur : 1° la catastrophe n'est pas totale; 2° elle a des conséquences heureuses pour les Gentils : *a*) aujourd'hui, en effet, ils se convertissent, prenant la place des apostats qui s'éloignent; *b*) demain, au moment où ils commenceront de fléchir, la conversion éclatante des Juifs les ramènera dans la ligne du devoir; 3° enfin, la catastrophe n'est pas définitive : c'est une certitude de foi divine que la masse des Juifs rentrera dans la vérité et la justice, c'est-à-dire dans le catholicisme. Dieu par ce plan aura baigné successivement les deux moitiés du monde dans l'humiliation de l'erreur et du péché, afin de les sauver miséricordieusement toutes deux.

COMMENTAIRE

§ I. — Le rejet des Juifs n'est pas total, 1-10.

℣. **1.** Faut-il du chapitre précédent conclure que Dieu a répudié son peuple? Jamais, s'indigne l'Apôtre, j'en suis une preuve évidente, puisque, sectateur de Jésus-Christ, je suis de la race d'Abraham et de la tribu de Benjamin.

℣. **2, 3, 4.** Non, non, Dieu n'a pas répudié son peuple qu'il a toujours préféré. En voici une autre preuve. L'Écriture rapporte qu'Élie, effrayé de voir ses compatriotes abandonner en masse le culte de Jéhovah, se plaignit à Dieu : « *Seigneur, on a tué tes prophètes et renversé tes autels, je reste seul et suis menacé de disparaître.* » Que répondit Dieu? « *Je me suis réservé sept mille hommes qui n'ont pas ployé le genou devant Baal* et que tu ne connais pas. »

℣. **5.** Ce trait de l'histoire d'Israël est une prophétie de choses, avertissant qu'au temps de la grande apostasie qui se déroulera sous les yeux des Apôtres, ils ne devront pas se lamenter comme Élie, sous peine d'errer comme lui. Dieu aujourd'hui se réserve donc une imposante minorité. Mais que ces réchappés ne triomphent pas! ils ont été choisis, ils sont l'objet d'une faveur gratuite.

℣. **6.** Que s'ils devaient leur salut à leurs efforts et à leurs labeurs, alors la grâce ne serait plus la grâce. Ainsi donc les mots *salut*, *grâce*, apportés par la révélation divine et consacrés par l'enseignement de l'Église, proclament journellement à toutes les oreilles chrétiennes que le sol surnaturel qui nous porte, l'air surnaturel que nos âmes respirent, l'alimentation surnaturelle qui nous entretient, sont de pures gracieusetés divines.

℣. **7.** *Conclusion.* — Israël n'a pas rencontré ce qu'il cherchait. Affir-

mation terrifiante qu'il faut ainsi adoucir et comprendre : *les élus ont rencontré ce qu'ils cherchaient, les autres ont été aveuglés.* Et donc le rejet des Juifs n'est pas total.

L'aveuglement auquel Dieu condamne les Juifs n'est pas nécessairement la chute dans l'enfer éternel, ni l'endurcissement dans le péché mortel; ce n'est que l'exclusion des Juifs hors de l'étage chrétien, le plus élevé de cet édifice à trois étages qu'est la religion divine. Les refus coupables de monter à cet étage peuvent exister parmi tant d'abstentions, mais ils ne sont pas distincts dans le rayon visuel de l'Apôtre qui ne considère que la volonté divine écartant les Juifs de bonne foi ou non.

℣. **8.** Et saint Paul de recourir aux textes scripturaires pour étayer son audacieuse affirmation :

> *Dieu leur a donné un esprit de torpeur,* Is. VI, 9.
> *Des yeux pour ne point voir,*
> *Des oreilles pour ne pas entendre,* Is. XXIX, 10.
> *Jusqu'à maintenant.* Deut. XXIX, 3.

℣. **9.** *Que leur table leur soit un filet,*
Un piège, une pierre de heurt et un châtiment !

℣. **10.** *Que leurs yeux s'obscurcissent pour ne pas voir !*
Fais-les chanceler ! (Ps. LXVIII, 23 et suiv.)

Tout ce passage est à commenter selon ce que nous avons vu dans le chapitre IX. Trois sortes de Juifs sont exclus de l'étage chrétien : 1° Ceux qui n'y furent pas appelés; 2° Ceux qui n'ont pas compris l'obligation d'y accéder; 3° Ceux qui en connaissance de cause ont refusé d'y monter. Les deux dernières catégories, ceux qui n'ont pas compris l'Évangile et ceux qui ont refusé obstinément d'y adhérer, paraissent ici. Les textes d'Isaïe qui attribuent à Dieu l'aveuglement, signalent la catégorie de ceux qui de bonne foi n'ont pas accepté la parole de Jésus; le texte du psaume LXVIII, qui appelle des châtiments sur les coupables, marque la catégorie des irréductibles volontaires.

§ II. — Le rejet des Juifs a des conséquences heureuses, 11-24.

1° Pour maintenant, 11.

℣. **11.** Je dirai donc, objecte l'inflexible logicien, que puisque Dieu a fait de leurs somptueux repas un piège, un filet et une occasion de chute, c'était dans l'intention de les faire tomber? Nullement. L'épreuve que Dieu impose aux hommes n'est pas dans son intention un piège, elle est

ou une occasion qu'il leur propose de se révéler et de mériter (1), ou encore parfois un châtiment dont il punit leurs péchés, mais jamais une embûche pour les faire tomber. Le résultat de l'épreuve juive fut lamentable. Mais Dieu qui tire le bien du mal, en fit profiter les Gentils et les victimes elles-mêmes. Les Gentils prirent les places des Juifs apostats et les Juifs apostats furent piqués d'émulation à la vue des Gentils qui s'emparaient d'un salut par eux dédaigné.

2° Pour plus tard, 12-24.

Deux bienfaits sortiront plus tard pour les Gentils de l'apostasie juive : 1° leur relèvement dans la foi au moment où les Juifs se convertiront, et 2° une leçon perpétuelle d'humilité et de crainte salutaire au cours des siècles. Voyons chacun de ces bienfaits.

a) *Premier bienfait*, 12-16.

℣. **12.** Si le péché des Juifs a fait la fortune du monde,
Si leur déchéance a été le trésor des Gentils,
Que ne fera pas leur perfectionnement!

Saint Paul prend pour base de son argumentation la loi qu'il formula lui-même (VIII, 28) : *Dieu fait travailler de concert toutes choses pour le bien des justes.* Si donc les péchés des autres sont un bienfait pour le chrétien, que ne lui seront pas leurs actes de vertu! en d'autres termes si, de par la providence de Dieu, une absence d'être est déjà un bienfait, que ne sera pas une plénitude d'être et de vie! Aperçu merveilleux sur les effusions extraordinaires de grâce que provoquera dans le monde entier la conversion d'Israël!

℣. **13, 14.** S'il en est ainsi, ô Gentils, trouvez bon, habile et opportun que moi, votre apôtre, je provoque l'émulation de mes compatriotes pour en sauver quelques-uns. En travaillant ainsi pour eux, je travaille excellemment pour votre salut et j'honore mon ministère auprès de vous.

℣. **15.** La raison en est simple. Si leur rejet vient d'occasionner la conversion du monde, que ne sera pas pour lui leur réintégration, sinon une véritable résurrection! L'Apôtre marque par ces mots deux choses : 1° La profondeur de la déchéance des nations au moment où les Juifs se convertiront, et 2° la hauteur de leur relèvement. Les nations peu à peu s'attiédiront, leur foi diminuera, leur vie spirituelle s'affaissera et descendra aux confins de la mort. C'est à ce moment que les Juifs, réveillés par un coup subit de la grâce, comprendront enfin que Jésus est le Messie.

---

(1) ... *Ut revelentur ex multis cordibus cogitationes* (LUC, II, 34, 35).

Cette conversion en masse d'Israël provoquera un incomparable sursaut de foi et de vie chrétienne dans tout l'univers, une efflorescence de vie si grande que saint Paul l'appelle une résurrection.

℣. **16.** Car les Juifs se convertiront, n'en doutons pas, saint Paul l'affirme et le prouve par deux comparaisons. Si les prémices, prélevées sur la masse, ont été présentées à Dieu, le reste est du même coup sanctifié; si le jeune plant a été béni, les rameaux qui pousseront dans la suite seront saints; ainsi en est-il d'Israël : en ses prémices, en ses racines, c'est-à-dire en ses patriarches, Abraham, Isaac et Jacob, il fut sanctifié, nul doute que sa masse, que ses branches ne soient saints dans l'avenir.

b) *Deuxième bienfait*, 17-24.

℣. **17, 18.** La situation du Gentil devenu chrétien est humainement précaire. Rameau sauvage, il a été greffé sur l'olivier franc du judaïsme, au moment où celui-ci devenait le christianisme. Des branches juives ont été sectionnées pour qu'il soit enté sur la ramure et devienne participant de la sève excellente produite par la racine. Donc arrière toute vanité! qu'il sache bien que ce n'est pas lui qui porte la racine, mais que c'est la racine qui le porte!

℣. **19.** Il objectera que les Juifs, rameaux de l'olivier franc, ont été retranchés pour lui permettre à lui, Gentil, d'être greffé.

℣. **20.** Je le concède, répond l'Apôtre. Mais que le Gentil sache bien que l'incrédulité des Juifs les détacha de l'arbre et que c'est sa foi, à lui, Gentil, qui fait son adhérence au tronc sauveur du Christ. Or il n'y a pas de foi en Dieu sans défiance et sans peur de soi. Aussi saint Paul, après avoir recommandé la foi au Gentil, lui en précise les conditions : l'humilité qui est la défiance de soi et la crainte qui en est la peur.

℣. **21.** Ces conseils sont d'autant plus urgents que Dieu, qui n'a pas épargné les rameaux naturels de l'arbre qu'il a planté, n'épargnera pas davantage les rameaux étrangers qu'il y a greffés.

℣. **22-24.** Conclusion. — Que le Gentil veuille donc bien considérer la bonté de Dieu et sa sévérité, la divine sévérité sur ceux qui ont péché, la divine bonté envers lui! Si le Gentil ne correspondait pas à la grâce, il serait retranché de l'arbre, tandis que ceux qui ont péché, s'ils reviennent de leur incrédulité, à nouveau seront greffés. Dieu en a le pouvoir, car s'il a pu, à l'encontre de la nature, enter sur l'olivier franc le rameau sauvage, combien plus facilement remettra-t-il en place les rameaux naturels!

Le plan de Dieu est organisé en vue de multiplier l'humilité de l'homme. L'ordre surnaturel qui nous fut donné au Paradis terrestre était déjà une grâce; rendu par le Christ après le péché originel, il devient de ce fait deux fois gratuit. Une première vague d'orgueil ayant soufflé sur le monde, Dieu détruit l'humanité tout entière par le déluge. Une seconde vague

d'orgueil soufflant sur l'humanité miséricordieusement reconstituée, Dieu l'abandonne, sans la détruire cette fois, et se crée miraculeusement une famille sur laquelle il concentre ses affections, la race d'Abraham. Il fait de cette famille un arbre magnifique qui produit son Fils, fait homme. L'orgueil ayant soufflé sur l'arbre et abattu nombre de ses branches, Dieu greffe sur les déchirures béantes la Gentilité, depuis vingt siècles abandonnée. Actuellement donc les Juifs jonchent le sol, tandis que la ramure de l'arbre est constituée des Gentils convertis. La miséricorde de Dieu dans la suite des temps regreffera les rameaux tombés et consolidera les rameaux à moitié brisés par l'apostasie des nations.

§ III. — Le rejet des Juifs n'est pas définitif, 25-32.

A. — Sort final des Juifs, 25-29.

℣. **25.** Plusieurs fois depuis le ℣. 12, saint Paul, entraîné par la nécessité de son sujet, a fait entrevoir la conversion d'Israël; cette fois il n'y tient plus. D'autorité, il en fait la révélation. Je ne veux pas, dit-il aux Gentils, que vous ignoriez ce dogme qui vous maintiendra en humilité, c'est que l'aveuglement partiel d'Israël n'est que temporaire : il finira quand la plénitude des païens sera entrée dans l'édifice de l'Église.

℣. **26.** Conséquemment tout Israël abordera au salut. Ce fut d'ailleurs prophétisé par Isaïe en plusieurs passages que saint Paul résume :

Le libérateur viendra de Sion
Et arrachera les iniquités de Jacob.
℣. **27.** *Et voici mon engagement en leur faveur :*
J'enlèverai leurs péchés.

℣. **28.** Les Juifs sont donc ennemis et amis de Dieu : ennemis à votre avantage, ô Gentils, qui, au moment de leur apostasie, prenez leurs places vacantes; amis très chers à cause de leurs ancêtres, les patriarches.

℣. **29.** Car c'est une loi de la conduite divine : Dieu ne revient pas sur ses dons et appels. Rien de plus consolant une indéfectible marche des événements, nonobstant les apparences, pousse le monde vers la glorification et chacun vers sa destinée prédéterminée dès l'éternité; le flot de la grâce avec une inlassable progression ne cesse par la prédication, les sacrements et surtout l'Eucharistie, de s'étendre à travers le monde jusqu'au jour où il l'immergera dans un déluge sauveur.

B. — Ce sort des Juifs est la conséquence du plan universel, 30-32.

℣℣. **30-32.** Pourquoi cette politique de Dieu? pour faire passer successivement Gentils et Juifs par l'incrédulité, afin de les sauver tous par pure

pitié. Les Gentils, les premiers, vécurent dans l'incrédulité, et maintenant Dieu, à l'occasion de l'incrédulité juive, leur pardonne; les Juifs à leur tour vivent dans l'éloignement du Christ, afin que Dieu les prenne en pitié, quand l'heure sera venue.

Conclusion, 33-36.

℣. **33.** Son traité fini, saint Paul admire deux attributs de Dieu, sa science et sa sagesse : sa science profonde, qui s'étend à tous les êtres réels, possibles et futurs; sa sagesse infinie qui organise ineffablement le monde. Sa science sait tout; sa sagesse prépare tout; mais toutes deux sont insondables dans leurs décisions et leurs conduites.

℣. **34, 35.** Dieu est impénétrable en ses conduites, parce qu'indépendant. Personne n'a précédé Dieu; personne ne fut son contemporain, personne son conseiller.

℣. **36.** Bien loin qu'il dépende de quelqu'un, tout vient de lui, tout est par lui, tout va à lui. Il est cause efficiente, exemplaire, finale de tout. Pas un être, substance ou accident, qui ne soit sans lui; le péché seul, absence d'être, lui échappe.

A LUI SEUL DONC TOUTE GLOIRE A JAMAIS!

APPENDICE

La future conversion des Juifs.

§ I. Se convertiront-ils? — § II. Quand se convertiront-ils?

§ I. — LES JUIFS SE CONVERTIRONT-ILS?

Saint Paul, nous l'avons constaté (xi, 12, 15, 25-32), est formel dans l'affirmation de la future conversion de ses compatriotes. Ses paroles donnent l'impression d'une définition explicite, solennelle, sans appel. Néanmoins l'apport d'autres témoignages scripturaires révélera la place importante que cet événement tient dans l'histoire du salut et quelques circonstances de son apparition.

Nous ferons deux classes des prophéties : 1° *les prophéties écrites* et 2° *les prophéties réelles.*

Nous appelons *prophéties écrites* celles qui, en langage humain, mais inspiré, annoncent l'avenir; *prophéties réelles*, les événements que Dieu a conduits, façonnés, modelés, pour signifier un événement de plus large envergure.

A. — PROPHÉTIES ÉCRITES.

1° *Le Psaume CI*.

Ce psaume déborde tellement la réalité historique de la reconstruction de Jérusalem après la captivité de Babylone que nous préférons y voir directement annoncée la conversion d'Israël, dont le relèvement de Jérusalem est le symbole préfiguratif.

Quel plus vrai tableau du Juif dispersé dans le monde ! Quel portrait plus exact de son isolement et de son patriotisme que celui-ci :

7. *Je ressemble au pélican du désert,*
Je suis devenu comme le hibou des ruines ;

8. *Je veille et suis devenu*
Comme l'oiseau solitaire sur un toit ;
9. *Tout le jour mes ennemis me lancent l'opprobre...*
10. *Je mange la cendre avec mon pain,*
A mon breuvage je mêle mes larmes,
11. *Car tu m'as soulevé et projeté au loin...*

Le Juif, au milieu de ses pleurs, conserve la foi dans le Dieu de ses pères :

13. *Mais toi, ô Jéhovah, tu trônes à jamais,*
14. *Tu vas te lever, tu seras miséricordieux à l'égard de Sion,*
Car c'est le temps de la prendre en pitié,
Oui, il est venu le moment fixé,
15. *Car tes serviteurs en chérissent les pierres,*
Et ils en aiment la poussière.

De la restauration juive toutes les nations de la terre bénéficieront comme l'a prédit saint Paul (XI, 12, 15) :

16. *Les nations craindront le nom de Jéhovah,*
Et tous les rois de la terre ta gloire,
17. *Quand Jéhovah aura rebâti Sion...*
18. *Et qu'il se sera retourné vers la prière des délaissés* (Trad. Pérennès).

Le psalmiste termine en disant que tout cela est écrit pour les temps eschatologiques, *pour la génération future* (1).

2° Les Psaumes CVI et CXXV.

La même observation préliminaire s'impose pour ces deux psaumes que pour le précédent. Les termes débordant la réalité prémessianique, il faut les projeter sur le fond eschatologique de l'histoire du monde (1).

D'abord, les Juifs seront rassemblés des quatre points cardinaux :

Ps. CVI.

2. *Qu'ils chantent la bonté de Jéhovah*
Ceux qu'il a rassemblés
3. *Des terres du Levant et du Couchant,*
Du Nord et de la Mer !

---

(1) On appelle *temps prémessianiques* les temps qui précèdent Jésus-Christ; *temps messianiques*, les temps de son avènement dans le monde; *temps eschatologiques*, les temps qui précéderont sa seconde venue sur terre.

Jadis, pleins de vie, ils devinrent en apostasiant un désert aride :

33. *Jéhovah avait changé les rivières en désert,*
Et les cours d'eau en sol aride,
34. *La terre fertile en plaine de sel,*
A cause de la malice de ses habitants.

Maintenant Dieu les rend, en les convertissant, ce qu'ils étaient primitivement : un sol fécond.

35. *Il change le désert en étang*
Et la terre aride en un sol plein de sources...
39. *Ils étaient amoindris, tombés dans l'abaissement par suite d'oppression, de malheur et de peines.*
40. (Dieu) *avait répandu le mépris sur leurs princes*
Et les faisait errer dans un chaos sans chemin.

Témoins des merveilles de la restauration juive, les chrétiens se réjouiront grandement et s'émerveilleront des miséricordes de Jéhovah (v. 42, 43). De leur côté les Juifs, à la vue des grandes choses dont ils seront l'objet, croiront rêver, comme il est dit au ps. CXXV.

Ps. CXXV.

1. *Lorsque Jéhovah accomplira la restauration de Sion,*
Nous serons comme des gens qui rêvent.
2. *Alors notre bouche sera pleine de rires,*
Et notre langue, de chants d'allégresse.
Alors on dira parmi les Gentils :
Jéhovah a fait de grandes choses pour eux.
3. *Oui, Jéhovah a fait de grandes choses pour nous ;*
Nous voilà dans la joie !

Trad. PÉRENNÈS.

3° *Isaïe, XI, 1r-16 et XII.*

Ce grand prophète annonce une seconde restauration d'Israël, différente de celle qui suivit la captivité de Babylone et postérieure aux temps messianiques. Dieu de nouveau rassemblera son peuple, disséminé en Egypte, en Ethiopie, *même en Europe*. Il leur fera signe et les convoquera des quatre coins du monde. Et eux par des voies miraculeusement ouvertes, viendront puiser avec joie aux fontaines du Sauveur : bienfait immense que le prophète veut faire connaître au monde entier.

4° Ezéchiel, XXXIX, 21-29.

Cet oracle, à moitié réalisé, est admirable d'envergure et de précision. La vocation des Gentils est d'abord annoncée :

Je donnerai ma gloire aux Gentils
Et tous les Gentils verront le jugement que j'ai prononcé
Et la puissance que j'ai déployée à leur égard.

De ce fait Israël conclura à l'éternelle prédestination de la Gentilité, et la Gentilité au providentiel châtiment d'Israël, quasi détruit par la guerre judéo-romaine (an. 70 ap. J.-C.).

La maison d'Israël conclura
Que moi, Jéhovah, je suis leur Dieu
Dès lors à tout jamais.
De leur côté les Gentils comprendront
Qu'Israël est tombé par son iniquité
Pour avoir prévariqué contre moi.
Aussi ai-je détourné ma face d'eux,
Et les ai-je livrés à leurs ennemis,
Pour qu'ils périssent tous par le glaive.
C'est pour leurs impuretés et leurs iniquités
Que j'ai résolu de leur cacher ma face.

Cependant Israël n'est pas perdu pour toujours, car les dons de Dieu sont sans repentance :

Voici ce que dit le Seigneur Jéhovah :
Maintenant je vais rassembler les captifs de Jacob,
Prendre pitié de toute la maison d'Israël,
Et souci de la sainteté de mon nom.

Race vagabonde à travers l'univers, dérision de tous les peuples, les Juifs se rassembleront dans leur propre pays et par leur sainteté deviendront l'édification du monde entier :

Ils dépouilleront leur ignominie,
Et tous les péchés dont ils se sont rendus coupables à mon endroit,
En habitant dans leur propre terre
Avec assurance sans personne pour les effrayer.
Je les ramènerai du milieu des peuples,
Les retirerai des terres de leurs ennemis,
Les sanctifierai aux yeux de l'univers entier.

Ce mystérieux retour de tout Israël, tant au point de vue politique qu'au point de vue religieux, sera réputé un vrai miracle. Dès lors les Juifs seront définitivement acquis au christianisme :

Dès lors on saura que moi, Jéhovah, je suis leur Dieu
Pour les avoir disséminés chez les Gentils
Et les avoir rassemblés (ensuite) dans leur pays,
Sans en laisser un seul là-bas.
Je ne leur cacherai plus ma face
Mais je répandrai mon esprit sur Israël,
Foi du Seigneur Jéhovah.

5° Osée, III, 1-5.

Le prophète Osée reçoit l'ordre d'aimer encore une fois sa femme adultère *pour signifier que Jéhovah reprendra encore une fois Israël,* son infidèle épouse.

Le prophète l'achète moyennant quinze pièces d'argent et un *homer* et demi d'orge, signifiant ainsi que Jésus paiera de la moitié de sa Passion et de la moitié des mérites de ses saints le retour d'Israël.

Enfin pendant de nombreux jours Osée tient séquestrée sa femme coupable, en lui disant : *Pendant de nombreux jours tu te tiendras tranquille pour moi ; tu ne forniqueras pas et tu ne seras point à un homme, comme moi je me réserve pour toi.* Le prophète lui-même donne la raison symbolique de cette conduite que Dieu lui impose de tenir à l'égard de sa femme infidèle : *Pendant de nombreux jours en effet les enfants d'Israël resteront tranquilles, sans roi et sans prince, sans sacrifice et sans stèle, sans éphod et sans téraphim. Après quoi,* poursuit Osée, *les enfants d'Israël se convertiront et rechercheront Jéhovah leur Dieu et David leur roi et ils s'empresseront tremblants vers Jéhovah et vers ses bienfaits dans la suite des jours.*

Impossible d'avoir une prophétie plus nette. Mais pour mieux saisir les nuances de sa réalisation, examinons les détails de sa teneur.

Osée impose à sa femme reconquise une longue séquestration pendant laquelle elle se tiendra tranquille, sans rechute dans le mal. C'est là l'histoire d'Israël depuis vingt siècles, c'est-à-dire depuis son infidélité du Calvaire.Les Juifs, figés dans le mosaïsme, *se sont tenus tranquilles.* Eux, si enclins à l'idolâtrie jusqu'à l'ère chrétienne, n'ont pas commis d'infidélité depuis. Sans adhérer au christianisme qui serait leur vie et leur prospérité, ils n'adhèrent à aucune fausse religion; ainsi séquestrés, ils expient et se conservent pour leur Dieu, quand il voudra bien les reprendre, comme la femme d'Osée se gardait pour lui pendant sa séquestration. Le mosaïsme est ainsi le lieu de réclusion de la juiverie avant qu'elle soit réintégrée dans la maison de son divin époux.

La situation actuelle des Juifs est ici merveilleusement décrite par Osée :

Ils sont sans roi et sans prince,

C'est-à-dire que sans avoir leur roi légitime, le Messie, ils n'ont pas de gouvernement intrus.

Ils sont sans sacrifice et sans stèle,

C'est-à-dire que sans avoir de sacrifices légaux, comme ils n'avaient cessé d'en avoir jusqu'à Jésus-Christ, ils n'ont aucun rite idolâtrique. La stèle était une pierre debout, mobilier caractéristique du culte des idoles.

Ils sont sans éphod et sans téraphim,

C'est-à-dire que sans avoir de prêtres légitimes, comme ils n'avaient cessé d'en avoir jusqu'à Jésus-Christ, ils n'ont aucune pratique superstitieuse ou polythéiste. L'*éphod* était l'ornement caractéristique du grand prêtre juif et les *téraphim* étaient des statuettes ou amulettes dont les païens faisaient grand usage.

Osée pouvait-il mieux représenter l'Israël de nos jours ? A moitié chemin de la Vérité, de la Justice et du Culte, Israël est exactement dans la situation d'une femme pardonnée qui ne peut encore entrer dans la chambre nuptiale. S'il n'est pas dans la vérité, il n'est pas dans l'erreur; s'il n'est pas dans la justice, il n'est pas dans le mal; s'il n'est pas dans le culte vrai, il n'est pas dans le culte faux.

Mais à l'heure fixée, sa peine terminée, il sortira de cet état intermédiaire et se mettra à chercher son Dieu Jéhovah et son roi David. David est dit ici pour son fils, le Christ. Ainsi dans la suite des jours — expression qui ne signifie pas nécessairement les temps voisins de la fin du monde — les Juifs chercheront leur Messie et leur Dieu et, tremblants, les trouveront dans l'unité d'une même personne : Jésus.

B. — PROPHÉTIES RÉELLES.

1° **Le patriarche Joseph et ses frères** (Gen. XXXVII-XLVII).

Rappelons brièvement leur histoire. Joseph, l'enfant privilégié de Jacob, revêtu par lui d'une riche tunique, excita la jalousie de ses onze frères. Un jour qu'il était allé vers eux dans la campagne, ils décidèrent de le faire mourir et le plongèrent dans une citerne. Puis, se ravisant, ils le vendirent, mais ils dissimulèrent à leur vieux père qu'il vivait encore, lui présentant sa tunique ensanglantée. Les marchands qui avaient acheté Joseph, l'emmenèrent en Égypte. Là pour sa vertu il fut jeté en prison, mais sa merveilleuse sagesse l'en fit sortir : il devint premier ministre de Pharaon. Ayant prévu une disette de sept années, il y pourvut en entassant le blé dans les

greniers royaux : ce qui lui valut le nom de Sauveur du monde. Épuisés par la faim, les fils de Jacob descendirent de Chanaan en Égypte pour y acheter du blé. Le premier ministre, après deux sévères épreuves, se fit reconnaître d'eux dans une scène d'indescriptible émotion. Il fit venir son vieux père Jacob près de lui et donna à ses frères la fertile terre de Gessen, leur assurant un éternel pardon.

Cette histoire est une vue panoramique et prophétique des mutuels rapports de Jésus et du peuple juif.

Jésus, fils de Dieu, apparut sur la terre marqué de toutes les complaisances de son Père : ce que voyant, les Juifs ses compatriotes résolurent dès la première année de sa vie publique de le faire mourir. Et pourtant il venait vers eux dans des intentions de paix, disant comme l'antique Joseph : Je cherche mes frères. Poussés à bout par la jalousie, ils le crucifièrent, ensanglantant le manteau admirable de sa nature humaine.

Ressuscité sans qu'Israël le sache, Jésus émigre dans la gentilité, qui l'accueille avec transport. Néanmoins pendant trois cents ans, dans la personne des chrétiens et des martyrs, il vécut persécuté, captif, caché.

Constantin, en 313, le sort de l'obscurité et le place sur le trône, s'effaçant même devant lui. Dès lors les chrétiens furent élevés aux charges et la foi chrétienne nourrit l'univers. Dieu, par toute sa Providence, clame à tous les hommes : « Allez à Jésus, personne ne viendra à moi que par lui; personne ne fera dans mon royaume un mouvement que par sa grâce. »

Les Juifs, las de leur desséchant Talmud et affamés de doctrine, finiront par descendre chez nous, Gentils. Jésus les accueillera dans les transports de l'affection fraternelle — non sans les avoir éprouvés rudement — et se fera reconnaître d'eux. Il les établira aux meilleurs pâturages de l'Église et jamais plus ne leur tiendra rigueur de leur crime du Calvaire.

(*D'après le* Vén. Bède, Migne, P. L. tom. XCI, col. 263-271; Raban-Maur, Migne, P. L. tom. CVII, col. 622-645.)

2° *Les deux Tobie (VIIe s. av. J.-C.)*
(livre de Tobie)

C'était pendant la captivité d'Israël en Assyrie au VIIe siècle avant Jésus-Christ. Tobie, un des captifs, qui avait rempli un poste important à la cour du roi de Ninive, tomba en disgrâce. Pour comble de malheur, il devint aveugle à la suite d'un accident; les médecins auxquels il recourut, à force de le soigner, achevèrent de lui perdre la vue. Pauvre et sans ressources, il résolut d'envoyer son fils, qui portait le même nom que lui, recouvrer une créance considérable en Médie, dans la ville de Ragès. Le

voyage devait être fort long et périlleux; heureusement un jeune homme se présenta pour servir de guide au voyageur : c'était l'ange Raphaël.

Tobie fit un voyage prospère. Arrivé à Ecbatane, il descendit chez Raguel, lequel avait une fille que l'ange suggéra à son compagnon de prendre en mariage, bien que possédée du démon. Tobie la prit et l'ayant, sur le conseil de l'Ange, exorcisée, la guérit. Le beau-père, transporté de joie, donna à cette occasion de grandes réjouissances.

Ne pouvant quitter brusquement la maison hospitalière où il avait trouvé une épouse, Tobie proposa à Raphaël de poursuivre seul le voyage et de recouvrer la créance. Raphaël s'acquitta au mieux de sa mission et ramena Gabélus, le débiteur, aux noces du jeune Israélite.

Mais Tobie ne laissait pas au milieu de sa joie que d'être inquiet de ses parents. Aussi résolut-il de rentrer au plus tôt à Ninive. Le but de son voyage n'était-il pas atteint? De leur côté, les vieux parents anxieux comptaient les jours.

Il quitta donc Ecbatane, emmenant son épouse et de grandes richesses. La scène du retour fut touchante et marquée d'un miracle. Le jeune Tobie avec du fiel de poisson guérit instantanément la cécité de son père. Longtemps encore les deux Israélites, le père et le fils, vécurent ensemble. Tobie, ayant fermé les yeux de son père et de sa mère, s'en alla consoler les derniers jours de ses beaux-parents.

Tobie père symbolise le peuple d'Israël, et Tobie fils, Jésus; Jésus n'est-il pas le fils par excellence de la race d'Abraham? Raguel représente le paganisme, et Sara, sa fille, la gentilité, laquelle en épousant Jésus devient l'Église catholique. L'empire d'Assyrie, où vivent exilés Tobie et Raguel, figure la terre d'ici-bas où israélites et gentils vivent en exil, loin de la patrie du ciel, signifiée par Jérusalem.

Après que Tobie père est tombé aveugle, son fils le quitte momentanément : ainsi Jésus quitte momentanément Israël, frappé de cécité intellectuelle. En voyage, Jésus, guidé par l'Esprit Saint, épouse la gentilité, fille du paganisme, comme Tobie épousa Sara. Il la trouva impure, idolâtre et possédée de tous les démons, comme Tobie trouve la fille de Raguel victime du démon Asmodée. Mais Jésus sanctifie l'Église, son épouse, comme Tobie exorcisa la sienne.

A la fin des temps, Jésus, sans se séparer de son épouse, la gentilité, rentrera dans sa famille et guérira la cécité de son vieux père Israël. Dès lors, il sera la consolation des nations juives et païennes jusqu'à la fin des temps, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'exil, jusqu'à l'entrée des hommes dans la Jérusalem céleste.

(*D'après le* Vén. Bède, Migne, P. L. tom. XCI, col. 923-938.)

3° *La Captivité de Babylone (606-536 av. J.-C.)*

Il a plu à Dieu de dessiner dans l'histoire juive deux courbes de faits merveilleusement semblables et de les superposer sur l'écran visuel des prophètes.

Première courbe.

Depuis plusieurs siècles les Juifs irritaient Dieu par leurs incessantes infidélités, la dureté de leur cœur et le meurtre de leurs prophètes.

Aussi Dieu résolut-il de les punir de façon exemplaire.

Nabuchodonosor, roi de Babylone, fit la conquête de leur pays, mit le siège devant Jérusalem, s'empara de la ville, la détruisit, pilla le temple et l'incendia, enfin déporta les habitants sur les bords de l'Euphrate.

L'exil fut long, pénible, réparateur : il dura soixante-dix ans.

Mais Babylone à son tour eut son châtiment : Une nuit, pendant l'ivresse d'un royal festin, la ville fut prise par Cyrus, et son roi Balthasar égorgé dans la salle même du banquet. Babylone et tout l'empire tomba au pouvoir du vainqueur. Celui-ci libéra les Juifs, les renvoya dans leur pays et leur permit de reconstruire leur capitale.

Ces événements, les plus importants de l'histoire juive depuis la sortie d'Égypte, n'étaient que l'ébauche de ce qui devait advenir plus tard.

Deuxième courbe.

Les Juifs, en effet, en face du prophète suprême Jésus, envoyé du ciel sur la terre, montrèrent une incrédulité persistance et une dureté de cœur qui les poussa au crime du Calvaire, au déicide.

En punition, Dieu envoya contre eux Titus, général romain, qui dévasta leur pays, les encercla dans Jérusalem, en fit périr onze cent mille et dissémina les survivants à travers le monde entier (70 ap. J.-C.).

Il y a dix-neuf siècles que la dispersion dure. Elle aura un terme : les Juifs reviendront dans leur patrie géographique, la Palestine, ou au moins dans leur patrie morale : la foi chrétienne.

Superposition.

Trait pour trait, les faits ont une coïncidence miraculeuse. Les péchés ayant été rigoureusement semblables, les châtiments sont strictement pareils. Aux deux sièges, des femmes mangent leurs enfants, le temple est brûlé, les vases sacrés enlevés, les murs rasés. L'horreur, la faim, la peste, la mortalité, la dispersion, ont fait des deux sièges deux pages des plus lugubres de l'histoire de l'humanité.

Les retours des deux captivités auront une similitude si frappante, que les prophètes les chantent tous deux à la fois au sens littéral. Les deux hori-

zons prophétiques se superposant dans leur rayon visuel, à un trait plus large on reconnaît le passage au second horizon; à un trait plus étroit le retour au premier. A un trait moral on discerne la conversion juive finale; à un trait géographique le retour de l'exil babylonien.

En preuve, de nombreuses pages seraient à citer ici, d'Isaie, de Jérémie et d'Ezéchiel.

Rappelons seulement le cantique de Jérémie (XXXI, 10-14) et la célèbre vision des ossements desséchés d'Ezéchiel (XXXVII).

a) Cantique de Jérémie.

Écoutez la parole de Jéhovah, gentils,
Publiez-la dans les Iles au loin ;
Dites : Celui qui a dispersé Israël le rassemblera ;
Il le gardera, comme un berger son troupeau.

Jéhovah a racheté Jacob,
Il l'a racheté de la main d'un plus puissant que lui.
Ils graviront triomphants les pentes de Sion,
Ils se précipiteront en torrent vers le bonheur de Jéhovah...

Leur âme sera comme un jardin arrosé,
A jamais ils cesseront d'avoir faim.
Alors se réjouira la jeune fille en chœurs de danse
Et aussi jeunes gens et vieillards ensemble.

Je changerai leur deuil en joie,
Je les consolerai et les réjouirai ;
Je rassasierai l'âme des prêtres d'abondance
Et mon peuple sera comblé de bien, foi de Jéhovah.

Le passage d'un horizon à l'autre est palpable ici. L'adresse aux gentils et aux Iles (l'Europe), que le retour des Juifs de Babylone ne pouvait intéresser, révèle qu'il s'agit d'abord de la conversion finale d'Israël, événement d'intérêt mondial. La mention des prêtres rassasiés de grâce, du peuple comblé de bienfaits, relève encore à la fin l'attention vers le second horizon. Mais au milieu la description des montées vers Jérusalem et des chœurs de danse des jeunes filles appartient au premier plan. Le cantique de Jérémie n'ayant pour objet ni exclusivement le premier horizon, ni exclusivement le second, il faut dire que le regard prophétique les a vus simultanément et superposés.

b) Oracle d'Ézéchiel.

La prophétie des os desséchés révèle mieux la grandeur du renouvellement moral des Juifs dans les temps eschatologiques.

La main de Jéhovah fut sur moi, dit Ezéchiel; *l'esprit de Dieu me transporta en une plaine couverte d'ossements. Il y en avait partout une très grande quantité et ils étaient extrêmement desséchés. Jéhovah me dit :*

— Fils de l'homme, ces ossements revivront-ils ?

— Seigneur Jéhovah, c'est vous qui le savez.

— Prophétise sur ces os et dis-leur : « Ossements desséchés, écoutez la parole de Jéhovah... J'introduirai en vous un souffle et vous vivrez. Je vous donnerai des nerfs ; par dessus je ferai croître de la chair ; par dessus j'étendrai de la peau, je vous donnerai un souffle, vous vivrez et vous reconnaîtrez que je suis Jéhovah. »

Je fis ce qu'on m'avait commandé. A ma parole, un bruit se fit, puis un remuement ; les os se rapprochaient les uns des autres ; je vis des nerfs, puis de la chair, puis de la peau successivement les recouvrir ; mais ils n'avaient pas vie.

— Fils de l'homme, prophétise à l'esprit. Dis-lui : « Jéhovah commande : Des quatre vents, esprit, viens, souffle sur ces morts pour qu'ils revivent. »

Je fis ce qui m'avait été commandé. L'esprit les pénétra et ils commencèrent à vivre ; ils se tinrent debout... C'était une armée immensément grande.

Et l'Esprit me dit : Fils de l'homme, c'est là Israël. Les Israélites avaient dit : Nos os sont desséchés, notre espoir est tombé, nous sommes perdus. Mais Jéhovah dit le contraire : J'ouvrirai vos tombeaux, je vous tirerai de vos tombeaux et vous ferai rentrer chez vous.

Or, comme c'est une vérité couramment admise dans l'Église que la captivité babylonienne est prophétique de la dispersion actuelle des Juifs dans le monde, il faut conclure que les Juifs reviendront, sinon dans leur pays, du moins très certainement à la foi chrétienne au cours des siècles (1).

4° *La femme au flux de sang et la fille de Jaïre.*
(Mt ix, 18-31; Mc v, 22-43; Luc viii, 45-56)

Un jour que Jésus se tenait sur les bords du lac, Jaïre, un chef de synagogue, vint le trouver. Se prosternant à ses pieds, il lui exposa que sa fille,

---

(1) Nous mettons cette atténuation, car les prophéties concernant l'ère nouvelle peuvent bien n'avoir qu'une réalisation spirituelle : le rappel des Juifs des quatre vents du ciel signifierait une conversion des fils d'Israël des recoins les plus reculés de l'injustice et de l'impiété.

âgée de douze ans, se mourait. « Venez, lui disait-il, vous mettrez votre main sur elle et elle vivra. »

Jésus partit, suivi d'une foule nombreuse et de ses disciples.

En route, comme la foule tumultueuse le pressait de toutes parts, une femme qui souffrait depuis douze ans d'un flux de sang, s'approcha. Cette femme avait dépensé sa fortune en médecins et, loin de s'en mieux porter, elle allait de mal en pis. Ayant entendu dire que Jésus passait, elle se mêla à la foule par derrière. Elle se disait en elle-même : « Si je puis toucher seulement le bord de son vêtement, je serai guérie. » Ce qui eut lieu. Elle arriva à se glisser jusqu'à Jésus, toucha l'extrémité de son vêtement et instantanément le flux de sang s'arrêta.

Mais Jésus, sachant qu'une vertu était sortie de lui, se retourna vers la foule et dit : « Qui a touché mon vêtement? qui m'a touché? » Chacun s'excusait quand Pierre et les disciples lui répondirent : « Maître, ne voyez-vous pas que la foule vous bouscule et vous demandez : Qui m'a touché? » Jésus reprit : Quelqu'un m'a touché, car une vertu est sortie de moi. »

Et Jésus regardait tout autour pour découvrir la femme. Celle-ci, voyant qu'elle ne pouvait se cacher, effrayée, tremblante, se jeta à ses pieds et lui dit toute la vérité . « Aie confiance, ma fille, répondit Jésus, ta foi t'a sauvée : Oui, sois guérie et va en paix. »

Il achevait de parler, quand quelqu'un accourant dit à Jaïre qui se tenait aux côtés de Jésus : Ta fille est morte, inutile de déranger le Maître. » Mais Jésus aussitôt dit au père : « Ne te trouble pas, je ne te demande qu'une chose : aie la foi et elle sera sauvée. »

En disant ces mots, il reprit sa route vers la demeure de Jaïre, où il trouva tout l'apparat du deuil : des joueurs de flûte au milieu d'une foule en sanglots. Il congédia aussitôt tout ce monde en disant : « La jeune fille n'est pas morte, mais elle dort, » ce qui fit plaisanter tous les assistants, car on savait bien qu'elle était morte. Jésus entra dans la maison, accompagné du père et de la mère et de ses trois disciples privilégiés, Pierre, Jacques le Majeur et Jean. S'approchant de la défunte, il lui prend la main et lui dit d'une voix forte : « Jeune fille, lève-toi. » Aussitôt la vie lui revient; elle se lève et se met à marcher. Comme ses parents n'en revenaient pas, Jésus leur recommanda expressément de tenir la chose cachée et les avertit de donner à manger à leur enfant.

Nous avons dans ces deux miracles un tableau de l'histoire du monde.

La vieille femme représente l'humanité entière, à part le peuple hébreu : c'est la gentilité. La jeune fille symbolise la race d'Abraham.

Observons que lorsque Jésus guérit l'une en allant au secours de l'autre, la vieille femme souffre depuis douze ans et la fille de Jaïre est âgée de douze ans : ainsi l'Évangile nous signifie que le peuple d'Israël remonte

à l'époque de la perversion de la gentilité, et comme le peuple d'Israël doit son origine à un miracle, il faut croire que Dieu s'est créé ce peuple pour se consoler de la perte des gentils devenus idolâtres. A la venue du Christ, la gentilité avait donc autant de siècles de misères morales que le peuple juif en avait d'existence et de vertu. A cette époque, le peuple juif commence de se paganiser avec les sadducéens matérialistes ou de fausser sa vie de foi avec les pharisiens formalistes : c'est ce que l'Évangile nous apprend en nous rapportant la maladie de la jeune fille. Aussi Jésus vient-il ici-bas pour sauver les brebis perdues du troupeau d'Israël : ce qui nous est marqué par l'empressement que Jésus met à se rendre auprès de la fille de Jaïre.

Mais au cours de cette pérégrination terrestre pendant laquelle Jésus tente de convertir la synagogue, la gentilité, désespérée d'obtenir des philosophes la restitution d'une santé morale qu'ils ne font que débiliter et épuiser, s'adresse à Jésus de Nazareth avec une humilité profonde et empressée. Ainsi les gentils supplantent les Juifs dans l'acquisition du salut : c'est ce que l'Évangile nous exprime en disant qu'une vieille femme qui souffrait depuis douze ans d'un flux de sang, et qui avait dépensé sa fortune en médicaments, vint toucher à la dérobée le bord du vêtement de Jésus, quand celui-ci s'en allait au secours de la fille du chef de la Synagogue.

Les gentils en masse se sont convertis au moment où les Juifs chicaniers torturaient et opprimaient le Sauveur : ce que l'Évangile nous dit en marquant que la femme fut guérie de son flux de sang au contact confiant du vêtement de Jésus, pendant que la foule le bousculait et le pressait de toutes parts. Ce détail symbolique nous révèle qu'il y a deux manières morales de toucher Jésus : la foi et la cruauté. Jésus sauve ceux qui le traitent avec foi et brise ceux qui le heurtent violemment.

Au moment où les Gentils se convertirent, les Juifs achevèrent de se pervertir : ce qui est marqué dans l'Évangile par la mort de la fille de Jaïre, survenue au moment même de la guérison de la vieille femme.

Mais Jésus à cause des patriarches ne réprouve pas son peuple, *Rom.*, XI, 28 : ce que nous dit l'Évangile, quand Jésus recommande au chef de la Synagogue, figurant les patriarches, d'avoir une foi indéfectible.

Jésus continue donc actuellement sa route à travers les siècles, marchant vers le peuple juif qu'il finira par atteindre et ressusciter, dans les conditions signalées symboliquement par les évangélistes.

(*D'après* S. AMBROISE : MIGNE, P. L. tom. XV, 1682; S. JÉROME : *ibid.* tom. XXVI, col. 58; tom. XXX, col. 606; Vén. BÈDE : *ibid.* tom. XCII, col. 48; 179-182, 446; RABAN-MAUR : *ibid.*, tom. CVII, col. 879-883).

§ II. — QUAND AURA LIEU CETTE RÉSURRECTION DES JUIFS ?

De nombreux auteurs, commentant l'*Apocalypse*, estiment que la conversion des Juifs aura lieu au sixième âge de l'Église. Cette opinion, abandonnée pendant quelque temps, a été reprise et remise en honneur par le vénérable Holzhauser (XVIIe siècle), le P. Chevalier, fondateur de la Congrégation du S.-C. d'Issoudun (1), et le cardinal Billot en épilogue de son second volume *De Ecclesia Christi* (1910).

A leur avis, les sept églises dont parle saint Jean au début de son livre de la Révélation de Jésus-Christ, ne sont pas sept villes géographiques, mais sept époques se partageant le temps qui va de l'Ascension de Jésus à son second avènement. Les raisons de cette opinion sont que les avertissements adressés à ces églises ne conviennent nullement aux cités géographiques d'Asie Mineure, tandis que leurs noms et les lettres à elles adressées conviennent remarquablement aux sept périodes de la vie de l'Église universelle.

ÉPHÈSE (II, 1-11) est l'église à laquelle la première lettre est adressée. Son nom signifie *exorde*, *élan*, et convient bien à l'âge apostolique dans lequel les apôtres *inaugurent* l'Église et *s'élancent* à la conquête du monde. La lettre commonitoire adressée à Éphèse s'applique avec justesse à cette époque; car on y prémunit les fidèles contre les faux apôtres et les nicolaïtes, ces deux fléaux de la primitive Église.

SMYRNE (II, 8-11), la deuxième église, dont le nom *myrrhe* symbolise la souffrance, marque d'autant mieux l'âge des martyrs que la lettre correspondante annonce des incarcérations et dix jours de tribulation, vraisemblablement symboliques des dix grandes persécutions. Jésus de plus se révèle à cette église comme *le premier et le dernier*, comme aussi *celui qui fut mort et est ressuscité*, afin de la consoler par la considération qu'il aura le dernier mot pour la venger et que ses martyrs ressusciteront.

PERGAME (II, 12-17), la troisième cité, était fameuse pour ses lettres dans l'antiquité : aussi donna-t-elle son nom aux membranes dont on se servait pour écrire *charta pergamena*. Nul nom ne pouvait donc mieux convenir pour désigner la période des hérésies, des controverses et des docteurs. Aussi Jésus, qui en cet endroit porte à ses lèvres le glaive de la parole de Dieu, n'entretient cette cité que de fidélité et de doctrine.

THYATIRE (II, 18-29), qui signifie *triomphe*, caractérise bien ce quatrième âge qui commence à Charlemagne (800) par la fondation du Saint Empire Romain et finit à Napoléon (1800) par la destruction du pouvoir temporel des papes.

(1) *L'Apocalypse et les temps présents*, Issoudun, 1905.

Pendant ce millénaire, qui est peut-être celui de XX, 3-7, le pouvoir de l'Église est incontesté dans le monde. Il est vrai qu'à la fin de cette époque le protestantisme et le philosophisme, efflorescences des hérésies manichéennes du Moyen-Age, sapent en brèche cette autorité, mais saint Jean les dénonce sous le type de Jézabel dans la lettre commonitoire à cette cité.

La cinquième époque porte le nom de SARDES (III, 1-6). Sardes, l'antique capitale du roi Crésus, du prince de l'or, symbolisera bien le luxe effréné et la prospérité matérielle de nos temps modernes. Le matérialisme des mœurs entraîne infailliblement la déchéance de la foi, et voilà pourquoi il est dit à Sardes : *Tu affiches les dehors de la vie et tu es morte*, c'est-à-dire tu fais montre de science, de liberté, de progrès, de civilisation, et tu es morte, ayant perdu foi et grâce. Aussi l'esprit de tradition et l'esprit de pénitence sont-ils recommandés à cette église. Jésus dès lors commence d'annoncer son second avènement. *Je viendrai comme un voleur*.

Enfin nous arrivons à la sixième époque, celle qui nous intéresse : PHILADELPHIE (III, 7-13). Philadelphie signifie *amour* ou *réconciliation des frères*. La lettre qui lui est adressée n'est remplie que de joyeux messages. Jésus s'y dénomme *le Saint et le Vrai*, parce que la sainteté et la vérité sont l'objet de la faim dévorante des Juifs. Il y tient en mains la clé de David, c'est-à-dire le sceptre messianique dont il ouvre une porte que personne ne pourra fermer. C'est vraisemblablement par cette porte que les Juifs passeront de la Synagogue dans l'édifice chrétien : ils se prosterneront devant l'Église catholique et la reconnaîtront comme la bien-aimée de Dieu. Jésus à cette cité de Philadelphie annonce une épreuve qui atteindra l'univers entier et déclare que son second avènement est proche : *Voici que je viens rapidement*.

La dernière cité est LAODICÉE, dont le nom *jugement des peuples* indique suffisamment qu'elle est la dernière époque de l'Église. Une tiédeur, sévèrement réprimandée et probablement causée par l'Antechrist, marque cette période. Mais une épreuve, envoyée par Dieu, réveille les somnolents et les ranime à la vie pénitente. C'est la dernière heure du monde marquée par ces mots de Jésus : *Je me tiens à la porte et je frappe* (1).

Deux motifs nous ont poussé à donner cet ensemble de documents scripturaires concernant l'avenir des Juifs. D'abord l'occasion nous en était offerte par notre commentaire de *Rom.* IX-XI. Ensuite le mouvement actuel de retour des Juifs vers leur patrie, leur antique langue et leurs traditions séculaires préoccupe l'attention du public.

---

(1) Nous avons suivi dans ces pages le cardinal Billot. La valeur intrinsèque de ses raisons et l'autorité de son nom nous ont déterminé à traiter après lui la délicate question de l'époque de la conversion des Juifs.

N'y a-t-il pas là, se dit-on, un prélude lointain du dessillement de leurs yeux?

Quoi qu'il en soit, il ne faudrait pas juger des Juifs par leurs sommités politiques ou financières. Il y a de-ci de-là à travers le monde des masses compactes de Juifs où la foi messianique et le respect de la loi mosaïque sont très vivants.

Un exemple. Simulant un jour qu'il était israélite, l'auteur de ces pages, mobilisé en Orient, eut une conversation avec un enfant juif de treize ans. On parla du Messie attendu et qui ne finissait pas d'arriver.

Mais l'enfant de s'écrier : « Il va venir: c'est Lui qui terminera la guerre... »

L'interlocuteur sceptique, après avoir amené doucement l'esprit de l'enfant vers Jésus de Nazareth « *le Messie très probable* » voulut l'éprouver sur un autre terrain :

— Ne serait-il pas mieux d'abandonner la foi si exigeante de nos pères et d'imiter tant d'Israélites d'Occident qui *croient ce qu'ils veulent?* Qu'y a-t-il de meilleur que la liberté? J'ai bien l'intention de les suivre, si je n'adhère pas à Jésus de Nazareth...

— Vous avez tort, reprit l'enfant sans hésiter. *Dieu a pensé pour tous ; nous n'avons plus, nous, qu'une chose à faire : penser comme lui.*

Admirable définition de la foi qui nous stupéfia sur des lèvres aussi précoces ! Pouvait-on répondre plus justement à la mentalité raisonneuse de nos jours? La conversation finit là : nous pûmes par ces mots d'un enfant juif entrevoir ce que sera Israël quand sa foi se sera posée nommément sur Jésus (1).

---

(1) Une archiconfrérie de prières pour la conversion d'Israël a été fondée, qui en France a son siège principal à Lyon, 2, montée du Chemin-Neuf.



Une petite Théologie sur la T. S. Vierge

d'après Rom. V, 12-19; *Gen. II*, 18-23; *Apoc. XII*, 1-3.

Rôle de Marie dans la justification et l'impeccabilité des chrétiens.

Adam et Ève, nos premiers parents, avaient reçu l'état de grâce à charge de nous le transmettre par la génération en même temps que la vie corporelle. L'état de grâce qu'on appelle aussi vie surnaturelle, vie éternelle, comportait d'autres dons magnifiques : une grande lucidité d'intelligence, une force et une rectitude merveilleuse de volonté et l'incorruptibilité du corps.

Malheureusement, ils commirent un péché grave.

Ce péché détruisait l'état de grâce et tout son cortège de dons. Aussi Adam et Ève, au lieu de nous transmettre par la génération la vie éternelle, nous communiquèrent la mort éternelle; au lieu de nous transmettre le don d'intelligence, nous communiquèrent l'ignorance; au lieu de nous transmettre l'esprit de justice et de force, nous communiquèrent la malice et la faiblesse; au lieu de nous communiquer un corps incorruptible, nous transmirent un corps morbide et mortel.

Adam et Ève avaient ainsi ruiné l'humanité. A eux donc le crime, à eux donc le reproche d'avoir introduit le péché dans le monde, et avec le péché les ignorances, les erreurs, le débordement des passions, les maladies, les fléaux, la mort, l'enfer !

Mais Dieu dans sa prescience éternelle avait prévu cette catastrophe. Aussi de toute éternité, par une miséricorde gratuite et infinie, il avait décrété que de même qu'un homme et une femme avaient perdu l'humanité, ainsi un homme et une femme devaient la sauver.

Dieu, pour me servir d'une comparaison, avait d'abord appareillé un premier navire, *Adam et Ève*, portant dans ses flancs toute l'humanité, et l'avait lancé sur l'océan de l'épreuve. Ce navire avait fait naufrage, jetant dans le tourbillon de l'abîme tous ses passagers. Dieu en appareillera un autre, *Jésus et Marie*, et ce navire infiniment plus beau, meilleur et plus confortable, lancé sur les flots du monde, recueillera, sauvera tous les naufragés de bonne volonté. Voir Fasc. II, lec. X, p. 12-19, et Fasc. I, p. 7.

Tel est le plan de Dieu sur le monde. Adam et Ève furent nos meurtriers;

Jésus et Marie seront nos sauveurs. De ce plan de Dieu, trois vérités découlent relativement à la Très Sainte Vierge Marie : 1° *son Immaculée-Conception ; 2° sa maternité universelle ; 3 sa providence universelle.*

I. — Si Marie dans le plan divin est essentiellement une libératrice, elle ne peut être du côté de ceux qu'il faut libérer; si elle est l'arche du salut, elle ne peut être dans l'abîme du déluge; si elle est le vaisseau sauveur, elle ne peut être l'épave malheureuse qu'il faut arracher aux remous de la mort éternelle.

Et voilà pourquoi la sainte Église, dépositaire de la Vérité, nous dit que Marie est *la Toute Belle* (1), *la Plénitude de grâce* (2), *le Lis entre les épines* (3), *la Lumière indéfectible* (4), *le Miroir sans tache* (5), *la Fontaine de vie* (6), *l'Immaculée-Conception.*

Non, non, Marie n'est pas à sauver. Elle a été préservée et seule préservée. Tous les autres saints sont des sauvés. Moïse est un sauvé, un réchappé de la mort éternelle; Élie, Jérémie sont des sauvés, des réchappés de la mort éternelle. Les saints les plus purs de la Loi nouvelle sont des sauvés. Sauvé saint Bernard; sauvés saint Laurent, saint Louis de Gonzague, Jean le disciple bien-aimé, Jean l'admirable précurseur; sauvé même le juste Joseph, père légal de Jésus. Tous sont sortis de l'abîme, tous ont été retirés des vagues; seule Marie domine les flots. Tous furent les victimes du démon; seule Marie lui écrase la tête. Tous furent habitants de Cédar, c'est-à-dire du pays de la noirceur; seule Marie vient du Liban, c'est-à-dire du mont de la Blancheur (7). Tous ont été conçus dans l'enfer du péché; Marie a été conçue dans le ciel de la grâce. Tous nous venons d'en bas; seule, elle vient d'en haut. Et cependant elle est de notre race, elle est de notre sang, elle est notre sœur, mais elle a été préservée.

Mais à quel titre a-t-elle été créée immaculée? Au titre d'épouse. Nous nous rappelons comment Ève, notre mère selon la chair, fut créée. Dieu, qui voulait donner à Adam une aide semblable à lui, la tira de son côté pendant que celui-ci dormait. Et Ève sortit immaculée de l'immaculé Adam, grande et noble comme lui, sa semblable et son égale en tout, *adjutorium simile sibi* (8). Symbole admirable de ce que Dieu fera plus tard, quand il voudra donner à Jésus, le véritable chef de l'humanité, une aide qui lui soit semblable. Et voilà pourquoi Marie, qui a été choisie pour être l'auxiliatrice de Jésus dans l'ordre surnaturel et la restauration du monde, a été tirée du cœur de Jésus, pendant le douloureux sommeil de celui-ci sur la croix. Marie est sortie immaculée de l'immaculé Cœur de Jésus. Bien mieux, Dieu a pris dans le Cœur de son Fils l'immensité

---

(1) *Cant.* IV, 7. (2) Luc, I, 28. (3) *Cant.* II, 2. (4) *Eccli.* XXIV, 6. (5) *Sap.* VII, 26. (6) *Cant.* IV, 5. (7) *Cant.* IV, 8. (8) *Gen.* II, 18.

de ses mérites et de cette immensité il a façonné, construit, édifié cette créature admirable, unique, la plus belle qui soit, qu'on appelle la Très Sainte Vierge Marie (1).

Aussi Marie apparaît dans le monde aux yeux des hommes non seulement sans la tache originelle, mais encore immensément pure et belle, admirablement semblable à Jésus, établie dans une sorte d'égalité avec lui, approchant, comme dit saint Thomas, autant qu'une pure créature le peut, par l'immensité de ses grâces, de l'Immensité divine.

Et qu'on ne se fasse pas une difficulté de ce que Marie dans l'ordre des temps a précédé Jésus! Pour Dieu, le temps ne compte pas, n'est pas. Marie a été créée des mérites anticipés de Jésus, comme l'Église nous l'enseigne dans la bulle *Ineffabilis* et dans l'oraison de la fête de l'Immaculée-Conception. En ce sens, Marie est le plus beau fruit de la passion de Jésus et la fille bien-aimée de son Cœur sacré.

II. — Marie, nous le voyons, se sépare de nous par des distances incommensurables : elle est élevée au-dessus de nous à des hauteurs vertigineuses, puisqu'elle est semblable à Jésus et comme son égale, *adjutorium simile sibi*. Mais pour autant Marie se tient-elle étrangère à nous, indifférente à nos intérêts? Loin de nous ce blasphème!

Nous avons dit que Jésus et Marie furent le second vaisseau, appareillé par Dieu pour sauver les naufragés du premier. Si donc le vaisseau qu'à eux deux ils constituent, est souverainement beau, merveilleusement riche, divinement confortable, à n'en pas douter c'est à cause de nous, c'est pour accueillir, recueillir, hospitaliser, soigner, guérir, revivifier les pauvres réchappés, blessés ou transis de froid, de la catastrophe originelle. A nous donc tout ce qu'il y a de bon, de beau, d'aimable et de grand en Jésus et en Marie : à nous la Passion, à nous l'Immaculée-Conception, à nous la Résurrection, à nous l'Ascension et l'Assomption! A nous leur blancheur, leur sublimité, les trésors de leurs cœurs, à nous leur gloire et leurs immensités!

Mais à quel titre Marie est-elle devenue nôtre? Au titre le meilleur qui soit, au titre de mère. Nous savons qu'Ève, après avoir été formée du côté d'Adam, devint ensuite la mère du genre humain; ainsi Marie, une fois sortie immaculée de l'immaculé Cœur de Jésus, deviendra la mère de tous les chrétiens.

Comment Marie est-elle devenue notre mère? Par les souffrances du Calvaire, par la fécondité non plus de la volupté, mais de la douleur. Jésus et Marie ensemble ont souffert. La plus grande souffrance de Jésus a été de faire souffrir sa Mère, de briser son cœur maternel; l'unique souffrance

(1) *Gen.* II, 22.

de Marie a été de voir souffrir son divin Fils. Patiemment, généreusement, héroïquement, ensemble ils ont souffert pour expier nos péchés, obtenir notre pardon, nous récupérer l'état de grâce, la vie éternelle. Et ainsi ils nous ont enfantés. O sublime union de Jésus et de Marie! O sublime accord de deux âmes pour souffrir! O acte généreux du Christ, ô aide puissant de Marie, *adjutorium simile sibi!* Et de cet acte fécond nous naissons enfants de Dieu, beaux de la beauté de Jésus, beaux de la beauté de Marie. Les charmes de l'Immaculée-Conception, les vertus de Notre-Seigneur Jésus-Christ sont passés par le baptême dans nos âmes. Et voilà pourquoi saint Jean est au pied de la croix, le représentant de tous les régénérés, le délégué de tous les chrétiens. Et voilà pourquoi Jésus, au milieu des souffrances et des affres de la mort, dit à Marie : *Femme* (et non pas *mère*), *voici votre Fils*, et au disciple Jean et à nous tous par lui : *Voici votre mère* (1).

Ce jour-là donc vraiment Marie est devenue notre Mère et nous ses enfants.

III. — Mais une mère, une fois que son enfant est né, porte constamment au cœur un double souci, une double anxiété : nourrir son enfant et le protéger. Marie n'a pas échappé à ces deux lois de l'amour maternel. Elle veut nous nourrir; elle veut nous protéger.

1° Nous nourrir. De même qu'une mère de la terre nourrit son enfant de sa propre substance, ainsi Marie qui nous a enfantés sur le Calvaire veut de sa propre substance nous nourrir et nous alimenter. Comment le fera-t-elle? Par la sainte Eucharistie qui est sa propre chair, puisque c'est la chair de son Fils.

Il est pieux de croire que Jésus et Marie se sont concertés dans l'invention et l'institution de la sainte Eucharistie. Marie, dans un de ces entretiens profonds qu'elle eut avec son divin Fils, dut s'ouvrir à lui des besoins infinis que nous aurions d'une nourriture spirituelle et du désir infini qu'elle avait, elle, d'y satisfaire en nous nourrissant du meilleur d'elle-même. Et Jésus lui révéla son dessein éternel de nourrir de son corps et de son sang les hommes, régénérés par lui : « Et ainsi, quand je me serai donné, vous-même du même coup aurez donné le meilleur de vous-même. » Ainsi fut préparé et décidé le sacrement de l'Eucharistie, lait mystérieux, suprasubstantiel, dont Marie nourrit les âmes et les prémunit contre la mort éternelle.

2° Mais cette tendre Mère veut encore nous protéger contre les dangers du dehors. Jamais on ne vit mère plus attentive, jamais mère plus vigilante, jamais mère plus active. Depuis son trépas, n'étant plus soumise aux lois de l'espace, Marie se rend présente à tous ses enfants; toujours elle est au

---

(1) Jo. XIX, 26. 27.

milieu d'eux; toujours elle est descendue. Comme une nuée bienfaisante, elle enveloppe toute la terre, *sicut nebula texi omnem terram* (1). Marie est plus partout qu'elle n'est priée partout. Et pourtant comme elle est priée! Que d'*Ave!* que de cantiques! que de neuvaines! que de médailles! que de statues! que d'églises en son honneur! Toutes marques de notre confiance en elle; tous cris d'appel vers elle. Néanmoins, la présence de Marie est plus abondante, plus multipliée, car ses délices sont d'être avec les enfants des hommes *deliciæ meæ esse cum filiis hominum* (2).

CONCLUSION. — Nous comprendrons maintenant que saint Jean, dans l'*Apocalypse*, ch. XII, ait vu la Très Sainte Vierge Marie remplissant le ciel : *Signum magnum apparuit in cœlo : mulier*, car Marie est vraiment la plénitude et l'immensité où vit la religion.

Nous comprendrons qu'il l'ait vue enveloppée, toute rayonnante du soleil, *amicta sole*, car le Seigneur est avec elle, l'irradiant de ses rayons.

Nous comprendrons qu'il l'ait vue la lune sous ses pieds, *et luna sub pedibus ejus*, car le monde entier des choses visibles n'est qu'un escabeau sous ses pas.

Nous comprendrons qu'il l'ait vue couronnée d'étoiles, *in capite ejus corona stellarum duodecim*, car elle est la reine et l'admiration des Anges.

Nous comprendrons qu'il l'ait vue comme une mère, *in utero habens*, car nous sommes tous en elle, ses enfants.

Nous comprendrons qu'il l'ait vue dans les angoisses de l'enfantement, *cruciabatur ut pareret*, car jusqu'à la fin du monde Marie n'aura de cesse qu'elle ne nous ait tous enfantés à la gloire du ciel, comme elle nous a conçus à la grâce.

Nous comprendrons qu'il n'ait vu en dehors d'elle qu'un monstre, le démon, traînant après lui dans les replis de sa queue le tiers des étoiles du ciel, car en dehors de Marie, il n'y a que le démon, entraînant ses victimes et cherchant à dévorer les enfants de Celle qu'il hait : *draco magnus, rufus... cauda ejus trahebat tertiam partem stellarum. — stetit ante mulierem, ut cum peperisset filium ejus devoraret* (3).

---

(1) *Eccli.* XXIV, 6. (2) *Prov.* VIII, 31. (3) *Apoc.* XII, 1-4.

NIHIL OBSTAT :
P. BRICON,
Censor.

IMPRIMATUR :
Sagii, die XXVIII Februarii 1923.
CH. LECONTE,
v. g.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE. — § I. — Les apparentes rigueurs de Dieu 3
§ II. — La justice de la loi et la justice de la foi.. 4
§ III. — Saint Paul et l'Évangile 6

VUE D'ENSEMBLE du 3e traité de l'épître aux Romains ch. IX-XI ... 7

LEÇON XX. — Le problème juif; solutions fausses ch. IX, 1-24. 10
— XXI. — La culpabilité d'Israël; décharges et charges ch. IX, 25-X, 21 21
— XXII. — Le rejet des Juifs n'est ni total, ni définitif ch. XI en entier......................... 32

APPENDICE. — § I. — Les Juifs se convertiront-ils ? 43
A. Prophéties écrites............... 43
B. Prophéties réelles............... 48
§ II. — Quand se convertiront-ils ? 56

UNE PETITE THÉOLOGIE SUR LA T. S. VIERGE, d'après Rom. V, 12-19. 59



IMPR. DE MONTLIGEON, LA CHAPELLE-MONTLIGEON (ORNE). — 13299-3-23.

†
J.-M.-J.

Chanoine GESLIN
Professeur d'Écriture Sainte au Grand Séminaire de Sées (Orne)

La demi-heure d'Écriture Sainte

à base scientifique, à but apostolique

L'ÉCRITURE SAINTE DIVINEMENT INSPIRÉE EST :

1° le meilleur livre de doctrine pour l'instruction des ignorants ;
2° le meilleur livre de controverse pour la réfutation des erreurs ;
3° le meilleur livre d'exhortation pour le redressement des pécheurs ;
4° le meilleur livre de spiritualité pour faire des chrétiens parfaits et agissant

(II *Tim.*, III, 16-17)

QUATRIÈME FASCICULE

ÉPITRE AUX ROMAINS

La Morale chrétienne (*Rom.*, XII-XVI) (*fin*).

Paul est un océan de la plus pure et de la plus profonde sagesse...
Tout ce que je sais — si je sais quelque chose — je le tiens non de mon intelligence, ni de mes moyens, mais du commerce continu avec ce grand homme.

S[t] Jean Chrysost.



Chez l'Auteur :
GRAND SÉMINAIRE DE SÉES (ORNE)

IMPRIMERIE DE MONTLIGEON (ORNE) | ŒUVRE DES SAINTS ANGES ALENÇON (ORNE)

1923

Mgr Cloutier, évêque de Trois-Rivières (Canada) :

*.. J'ai parcouru ces pages où vous exposez de façon claire et complète, originale aussi et attrayante en dépit des difficultés du sujet le plan et tous les développements de l'*Épître aux Romains *Vous avez raison de dire que votre travail est* à base scientifique, *car la méthode que vous suivez dénote une maîtrise peu ordinaire de la matière traitée, et* à but apostolique, *puisque vous ne vous proposez rien d'autre que d'aider à la formation des clercs et de contribuer à rendre plus facile au clergé l'obéissance aux directions pontificales qui prescrivent la prédication de la Sainte Écriture, de préférence à tout le reste.*

Mgr Nègre, auxiliaire de Viviers :

*Ce travail, fruit de vos études et d'un long enseignement, je voudrais le voir entre les mains des prêtres et des séminaristes. Les fascicules de l'*Épître aux Romains, *grâce à vos vues d'ensemble, aux savantes analyses, à la disposition typographique, présentent au lecteur un attrait irrésistible. Quand on a commencé, on veut aller jusqu'au bout.*

M. le Chanoine Guesdon, ancien professeur d'Écriture Sainte :

A mon avis, votre commentaire est appelé à fournir une contribution sérieuse à l'exégèse paulinienne.

Sur un sujet déjà si fouillé, auriez-vous trouvé le secret d'être neuf ? Il est vrai que la pensée de l'Apôtre est si profonde qu'on peut toujours creuser sans prétendre en épuiser le fond.

Sa grammaire « qui sent l'étranger » déconcerte trop souvent les débutants. Votre traduction, tout en demeurant fidèle, s'anime d'un tour vif et dégagé.

Quant à votre procédé d'exposition, aussi rigoureux qu'original, il me paraît vraiment digne d'être loué sans restriction On convient que cette épître est une thèse ; mais je ne soupçonnais pas, je l'avoue, de la part de l'Apôtre, une logique aussi serrée et déductive dont vous nous découvrez et signalez si nettement la marche.

M. l'abbé Hébert, curé d'Étretat :

J'ai lu et relu vos deux premiers fascicules et je vous exprime toute ma reconnaissance pour le bien que j'ai tiré de cette lecture. Avec vous c'est grand plaisir d'étudier l'E. aux R. ; il semble qu'il n'y a rien de plus clair que cette doctrine de la justification quand on l'étudie avec votre commentaire. J'ai hâte de continuer cette étude dans les fascicules suivants. Agréez toute ma reconnaissance pour le plaisir et le profit que vous m'avez procurés.

Épître aux Romains

La Morale chrétienne (*Rom.*, xii-xvi (*fin*)

Vue d'ensemble.

La morale, qui indique à l'homme les actions qu'il doit accomplir pour atteindre sa fin, comprend deux parties : les devoirs envers Dieu et les devoirs envers les sociétés au milieu desquelles il vit.

Les hommages de l'homme envers Dieu se réduisent à un seul acte, mais qui doit prendre tout l'être et toute l'existence : le sacrifice de sa propre personne par la fuite du péché mortel, par la fuite du péché véniel et par une générosité spontanée à faire des actes de simple conseil.

Les devoirs de l'homme envers la société de ses semblables se répartissent sous deux chefs, selon que la société est religieuse ou civile.

L'homme dans la société religieuse n'est qu'un membre, qu'un rouage. Son devoir consistera donc à remplir le rôle qui lui est assigné; dans l'accomplissement de ce devoir saint Paul discerne trois degrés de perfection : la simple justice, la charité ordinaire, l'héroïsme ou charité consommée.

L'homme dans la société civile est tenu à trois choses : à l'obéissance à l'égard des chefs, au paiement des impôts pour la convenable sustentation des chefs, enfin à la charité à l'égard des concitoyens.

Illuminé déjà des lueurs qui annoncent le jour de l'éternité — tant sa vie ici-bas est éphémère ! — le chrétien doit se hâter dans l'accomplissement des devoirs précédents, fuyant le péché, œuvre des nuits, et se revêtant du Christ, vêtement du jour éternel.

Outre ces obligations générales, des devoirs spéciaux s'imposent aux fidèles de l'Église primitive : les devoirs envers ceux d'entre eux qui, venant du judaïsme, n'osent par scrupule se dégager de ses prescriptions abrogées. A cette occasion, saint Paul partage délicatement les conseils entre les Gentils et les Juifs : que les premiers de conscience plus large ne méprisent pas les seconds; que les seconds ne s'effarouchent pas des libertés que prennent les premiers ! Que les uns et les autres agissent avec une conscience bien formée ! Que les Gentils évitent de donner et les Juifs de recevoir le scandale ! Que les Gentils s'imposent de se plier

aux exigences de conscience des Juifs ! Enfin, que tous, loin de se scandaliser, s'édifient mutuellement !

La partie morale ainsi terminée, saint Paul passe à la conclusion de sa lettre: il y expose le motif qui l'a poussé à écrire aux Romains et le projet qu'il forme d'aller les voir.

Un post-scriptum très long et très affectueux salue tous les bienfaiteurs et tous les amis.

Plan général du présent fascicule.

Les devoirs	Envers Dieu : l'anéantissement en esprit de sacrifice (Leçon XXIII).			xii.	℣. 1.
	Envers le prochain	Membre de la société chrétienne (Leçon XXIV).	Le bien		℣. 2-8.
			Le mieux		℣. 9-13.
			Le parfait		℣. 14-21.
		Membre de la société civile (Leçon XXV).	Envers l'autorité. Obéissance.	xiii.	℣. 1-5.
			Envers l'autorité. Impôt		℣. 6-7.
			Envers les concitoyens : charité		℣. 8-10.
	Leur urgence : la nuit du temps est presque finie, le jour de l'éternité est tout proche (Leçon XXVI)..............................				℣. 11-14.
	Conduite a l'égard des consciences faibles (Leçon XXVII) : Traité de la conscience et du scandale..............			xiv-xv	℣. 13.
Terminaison de la lettre (Leçon XXVIII) : Pourquoi saint Paul a écrit aux Romains				xv.	℣. 14-33.
Post-scriptum (Leçon XXIX) : Salutations aux amis................				xvi.	



LEÇON XXIII

Devoirs du chrétien envers Dieu : le sacrifice de sa propre personne, XII, 1.

TEXTE

XII. 1. Obsecro itaque vos, fratres, per misericordiam Dei, ut exhibeatis corpora vestra hostiam viventem, sanctam, Deo placentem rationabile obsequium vestrum.

XII. [1] *Je vous engage, mes frères, par la miséricorde de Dieu, à offrir vos personnes en victime vivante, sainte, agréable à Dieu ; telle est votre raisonnable adoration.*

EXPLICATION TEXTUELLE : *obsequium* = *cultum.*

SCHÉMA

Devoirs envers Dieu.	L'ADORATION *obsequium* par le SACRIFICE DE SOI.	I. NOTION de ce sacrifice.	1° Son *terme* : Dieu.....	*Ut exhibeatis Deo.*
			2° Son *acte* : l'anéantissement.................	*Hostiam.*
			3° Sa *matière* : toute la personne.............	*Corpora vestra.*
		II. SES DEGRÉS.	1° La fuite du *péché mortel*, ou maintien de la vie surnaturelle	*Viventem.*
			2° La fuite du *péché véniel* ou sainteté	*Sanctam.*
			3° La générosité *à plaire à Dieu* dans les œuvres spontanées............	*Deo placentem.*
		III. SA CONVENANCE PARFAITE.		*Rationabile obsequium vestrum*

COMMENTAIRE

℣. **1.** Les devoirs envers Dieu tiennent en un seul mot : *adorer*. Mais ce devoir de l'adoration, comment l'accomplir ? Comment rendre nos hommages à Dieu ? Question sur laquelle on discutait alors, semble-t-il, beaucoup. Quant au culte public, on était renseigné : il y avait la divine liturgie, la sainte Cène qui pour les Juifs périmait les sacrifices mosaïques et remplaçait pour les Gentils les cultes idolâtriques. Mais le culte personnel, intérieur, comment pouvait-on, devait-on l'exercer ? L'Apôtre va répondre

à cette anxiété en une seule phrase — mais combien riche et suggestive ! — qui ouvrira la longue série des traités ascétiques.

L'adoration personnelle, le culte privé consiste, dit-il, dans *le sacrifice de nos propres personnes.*

Pour entrevoir les grandes richesses que cache ce verset, analysons-le d'après le schéma précédent; nous verrons d'abord ce qu'est le sacrifice que Dieu nous demande : l'anéantissement de nous-mêmes; ensuite quels en sont les degrés; enfin, quelle en est la profonde sagesse.

§ I. — Notion du sacrifice exigé par la morale chrétienne.

Pour procéder avec ordre, nous dirons :

1° Quel est *le terme* de nos adorations : Dieu;

2° Quel en est *l'acte :* le sacrifice;

Quelle est *la forme* de cet acte : l'esprit de sacrifice;

3° Enfin quelle en est *la matière :* nos personnes.

1° Dieu, cause finale ou terme de notre adoration : *ut exhibeatis Deo.* — Un voyage est précisé par sa destination, une entreprise par son but; ainsi nos adorations seront définies par leur objet qui est Dieu. Or qu'est-ce que Dieu? Au défaut des hommes qui n'ont pu le définir, Dieu s'est lui-même défini : Je suis celui qui est (*Ex.*, III, 14). Cette définition de Dieu que Moïse, revenu de la vision du buisson ardent, nous a transmise et que l'Église officiellement nous propose, a fait par sa justesse, sa profondeur et son ampleur l'admiration des philosophes qui n'avaient pu la découvrir. Et il s'est ainsi trouvé que le christianisme, religion positive et mystérieuse, a donné à la philosophie, par cette seule brève proposition, sa clef de voûte et son couronnement : la foi a sauvé et exalté la raison.

La raison, en effet, devait arriver à cette définition de Dieu. La contemplation du mouvement du monde, la constatation de sa contingence conduisaient l'homme à l'existence d'un être, moteur immobile et auteur des autres. Et cet être, reconnu indépendant de tous les autres, devait être reconnu nécessaire, sous peine d'avoir été amené lui-même et déterminé à l'existence par un autre, antérieur à lui; sous peine donc de n'être plus indépendant. Mais qu'est-ce qu'un être nécessaire, sinon *un être dont l'essence est d'exister ?* Et ainsi la définition du Dieu qui apparut à Moïse, près de l'Horeb, est l'aboutissement de la philosophie.

De plus, elle est la base de toute la théodicée, comme nous allons voir brièvement.

Dieu nécessaire ne peut être que simple, c'est-à-dire incomposé; autrement il serait dépendant de celui qui l'a composé et des parties qui le composent. Si Dieu est simple, il ne sera composé ni de parties locales, ni

de parties successives, ni de matière et forme, ni de puissance et acte, ni d'essence et d'existence. Il sera donc spirituel et éternel.

Dieu nécessaire est illimité en ses perfections; autrement il dépendrait de celui qui l'a limité. Si Dieu est illimité, il est souverainement parfait et unique.

Dieu étant l'Être par essence, nous sommes, nous, par élimination rigoureuse, des néants. Or, nous avons été créés pour lui rendre hommage, l'adorer.

2° L'ACTE DE L'ADORATION : LE SACRIFICE; SA FORME. L'ESPRIT DE SACRIFICE. — Comment adorerons-nous Dieu? En reconnaissant par des actes ce qu'il est et ce que nous sommes; en lui disant effectivement : je ne suis pas, vous êtes. Notre devoir sera donc d'incliner notre être de néant devant son Être absolu, de nous anéantir.

Or, tout acte est composé de forme et de matière : la forme est l'esprit, l'intention, l'âme qui anime l'acte; la matière est le fait extérieur qui est animé par l'intention. Dans l'acte de l'adoration, la forme sera l'esprit d'anéantissement en vue d'adorer Dieu; la matière sera constituée des actions extérieures que notre esprit d'anéantissement aura suggérées et animées.

L'esprit d'anéantissement en effet, tendance profonde à nous prosterner devant l'Être Immense, Infini, Éternel, Tout-Puissant, veut prendre corps en des actions extérieures qui le traduisent, le manifestent et l'achèvent. Ces actions extérieures seront des anéantissements pratiques, c'est-à-dire, des diminutions, des abaissements, des retranchements, des suppressions de notre être de néant ou de ce qui lui appartient; ce seront, disons tout d'un mot, DES SACRIFICES.

Le sacrifice est donc composé de deux éléments, de l'esprit d'adoration et d'une destruction extérieure qui lui fait corps.

En ascèse, comment appellerons-nous l'esprit d'anéantissement? L'humilité. L'humilité ne fait donc qu'un avec l'anéantissement d'esprit : elle est donc à la base de nos devoirs envers Dieu et repose sur une très exacte connaissance de Dieu. C'est elle l'âme du sacrifice dont nous allons voir maintenant le corps et qui est l'obéissance.

3° MATIÈRE DU SACRIFICE : NOS PERSONNES, *corpora vestra hostiam.* — La matière du sacrifice, l'objet sacrifié, bref tout ce qui est diminué, détruit, anéanti, s'appelle *victime* ou *hostie*. Cette appellation est tirée de ces sacrifices publics qui furent pratiqués en tout lieu et en tout temps, chez les païens et chez les Juifs, comme manifestations de l'esprit intérieur d'adoration et de sacrifice dont nous venons de parler.

Et saint Paul, avec une certaine complaisance accentuée, semble dire aux chrétiens : maintenant ce ne sont plus des taureaux, des génisses, des béliers, des boucs, des agneaux, de la farine, de l'huile, du vin, de l'encens

qu'il faut offrir à Dieu et détruire en l'honneur de son être souverain, c'est vous-mêmes, ce sont vos propres personnes.

Vos propres personnes, *corpora vestra*, σώματα ὑμῶν. Saint Paul ne dit pas que la victime doit être uniquement notre chair, ni uniquement notre esprit, mais les deux, mais la personne entière, *corpora vestra*.

Mais comment s'opérera ce sacrifice de nos propres personnes? Faudra-t-il nous détruire? nous suicider? Non. Dieu veut que nous soyons, que nous vivions notre vie. Faudra-t-il anéantir nos facultés par des abrutissements déraisonnables qu'on a vu pratiquer souvent en dehors du christianisme et parfois chez les chrétiens? Non, Dieu ne nous demande que l'anéantissement de nos initiatives propres et égoïstes, que la canalisation de nos facultés dans le lit des volontés divines, en un mot Dieu ne nous demande, comme culte privé, autre chose que l'obéissance. Et voilà pourquoi l'obéissance a toujours été préférée par Dieu à tous les sacrifices extérieurs, car l'obéissance est le sacrifice total, plénier et adéquat que Dieu exige de nous.

Or, comment s'obtient cette obéissance? Pour l'intelligence, elle s'obtient par la foi qui nous déprend de nos propres pensées et nous adapte à celles de Dieu; pour la volonté, par l'espérance qui fait converger vers les seuls biens éternels et futurs nos désirs, instinctivement cupides des choses terrestres; pour la mémoire, l'imagination et les sens, par leur recueillement; pour l'activité morale et physique, par la soumission aux commandements de Dieu et de l'Église.

§ II. — Degrés dans le sacrifice de soi.

L'obéissance dont le champ d'action s'étend de l'esprit à la chair, d'un bout à l'autre de l'être humain, a trois phases ou degrés.

Quand j'obéis à Dieu dans ses ordres graves, je parcours la première phase, je m'en tiens au premier degré.

Quand j'obéis à Dieu dans ses ordres moindres, je parcours la seconde phase, je franchis le second degré.

Quand, allant plus outre, j'exécute les seuls désirs et conseils de Dieu, je parcours la troisième phase, je m'élève au troisième degré.

Or, en obéissant aux ordres graves j'évite le péché mortel et je conserve la *vie* de la grâce. Aussi saint Paul nous demande-t-il de faire de nos personnes d'abord des victimes vivantes, *hostiam viventem*, c'est-à-dire animées de la vie de la grâce.

En obéissant aux préceptes de moindre importance, j'évite le péché véniel, je me détache des moindres attaches terrestres, je deviens saint. Aussi l'Apôtre nous demande-t-il ensuite de faire de nos personnes des victimes saintes, *hostiam sanctam*.

En obéissant aux simples désirs de Dieu, en m'ingéniant à faire positivement des actes d'adoration, je me rends délectable à la souveraine majesté; et voilà pourquoi saint Paul nous demande en troisième lieu de faire de nos personnes des victimes agréables à Dieu : *hostiam Deo placentem.*

§ III. — Sagesse admirable de ce culte de Dieu.

Ainsi le culte divin peut se définir, d'après saint Paul, un anéantissement d'esprit et d'acte des hommes, êtres de néant, dans le but d'honorer l'Être infini de Dieu.

Rien de plus *profond* que ce culte : l'Être souverain que Dieu est demande d'être honoré par l'anéantissement de cœur et d'acte de ses créatures.

Rien de plus *opportun*. Le péché, qui déshonora Dieu, a l'orgueil pour âme et la désobéissance pour corps; l'acte réparateur sera le sacrifice qui a l'humilité pour âme et pour corps tout acte d'obéissance. Le péché fut une adoration du moi et conséquemment du néant qu'il est; le culte voulu par saint Paul est une adoration de Celui qui est par l'anéantissement du moi.

Rien de plus *étendu :* tout l'homme, son organisme, ses facultés, ses sens, sa volonté, son intelligence sont assujettis au vouloir divin. L'intelligence se pliera par la foi à toute révélation divine; les désirs se plieront par l'espérance à toute promesse céleste; les actes se plieront par l'obéissance à tout précepte d'En-Haut.

Rien de plus *satisfaisant pour Dieu*, car la souveraine sagesse, par la parfaite coopération de l'homme, verra ses éternels desseins réalisés.

Rien de plus *satisfaisant pour l'homme*, car, l'homme en contact perpétuel, en communion continue avec l'Être Infini, par l'obéissance, verra comblée la plénitude de ses infinis besoins de plus être.

Rien de plus *simple*, car la multitude des prescriptions se ramène à l'unité d'un seul acte : *l'adoration sacrificielle par le renoncement et l'anéantissement*, et aussi à l'unité d'un idéal suprême : *être victime d'holocauste.* L'holocauste en effet, dans lequel la victime était totalement anéantie par le feu, constituait le plus parfait des sacrifices antiques. Ainsi le feu du ciel, qui est l'amour divin, allumera, enflammera et consumera le sacrifice dont l'homme a égorgé la victime par l'obéissance.

Et saint Paul a bien le droit de proclamer, triomphant, que le sacrifice de soi est le culte logique, raisonnable, judicieux, sage, qui s'impose à tout homme sur terre : *rationabile obsequium.*

NOTE. — VUE GÉNÉRALE SUR LE SACRIFICE.

Nous ne voulons pas quitter cette leçon sans donner la théorie générale du sacrifice, afin de montrer comment le sacrifice dont parle saint Paul prend place dans la théologie.

Nous verrons d'abord ce qu'est le sacrifice en soi, indépendamment de toute contingence; ensuite ce qu'il a été historiquement.

I. — Tout sacrifice est composé de trois parties : 1° de l'*oblation* ou *offrande* par laquelle en rendant à Dieu quelque chose de ce qu'il nous donna, nous reconnaissons le souverain domaine qu'il exerce sur nous; 2° de l'*immolation* ou destruction par laquelle en détruisant quelque chose de ce qui est nous-mêmes ou à nous, nous reconnaissons l'Être souverain de Dieu et notre propre néant; 3° enfin, de la *communion*, par laquelle Dieu, satisfait de l'acquit de nos devoirs précédents, commence de se donner à nous.

Ainsi le souverain domaine de Dieu est honoré par l'oblation; son Être essentiel par l'immolation et, fin de l'homme, Dieu par anticipation, se donne à nous dans la communion. La communion dans les sacrifices se fait sous l'acte de la manducation pour signifier que Dieu commence de nous rassasier ici-bas après nos premiers commencements d'adoration et sera notre éternel rassasiement après notre intégral sacrifice.

Il y a deux sortes de sacrifice : le sacrifice *ascétique*, celui dont nous avons parlé dans le corps de cette leçon et qui consiste dans l'immolation de nous-mêmes à Dieu; le sacrifice *liturgique* qui est l'expression extérieure et publique du sacrifice ascétique.

II. — Or, depuis le péché d'Adam, aucun sacrifice ne peut être agréable à Dieu, ni s'élever vers Lui en odeur de suavité.

Et voilà pourquoi le Fils de Dieu est venu sur la terre, disant à son Père : *Les sacrifices des hommes ne vous plaisent point. Alors j'ai dit : me voici pour faire votre volonté. Me voici* : c'est l'offrande. *Je ferai votre volonté* : c'est l'immolation (*Ps.* XXXIX).

Et Jésus fit de toute sa vie un sacrifice qu'il consomma sur la croix par sa mort, totale destruction de son être en l'honneur de la divine Majesté. En retour, Dieu lui donna une infinie divinisation de sa nature humaine, une gloire et des délices sans fin à sa droite. *Obediens factus est usque ad mortem, mortem autem crucis, propter quod et Deus exaltavit illum et donavit illi nomen quod est super omne nomen* (*Phil.*, II, 8, 9). *Notas mihi fecisti vias vitæ, adimplebis me lætitia cum vultu tuo, delectationes in dextera tua usque in finem* (*Ps.* XV).

Tel fut le sacrifice ascétique du Christ.

Mais il institua un sacrifice liturgique, reproduction intégrale de son

sacrifice de la croix. Là, dissimulant son corps sous l'apparence du pain, son sang sous l'apparence du vin, afin que ce soit un mystère de foi, il prolonge l'immolation du Calvaire à tous les lieux, *in omni loco* (*Mal.*, I, 11) et à tous les temps qui s'écouleront jusqu'à son retour, *donec veniat* (I, *Cor.* XI, 26), réalisant la prophétie qui l'avait annoncé comme prêtre éternel à la manière de Melchisédech, ce prêtre du Très-Haut qui vivait au temps d'Abraham et offrait le pain et le vin.

Du fait que Jésus adore et expie pour nous, nous ne sommes pas pour autant dispensés de notre sacrifice individuel, soit ascétique, soit liturgique.

Nos offrandes et nos immolations, compléments exigés de la Passion de Jésus (*Col.*, I, 24), doivent s'appuyer à elle, afin de monter par elle jusqu'à Dieu, comme le lierre impuissant se cramponne au chêne vigoureux et s'élève par lui dans les airs. Ainsi s'expliquent les innombrables textes scripturaires qui nous demandent d'agir et de souffrir dans le Christ, afin que nous puissions régner et nous asseoir avec Lui; ainsi faut-il également entendre ce verset que nous avons analysé dans la présente leçon.

Notre sacrifice liturgique sera celui-là même du Christ; prêtres avec Jésus, nous offrirons à Dieu son Père l'unique victime, la fleur de l'humanité qu'il est; et en plus nous offrirons la matière du sacrifice et tous les accessoires du culte, les pierres de l'autel, les ornements et le temple lui-même qui doit être un cadre magnifique de l'Action par excellence.

Le culte mosaïque, qui précéda la venue du Christ, avait pour but de préfigurer tous ces sacrifices : on y voyait l'holocauste signifiant la destruction totale; l'oblation symbolisant l'offrande; les repas rituels désignant la communion.

Et notre liturgie de la Messe, reproduction du mystère de la Croix, a également l'offrande dans l'*Offertoire ;* l'immolation dans la *Consécration* du corps et du sang de Jésus-Christ et leur mystique séparation; enfin la communion dans la manducation sacramentelle des saintes espèces.

LEÇON XXIV

Devoirs du chrétien en tant que membre de la société religieuse, XII, 2-21.

TEXTE

2. Et nolite conformari huic sæculo; sed reformamini in novitate sensus vestri, ut probetis quæ sit voluntas Dei bona et beneplacens, et perfecta.

3. Dico enim, per gratiam quæ data est mihi, omnibus qui sunt inter vos, non plus sapere quam oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem, et unicuique sicut Deus divisit mensuram fidei.

4. Sicut enim in uno corpore multa membra habemus, omnia autem membra non eumdem actum habent.

5. Ita multi unum corpus sumus in Christo, singuli autem alter alterius membra :

6. Habentes autem donationes, secundum gratiam quæ data est nobis, differentes : sive prophetiam secundum rationem fidei;

7. Sive ministerium in ministrando, sive qui docet in doctrina;

8. Qui exhortatur in exhortando, qui tribuit in simplicitate, qui præest in sollicitudine, qui miseretur in hilaritate.

9. Dilectio sine simulatione; odientes malum, adhærentes bono:

[2] *N'allez pas vous adapter à ce siècle, mais prenez la forme de l'esprit nouveau qui vous conduira à éprouver ce qu'est la volonté divine, à savoir quel est le bien, quel est l'agréable, quel est le parfait.*

[3] *En vertu de la grâce qui m'a été donnée, je vous dis à chacun de vous tous de ne pas élever vos désirs au-delà de ce qu'il faut, mais de les pousser jusqu'à la sagesse, chacun selon la mesure de foi que Dieu lui a donnée.* [4] *De même, en effet, que notre corps, qui est un, a beaucoup de membres et que tous les membres n'ont pas la même fonction,* [5] *ainsi tous, tant nombreux que nous sommes, nous ne constituons qu'un seul corps dans le Christ, chacun les membres les uns des autres ;* [6] *nous avons des dons différents selon la grâce qui nous a été faite. Si nous avons le don de prophétie, c'est en conformité avec la foi ;* [7] *si nous sommes diacres, c'est pour bien servir ; si nous sommes chargés de l'enseignement, c'est pour bien instruire ;* [8] *si nous exhortons, faisons-le comme il faut ; que le distributeur d'aumônes soit simple ; le président, actif ; l'homme d'œuvres, joyeux !*

10. Charitate fraternitatis invicem diligentes; honore invicem prævenientes;

11. Sollicitudine non pigri; spiritu ferventes, Domino servientes;

12. Spe gaudentes; in tribulatione patientes; orationi instantes;

13. Necessitatibus sanctorum communicantes; hospitalitatem sectantes.

14. Benedicite persequentibus vos : benedicite, et nolite maledicere.

15. Gaudere cum gaudentibus, flere cum flentibus.

16. Idipsum invicem sentientes; non alta sapientes, sed humilibus consentientes. Nolite esse prudentes apud vosmetipsos.

17. Nulli malum pro malo reddentes; providentes bona, non tantum coram Deo, sed etiam coram omnibus hominibus.

18. Si fieri potest, quod ex vobis est, cum omnibus hominibus pacem habentes;

19. Non vosmetipsos defendentes, charissimi; sed date locum iræ : scriptum est enim : *Mihi vindicta : ego retribuam, dicit Dominus.*

20. Sed si esurierit inimicus tuus, ciba illum; si sitit, potum da illi : hoc enim faciens, carbones ignis congeres super caput ejus.

21. Noli vinci a malo, sed vince in bono malum.

[9] *Ayez une charité sincère, concevant l'horreur du mal et l'amour du bien.* [10] *Chérissez-vous fraternellement les uns les autres et prévenez-vous mutuellement de respect.* [11] *Dans vos devoirs d'état, pas de paresse : c'est l'Esprit qui vous enflamme et le Seigneur que vous servez.* [12] *Mettez votre seule joie dans l'espérance : soyez donc patients dans la tribulation et persévérants dans la prière.* [13] *Prenez part aux nécessités des saints et poursuivez l'hospitalité.*

[14] *Bénissez vos persécuteurs, bénissez-les et ne les maudissez pas.* [15] *Réjouissez-vous avec ceux qui se réjouissent et pleurez avec ceux qui pleurent,* [16] *mettant vos sentiments en harmonie avec ceux de vos frères. N'aspirez pas aux choses élevées, mais laissez-vous attirer à ce qui est bas ; ne devenez pas sages à vos propres yeux.* [17] *Ne rendez à personne le mal pour le mal, préoccupés de faire bien devant le public.* [18] *Autant qu'il est en vous, vivez en paix, s'il est possible, avec tout le monde.* [19] *Ne vous vengez pas vous-mêmes, bien-aimés ; laissez agir la colère divine, car il est écrit :* C'est à moi de venger, c'est moi qui châtierai, dit le Seigneur. [20] *Si ton ennemi a faim, donne-lui à manger ; s'il a soif, donne-lui à boire. En agissant ainsi, tu amasseras sur sa tête un brasier de feu.* [21] *Ne te laisse pas vaincre par le mal, mais triomphe du mal par le bien.*

EXPLICATIONS TEXTUELLES

℣. 2. Le texte grec met l'article devant les trois adjectifs : ce qui nous invite à les voir non comme des qualificatifs de θέλημα, *voluntas*, mais comme des noms neutres.

℣. 3. *Non plus sapere quam oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem*, ὑπερφρονεῖν παρ' ὃ δεῖ φρονεῖν, ἀλλὰ φρονεῖν εἰς τὸ σωφρονεῖν. Saint Paul montre ici sa science des nuances du langage hellénique : ne pas désirer au-delà de ce qu'il faut désirer, mais désirer jusqu'à la sagesse : ne pas dépasser la limite, mais aller jusqu'à elle.

℣. 6. *Secundum rationem fidei*. Il est évident qu'un devoir est imposé ici; par ailleurs le terme *fides* a le sens objectif d'objet de foi et non le sens subjectif de don de foi (LAGRANGE). Il faut donc conclure que *secundum rationem* doit indiquer le rapport, la proportion, la convenance de la prédication avec le dogme, objet de la croyance.

℣. 17. La *Vulgate* ajoute à tort *non tantum coram Deo sed etiam*.

(*Voir le schéma ci-après.*)

EXPLICATION DU SCHÉMA

Saint Paul, dans la leçon précédente, a exposé quelle devait être notre attitude en face de Dieu : l'attitude du sacrifice. Maintenant il va tracer les devoirs qui nous relient les uns aux autres comme membres de la société chrétienne.

Et d'abord il nous donne le principe général, savoir que nous devons quitter l'esprit et les façons du siècle pour prendre l'esprit de la société nouvelle, l'Église, dans laquelle nous sommes entrés. Cet esprit nous enseignera deux choses : il nous suggérera d'abord notre fonction dans l'organisme social de l'Église, ensuite il nous apprendra quels sont les trois degrés de perfection dont cette fonction est susceptible : la simple justice, la charité ordinaire, enfin la charité héroïque.

Et saint Paul passe au développement de ces trois degrés de nos devoirs d'état. Le premier degré est que nous nous enfermions dans notre rôle social bien délimité, sans prétendre à tout autre, pour le motif que nous sommes chacun un membre nettement distinct, ayant notre fonction propre dans le corps de l'Église. D'où l'Apôtre, à titre d'exemple, énumère les fonctions les plus en vue avec le relief que chacune doit présenter dans son exercice.

Mais la justice n'épuise pas nos devoirs chrétiens : nous devons aimer. Il y a deux degrés dans la charité : la charité essentielle et la charité héroïque ou parfaite.

La charité essentielle peut être envisagée en ses quatre causes, dans son principe, dans sa forme, dans son but et dans son objet. Dans son principe, elle doit être sincère; dans sa forme, elle doit être active; dans son but, elle doit regarder le ciel; dans son exercice et son objet, elle doit s'appliquer aux frères nécessiteux et aux étrangers.

La charité héroïque est beaucoup plus difficile : intérieurement, le chrétien parfait bénit ses ennemis et prend les sentiments de ses amis, souffrant avec eux, se réjouissant avec eux; extérieurement, il ne se venge

SCHÉMA

LES DEVOIRS DU CHRÉTIEN, MEMBRE DE L'ÉGLISE

- **§ I. PRINCIPE GÉNÉRAL**
  - Ce qu'il faut faire. — Ne pas prendre les manières du siècle, mais l'esprit de la société nouvelle……
  - Pourquoi ? Pour savoir quelle est la volonté de Dieu……
    - Quel est le bien……
    - Quel est le mieux……
    - Quel est le parfait……
  - ℣. 2.
- **§ II. LES TROIS PHASES**
  - **A. LE BIEN ou le devoir strict.**
    - 1° *Principe.*
      - 1re *Proposition.* — Ne pas pousser ses désirs au-delà de son rôle……
      - 2e *Proposition.* — Mais les pousser jusqu'à la sagesse……
      - ℣. 3.
    - 2° *Explication*
      - de la 1re *proposition*
        - De même qu'un corps a beaucoup de membres sans qu'aucun ait la même fonction……
        - Ainsi nous faisons dans le Christ un seul corps, étant chacun le membre de l'autre……
        - ℣. 4-5.
      - de la 2e *proposition.*
        - Nous avons reçu de Dieu des dons différents qui impliquent des devoirs…… ℣. 6_1.
        - Énumération.
          - Le prophète doit parler selon l'analogie de la foi…… ℣. 6_2.
          - Le diacre doit être tout entier à son service…
          - Le docteur doit être savant……
          - Le prédicateur doit exhorter…… ℣. 7.
          - Le distributeur d'aumônes doit être généreux……
          - Le président doit être actif et vigilant……
          - L'homme d'œuvres doit être plein d'entrain… ℣. 8.
  - **B. LE MIEUX ou la charité ordinaire**
    - La cause *efficiente*, le cœur, doit être *sincère*……
      - Quant aux principes
        - Détestation du mal……
        - Adhésion au bien.
        - ℣. 9.
      - Quant aux personnes
        - Affection mutuelle……
        - Respect réciproque
        - ℣. 10.
    - La cause *formelle* doit être *active*……
      - L'*esprit* sera la ferveur spirituelle……
      - Le *motif* sera le service du Seigneur……
      - ℣. 11.
    - La cause *finale* doit être joyeusement envisagée, d'où……
      - Patience dans l'épreuve……
      - Persévérance dans la prière…
      - ℣. 12.
    - La cause *matérielle* consiste dans……
      - Les frères nécessiteux qu'il faut soulager……
      - Les étrangers qu'il faut hospitaliser……
      - ℣. 13.
  - **C. LE PARFAIT ou la charité héroïque.**
    - *Sentiments.*
      - 1° Bénir ses ennemis…… ℣. 14.
      - 2° Prendre les sentiments d'autrui…… ℣. 15-16_1.
      - 3° Estimer tout le monde également…… ℣. 16_2.
    - *Actes.*
      - 1° Ne pas punir par le mal le mal reçu…… ℣. 17-19.
      - 2° Rendre le bien pour le mal…… ℣. 20-21.

pas, sacrifie de ses droits, quand il peut, et même — comble de charité — couvre de ses bienfaits son ennemi, triomphant du mal par le bien.

C'est ainsi que saint Paul, en quelques mots merveilleux de justesse et de compréhension, en quelques lignes admirables d'envergure et de progression, décrit la courbe de la morale chrétienne. Les siècles futurs s'échelonneront sur les étapes qui la jalonnent, depuis la simple justice jusqu'à l'héroïsme de l'ascétisme le plus élevé.

COMMENTAIRE

§ I. — PRINCIPE GÉNÉRAL.

℣. **2.** Deux propositions le partagent, l'une négative : *ne vous adaptez pas à ce siècle ;* l'autre positive : *conformez-vous à votre esprit nouveau.* Rien de plus rationnel que ce double conseil fondamental. Nous, hommes, nous vivons en société; or, dans notre société humaine, deux esprits contraires circulent, se taillant dans la masse informe deux corps irréductiblement opposés; l'esprit du monde fait le bloc amorphe des méchants et des impies; l'esprit de Jésus-Christ constitue et édifie l'Église *ou société des justes.* Impossible d'éviter l'alternative des deux esprits; impossible de n'appartenir pas à l'un ou à l'autre corps. Saint Paul nous demande de quitter définitivement le premier esprit qui n'en est pas un, pour adopter pleinement le second qui est vraiment notre esprit, car il est notre fin et notre bonheur. Mais l'esprit de l'Église, l'esprit nouveau, recommandé par saint Paul, est *souverainement actif ;* il agira sans retard sur chacun de nous, atomes ou cellules du corps dont il est l'âme, et nous signifiera la volonté de Dieu, c'est-à-dire nous suggérera fortement et doucement notre fonctionnement de membre, comme toute âme informe chaque organe, le façonnant et le dirigeant conformément à ce qu'elle attend de lui.

Or, ce fonctionnement peut être plus ou moins parfait. Il peut être simplement bon ou juste : c'est le premier degré du vouloir divin, le bien, *bona,* ἀγαθόν ; il peut être le mieux : c'est le second degré du vouloir divin, l'agréable, *beneplacens,* εὐάρεστον ; il peut être le très bien : c'est le suprême degré, le parfait, τέλειον.

§ II. — LES TROIS PHASES DE LA MORALE SOCIALE CHRÉTIENNE.

A. — Premier degré : le bien ou devoir strict, 3-8.

℣. **3.** Le principe de ce premier degré se dédouble en DEUX PROPOSITIONS : la première négative : *ne poussez pas votre désir au-delà de votre*

rôle assigné ; la seconde positive : *mais poussez-le jusqu'à la sagesse, selon la mesure de foi que Dieu vous a départie à chacun.*

La première proposition nous défend de vouloir être autre chose que ce que nous sommes par vocation, et donc nous interdit de regarder au-dessus et à côté de nous-mêmes pour nous laisser aller à l'envie ou à l'ambition. Comme ce principe pourrait paraître étroit à certains, saint Paul nous prévient qu'il ne nous parle ainsi que sur une illumination de la grâce divine.

La seconde proposition, à l'encontre de la première qui rabattait nos désirs, les excite et les pousse jusqu'à la sagesse. C'est comme si l'Apôtre disait : Je vous le dis à tous sans exception : *n'ambitionnez quoi que ce soit en dehors de votre rôle, mais votre rôle dans lequel je vous renferme, accomplissez-le jusqu'à l'extrême idéal.* Saint François de Sales redit fort exactement ces deux pensées de saint Paul : « *Ne désirez pas de n'être pas ce que vous êtes,* écrivait-il à une femme du monde qui regrettait de n'être pas religieuse, *mais désirez d'être fort bien ce que vous êtes.* » La rencontre du Saint avec l'Apôtre inspiré est fort remarquable, manifestant jusqu'à l'évidence qu'un seul esprit à travers les siècles gouverne l'Église et inspire les hommes de Dieu. — *Voir nos explications textuelles* supra.

Or, comment serons-nous parfaits dans notre rôle? En le remplissant avec toute la mesure de foi que Dieu nous a donnée. La foi est la coopération de l'homme à toutes les grâces, mais cette foi a été prévenue, provoquée et mesurée par Dieu, si bien que Dieu a toute initiative non seulement dans son rôle, mais également dans le nôtre qui est la coopération.

℣. **4-5.** Explication de la première proposition. — Pourquoi l'Apôtre nous demande-t-il de nous enfermer dans notre rôle? Parce qu'un membre dans un corps n'a qu'une fonction, une seule, pour le service de l'ensemble. Or, tous, tant que nous sommes, nous appartenons à un corps unique, le corps mystique du Christ, l'Église; dans ce corps nous sommes membres, voués chacun à une seule et distincte fonction, pour le service d'autrui. Et donc que personne ne sorte, même en désir, de sa fonction, ce serait une monstruosité, comme la prétention de la main qui voudrait jouer le rôle de l'œil.

℣. **6-8.** Explication de la deuxième proposition. — Pourquoi l'Apôtre nous demande-t-il de pousser jusqu'à l'extrême idéal nos désirs, une fois que nous les avons endigués dans notre rôle? Parce que nous avons reçu de Dieu des dons, des talents et des grâces pour la réalisation de cet idéal. Or, comme la variété des membres et des dons, correspondants aux membres, a été voulue pour le service et le resplendissement du corps unique, il suit que notre perfection est dans la parfaite exécution de notre rôle social, c'est-à-dire de nos devoirs d'état.

Et saint Paul énumère plusieurs fonctions plus remarquables dans

l'Église. Elles se ramènent à deux que l'Apôtre cite d'abord. Dans l'Église, en effet, tout est prédication, *prophetia*, ou ministère, *ministerium*, c'est-à-dire distribution de la foi par la parole, et dispensation des secours par les œuvres.

Un prophète, en effet, étymologiquement et scripturairement, n'est pas un homme qui prédit l'avenir, mais celui qui parle au nom de Dieu, πρὸ φημί ; le mot *apôtre* a le même sens, puisqu'il signifie un homme envoyé par Dieu, ἀπο στέλλω. Apôtre et prophète sont donc, étymologiquement et usuellement, termes synonymes. Ainsi les prophètes sont les apôtres de l'Ancien Testament et les apôtres sont les prophètes du Nouveau Testament. Or, il y a deux sortes de prophètes : les théologiens et les prédicateurs, en d'autres termes les savants et les vulgarisateurs, comme aussi le ministère comprend plusieurs fonctions : l'aumônerie, l'administration, les œuvres.

Et le grand Apôtre demande que chacun de ces organes de l'Église réalise au moins ses qualités essentielles.

Que le prophète n'enseigne que les vérités révélées ou en connexion nécessaire avec la révélation !

Que le diacre, l'homme par excellence du ministère, soit tout à tous pour les servir.

Que le docteur possède la science !

Que le prédicateur sache exhorter !

Que le dispensateur d'aumônes soit simple, c'est-à-dire animé de l'esprit de détachement !

Que l'administrateur ou président soit vigilant, actif, dévoué !

Que l'homme d'œuvres soit plein d'entrain et de gaieté !

Bref, que tout chrétien réalise l'essentielle qualité de sa fonction !

B. — Deuxième degré : la charité essentielle, 9-13.

Ici l'Apôtre inaugure un nouveau genre de phrase. Douze adjectifs ou participes s'entassent rapidement sous sa plume, constituant un môle nettement isolé du contexte antérieur et subséquent : comment donc l'enchaîner à ce qui précède et à ce qui suit ? Il nous semble que saint Paul aborde ici le second stade de la morale sociale : la charité essentielle, dont il nous marque les qualités, groupées sous les quatre causes qui la constituent. Tout acte en effet a quatre causes : l'*efficiente*, la *formelle*, la *finale* et la *matérielle*. Nous avons donné ailleurs la définition de ces quatre causes. La cause efficiente d'un acte est l'auteur; la cause finale est le but; la cause formelle est l'intention, esprit ou motif, qui anime l'auteur à agir; enfin, la cause matérielle est l'acte physique extérieur que la forme anime. Ici la cause efficiente de la charité est tout chrétien; la cause finale, le ciel;

la cause formelle, l'esprit ou le motif qui donne à l'acte humain son essence et sa moralité; enfin, la cause matérielle est constituée des actes extérieurs de charité.

℣. **9-10.** CAUSE EFFICIENTE DE LA CHARITÉ. — Saint Paul demande que la charité soit sincère. Or, une chose est sincère qui vient de la source même qui a dû la produire. Et donc l'Apôtre traite vraiment ici de la cause efficiente, c'est-à-dire de la source de la charité.

Saint Paul demande que la charité déteste le mal et s'attache au bien. Or ces deux actions, opérées par le cœur, demeurent dans le cœur. Et comme la source de la charité est le cœur, il apparaît que l'Apôtre traite vraiment ici de la cause efficiente, de la source de la charité.

Saint Paul demande que la charité soit fraternelle et respectueuse. Or, ces deux sentiments qui nuancent la charité n'existent comme tels que dans le cœur qui les a produits. Et comme la source de la charité est le cœur, il suit que l'Apôtre traite vraiment ici de la cause efficiente de la charité.

Mais pourquoi saint Paul veut-il que la charité ait le mal en abomination et le bien en affection? Parce que le commencement de la charité est la détestation du péché et l'estime de la justice.

Pourquoi saint Paul veut-il que la charité soit fraternelle et respectueuse? Parce que nous tous, chrétiens, sommes frères en Jésus-Christ et fils en lui du Père; frères, nous devons nous aimer fraternellement les uns les autres; fils de Dieu, nous devons nous traiter les uns et les autres avec respect et dignité.

℣. **11.** CAUSE FORMELLE. — Dans un acte extérieur, il y a deux éléments : l'intention et le fait. Le premier élément est l'âme, le second le corps; le premier est la cause formelle; le second est la cause matérielle.

Que saint Paul traite ici de l'élément formel, il est facile de le reconnaître. L'élément formel en effet vivifie et anime l'acte: il est l'intention, le motif, l'enthousiasme qui donne à l'acte sa moralité, sa direction, sa vie, sa force. Or, précisément saint Paul nous demande d'éviter la paresse et la langueur, d'être *bouillants* de zèle sous le souffle de l'esprit et de nous donner entièrement au service du Seigneur : toutes expressions qui signifient merveilleusement la partie formelle de nos actes extérieurs.

Mais pourquoi ces trois propositions? La première serait le conseil, donné sous la forme judicieusement modérée d'une litote : *ne soyez pas paresseux*.

Les deux autres signaleraient les deux forces productrices de l'action morale, car, toute action morale a deux moteurs : la grâce et le motif.

La grâce actuelle, produite par l'Esprit, nous enflamme à l'action, *spiritu ferventes* : c'est elle qui, au plus loin qu'on remonte dans la genèse

de l'acte théandrique (1), dispose, prépare l'acte pour le déclancher ensuite, l'accompagner et le soutenir jusqu'à sa consommation. On pourrait dire d'elle qu'elle est la cause formelle de l'acte surnaturel, comme la grâce sanctifiante est la cause formelle de l'être surnaturel.

Le motif vient ensuite, qui a son rôle concomitamment avec la grâce dans la production des actes moraux. Or, le grand motif qui prime et comprend tous les autres, c'est le service de Dieu, *Domino servientes.* Motif d'une force merveilleuse qui crée l'homme religieux, le chrétien, le héros, le saint, et qui explicitement a suscité, animé et fécondé l'ordre bénédictin.

Le premier moteur a son foyer principal dans les sacrements, surtout l'Eucharistie; le second dans la méditation, les lectures et la prédication. Dieu veut qu'ils agissent simultanément après que la grâce a commencé, mais l'homme ensuite doit agir avec une activité proportionnée.

℣. **12.** CAUSE FINALE. — Saint Paul n'est pas quiétiste (2), nous l'avons vu dans le fascicule I à propos de *Rom.*, II, 7, et nous le voyons encore ici où il veut que nous ayons les rétributions futures dans notre perspective et dans nos désirs; même, il veut que nous n'ayons d'autres motifs de joie que les objets de notre espérance : *spe gaudentes, ne soyez joyeux que par ce que vous espérez.*

Pour atteindre à cet état où l'âme devient une espérance vivante du ciel, il faut deux conditions que saint Paul se hâte de signaler : la tribulation, supportée patiemment, qui nous empêche d'être heureux, *gaudentes*, par les biens ou jouissances terrestres et la prière incessante qui maintient notre regard persévéramment fixé sur les horizons éternels, *spe.* Et donc la tribulation chassera de notre cœur les satisfactions terrestres, l'oraison dirigera et enflammera tous nos désirs vers le ciel mieux contemplé : ce qui nous assurera d'être joyeux par nos seules espérances, comme nous le demande l'Apôtre : *spe gaudentes.*

℣. **13.** CAUSE MATÉRIELLE. — Reste à voir quels actes extérieurs de charité il faut accomplir, quel corps il faut donner à nos intentions charitables. Saint Paul nous signale deux actes : la charité envers les chrétiens nécessiteux, et le devoir de l'hospitalité. Allez vers vos frères dans le besoin : c'est le premier conseil; laissez-les venir vers vous et accueillez-les : c'est le second. Le second conseil renchérit sur le premier, car il est

(1) On appelle acte théandrique ou divino-humain tout acte surnaturel dont Dieu est l'agent principal et l'homme l'agent secondaire.

(2) Le quiétisme voulait que le pur amour pût exister sans espérance, c'est-à-dire que l'âme parfaite, sous l'effet de l'amour, pût trouver son bonheur ici-bas dans les souffrances sans aucune aspiration nécessaire aux biens célestes.

plus facile et moins méritoire d'aller spontanément vers les malheureux, que de se laisser envahir par n'importe qui, à temps et à contre-temps.

C. — Troisième degré : la charité héroique, 14-21.

Saint Paul, abordant l'étage suprême de la perfection, marquera la transition de sa pensée par une autre allure de phrase : les impératifs vont succéder aux participes de la section précédente.

Qu'il nous fasse passer de la charité ordinaire à la charité supérieure, il est facile de le constater : précédemment, il ne recommandait comme objets de notre pitié que les frères nécessiteux, les étrangers et les mendiants; maintenant il nous demande des sentiments surhumains, des actes héroïques : l'amour des ennemis et la bienfaisance à leur égard. Pour procéder avec ordre à cette plate-forme qui marque le sommet du christianisme, il va signaler les sentiments que nous devons avoir constamment, puis les actes que les circonstances nous commanderont d'accomplir.

a) *Sentiments*, 14-16.

℣. **14.** 1° *A l'égard des ennemis.* — Nous devons bénir nos persécuteurs et d'aucune manière ne nous permettre de les maudire : *bénissez-les, bénissez-les*, dit saint Paul, de cœur et des lèvres.

℣. **15.** 2° *A l'égard des autres hommes.* — Nous devons, par un effort qui sera pénible, mais qu'il faut rendre persévérant, prendre l'habitude de communier aux sentiments d'autrui jusqu'à les faire nôtres, partager leurs joies, nous approprier leurs peines, nous oubliant et nous perdant en eux, comme une sœur dans son frère, une mère dans son enfant : cette morale est un corollaire nécessaire de la doctrine du corps mystique.

℣. **16.** 3° Mais dans la société chrétienne il peut y avoir *des inférieurs*, inférieurs de race, inférieurs de rang, inférieurs d'éducation, inférieurs d'instruction; oui, aux yeux du monde; mais aux yeux de l'homme spirituel il n'y en aura pas, car nous devons avoir les mêmes sentiments les uns à l'égard des autres. Et pour que, sûrement, sans possibilité de nous leurrer, nous mettions bien tous nos frères au rang d'honneur qu'exige le grand Apôtre, il faut de toute nécessité que, cessant de rechercher les hautes places, nous descendions à l'envi vers les humbles : ce que nous ne pourrons jamais faire, si d'avance et profondément nous ne sommes convaincus de notre propre inhabileté et insuffisance. Aussi saint Paul conclut par ce conseil d'humilité, clé secrète et escalier mystérieux de la vraie charité : *ne vous estimez pas sages*. Redescendant le fil des pensées de l'Apôtre, nous dirons : si nous sommes humbles, nous rechercherons les rangs inférieurs; si nous recherchons les rangs inférieurs, nous aurons

infailliblement de l'estime pour tous nos frères : ce qui est de la plus vraie charité. Mais, objecterons-nous, comment ne pas constater en nous-mêmes les dons et les bienfaits de Dieu? Saint Paul ne nous défend pas de *les constater*, mais il nous défend de tabler sur cette constatation notre aptitude à telle fonction ou notre supériorité; ce qu'il demande, c'est que nous fassions cette constatation, indiscutable celle-là, que *de nous-mêmes, sans la grâce*, nous ne sommes, valons et pouvons rien, non plus que la matière qui dans un corps reçoit son existence, sa valeur et sa vie de la forme dont le Créateur l'a revêtue.

b) *Actions*, 17-21.

Si les sentiments d'humilité sont bien assis dans notre cœur, comme il vient d'être dit, il nous sera facile de faire les actes de la vertu qu'elle engendre infailliblement et qui est la plus haute, la plus riche, la plus belle, la plus pure, la seule vivante des vertus chrétiennes : la charité. Saint Paul va donc nous en montrer maintenant, dans le stade héroïque, les trois degrés superposés : 1° ne pas se venger; 2° sacrifier de son droit; 3° rendre le bien pour le mal.

℣. **17.** 1° *Ne pas se venger.* — La vengeance, acte privé de justice pénale, était autorisée dans l'ancienne Loi sous la formule *œil pour œil, dent pour dent* qu'il fallait entendre dans le sens restrictif *rien qu'un coup pour un coup*. Mais Jésus a rapporté cette loi du talion. Aussi nous ne devons plus, nous, hommes privés, rendre le mal pour le mal, mais pourvoir à donner de nobles exemples de pardon devant tous les hommes.

℣. **18.** 2° *Céder de son droit.* — Un autre cas se présente, qui exige plus de vertu que le précédent : le cas d'irruption d'autrui sur notre terrain.

Dans le premier cas, saint Paul nous interdisait la jouissance satisfaite d'une réparation après un affront reçu; dans le second, il nous impose une souffrance perpétuelle, nous invitant à laisser notre adversaire sur notre terrain envahi : *ayez la paix avec tout le monde, ne vous défendant pas.*

Toutefois ce conseil ne vaut que lorsque notre seul droit personnel est en cause, non celui qui nous est confié et dont nous n'avons pas la libre disposition. Ainsi le soldat ne doit pas sacrifier le droit de sa patrie par amour de la paix, non plus le prêtre ou le fidèle, les droits de l'Église. Même dans le cas précis de notre droit personnel, il y a des exceptions que saint Paul prévoit sous les mots : *si c'est possible, autant qu'il est en nous.*

Que faut-il faire en ces deux cas? *mes bien-aimés*, s'écrie l'Apôtre, dont le cœur paternel sait qu'il impose quelque chose de dur, *donnez lieu à la*

colère divine de s'exercer plus tard; car il est écrit : *A moi la vengeance ;* c'est à moi de donner les sanctions, dit le Seigneur.

℣. **20.** 3° *Rendre le bien pour le mal.* — Ce dernier conseil, cime la plus haute de la charité, sera développé avec ampleur par le grand ascète qu'est saint Paul. Il va commencer par donner les rigueurs de son exercice, ensuite il en donnera les douceurs consécutives.

Ton ennemi a-t-il faim? donne-lui à manger ; a-t-il soif? donne-lui à boire. Rien de plus clair, rien de plus pratique, rien de plus dur.

Et l'Apôtre, qui sait que la justice vengeresse bouillonne en notre cœur transpercé, déchiré, lacéré, piétiné, de nous dire incontinent : En ce faisant, tu te venges, accumulant sur la tête de ton adversaire des charbons brûlants, car il sera d'autant plus coupable — s'il reste coupable — que tu lui fus meilleur.

℣ **21.** Je dis *s'il reste coupable,* car si tu n'as pas la jouissance de la vengeance, tu auras la délicate et suprême volupté d'avoir triomphé de sa dureté et de sa méchanceté en le convertissant. De la sorte, au lieu d'avoir été vaincu par le mal en répondant au mal par le mal, tu seras son vainqueur en l'anéantissant dans le bien.

C'est ainsi que l'alternative ou de la vengeance future ou d'une victoire prochaine adoucit les rigueurs de la charité envers les ennemis.

LEÇON XXV

Devoirs du chrétien en tant que membre de la société civile, XIII, 1-10.

TEXTE

XIII. 1. Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit : non est enim potestas nisi a Deo; quæ autem sunt, a Deo ordinatæ sunt.

2. Itaque, qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit. Qui autem resistunt, ipsi sibi damnationem acquirunt.

3. Nam principes non sunt timori boni operis, sed mali. Vis autem non timere potestatem? bonum fac, et habebis laudem ex illa.

4. Dei enim minister est tibi in bonum. Si autem malum feceris, time : non enim sine causa gladium portat. Dei enim minister est, vindex in iram ei qui malum agit.

5. Ideo necessitate subditi estote, non solum propter iram, sed etiam propter conscientiam.

6. Ideo enim et tributa præstatis : ministri enim Dei sunt, in hoc ipsum servientes.

7. Reddite ergo omnibus debita : cui tributum tributum, cui vectigal vectigal, cui timorem timorem, cui honorem honorem.

XIII. 1 *Que toute personne soit soumise aux autorités supérieures! Il n'y a point en effet d'autorité qui ne soit de Dieu et les autorités existantes sont ordonnées par lui.* 2 *En conséquence, celui qui résiste à l'autorité s'oppose à l'ordonnance divine : or les révoltés attireront sur eux la condamnation.*

3 *Les princes ne sont pas à redouter pour les bonnes actions, mais pour les mauvaises. Veux-tu ne pas avoir à craindre le pouvoir? Fais le bien et il te louera.* 4 *N'est-il pas le ministre de Dieu, chargé de te récompenser de tes bonnes actions? Mais si tu as fait le mal, tremble, car ce n'est pas en vain qu'il porte le glaive. N'est-il pas le ministre exécuteur de la vengeance de Dieu contre celui qui fait le mal?* 5 *Il importe donc que vous soyez soumis non seulement par crainte, mais aussi par devoir.*

6 *Voilà pourquoi encore payez les impôts, car ceux qui gouvernent sont des fonctionnaires de Dieu, voués exclusivement à cette fonction.* 7 *Rendez donc à chacun ce qui lui est dû, l'impôt au percepteur, la taxe au douanier, le respect à qui le respect [est dû], l'hommage à qui l'hommage [est dû].* 8 *N'ayez à l'endroit de*

8. Nemini quidquam debeatis, nisi ut invicem diligatis : qui enim diligit proximum legem implevit.

9. Nam Non adulterabis, Non occides, Non furaberis, Non falsum testimonium dices, Non concupisces, et si quod est aliud mandatum, in hoc verbo instauratur : *Diliges proximum tuum sicut teipsum.*

10. Dilectio proximi malum non operatur. Plenitudo ergo legis est dilectio.

personne d'autre devoir que la charité mutuelle, car celui qui aime son prochain a rempli la loi. [9] *Et en effet la prohibition de l'adultère, celle du meurtre, celle du vol, celle du faux témoignage, celle de la convoitise et les autres commandements, s'il y en a, se résument dans ce mot :* tu aimeras ton prochain comme toi-même. [10] *L'amour du prochain exclut tout mal à son égard et donc la plénitude de la loi est l'amour.*

EXPLICATION TEXTUELLE

℣. 6. Avec Zahn, j'estime que le verbe est à l'impératif, comme au ℣ 1 : lire donc *præstate* et non *præstatis.*

(*Voir schéma ci-après.*)

COMMENTAIRE

La vertigineuse puissance du coup d'aile de saint Paul n'échappera à personne. Des profondeurs de la théologie mystique rapidement parcourues, l'aigle s'est élancé vers les montagnes de la morale sociale dont il a montré les trois plates-formes superposées; de là, par un vol de retour extraordinairement surprenant, nous le voyons redescendre aux devoirs de la morale civile. Avec une sagesse infiniment judicieuse, une concision de termes qu'on ne retrouvera jamais plus, il donne le code des devoirs du citoyen. Il faut bien se rendre à l'évidence, par tout ce que nous avons vu et voyons ici, l'épître aux Romains est un miracle intellectuel. Ce n'est pas Paul qui parle; non, ce n'est pas lui; son esprit humain, si puissant qu'il soit, ne peut être à la fois si vrai, si vaste, si précis, si sublime, si pratique. C'est le Créateur des choses morales qui les expose du même verbe dont il les a créées. L'esprit humain qui aura le bonheur de lire cette parole divine, ne pourra jamais que la redire en la balbutiant et en la diminuant nécessairement. Quant à celui qui voudra s'exercer en dehors d'elle, il ne dira que des paroles sans base, étroites et approximatives.

L'Apôtre partage la morale civile en deux parties : les devoirs envers l'autorité et les devoirs envers les concitoyens. D'où les deux paragraphes suivants.

SCHÉMA

- **Devoir du citoyen**
  - **Envers l'autorité**
    - **1re Loi**
      - TENEUR. Que tout homme soit soumis aux pouvoirs supérieurs ℣. 1
      - MOTIF : Tout pouvoir est divin.
        - A. *Dans ses prescriptions.*
          - *Principe double.*
            - 1° Il n'est pas de pouvoir qui ne vienne de Dieu ℣. 1_2.
            - 2° Les pouvoirs, dès qu'ils sont, sont ordonnés par Dieu ℣. 1_3.
          - *Corollaire :* résister au pouvoir, c'est résister à Dieu. ℣. 2_1.
        - *Transition :* or, les rebelles s'attirent châtiments des chefs, car les chefs sont la terreur du mal ℣. 2_2-3_1.
        - B. *Dans ses rétributions.*
          - *Coroll.*
            - Si tu fais bien, loin de craindre, tu seras honoré ℣. 3_2.
            - Si tu fais mal, crains, car le pouvoir ne porte pas le glaive sans raison ℣. 4_2.
          - *Principe :* le pouvoir est le ministre de Dieu
            - Pour la récompense du bien ℣. 4_1.
            - Pour le châtiment du mal ℣. 4_3.
      - CONCLUSION DE
        - B : il faut agir par crainte
        - A : il faut agir surtout par devoir ℣. 5.
    - **2e Loi**
      - TENEUR : Payez donc les impôts ℣. 6_1.
      - Motif : Ministres de Dieu pour le gouvernement de la société, les chefs y sont constamment appliqués. ℣. 6_2.
      - CONCLUSION : Il faut rendre à qui de droit l'impôt, la taxe, le respect, l'hommage ℣. 7.
  - **Envers les concitoyens**
    - **Loi unique.**
      - TENEUR : Votre seule loi est la charité ℣. 8_1.
      - MOTIF : Celui qui aime a rempli la loi
        - Affirmation ℣. 8_2.
        - Preuve : la loi se résume dans la charité
          - Affirmation ℣. 9.
          - Preuve : Quand on aime, on ne fait pas le mal ℣. 10_1.
      - CONCLUSION : Donc la charité est la plénitude de la loi ℣. 10_2.

§ I. — DEVOIRS ENVERS L'AUTORITÉ, 1-7.

Deux lois comprennent tous nos devoirs envers l'autorité : la sujétion et l'impôt. D'où les deux sections qui suivent.

PREMIÈRE LOI : LA SUJÉTION A L'AUTORITÉ, 1-5.

℣. **1.** TENEUR : *Que tout homme soit soumis aux pouvoirs supérieurs.* — Saint Paul, catégoriquement, demande la subordination de tout homme vis-à-vis de tous ceux qui hiérarchiquement lui sont supérieurs.

MOTIF : *Il n'est pas de pouvoir qui ne vienne de Dieu.* — Mais, à l'horizon de notre pensée, nous entrevoyons aussitôt le cas de tous les pouvoirs mal nés, parce qu'ils sont le résultat de l'usurpation : obligent-ils en conscience ?

Oui, répond l'Apôtre; dès qu'ils sont, Dieu les investit du droit qui constituera en nous un devoir, un peu comme le fruit du crime reçoit de Dieu son âme pour vivre. En cette disposition de Dieu qui investit de son autorité tout pouvoir illégitime, une fois qu'il est assis, admirons la bonté de Dieu qui nous rend le devoir très clair et plus facile; très clair, car nous n'avons plus à rechercher les origines souvent obscures des pouvoirs qui nous régissent; plus facile, car à quelles tortures les gens honnêtes ne seraient-ils pas voués, s'il leur fallait refuser indéfiniment leur soumission au pouvoir illégitime qui s'est stabilisé !

℣. **2.** En conséquence toute rébellion est un péché grave, car elle s'adresse à Dieu, caché derrière l'autorité.

Ce n'est pas tout : cette rébellion sera rigoureusement réprimée par les chefs, vengeurs de l'ordre social. — Cette transition amène saint Paul à établir que Dieu ne donne pas seulement aux chefs autorité pour légiférer, mais encore autorité pour sanctionner.

℣. **3.** Toutefois, au lieu d'établir d'abord le principe, l'apôtre donnera les conséquences desquelles ensuite il l'érigera. Les chefs, contrairement à ce qu'on estime communément, *ne sont pas*, dit-il, *la terreur des honnêtes gens, mais celle des malhonnêtes.*

Aussi, veux-tu ne pas les craindre ? Fais le bien : tu en recevras éloge.

℣. **4.** Car, ajoute saint Paul, avec une insistance marquée, *c'est de Dieu qu'ils sont les serviteurs pour promouvoir le bien* (PRINCIPE).

Mais si tu fais le mal, alors, oui, *tu as lieu de craindre.* Ce *n'est pas à tort en effet qu'ils portent le glaive,* instrument de mort, *car c'est de Dieu même qu'ils sont les serviteurs, pour la répression du mal* (PRINCIPE).

℣. **5.** CONCLUSION. — Que notre soumission ne soit pas seulement motivée par la peur de la police, mais encore et surtout par la conscience.

DEUXIÈME LOI : LES IMPOTS, 6 et 7.

℣. **6.** En conséquence, poursuit l'inlassable logicien, *payez les impôts*, car ceux qui vous gouvernent sont des fonctionnaires de Dieu qui, totalement appliqués à leur tâche, n'ont pas d'autre moyen de subsistance. Ils sont des *fonctionnaires de Dieu* : leur tâche est donc sacrée et donc aussi votre devoir de les rétribuer honnêtement.

℣. **7.** D'où il suit — saint Paul entre dans le détail de la vie pratique — que nous devons payer à qui de droit ce qui nous est imposé par l'État : l'impôt au percepteur, la taxe au douanier, le respect à qui le respect, l'hommage à qui l'hommage. Ces deux derniers termes cachent-ils une redevance manuelle et tangible comme celle des vassaux vis-à-vis de leur suzerain? Il le paraîtrait.

§ II. — DEVOIRS MUTUELS DES CONCITOYENS : LA SEULE CHARITÉ, 8-10.

℣. **8.** Entre vous, dit saint Paul, n'ayez d'autre *devoir* que la charité. — Tel est le sens bien certain de ce verset. Traduire : n'ayez d'autre *dette* à l'égard les uns des autres que celle de la charité, c'est détruire toute la valeur de l'argument qui va suivre, outre que c'est diminuer le sens du terme ὀφειλή. Ce terme, en effet, quoique susceptible des deux sens *devoir* et *dette*, désigne en principe toute sorte d'obligation. Il en était ainsi du mot *dette* en français, lequel s'est peu à peu ramassé dans le sens de redevance pécuniaire, tandis que le mot *devoir* continue de comprendre toutes nos obligations à l'égard du prochain.

Saint Paul, pour édifier son audacieuse proposition que la charité est le seul devoir social entre chrétiens, procède d'une façon qui lui est coutumière, mais qui ne laisse pas que de paraître déconcertante : il prouve ses preuves à mesure qu'il les énonce jusqu'à la production de la conviction plénière. *Que votre unique devoir*, dit-il, *soit la charité, car, celui qui aime a rempli toute la loi.*

℣. **9.** *Celui qui aime a rempli toute la loi* : Je ne vois pas, dites-vous, cette connexion, cette absorption de la loi par la charité ? — Eh bien! dit saint Paul, je le prouve.

Toute la loi sociale, reprend-il, est récapitulée dans l'amour du prochain; vous pouvez le voir par l'énumération des commandements. Le 6e : *Tu ne commettras pas d'adultère* ; le 5e : *tu ne tueras pas* ; le 7e : *tu ne voleras pas* ; le 8e : *tu ne porteras pas de faux témoignage* ; les 9e et 10e : *tu ne convoiteras pas.* — Saint Paul ne donne pas le 4e qu'il inclut dans les devoirs envers Dieu puisque les parents sont les représentants de Dieu auprès des enfants.

℣. **10.** Mais, poursuivez-vous, je ne vois pas que toute la loi soit ainsi récapitulée dans l'amour du prochain? — Eh bien! reprend encore l'Apôtre, je le prouve.

La loi mosaïque, dont je viens de relever toutes les ordonnances concernant le prochain, est, vous le constatez, purement prohibitive du mal; en d'autres termes, elle ne fait que m'interdire toute violation des droits du prochain : violation de son foyer (6e comm.), violation de son corps (5e comm.), violation de ses biens matériels (7e comm.), violation de sa réputation (8e comm.). Or, que fait la charité? elle va plus outre, elle m'enjoint de faire du bien à mon prochain, m'arrachant du cœur toute mauvaise disposition à son égard et me pressant de lui donner ce dont il a besoin en toutes choses. Si je panse les plaies de mon prochain, comment pourrai-je en même temps le frapper? Si je lui fais l'aumône, comment pourrai-je en même temps le voler? Si je publie ses vertus, comment pourrai-je le dénigrer? Et donc la charité qui inspire le bien, comble, achève et remplace la loi qui défend seulement le mal.

Aussi nous comprenons pourquoi saint Jean dira de son côté : *Aimez-vous les uns les autres : cela suffit.* Plus tard, saint Augustin, fidèle interprète des deux apôtres, osera lancer cette parole : Aimez et faites ce que vous voudrez. Tous trois semblent dire : *D'un cœur charitable, nous en portons le défi, aucun mal ne sortira jamais ;* que *si le mal jaillit d'un cœur, c'est que la charité en a été préalablement exilée.*

LEÇON XXVI

Urgence des devoirs précédents, XIII, 11-14.

PRÉAMBULE

Afin que nous nous jetions sans retard et de toute la puissance de notre énergie dans la pratique des vertus précédentes, saint Paul fait appel à une considération souverainement efficace : LE TEMPS. Cette considération a été mise en valeur par Jésus lui-même, l'Éternel devenu voyageur. Ne dit-il pas à ses Apôtres pour les encourager que leur vie n'est qu'un peu de temps et qu'après ils le reverront; que leurs souffrances sont, par leur brièveté et leurs conséquences joyeuses, semblables à un enfantement (JOAN., XVI, 16-22)? Saint Paul, pour recommander la patience aux Hébreux, rappelle la brièveté de la vie : *Encore un tout petit peu de temps et celui qui doit venir, viendra* (Héb., X, 39). Saint Pierre lui aussi est frappé de la rapidité des années : *mille ans sont comme un jour*. Le livre de la Sagesse, les psaumes, les oracles des prophètes à l'envi décrivent la vanité de la vie humaine, qu'ils comparent au sillage d'un vaisseau, au vol d'une hirondelle dans l'air, au jet d'une flèche, à la chute d'un arbre, à un léger nuage qui se dissipe, à une ombre qui passe, à un murmure qui s'évanouit. Enfin cette considération a toujours été un puissant stimulant de sainteté; n'a-t-elle pas fait endurer les plus cruels martyres, supporter les plus pénibles épreuves, entreprendre les plus austères pénitences?

Aussi ne soyons pas étonnés que saint Paul ici ait recours à ce puissant motif du temps : Encore quelques instants, s'écrie-t-il, la nuit du temps va finir et le jour de l'éternité commencer : vite debout; ne vous laissez pas surprendre par le jour : précipitez-vous à vous revêtir du Christ, le vêtement de rigueur pour paraître devant Dieu.

TEXTE

11. Et hoc scientes tempus : quia hora est jam nos de somno surgere. Nunc enim propior est nostra salus, quam quum credidimus.

12. Nox præcessit, dies autem appropinquavit. Abjiciamus ergo opera tenebrarum, et induamur arma lucis.

13. Sicut in die honeste ambule-

[11] *Tout cela, observez-le, sachant que cela presse, qu'il est l'heure déjà de nous éveiller du sommeil, car le salut est plus proche de nous que lorsque nous avons cru.*

[12] *La nuit est avancée et le jour est proche. Rejetons donc les œuvres de ténèbres et revêtons-nous des armes de lumière.* [13] *Comme en jour, mar-*

mus : non in comessationibus et ebrietatibus, non in cubilibus et impudicitiis, non in contentione et æmulatione :

14. Sed induimini Dominum Jesum Christum, et carnis curam ne feceritis in desideriis.

chons honnêtement, loin des festins et de l'ivresse, loin de la débauche et de la mollesse, loin des querelles et de la jalousie, [14] *mais revêtez-vous du Seigneur Jésus-Christ, évitant de soigner votre chair jusqu'à ses passions.*

EXPLICATION TEXTUELLE

℣. 11. On peut traduire *notre salut est plus proche que lorsque*... ou *le salut est plus proche de nous que lorsque*... La dernière traduction paraît plus probable : ce n'est pas celle de la Vulgate.

℣. 12. *Præcessit* = *processit*, est avancée.

SCHÉMA

- URGENCE DES DEVOIRS PRÉCÉDENTS
  - URGENCE : il est l'heure de se lever; motif ....
    - En termes propres
      - Le temps a marché depuis notre conversion; nous approchons du salut .... ℣. 11₁.
    - En termes imagés
      - La nuit est avancée.... Le jour est proche.... ℣. 12₁.
  - CONSÉQUENCE : pratiquons la vertu....
    - Devoir général : prenons le vêtement de jour .... ℣. 12₂.
    - Devoirs spécifiés
      - Négatif : fautes à éviter. ℣. 13.
      - Positif : revêtir le Christ .... ℣. 14.

COMMENTAIRE

℣. **11.** De ces devoirs que je viens de vous tracer, voyez maintenant l'opportunité, l'urgente nécessité καιρόν. L'heure de notre lever est déjà arrivée. La durée de la vie n'étant qu'un laps de temps très court, c'est dans quelques instants que le jour de l'éternité va commencer. Saint Paul a recours à l'image du réveil, afin de montrer avec quelle rapidité nous devons nous précipiter sur le vêtement de la charité pour nous en revêtir en vue du jour éternel. Jetez les regards en arrière; le temps a marché depuis notre conversion et nous approchons du salut; plus nous nous éloignons de l'une, plus nous nous approchons de l'autre. — Vérités évidentes, mais qu'il faut sans cesse redire, car nous avons l'aveugle tendance à ne pas nous voir en marche, mais en situation stable.

℣. **12.** *La nuit est avancée et le jour approche* : nous n'avons plus que le temps strictement nécessaire pour nous habiller, si nous ne voulons pas être surpris par l'auro e. Déjà la lumière pointe de partout, perçant l'obscu-

rité. Quelques instants encore et la pleine lumière nous reprochera notre nudité. Vite donc, laissons les œuvres de ténèbres et revêtons-nous de l'armure de la lumière. Les œuvres de ténèbres sont les actes mauvais ou moins bons que l'obscurité facilite et qui nous dépouillent, loin de nous habiller; les armes de la lumière sont les actes de vertu dont Jésus nous a donné l'exemple.

℣. **13.** Et saint Paul entre dans le détail. — Comportons-nous, dit-il, honorablement comme en jour, évitant les péchés qui se commettent dans le secret des nuits : les festins licencieux, les beuveries, les débauches, les luxures, les querelles et les disputes de jalousie. Pourquoi l'Apôtre nous demande-t-il d'agir comme en jour? Parce que le jour préside à la vertu en la facilitant, comme la nuit préside au crime en le favorisant. En effet, le péché qui est honteux, s'est toujours et partout, pour se perpétrer, enveloppé du manteau des ténèbres, tandis que la vertu, fille de la vérité et principe de gloire, ne craint pas les regards des hommes. Comportons-nous comme en jour, c'est-à-dire encore, vivons comme si déjà, échappés au temps et entrés dans le jour éternel, nous étions immobilisés en Dieu, ne subissant plus les motifs terrestres, mais agissant sous la seule inspiration de l'Éternel Esprit, pour la seule gloire de Dieu.

℣. **14.** Mais comment immobiliser et éterniser notre vie? En nous revêtant du Christ, l'Éternel descendu sur la route du temps. Mais comment revêtir le Christ? Jamais on, n'a dit d'un chef d'école que ses disciples en l'imitant, le revêtaient? C'est donc plus qu'écouter et imiter Jésus, c'est nous revêtir par la communion eucharistique du manteau de chair de Jésus et, par ce manteau, nous envelopper, nous pénétrer de son esprit, comme jadis Élisée, enveloppé du manteau d'Élie, vécut dans son esprit, reproduisant ses vertus et ses merveilles; c'est donc vivre spirituellement, non pas en négligeant les soins du corps, mais en prenant bien garde de les pousser jusqu'à l'excitation des passions.

NOTE. — SAINT PAUL A-T-IL ANNONCÉ LA PAROUSIE COMME IMMINENTE ?

On a prétendu que saint Paul, pour promouvoir la pratique de la vertu, annonçait ici aux Romains la proximité de la parousie, c'est-à-dire l'imminence du second avènement du Christ. Cette erreur, a-t-on dit, était commune aux Apôtres et aux fidèles de la première génération chrétienne, prenant son origine dans les discours de Jésus (MATTH., XXVI; LUC, XXI).

Jésus n'a jamais annoncé la proximité absolue de son retour, non plus que ses disciples. A ceux qui l'interrogent, il confesse même que cette révélation dépasse son mandat (MARC., XIII, 32).

Cependant, nous voyons par lui trois proximités annoncées :

1° La proximité absolue de sa justice vengeresse qui devait s'exercer sur ses meurtriers : *Vous n'aurez pas achevé*, dit-il, de *parcourir les cités d'Israël quand le Fils de l'homme viendra* (MATT., X, 23). *Cette génération-ci ne passera pas que toutes ces choses n'arrivent* (MATT., XXIV, 34). Et de fait les Apôtres n'avaient pas achevé d'évangéliser la Palestine, la génération déicide n'avait pas disparu encore quand éclata, trente-cinq ans après la mort de Jésus, la guerre judéo-romaine dont les conséquences furent la prise et la ruine de Jérusalem, la mort de onze cent mille Juifs, et la dispersion des survivants à travers le monde entier (an 70).

2° La proximité absolue et l'imprévu de la mort de chaque homme. Vérité qui peut paraître banale à force d'être constatée et répétée, mais néanmoins pratiquement méconnue, tellement on y fait peu d'attention! *Encore un peu de temps*, dit Jésus, *et vous me reverrez* (JO., XVI, 16).

3° La proximité relative de la fin du monde que Jésus a pu annoncer en même temps que la fin prochaine de chaque homme. Pour lui en effet comme pour tout homme sage, mille ans sont comme un jour et les siècles à ses pieds dévalent la pente du temps avec une rapidité vertigineuse. Aussi Jésus et les Apôtres ont pu voir les longs siècles de la vie de l'Église, non moins que les années d'un individu, disparaissant dans un éclair rapide. Conséquemment, ils ont pu parler de la proximité de la parousie tout aussi justement que de la rapidité du temps. Et comme ils sont les docteurs et les instituteurs du monde, ils ont pu menacer le monde de sa fin prochaine, comme de sa fin prochaine ils menacent chaque individu. Toutefois, quand Jésus et saint Paul parlent de la parousie en relation avec des événements prochains, ils la reculent à une date ultérieure et de beaucoup postérieure à la première génération chrétienne (MARC, XIII, 10; II *Thess.*, II, 3-8).

Le passage de saint Paul que nous venons de lire et d'étudier est dans la même tonalité que les discours de Jésus : l'en sortir, c'est le fausser et désorganiser violemment toute l'épître dont les vues larges sur l'histoire et les conseils à longue échéance ne peuvent s'accommoder d'une catastrophe aussi imminente. Aussi réprouvons-nous le sentiment de M. Toussaint qui écrit : « Le moment de la grande apocalypse semble si rapproché à l'Apôtre que, d'après son calcul, il doit s'écouler jusqu'à son apparition moins de temps que depuis le moment de sa conversion et de celle de ses lecteurs, c'est-à-dire moins de vingt ans. » Ce prétendu calcul exigerait un autre texte, observe le P. Lagrange, et en effet, saint Paul ne dit pas que lui et ses lecteurs sont plus voisins de la parousie future que de leur conversion passée, mais simplement qu'ils sont plus proches du salut que lorsqu'ils ont commencé à croire.

LEÇON XXVII

Devoirs envers les consciences faibles, XIV-XV, 13.

PRÉAMBULE

PRÉAMBULE HISTORIQUE. — Aux temps apostoliques, les consciences chrétiennes eurent beaucoup à souffrir du passage d'une législation à l'autre. Les vieux cultes devaient être abandonnés : on le savait; n'était-on pas entré dans la religion nouvelle à cette seule condition? Les Gentils convertis ne devaient désormais aucune concession au paganisme qu'ils savaient faux et diabolique, les Judéo-Chrétiens (1) savaient le culte mosaïque abrogé, périmé. Mais parmi ces derniers, beaucoup ne pouvaient se dégager brusquement de l'emprise quinze fois séculaire de la loi de Moïse. Aussi les Apôtres furent-ils assez longtemps tolérants pour les pratiques juives qu'eux-mêmes personnellement accomplirent ; l'observation du sabbat, des néoménies et des fêtes, la circoncision, la fréquentation du temple, la distinction des viandes pures et impures se prolongèrent ainsi quelque temps dans le christianisme : il fallait, dit saint Augustin, ensevelir avec honneur la Synagogue. Mais quels tiraillements intérieurs, même parmi les Apôtres à ce propos ! On connaît la fameuse division qui eut lieu entre saint Pierre et saint Paul (*Gal.*, II, 2, 15). Les âmes d'intelligence plus ouverte abandonnèrent aussitôt ou plus vite les pratiques anciennes; d'autres, dominées par le prestige toujours grand de la loi mosaïque, n'osaient s'y dérober. En plus de cette souffrance intime créée par le conflit des deux lois, celle du Christ qui arrivait et celle de Moïse qui s'en allait, il y en avait d'autres. Le voisinage de ces consciences disparates était une nouvelle cause de combats : les âmes larges et libres méprisaient les âmes scrupuleuses pour leur étroitesse de vues; celles-ci à leur tour jugeaient et condamnaient celles-là pour leur laxisme. Ce n'était pas tout encore. Il arrivait que les âmes émancipées de la loi mosaïque ne tenaient plus aucun compte du sabbat et de la distinction des viandes et ainsi scandalisaient celles que l'empire de la loi mosaïque tenait toujours enchaînées. D'où des péchés étaient commis, d'une part péchés de scandale donné, d'autre part péchés de scandale reçu : péchés de scandale donné, quand les âmes émancipées prévoyaient le mal qui pouvait résulter de leur conduite large; péchés de scandale reçu,

---

(1) Les Judéo-Chrétiens étaient les Juifs qui s'étaient convertis à Jésus, le reconnaissant pour le Messie.

quand les âmes de conscience scrupuleuse se laissaient entraîner par respect humain à des actes qui étaient bons, louables en soi, mais que leur conscience réprouvait. C'est pour obvier à tous ces maux que saint Paul écrit les pages suivantes, remplies de la plus profonde sagesse (1).

PRÉAMBULE DOCTRINAL. — Quelques notions de théologie morale sont préalablement nécessaires pour comprendre la question que saint Paul va traiter.

I. **Les préceptes positifs.** — On appelle *préceptes positifs* les prescriptions et les prohibitions que la loi naturelle ne contient pas et qui ont été imposées par le législateur pour des raisons de temps et de lieu : tels la circoncision, le sabbat, l'abstention de la viande de porc... Les Juifs, discernant mal dans leur loi ce qui était ainsi prescrit ou prohibé de ce qui est partout et toujours prescrit comme la prière, partout et toujours prohibé comme le blasphème et le mensonge, attachaient indûment un caractère de perpétuité aux choses momentanément prescrites qu'ils regardaient comme éternellement saintes et aux choses temporairement prohibées qu'ils regardaient comme essentiellement impures. D'où on explique l'attachement des Juifs à leurs observances légales et leur opposition à la loi émancipatrice du Christ.

Jésus a rapporté les mille prescriptions rituelles de la loi de Moïse et n'a introduit dans la législation chrétienne ou permis d'introduire que le minimum de prescriptions positives, traitant ses disciples en hommes parvenus à la majorité, non en enfants mineurs. Les Gentils convertis goûtaient beaucoup ces libertés et en usaient au grand scandale des Juifs.

II. **La conscience.** — *La conscience personnelle et pratique* est l'écho en

---

(1) Nous ne nous faisons plus une question de savoir quelles sont les consciences faibles dont saint Paul parle en ces deux chapitres de sa lettre. S'il s'agissait d'autres individus que des Judéo-Chrétiens, l'Apôtre l'eût dit et ne leur eût pas donné si large place, se contentant de les signaler dans le ch. XVI avec les fauteurs de trouble ou d'hérésie.

La tonalité de l'épître dont le plan merveilleusement un a pour objet les Gentils et les Juifs; l'autorité des anciens Pères; l'imprécision et le flottement des opinions contraires; enfin l'analyse minutieuse que nous avons faite de XIV et XV, 1-13, nous attachent résolument à la solution que les faibles sont les Judéo-Chrétiens. Ce ne sont pas des ascètes, ils n'en ont pas la trempe, écrit Cornely. Ce ne sont pas des scrupuleux qui craignent de manger des viandes offertes aux idoles, il eût été si aisé de le dire, écrit Lagrange. Ce ne peuvent donc être que les Juifs convertis, comme notre commentaire le montrera de façon convaincante, nous l'espérons. Il serait extraordinairement étonnant que la crise de charité et de conscience que nous venons de décrire et qui marqua si péniblement les débuts du christianisme trouvât sa solution exacte dans les ch. XIV et XV de l'épître aux Romains et que saint Paul ne l'eût ni voulue ni prévue, mais autre chose qu'il ne dit pas.

Lagrange qui écrit que personne ne soutient plus que les faibles étaient des judaïsants (p. 336) écrit néanmoins plus loin (p. 339) : « Il semble que c'est la pensée de Paul que les faibles sont pour la plupart originaires du judaïsme et il le prouve en citant *Rom.*, XV, 7. C'est bien là notre thèse : les faibles sont des judéo-chrétiens judaïsants, c'est-à-dire qui continuent d'observer les lois et coutumes juives.

nous de l'ordre que Dieu veut que nous accomplissions au moment présent. Elle est dite *personnelle*, afin de la distinguer de la science morale qui enseigne ce que les hommes *in genere* doivent faire; elle est dite *pratique*, afin de la distinguer de la conscience spéculative qui ne résout pas le cas concret et actuel.

Cette conscience prime toute voix étrangère, car elle est la certitude de ce que nous devons faire au moment même.

Elle est obligatoire, car elle est la dernière, l'unique résonance en nous de la voix préceptive de Dieu.

Cette conscience est *formée* ou *certaine*, parce que l'évidence de l'ordre donné a produit en elle la certitude du devoir. Ainsi la distingue-t-on de la conscience *informe*, *incertaine* ou *faible* dans laquelle l'évidence du devoir ou de la permission n'est pas faite encore.

C'est de la conscience formée que parle saint Paul quand il ne spécifie pas et il lui donne le nom de πίστις, *fides*, foi.

Pourquoi ce mot qui jusqu'ici a été employé dans un sens tout différent?

La raison en est simple. Le mot πίστις a le sens très général de conviction. Quand la conviction porte sur les vérités à croire, nous avons la foi dogmatique, la croyance, la foi proprement dite, dont saint Paul jusqu'ici a parlé. Quand la conviction porte sur les actes à accomplir, nous avons la conscience pratique dont l'Apôtre va parler maintenant. La première conviction est la conviction dogmatique, la seconde est la conviction morale.

III. **Le scandale.** — Le scandale étymologiquement est une pierre qui sur la route fait trébucher et tomber. Usuellement, le scandale est un acte du prochain qui nous fait tomber moralement, c'est-à-dire pécher.

Il y a deux sortes de scandale : 1° les mauvaises actions du prochain, en tant qu'elles appellent ou éveillent en nous l'imitation : c'est le scandale proprement dit ou la contagion du mal; 2° les bonnes actions qui, réputées mauvaises par celui qui les voit, sont par lui reproduites avec la conscience de mal faire.

Saint Paul ne traite pas ici du scandale par mauvais exemple, mais du scandale par acte bon imprudemment ou maladroitement posé, puisque son but est d'obtenir que les Gentils nouvellement convertis s'abstiennent des libertés que le Christianisme en principe leur accorde, devant les consciences fragiles des Judéo-Chrétiens.

TEXTE

1. INFIRMUM autem in fide assumite, non in disceptationibus cogitationum.

[1] *Quant à celui qui a la conscience faible, accueillez-le sans discuter ses opinions.* [2] *Tel a des convictions qui*

2. Alius enim credit se manducare omnia : qui autem infirmus est, olus manducet.

3. Is qui manducat, non manducantem non spernat ; et qui non manducat, manducantem non judicet : Deus enim illum assumpsit.

4. Tu quis es qui judicas alienum servum ? Domino suo stat, aut cadit: stabit autem : potens est enim Deus statuere illum.

5. Nam alius judicat diem inter diem : alius autem judicat omnem diem; unusquisque in suo sensu abundet.

6. Qui sapit diem, Domino sapit; et qui manducat, Domino manducat : gratias enim agit Deo. Et qui non manducat, Domino non manducat, et gratias agit Deo.

7. Nemo enim nostrum sibi vivit, et nemo sibi moritur.

8. Sive enim vivimus, Domino vivimus; sive morimur, Domino morimur. Sive ergo vivimus sive morimur, Domini sumus.

9. In hoc enim Christus mortuus est et resurrexit, ut et mortuorum et vivorum dominetur.

10. Tu autem, quid judicas fratrem tuum? aut tu quare spernis fratrem tuum? Omnes enim stabimus ante tribunal Christi.

11. Scriptum est enim : *Vivo ego, dicit Dominus : quoniam mihi flectetur omne genu, et omnis lingua confitebitur* DEO (IS. XLV, 23).

12. Itaque, unusquisque nostrum pro se rationem reddet DEO.

lui permettent de manger de tout ; tel autre mal affermi ne mange que des légumes. [3] *Que celui qui mange ne méprise pas celui qui ne mange pas ! Que celui qui ne mange pas ne juge pas celui qui mange, Dieu l'ayant accueilli !* [4] *Qui es-tu, toi, pour juger celui qui n'est pas ton serviteur ? Qu'il tienne debout, qu'il tombe, c'est pour son seigneur ; or il ne tombera pas, car le Seigneur est assez fort pour le maintenir debout.*

[5] *L'un fait des différences entre jour et jour, l'autre met tous les jours sur le même plan : que chacun soit pleinement fixé dans son propre sentiment !* [6] *Celui qui distingue tel jour le fait pour le Seigneur, celui qui n'en tient pas compte le fait dans le même but, celui qui mange de tout, le fait pour le Seigneur, puisque de fait il rend grâce à Dieu ; celui qui ne mange pas s'abstient pour le Seigneur, ne rend-il pas lui aussi grâce au Seigneur ?* [7] *Et de tout cela la raison est que chez nous personne ne vit pour soi, personne ne meurt pour soi ;* [8] *et en effet si nous vivons, c'est pour le Seigneur ; si nous mourons, c'est également pour Lui ; concluons : que nous vivions, que nous mourions, nous sommes au Seigneur,* [9] *car le Christ avait pour but par sa mort et sa vie de prendre possession des morts et des vivants.*

[10] *Dès lors pourquoi juges-tu ton frère ? ou pourquoi le méprises-tu ? N'avons-nous pas tous à être jugés au tribunal de Dieu ?* [11] *comme il est écrit :* Je le jure, dit le Seigneur, tout genou fléchira devant moi et toute langue confessera Dieu. [12] *Chacun*

13. Non ergo amplius invicem judicemus : sed hoc judicate magis, ne ponatis offendiculum fratri vel scandalum.

14. Scio, et confido in Domino Jesu, quia nihil commune per ipsum, nisi ei qui existimat quid commune esse, illi commune est.

15. Si enim propter cibum frater tuus contristatur, jam non secundum charitatem ambulas. Noli cibo tuo illum perdere pro quo Christus mortuus est.

16. Non ergo blasphemetur bonum nostrum.

17. Non est enim regnum Dei esca et potus, sed justitia et pax, et gaudium in Spiritu Sancto.

18. Qui enim in hoc servit Christo placet Deo, et probatus est hominibus.

19. Itaque, quæ pacis sunt sectemur, et quæ ædificationis sunt in invicem custodiamus.

20. Noli propter escam destruere opus Dei : omnia quidem sunt munda, sed malum est homini qui per offendiculum manducat.

21. Bonum est non manducare carnem et non bibere vinum, neque in quo frater tuus offenditur, aut scandalizatur aut infirmatur.

22. Tu fidem habes? penes temet ipsum habe coram Deo. Beatus qui non judicat semet ipsum in eo quod probat.

23. Qui autem discernit, si manducaverit, damnatus est : quia non ex fide. Omne autem quod non est ex fide, peccatum est.

aura donc à rendre compte à Dieu pour soi-même.

[13] *Ne nous jugeons donc plus les uns les autres, mais exercez plutôt votre esprit à ne mettre devant votre frère ni pierre d'achoppement, ni scandale.*
[14] *J'ai la science certaine, grâce au Seigneur Jésus, qu'il n'y a rien de souillé en soi et que rien n'est souillé,*
si ce n'est pour celui qui le croit. [15] *En effet si, prenant telle nourriture, tu attristes ton frère, tu n'agis plus avec charité : ne va pas par ta nourriture perdre celui pour lequel le Christ est mort.*

[16] *Que notre bien ne soit pas mal*
interprété! [17] *et de fait le royaume de Dieu ne s'établit pas par ce qu'on mange et boit, mais par la justice, par la paix, par la joie dans l'Esprit-*
Saint. [18] *Celui qui sert en cette façon le Christ est agréable à Dieu et estimé des hommes.*

[19] *Conséquemment recherchons donc tout ce qui peut contribuer à la paix*
et à l'édification mutuelle ; [20] *ne ruinons pas l'œuvre divine pour une question de nourriture. Tout est pur, c'est vrai ; mais l'homme fait le mal quand par la nourriture qu'il prend,*
il scandalise ; [21] *il fait par contre le bien, quand il ne mange pas de viande, quand il ne boit pas de vin, quand il ne fait rien pour scandaliser son*
frère. [22] *Toi, la conviction que tu as, aie-la bien chez toi devant Dieu : bienheureux celui qui ne se juge pas*
quand il décide d'agir. [23] *Quant à celui qui a des doutes, s'il mange, il se condamne, parce qu'il agit sans conscience ; or tout ce qui est fait sans conscience est péché.*

XV. 1. DEBEMUS autem nos firmiores, imbecillitates infirmorum sustinere, et non nobis placere.

2. Unusquisque vestrum proximo suo placeat in bonum, ad ædificationem.

3. Etenim Christus non sibi placuit, sed sicut scriptum est : *Improperia improperantium tibi ceciderunt super me. Ps.* LXVIII, 10.

4. Quæcumque enim scripta sunt ad nostram doctrinam scripta sunt ; ut per patientiam, et consolationem Scripturarum, spem habeamus.

5. Deus autem patientiæ et solatii det vobis idipsum sapere in alterutrum secundum Jesum Christum.

6. Ut unanimes uno ore honorificetis Deum et patrem Domini nostri Jesu Christi.

7. Propter quod suscipite invicem, sicut et Christus suscepit vos in honorem Dei.

8. Dico enim Christum Jesum ministrum fuisse circumcisionis propter veritatem Dei, ad confirmandas promissiones patrum.

9. Gentes autem super misericordia honorare Deum, sicut scriptum est : *Propterea confitebor tibi in gentibus, Domine, et nomini tuo cantabo.*

10. Et iterum dicit : *Lætamini, gentes, cum plebe ejus.*

11. Et iterum ; *Laudate omnes gentes Dominum, et magnificate eum omnes populi.*

12. Et rursus Isaias ait : *Erit radix Jesse et qui exsurget regere gentes, in eum gentes sperabunt.*

XV. — [1] *Nous devons, nous qui avons la conscience affermie, supporter les faiblesses de ceux qui ne l'ont pas et ne pas nous donner satisfaction.* [2] *Que chacun de nous donne satisfaction à son prochain pour son bien et son édification !* [3] *Le Christ, lui, ne s'est pas donné satisfaction, au contraire n'est-il pas écrit :* Les outrages de ceux qui t'outragent sont tombés sur moi. [4] *Or tout ce qui a été écrit d'avance, l'a été pour notre instruction, afin que par la patience et la consolation que nous donnent les Écritures, nous ayons l'espérance.* [5] *Que le Dieu de la patience et de la consolation vous donne d'être d'accord les uns avec les autres, comme le veut le Christ Jésus,* [6] *afin que tous n'ayant qu'une seule voix vous honoriez Dieu, le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

[7] *Aussi accueillez-vous les uns les autres, comme le Christ vous a accueillis pour la gloire de Dieu.* [8] *J'affirme en effet que le Christ s'est fait le serviteur de la circoncision pour montrer la fidélité de Dieu par la réalisation des promesses faites aux patriarches ;* [9] *quant aux païens, je dis qu'ils glorifient Dieu pour sa miséricorde ; n'est-il pas écrit ;* C'est pourquoi je te confesserai parmi les nations et je chanterai ton nom [10] *et ailleurs* ; Réjouissez-vous, païens, avec son peuple, *et encore :* [11] Chantez le Seigneur, nations de l'univers, et glorifiez-le, universalité des tribus. [12] *Isaïe dit aussi* : Il apparaîtra, le rejeton de Jessé, il se lèvera pour commander aux nations; les nations mettront en lui leur espérance.

[13] *Que le Dieu de l'espérance rem-*

13. Deus autem spei repleat vos omni gaudio et pace in credendo, ut abundetis in spe et virtute Spiritus sancti.

plisse vos cœurs de toute joie, de toute paix en vous faisant croire, afin que vous soyez riches d'espérance par la puissance de l'Esprit-Saint!

EXPLICATIONS TEXTUELLES

XIV, ℣. 1. Comment πίστις *fides* signifie-t-il ici *conscience?* Le sens le plus général de ce mot est *conviction :* quand la conviction porte sur la vérité à croire, nous avons *la foi* dont saint Paul a parlé jusqu'ici dans l'épître ; quand la conviction porte sur la conduite morale à tenir, nous avons *la conscience* dont saint Paul parle maintenant.

℣. 2. *Enim* n'est pas dans le grec; lire *manducat* au lieu de *manducet.*

℣. 4. Qq. man. ont plus logiquement *Dominus* au lieu de *Deus.*

℣. 5. *Nam* n'est pas dans le grec. — *Unusquisque...*, que chacun ait une pleine conviction en sa conscience !

℣. 7. Quelques manuscrits tardifs et le *textus receptus* ajoutent : *qui non sapit diem, Domino non sapit.*

℣. 9. *Resurrexit*, en grec ἔζησεν, *vixit* (les meilleurs man.) et ἀνέστη *resurrexit* ou ἀνέζησεν *revixit* (quelques man. et quelques Pères).

℣. 10. Le texte grec a *Dei* au lieu de *Christi.*

℣. 14. *Per seipsum* (les meilleurs man. grecs).

℣. 15. *Enim*, la plupart des man. contre quelques-uns *autem.*

℣. 16. Les man. se partagent entre *vestrum* et *nostrum.*

℣. 19. *Custodiamus* est tardif.

℣. 21. *Aut scandalizatur aut infirmatur* ad libitum.

℣. 22. Les man. anciens ont *Tu fidem quam habes, penes teipsum habe ;* le *textus receptus* en supprimant le relatif *quam* a donné plus de vie à la phrase peut-être..., mais il a faussé le sens.

XV, ℣. 13. Lire *ut abundetis in spe virtute S. S.* (tous les man. contre la *Vulg.*).

SCHÉMA

DEVOIRS ENVERS LES CONSCIENCES FAIBLES

LA QUESTION posée sous forme de conseil : accueillez sans discussion celui dont la conscience n'est pas formée .... XIV. ℣. 1.

- § Ier. DEVOIRS INTÉRIEURS
  - Éviter le péché
    - 1° De pensée malveillante
      - *Cas*
        - Tel croit pouvoir manger de tout (le Gentil) ....
        - Tel n'ose pas (le Juif). ...... ℣. 2.
      - *Solution*
        - Que le 1er ne méprise pas le 2d
        - Que le 2d ne juge pas le 1er ... ℣. 3.
      - *Motif :* c'est au maître à juger son serviteur, non à un autre .... ℣. 4.
    - 2° De conscience insuffisante
      - *Cas*
        - Tel distingue les jours ....
        - Tel les met sur le même plan. ℣. 5₁.
      - *Solution :* que chacun agisse avec une conscience pleine .... ℣. 5₂.
      - *Motif :* les uns et les autres agissent pour le Seigneur .... ℣. 6-9.
    - *Conclusion :* ne pas juger : Dieu seul nous jugera .... ℣. 10-12.

- **§ II. Devoirs extérieurs**
  - A. *Ne pas scandaliser*
    - 1° *Éviter de donner le scandale*
      - *Définition : donner le scandale*, c'est faire pécher son frère .... ℣. 13.
      - *Explication*
        - Toute chose est bonne, mais n'est pas réputée telle par tous .... ℣. 14.
        - Si tu en uses parce qu'elle est bonne devant ton frère qui la croit mauvaise, tu pèches en le faisant pécher .... ℣. 15.
    - 2° *Éviter de recevoir le scandale*
      - *Définition : recevoir le scandale*, c'est interpréter mal ce qui est bien .... ℣. 16.
      - *Explication*
        - La religion n'est pas du formalisme, mais la justice, la joie, la paix dans l'E. S. .... ℣. 17.
        - La preuve est que celui qui la vit ainsi plaît à Dieu et est estimé des hommes .... ℣. 18.
      - *Conclusion :* donc celui qui se scandalise d'elle, a tort .... *s.-ent.*
    - Conclusion : éviter le scandale
      - Affirmation générale .... ℣. 19.
      - Détail
        - 1° Ne pas donner le scandale
          - Le donner est mauvais .... ℣. 20.
          - Ne pas le donner est bon .... ℣. 21.
        - 2° Ne pas le recevoir
          - Agir selon sa conscience est bon .... ℣. 22.
          - Agir contre est mauvais .... ℣. 23.
  - B. *Édifier*
    - 1° *Conseil*
      - Supporter les consciences faibles. XV. ℣. 1.
      - Travailler à édifier, à construire, loin de faire nos caprices .... ℣. 2.
    - 2° *Motif*
      - L'exemple du Christ .... ℣. 3.
      - La parole de l'Écriture qui est notre règle de conduite .... ℣. 4.
    - 3° *Souhait :* Que Dieu nous donne d'imiter le Christ, afin que tous ensemble nous louions Dieu .... ℣. 5-6.
- **§ III. Conclusion**
  - 1° *Conseil* (celui du début) : nous accueillir les uns les autres, à l'exemple du Christ .... ℣. 7.
  - 2° *Motif :* l'exemple du Christ qui, lui, s'est fait le serviteur des observances juives .... ℣. 8.
    - *Digression*
      - Tandis que les Juifs chantent la fidélité de Dieu ....
      - Les Gentils chantent sa miséricorde .... ℣. 9-12.
  - 3° *Souhait :* que Dieu nous donne la grâce et la foi pour nous faire abonder d'espérance, de paix et de joie .... ℣. 13.

COMMENTAIRE

En cette matière d'ordre purement pratique, saint Paul se montrera, comme toujours jusqu'ici, surprenant logicien et se révélera moraliste judicieux et profond.

Surprenant logicien il l'est par la magnifique progression de ses conseils. Dans vos cœurs, dit-il d'abord, deux choses sont à sauvegarder : votre esprit contre d'injustes appréciations, vos consciences contre le remords d'actes prématurément décidés. Dans votre conduite extérieure, continue-t-il, veillez en premier lieu à ne pas scandaliser; en second lieu — c'est le conseil positif après le conseil négatif — veillez à édifier. Au cours de sa route, en même temps qu'il poursuit son but de protéger les Judéo-Chrétiens scrupuleux contre les indélicates moqueries des Gentils de conscience laxe, il ne laisse pas de défendre les Gentils contre les jugements téméraires des Judéo-Chrétiens, ne tolérant pas qu'aucuns s'enflent d'orgueil des avertissements donnés aux autres. Enfin, à l'intérieur de chaque conseil, il pose le cas de conscience, le résout et le motive.

La morale de saint Paul est en ces pages aussi profonde de science théorique que judicieuse de psychologie expérimentale. Il ne veut pas qu'on discute avec les consciences faibles, car il sait d'expérience que cela n'aboutirait à rien; il affirme la nécessité d'une conscience formée pour agir; il traite à part du scandale donné et du scandale reçu; il met à leur juste place les préceptes positifs dans la religion et les distingue des préceptes de l'éternelle morale; il se montre sévère contre le scandale et demande que chacun se gêne pour que toute défaillance soit prévenue, du fait d'un acte bon inopportunément posé... Bref, nous pouvons dire que saint Paul a donné en raccourci un traité de la conscience et du scandale.

Au surplus, ses qualités de logicien, de psychologue et de moraliste, nous les verrons mieux au cours du commentaire détaillé.

La question, 1.

℣. **1.** Saint Paul annonce son sujet sous la forme d'un conseil très général. A la vue de ces conflits multiples qui exacerbent les consciences chrétiennes, il recommande la charité pour le malheureux dont la conscience *fides* est trop faible *infirmum* pour se détacher instantanément de l'emprise de la loi mosaïque.

Laissez-le, dit saint Paul, ne discutez pas avec lui, car il ne s'agit pas d'ignorance à dissiper, de conviction à produire, de lumière à faire, mais de conscience pratique à retourner. Le temps seul pourra le déprendre de ses

liens séculaires. On n'est pas tiré instantanément d'un profond sommeil; dans une course rapide on ne fait pas brusque volte-face; mais on s'éveille lentement, on décrit pour se retourner une large courbe. Ainsi le Juif, devenu chrétien, a besoin de n'être pas brusqué dans son évolution de conscience.

Ce conseil général donné, saint Paul prend la question dans toute son ampleur : il va traiter d'abord de la mentalité qui s'impose à chacun, il passera ensuite aux actions extérieures.

§ I. — DEVOIRS INTÉRIEURS, 2-12.

Il y a deux péchés intérieurs à éviter : 1° le jugement téméraire ou la pensée malveillante sur le compte du prochain; 2° la conscience insuffisamment formée.

1° Le péché de pensée malveillante, 2-4.

℣. **2.** Premier problème : *tel estime pouvoir manger de tout : tel autre, conscience faible, ne mange que des légumes* (1). Que faire?

℣. **3.** Solution. — Que le premier ne méprise pas le second pour son scrupule! Que le second ne juge pas le premier pour la liberté qu'il prend! Vraisemblablement l'homme timoré qui se contente de légumes est le Juif et celui qui mange sans scrupule de tout est le Gentil, car saint Paul, en parlant de ce dernier, demande qu'on ne le juge pas, pour la raison que *Dieu l'a accueilli et adopté :* parole qui ne peut s'appliquer qu'au Gentil. Plus loin, nous verrons l'Apôtre terminer toute cette question par un parallèle des Gentils et des Juifs nommément désignés : indice presque certain que les deux classes de consciences dont il est question ici répondent aux deux classes d'hommes dont il sera parlé plus loin XV, 8-12.

℣. **4.** Motif. — Pourquoi saint Paul défend-il aux chrétiens de se critiquer mutuellement? Parce qu'ils ne sont pas maîtres les uns des autres, mais que les uns et les autres sont les serviteurs du Seigneur. Si le serviteur tient debout ou s'il chancelle, c'est l'affaire de son maître, non la vôtre.

Mais non, réfléchit saint Paul, il ne chancellera pas, car le Maître qu'il sert est assez fort pour l'empêcher de tomber. L'Apôtre ne veut pas que nous croyions, en dépit des apparences, à une chute du prochain. Pourquoi? A cause de la toute-puissante et insondable bonté du Souverain Maître

(1) Il est bien probable que le chrétien d'origine juive, ne sachant faire dans les repas le discernement des viandes pures ou impures, pour plus de sûreté s'abstenait de toutes. Saint Chrysostome estime qu'il s'en abstenait, afin de dissimuler sa répugnance spéciale pour le porc (Lagrange, p. 335).

qui maintient debout tous ses serviteurs, pourvu qu'ils aient la moindre bonne volonté.

2° Le péché de conscience insuffisante, 5-9.

℣. **5.** Deuxième problème : tel fait la distinction des jours, observant les sabbats, les néoménies (fêtes mensuelles) et les solennités; tel autre met tous les jours du calendrier mosaïque sur le même plan, n'en observant aucun. Avec quelle conscience chacun doit-il agir, puisque vous tolérez, ô Apôtre du Christ, les deux actions opposées?

Solution : Que chacun agisse avec une conscience pleine, répond saint Paul! Avec une conscience certaine ou formée, dira plus tard dans le même sens la théologie! Et en effet, un homme ne doit pas agir avec la conscience incertaine de la moralité de son acte, mais il doit examiner préalablement si l'acte qu'il va poser est en conformité avec le bien moral. Ce travail intérieur par lequel on éclaire d'abord sa conscience, pour l'accorder ensuite avec le devoir connu, s'appelle *former sa conscience*, selon les théologiens, *donner plénitude à sa conscience*, selon saint Paul.

℣. **6.** Motif. — Mais comment deux actions contradictoires peuvent-elles être bonnes en même temps, par exemple observer le sabbat et ne pas l'observer, manger des viandes impures ou s'en abstenir?

Parce que ces actions tirent leur moralité de l'intention qu'on a de les faire, soit pour honorer Dieu, quand elles sont prescrites; soit pour remercier Dieu, quand elles sont permises. Or, comme avec de bonnes intentions, les consciences peuvent en se formant se tromper, prenant pour prescrit ou permis ce qui ne l'est pas, il arrivera que deux hommes honoreront Dieu par deux actes contradictoires. Saint Paul en donne la preuve dans le cas présent : *celui qui distingue les jours* mosaïques, *le fait pour le Seigneur* Jésus ; *celui qui n'en tient pas compte, le fait dans le même but* (quelques manuscrits ajoutent cette proposition); *celui qui mange* de tout, *le fait en profitant de la liberté que le Seigneur lui a donnée, puisqu'il en remercie Dieu, et celui qui fait la distinction des viandes, s'abstient pour le Seigneur et lui aussi en remercie Dieu.*

Les consciences sont donc parfaitement sauves et toutes les actions honorent Dieu, puisqu'elles sont faites en dépendance de ces consciences.

℣. **7.** Que les chrétiens réfèrent au Christ leurs actions, c'est une loi du corps mystique qu'est l'Église; et en effet chez nous, personne ne vit pour soi, personne ne meurt pour soi.

Je m'explique. Parmi les chrétiens, il y a deux catégories : les prémessianiques ou chrétiens de l'ancienne alliance et les post-messianiques ou chrétiens de la Loi nouvelle.

Les uns et les autres sont en état de grâce, vivants dans le Christ, par la foi en lui.

Mais les uns sont dans l'ombre, les autres dans la lumière; les uns sont appliqués aux œuvres mortes ou mortifiantes de l'Ancienne Alliance, les autres émancipés, de ces pratiques creuses, vivent un épanouissement de vie dans la liberté que donne la loi de grâce.

Aussi saint Paul appelle-t-il les premiers des morts et les seconds des vivants.

Eh bien! dit l'Apôtre, les Juifs dans la pratique de leurs œuvres mortes ne se mortifiaient pas pour eux-mêmes. Les chrétiens nouveaux dans l'exercice de leurs œuvres de vie, ne vivent pas non plus pour eux-mêmes.

℣. **8.** Les uns vivent avec Jésus, pour Jésus, les autres meurent avec lui et pour lui, car, conclut saint Paul, que nous soyons de la première ou de la seconde catégorie, nous appartenons au Christ Jésus.

℣. **9.** Et en effet, Jésus a vécu la vie des deux catégories de chrétiens qui composent son corps.

Avec les premiers, il s'est appliqué pendant toute sa vie mortelle aux œuvres indigentes et mortifiantes des pratiques mosaïques, avec eux il a mené une vraie vie de mort; mais par sa résurrection il s'est arraché à la Loi mosaïque, libérant du même coup les seconds qui mèneront une vie de liberté et de joie en participation de sa vie ressuscitée et libre.

Aussi, quand de conscience certaine nous judaïsons encore, Jésus est notre roi, puisque le premier il a judaïsé; mais quand nous vivons nos libertés, Jésus est notre roi encore plus, car c'est lui qui nous a faits ces êtres pleins de vie que nous sommes. Saint Paul pouvait-il défendre mieux et avec plus de vérité les chrétiens qui, par scrupule, judaïsaient encore? Non, puisque Jésus est leur Chef, leur Roi... mais qu'ils se hâtent de venir à sa vie ressuscitée.

Conclusion, 10-12.

℣. **10.** Donc pas de jugement téméraire et malveillant! Juif, ne condamne pas le Gentil, ton frère, dont la conscience te paraît large; Gentil, ne méprise pas le Juif, ton frère, dont la conscience se débarrasse difficilement de la Loi mosaïque. Pourquoi? Parce que nous n'avons les uns et les autres qu'un seul juge à la barre duquel nous devrons comparaître un jour. La conclusion, nous le voyons, passe par-dessus le second problème (℣℣. 5-9) pour revenir au premier, le plus important, celui que résout préalablement le conseil général de la charité mutuelle (℣. 1). Saint Paul, dans ses observations, a voulu tenir la balance égale entre les Gentils et les Juifs.

℣. **11.** Que nous ne devons pas nous juger les uns les autres, saint Paul

le prouve par le moyen d'un texte d'Isaïe (XLVI, 22, 23), largement cité, où il apparaît que nous n'avons d'autre maître que Dieu.

℣. **12.** Il s'ensuit donc que chacun de nous pour lui-même rendra compte à Dieu son maître de sa conduite, bien loin que nous ayons à nous ingérer dans la conscience les uns des autres pour avoir à en témoigner devant Dieu ou à en juger.

§ II. — DEVOIRS EXTÉRIEURS, 13-XV, 6.

Saint Paul, ayant fixé la mentalité que le chrétien doit avoir dans cette fameuse question des conflits de conscience, va maintenant passer aux devoirs extérieurs. Le premier qui s'impose est négatif, celui de la simple justice : ne pas scandaliser. Le second est positif, celui de la charité : édifier. Et ainsi, l'Apôtre nous aura fait parcourir les deux stades du bon exemple.

A. PREMIER DEVOIR EXTÉRIEUR : ÉVITER LE SCANDALE, 13-23.

Deux choses sont à observer en ce qui concerne le scandale : 1° ne pas donner le scandale, 2° ne pas le recevoir. — En ce faisant, nous nous sauvons mutuellement les uns les autres.

1° *Ne pas donner le scandale,* 13-15.

℣. **13.** Au lieu d'exercer notre esprit les uns contre les autres, appliquons-le à éviter le scandale.

℣. **14.** (*Concession*). — Ah ! je le sais, et de science indiscutable, puisque je le tiens du Seigneur Jésus, rien en soi n'est impur, toutefois une chose l'est pour celui qui croit qu'elle l'est.

Rien n'est impur en soi : cette vérité de l'ordre naturel est tellement méconnue que l'Apôtre a besoin d'en appeler à la révélation du Christ pour la protéger contre toute discussion. Rien n'est impur, car tout ce qui est vient de Dieu et conséquemment est vrai, bon et beau. Jésus dans l'Évangile l'avait déclaré : ce n'est pas ce qui entre dans la bouche qui souille l'homme, mais ce qui sort du cœur humain, car ce qui entre par la bouche ne passe pas par le cœur, mais est rejeté. Les péchés et les crimes, au contraire, blasphèmes, homicides, adultères, calomnies, émanent du cœur et le souillent pour la raison que ce sont des carences d'être moral, des défaillances de volonté (MATT., V, 17-20). Et c'est là le seul, le seul mal.

Toutefois saint Paul fait la restriction : *Une chose est souillée par celui qui croit qu'elle l'est.* Et en effet, la conscience étant l'écho de la Loi de Dieu en nous, revêt le caractère obligatoire de la loi qu'elle répercute. Mais il se

peut que la conscience se trompe, Dieu ne l'ayant pas immunisée contre l'erreur. Comme elle ne peut se contrôler elle-même, ayant atteint en se formant l'évidence pratique, il pourra se faire qu'une chose devienne de ce fait obligatoire qui ne l'est pas en soi, qu'une autre soit défendue et donc souillée qui en soi ne l'est pas.

℣. **15.** Cela posé, saint Paul, rejoignant le ℣. 13 par-dessus le ℣. 14, expose comment je puis scandaliser mon prochain tout en faisant une chose juste. Tu le scandalises, dit-il, si, négligeant de considérer l'influence exercée sur lui par ton acte, tu l'entraînes à poser le même acte, contre sa conscience qui y répugne. Tu pèches ainsi contre la charité en le faisant pécher, si toutefois tu agis sciemment.

Et ainsi par ton entêtement à user d'aliments que la loi chrétienne en principe t'autorise, tu perds une âme rachetée du sang de Jésus-Christ : un seul repas pris par toi a ruiné l'œuvre rédemptrice du Christ.

2° *Ne pas recevoir le scandale,* 16-18.

Le scandale donné, s'il n'est que donné, ne perd que son auteur; s'il n'est que reçu, il ne perd que sa victime; mais s'il est donné et reçu, il perd les deux. Saint Paul a traité du scandale donné, il aborde maintenant la question du scandale reçu.

Donner le scandale, nous l'avons vu, c'est offrir en connaissance de cause au prochain occasion de pécher; recevoir le scandale, c'est saisir l'occasion de pécher qui est offerte.

De même que l'Apôtre avait dit au Gentil de ne pas scandaliser le Judéo-Chrétien, ainsi maintenant il dit au Judéo-Chrétien de ne pas se laisser scandaliser, c'est-à-dire de ne pas recevoir le scandale que lui présente le Gentil.

Et voici par quelles hautes raisons il réprouve l'attitude scandalisée des consciences venues du judaïsme.

℣. **16.** Évitez, leur dit saint Paul, d'interpréter mal ce qui est votre propre bien; en style théologique, évitez de prendre scandale de votre religion.

℣. **17.** Le royaume de Dieu, votre richesse, ne consiste pas en effet, comme vous le voudriez, dans une série de formalités extérieures à remplir, abstinences de viandes ou de vin, mais 1° dans la justification intérieure (*fasc. I*), 2° dans la paix, assouvissement de vos désirs, et dans la joie, pleine jouissance de votre liberté d'action (*fasc. II*, *p.* 3, 4, 5), tout cela obtenu par votre soumission à l'Esprit-Saint (*Rom.*, VIII, *fasc. II*, *p.* 49).

Saint Paul ici relève et résume admirablement la doctrine des huit premiers chapitres de son épître.

℣. **18.** Et la preuve que le service du Christ ainsi compris est la vraie

piété et non le formalisme que certains Juifs voudraient introduire dans la religion chrétienne, c'est que celui qui sert ainsi le Christ est chéri de Dieu et estimé des hommes. Chéri de Dieu, nous le constatons, sous-entend saint Paul, aux grâces et à la puissance parfois thaumaturgique qu'il en a reçues; chéri des hommes, nous le voyons à la vénération populaire dont il est entouré. Recueillant ainsi les deux témoignages infaillibles de la sainteté, celui des choses par le miracle, et celui des hommes par la réputation de sainteté, le chrétien, qui vit sa liberté chrétienne, prouve que sa conduite est celle voulue de Dieu. — L'Église continue de procéder ainsi pour faire le discernement de la vraie perfection : elle veut le prestige des miracles et la réputation de sainteté, c'est-à-dire la voix des choses et la voix des hommes, c'est-à-dire, en d'autres termes encore, la voix de Dieu par les choses et la voix du peuple, *placet Deo et probatus est hominibus.*

Conséquemment, ô Juif, qui ne vois dans la religion chrétienne que des formalités extérieures à remplir, tu te trompes et à tort tu te scandalises de ne les voir pas observées. Cesse donc de blasphémer ton propre bien.

— Il est bien curieux que saint Paul ait recours aux faits pour prouver la légitimité de la conduite de certains chrétiens contre la conduite de certains autres; et il faut croire que la sainteté héroïque, auréolée de miracles, des Gentils convertis était assez remarquable pour servir d'indice de la légitimité de leur manière de faire.

Conclusion, 19-23.

Cette conclusion va reprendre les deux points précédents : le scandale donné et le scandale reçu, non plus au point de vue théorique, mais au point de vue pratique.

℣. **19.** Et donc, s'écrie saint Paul, il ne suffit pas de ne pas nous combattre les uns les autres, mais encore il faut travailler à nous édifier mutuellement, c'est-à-dire à élever notre édifice spirituel.

Mutuellement, qu'est-ce à dire? L'Apôtre va nous le dire en deux conseils, l'un concernant l'auteur, l'autre la victime du scandale.

℣. **20.** ÉVITE PAR TA NOURRITURE, ô Gentil, DE DONNER LE SCANDALE. — En le donnant en effet, tu détruis l'œuvre de Dieu, c'est-à-dire la grâce sanctifiante en ton frère, le Juif.

Tu m'objectes que tout est pur. — Oui, je le concède. Toutefois

1er PRINCIPE : *Il y a péché si tu scandalises ton prochain par la nourriture que tu prends ;* l'effondrement d'une âme peut suivre ton acte inopportunément posé. Voici comment. Le prestige de ta conduite peut exercer sur ton voisin une influence plus grande que ne fait sa conscience propre. Dès lors, il te suivra, mais avec la conviction qu'il fait mal.

℣. **21.** 2e PRINCIPE (proposition renversée) : *il est vertueux, honorable et*

beau de ne rien faire, soit manger de la viande, soit boire du vin (1), *qui puisse scandaliser ton prochain ou seulement le malédifier.*

℣. **22.** ÉVITE, ô Juif, DE RECEVOIR LE SCANDALE. — Recevoir le scandale, c'est suivre un exemple bon, malgré la conscience qui nous crie de l'écarter, parce qu'elle le voit mauvais. D'où deux principes :

1er PRINCIPE : *avant d'agir, forme ta conscience, afin d'être heureux.* Ce que dit saint Paul en cette manière : *la conviction que tu as, c'est toi qui dois la faire en toi, personnelle, au tribunal de ta conscience où Dieu siège.* Et l'Apôtre s'en explique en disant que celui qui ne se juge pas, c'est-à-dire qui n'a pas conscience de faire mal au moment où il prend une décision δοκιμάζει, est heureux *beatus*, c'est-à-dire, non seulement échappe au péché, mais fait acte méritoire.

℣. **23.** 2e PRINCIPE (proposition renversée) : *celui qui agit sans conscience formée, pèche.* Ce que saint Paul exprime ainsi : *celui qui mange en dépit des doutes pratiques sur la licéité de son acte, se condamne.* Pourquoi ? Parce qu'au moment de l'action sa conscience n'était pas parvenue à l'évidence morale, donc à la certitude, *non ex fide.* Or, observe l'Apôtre en terminant, tout acte qui n'émane pas d'une conscience formée, certaine, convaincue, est péché *omne quod non est ex fide peccatum est.*

La conscience en effet est la seule et officielle résonance en nous de la voix préceptive de Dieu. Elle est donc obligatoire de l'obligation même de la loi qu'elle est faite pour traduire et promulguer. Et voilà pourquoi agir en dehors d'elle est un péché, dit saint Paul.

B. SECOND DEVOIR EXTÉRIEUR : ÉDIFIER, XV, 1-6.

Nous passons du précepte négatif de ne pas scandaliser au précepte positif d'édifier. La gradation est parfaite, nous l'avons vu précédemment.

XV. ℣. **1.** Saint Paul, s'enhardissant à mesure qu'il parle, s'inscrit nettement parmi les forts à conscience large, mais pour déclarer que ce leur est un devoir de supporter les faiblesses des faibles sans se rechercher eux-mêmes.

℣. **2.** Et afin de marquer l'importance et l'universalité du précepte, il le reprend avec force et le précise ainsi : *Que chacun de nous plaise au prochain pour son bien, pour l'édification de son âme !*

---

(1) On a prétendu qu'il ne s'agissait pas dans ce chapitre des Judéo-Chrétiens parce que le vin n'était pas interdit aux Juifs. C'est vrai. Mais l'abstinence de vin était dans leurs mœurs. Les Esséniens, les Thérapeutes et avant eux les Naziréens s'abstenaient en totalité ou en partie de boissons enivrantes. Saint Jean-Baptiste, saint Jacques le Mineur étaient des buveurs d'eau. Saint Paul, dans son Épître aux Colossiens, II, 16 comme ici, mêle l'abstinence de vin aux pratiques juives. Aussi le P. Lagrange estime que le gros des abstinents dont il est question ici était d'origine judaïque.

℣. **3.** Ce faisant, nous imitons le Christ, qui, loin de se complaire et de prendre sa liberté, entreprit de porter, de supporter, d'expier toutes les fautes des insulteurs de Dieu, selon ce qui est écrit dans les Psaumes : *les affronts de tes blasphémateurs ont pesé sur moi.*

℣. **4.** Si c'est écrit, sous-entend l'Apôtre, c'est pour que nous en tirions profit par l'imitation. Car, s'écrie-t-il, il n'y a pas un mot de l'Écriture qui ne soit pour notre instruction. Or, notre instruction doit porter sur deux points, car nous n'avons reçu que deux moyens d'atteindre notre fin : agir et souffrir. Agir requiert le courage; souffrir requiert la patience. Et donc l'Écriture est tout entière ordonnée à nous donner patience et courage. Quand nous jouissons de tous nos moyens pour parvenir à notre fin, un sentiment de bonheur jaillit de notre cœur, *l'espérance*, comme lorsqu'ils nous font défaut, un autre sentiment s'en épanche, *la crainte* (1).

Tout cela précisément Paul nous le dit par ces mots : *Tout ce qui a été écrit d'avance, l'a été pour notre instruction, afin que par la patience et l'exhortation des Écritures, nous ayons l'espérance* d'atteindre notre fin.

℣℣. **5, 6.** Mais notre fin, quelle est-elle? Notre fin prochaine est de nous aimer les uns les autres selon le Christ, et notre fin ultime est de chanter tous ensemble dans l'unité d'une seule bouche Dieu, le Père de Notre Seigneur Jésus-Christ. Et donc, sous-entend saint Paul, l'Écriture nous conduira à l'amour du prochain et de Dieu, par le courage et la patience qu'elle distillera d'abord en nos âmes et par l'espérance que consécutivement elle y fera naître. C'est ce que saint Paul relève avec sa rigueur de logique habituelle dans ce souhait :

Que le Dieu de la patience et de l'exhortation nous donne d'avoir des sentiments de mutuelle estime en Jésus-Christ afin que tous d'une seule voix vous rendiez honneur à Dieu, Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ!

Il semble que saint Paul ait à cœur de nous montrer ici le but essentiellement pratique des saintes Écritures; elles nous inspirent force et patience; force et patience nous donnent espérance, et espérance nous obtient charité, selon ce que nous avons vu (*Rom.* V, 4, 5).

§ III. — CONCLUSION, 7-13.

℣. **7.** La conclusion sera logiquement la répétition du conseil du début, XIV, 1 : *accueillez-vous donc les uns les autres, comme le Christ vous a accueil-*

(1) L'homme a quatre passions principales, décrites philosophiquement par saint Jean de la Croix dans sa *Montée du Carmel* : l'espérance et la crainte, la joie et la tristesse. Nous sommes toujours en marche vers une fin; si les moyens employés prospèrent, nous avons l'*espérance* de réussir; sinon, nous avons la *crainte* d'échouer. Quand le succès est obtenu, la *joie* inonde notre âme; sinon, la *tristesse* nous afflige et nous abat.

lis pour la gloire de Dieu. Nul doute que saint Paul s'adresse ici aux Gentils que Jésus reçut si bienveillamment dans le sein de son Église.

℣. **8.** Je dis : comme le Christ vous a accueillis; *et en effet le Christ Jésus était lié vis-à-vis de la Circoncision,* c'est-à-dire vis-à-vis des Juifs *par les promesses que son Père avait faites aux patriarches ;* la fidélité de Dieu *veritas Dei* était donc en jeu.

℣. **9.** Tandis que vous, Gentils, si actuellement vous chantez la gloire de Dieu, c'est par une pure et gratuite miséricorde, puisque jamais à votre endroit Dieu ne prit aucun engagement.

Autant donc Jésus fut condescendant, miséricordieux, compatissant à votre égard, autant soyez-le pour ces Juifs qui n'ont pas la force *ἀδύνατοι* de se déprendre des doigts pourtant glacés de la loi mosaïque.

Que Dieu agit à l'égard des Juifs par fidélité *veritas*, et à l'égard des Gentils par pure bonté *misericordia*, nous le lisons en maints endroits de l'Écriture. Au hasard de sa mémoire, l'Apôtre cite quatre textes. Pourquoi cette abondance de références? Ah! c'est que saint Paul édifie la thèse entre toutes chère à son cœur : la vocation des païens à la foi évangélique, thèse qui légitime et consacre sa propre vocation d'évangéliste des païens. C'est que encore les Judéo-Chrétiens ont besoin de voir que le salut des Gentils est une vérité nettement et fréquemment affirmée dans leurs Écritures.

Premier texte (ps. XVII, 50) :

Je vous célébrerai parmi les païens
Et j'y chanterai votre nom.

Ici le Christ prédit par la bouche de David la gloire qu'il rend maintenant à Dieu son Père dans toutes les nations de l'univers.

℣. **10.** Deuxième texte (*Deut.*, XXXII, 43) :

Réjouissez-vous, païens, avec son peuple.

C'est une citation libre du cantique de Moïse.

℣. **11.** Troisième texte (ps. CXVI, 1) :

Laudate Dominum, omnes gentes,
Laudate eum, omnes populi.
Louez Jéhovah, totalité des païens,
Louez-le, toutes tribus.

En continuant, saint Paul aurait rendu service à sa thèse. En effet pourquoi, Gentils, devez-vous louer le Seigneur?

Quoniam confirmata est super nos misericordia ejus,
Parce que sa miséricorde s'est posée à jamais sur nous.

Et vous, tribus israélites, pourquoi devez-vous le chanter?

Parce que sa fidélité nous est pour toujours assurée.
Et veritas Domini manet in æternum.

℣. **12.** Quatrième texte (Is., XI, 10) :

Cette tige de Jessé, elle se lèvera pour gouverner les païens;
En elle les païens mettront leur espérance.

Le texte hébreu que saint Paul ne cite pas est plus expressif; il insinue la froideur des Juifs et l'enthousiasme des païens en présence de l'apparition du Messie :

En ce jour-là, le rejeton de Jessé
Qui se dresse comme un étendard devant les tribus,
Vers lui les païens se précipiteront.

℣. **13.** Saint Paul s'arrête, son Épître est finie, sa plume tombe. Le plan du monde a été exposé, le plan moral, le plan historique. Les hommes pourront à loisir étudier ce qu'il leur importe de connaître. Ils savent le chemin de la justice, la foi (fasc. I); la condition pour s'y maintenir : la vie de foi (fasc. II); le moyen pour y grandir, la charité sociale (fasc. IV). Ils savent l'heure du cadran de l'histoire du monde : minuit est passé, l'aube n'est pas encore atteinte, car il faut préalablement que s'opère la conversion des Juifs (fasc. III).

Un souhait final s'échappe du cœur du grand Apôtre, avant qu'il conclue sa lettre. En voici d'abord la psychologie.

La possession du moyen engendre en nous un sentiment de quasi-certitude du succès, qu'on appelle l'espérance. La possession du succès lui-même engendre deux autres sentiments : la paix qui est le calme de l'appétit concupiscible, c'est-à-dire de nos désirs assouvis, et la joie qui est le triomphe de l'appétit irascible, c'est-à-dire de notre action, victorieuse des obstacles.

Or, comme la possession du moyen est un commencement de possession de la fin, les deux sentiments de la paix et de la joie ne sont pas subits; ils commencent longtemps avant la pleine possession et se développent dans la proportion de l'espérance, comme l'espérance dans la proportion du moyen possédé, avec cette différence que l'espérance s'éteindra subitement dans le plein épanouissement de la paix et de la joie, c'est-à-dire dans la possession du bien souhaité : *spes quæ videtur, non est spes, nam quod videt quis, quid sperat* : une espérance qu'on voit n'est plus une espérance : espère-t-on encore ce qu'on voit? (*Rom.* VIII, 24.)

Notre bonheur ici-bas consistera donc dans l'espérance, conscience de la

possession des moyens, dans la paix et la joie, commencements de l'éternelle jouissance. Or comme les moyens pour accéder à Dieu sont la foi, de notre part, et la grâce, force de l'Esprit-Saint, de la part de Dieu, notre bonheur sera donc ici-bas proportionné à notre foi et à la grâce divine.

Dans l'épanchement d'une lettre on voudrait transmettre à ses bien-aimés correspondants un peu de bonheur. Saint Paul s'y prend de la meilleure manière possible en demandant à Dieu, l'auteur de tout bien, pour les Romains le vrai bonheur terrestre qui consiste dans les effluves avant-courrières du bonheur céleste. Il demandera donc à Dieu les deux moyens de la fin éternelle, la foi et la grâce, et les trois sentiments de bonheur correspondants : l'espérance, la paix et la joie. Mais comme il est écrivain sémite, il disposera les munificences divines, moyens et sentiments, en des propositions parallèles pour l'heureux équilibre de sa phrase. Enfin comme il est le plus libéral des amis, il manifestera la générosité de son cœur par la richesse de ses expressions. Écoutons-le donc :

Que le Dieu de l'espérance vous remplisse de toute joie et paix par la foi, afin que vous débordiez d'espérance par la force de l'Esprit-Saint.

LEÇON XXVIII

Terminaison de la lettre, XV, 14-33.

TEXTE

XV. 14. Certus sum autem, fratres mei, et ego ipse de vobis quoniam et ipsi pleni estis dilectione, repleti omni sapientia, ita ut possitis alterutrum monere.

15. Audacius autem scripsi vobis, fratres, ex parte tanquam in memoriam vos reducens : propter gratiam quæ data est mihi a Deo,

16. Ut sim minister Christi Jesu in gentibus : sanctificans evangelium Dei, ut fiat oblatio gentium accepta et sanctificata in Spiritu sancto.

17. Habeo igitur gloriam in Christo Jesu ad Deum.

18. Non enim audeo aliquid loqui eorum quæ per me non efficit Christus in obedientiam gentium, verbo et factis;

19. In virtute signorum et prodigiorum, in virtute Spiritus sancti : ita ut ab Jerusalem per circuitum usque ad Illyricum repleverim evangelium Christi.

20. Sic autem prædicavi evangelium hoc, non ubi nominatus est Christus, ne super alienum fundamentum ædificarem, sed sicut : scriptum est :

21. *Quibus non est annuntiatum de eo, videbunt : et qui non audierunt, intelligent.* Is. LII, 15.

22. Propter quod et impediebar

[14] *Je suis sûr, mes frères, moi-même tout le premier à votre sujet que vous-mêmes vous êtes remplis de bonté, que vous avez en plénitude toute science et qu'ainsi vous pouvez mutuellement vous avertir.* [15] *Ce serait trop d'audace de vous avoir écrit, si je n'avais l'excuse de n'avoir voulu que vous rappeler* [ce que vous savez], *en vertu de la fonction que Dieu m'a confiée* [16] *celle d'être le ministre de Jésus-Christ dans l'oblation de la gentilité, en présentant l'Évangile de Dieu afin que l'offrande de la gentilité devienne acceptable, sanctifiée qu'elle est par l'Esprit-Saint.* [17] *J'ai donc cette gloire dans le Christ Jésus, d'être voué au service divin.* [18] *Et en effet je n'oserais parler de choses que le Christ, pour soumettre les Gentils à la foi, n'eût par moi opérées par la parole, par l'action,* [19] *par la puissance des miracles et des prodiges, par la puissance de l'Esprit-Saint à ce point que depuis Jérusalem j'ai rayonné jusqu'en Illyrie, remplissant tout de l'Évangile du Christ* [20] *et je me suis fait un devoir d'honneur de ne pas prêcher l'Évangile là où le nom du Christ avait été prononcé pour ne pas bâtir sur un fondement posé par un autre.* [21] *mais selon qu'il est écrit :* Ceux à qui il n'a pas été annoncé, le verront, ceux qui

plurimum venire ad vos, et prohibitus sum usque adhuc.

23. Nunc vero ulterius locum non habens in his regionibus, cupiditatem autem habens veniendi ad vos ex multis jam prœcedentibus annis :

24. Cum in Hispaniam proficisci cœpero, spero quod præteriens videam vos, et a vobis deducar illuc, si vobis primum ex parte fruitus fuero.

25. Nunc igitur proficiscar in Jerusalem ministrare sanctis.

26. Probaverunt enim Macedonia et Achaia collationem aliquam facere in pauperes sanctorum qui sunt in Jerusalem.

27. Placuit enim eis : et debitores sunt eorum. Nam, si spiritualium eorum participes facti sunt gentiles, debent et in carnalibus ministrare illis.

28. Hoc igitur cum consummavero, et assignavero eis fructum hunc, per vos proficiscar in Hispaniam.

29. Scio autem quoniam, veniens ad vos, in abundantia benedictionis Evangelii Christi veniam.

30. Obsecro ergo vos, fratres, per Dominum nostrum JESUM-CHRISTUM et per charitatem Sancti-Spiritus, ut adjuvetis me in orationibus vestris pro me ad DEUM,

31. Ut liberer ab infidelibus qui sunt in Judæa, et obsequii mei oblatio accepta fiat in Jerusalem sanctis :

32. Ut veniam ad vos in gaudio, per voluntatem DEI, et refrigerer vobiscum.

33. DEUS autem pacis sit cum omnibus vobis. Amen.

n'avaient pas entendu parler de lui, le comprendront.

[22] *Et voilà pourquoi tant de fois j'ai été empêché d'aller vous voir :* [23] *mais maintenant n'ayant plus rien à faire dans ces contrées-ci, ayant par ailleurs depuis de longues années le désir d'aller chez vous,* [24] *je prends espoir que lorsque je partirai pour l'Espagne je passerai vous voir ; vous me mettrez sur la route de ce pays, après que j'aurai préalablement joui de vous un peu.*

[25] *Actuellement je pars pour Jérusalem porter un secours aux saints ;* [26] *la Macédoine et l'Achaïe en effet ont songé à faire une collecte en faveur des pauvres de la chrétienté de Jérusalem ;* [27] *cette bienveillance est d'ailleurs un devoir, car si les nations ont reçu de cette église le bienfait des choses spirituelles, elles doivent les lui payer de retour en biens matériels.* [28] *Quand j'aurai réglé cette affaire par la consignation de cette aumône, je me rendrai en Espagne en passant par chez nous.* [29] *Or, je sais qu'en me rendant chez vous, j'y apporterai de la part du Christ une abondance de bénédiction.* [30] *Mais je vous demande, mes frères, par Notre-Seigneur Jésus-Christ et par la charité de l'Esprit, de lutter avec moi et pour moi dans vos prières à Dieu,* [31] *afin qu'il me délivre des incrédules qui sont en Judée et que ma mission à Jérusalem soit favorablement accueillie des saints* [32] *et alors partant joyeusement pour chez vous par la volonté de Dieu, je m'irai reposer dans votre société.* [33] *Le Dieu de la paix soit avec vous tous ! Amen.*

EXPLICATIONS TEXTUELLES

℣. 15. Si j'ai été trop audacieux en vous écrivant, je trouve une excuse *ex parte* dans le souci que j'ai de vous rappeler l'Évangile... Nous traduisons *ex parte* par excuse, car l'excuse est une demi-raison.

℣. 16. *In gentibus*, en grec *ad gentes*. Supprimer *et* après *accepta*.

℣. 17. *Ad Deum* τὰ πρὸς τὸν Θεόν.

℣. 22. *Et prohibitus sum usque adhuc* n'existe pas en grec.

℣. 29. *Evangelii* n'est pas en grec.

SCHÉMA

CONCLUSION	I. Pourquoi saint Paul a écrit aux Romains	Pour eux	Non leur apprendre ce qu'ils ne savent pas	℣. 14.
			Mais leur rappeler ce qu'ils savent	℣. 15.
		Pour lui : remplir sa mission	De ministre du Christ	℣. 16.
			Pour l'offrande de la gentilité à Dieu	℣. 17-19.
	II. Son projet d'aller les voir	Pourquoi il a tant tardé jusqu'ici		℣. 20-24.
		Actuellement il part pour Jérusalem		℣. 25-27.
		Après il ira les voir pour de là passer en Espagne.		℣. 28-29.
	III. Demande de prières	La demande		℣. 30.
		L'objet		℣. 31.
		Les conséquences		℣. 32.
	Salutation finale			℣. 33.

COMMENTAIRE

§ Ier. — POURQUOI SAINT PAUL A ÉCRIT AUX ROMAINS. 14-19.

℣. **14.** L'incomparable ascension que l'Apôtre vient de faire dans les hautes et vastes régions de la théologie, le laisse, son voyage achevé, dans la plus grande humilité : Je n'ai pas, dit-il, la prétention de vous avoir appris quelque chose; *je suis certain moi-même tout le premier que vous-mêmes êtes remplis de bonté et de toute sorte de sagesse pour vous instruire les uns les autres.*

℣. **15.** Mais si j'ai été trop audacieux pour vous écrire, mon excuse *ex parte* est que j'ai voulu vous rappeler l'évangile en vertu de la fonction qui m'a été confiée.

℣. **16.** Quelle est cette fonction? Celle de ministre dans l'oblation que Jésus-Christ fait de la gentilité à Dieu. Grandiose aperçu! Jésus, prêtre de l'humanité, la présente à Dieu; et dans cette offrande saint Paul, pour ce qui est de la gentilité, joue le rôle de lévite, de ministre de Jésus. Com-

ment? Il approche le glaive sacré de l'Évangile, il frappe et les peuples évangélisés sont aussitôt enflammés de l'Esprit-Saint. Enflammés de l'Esprit-Saint, ils deviennent entre les mains de Jésus une oblation d'agréable odeur à la divine Majesté.

℣. **17.** Et donc, s'écrie l'Apôtre, ma gloire est d'être participant de ce sacerdoce du Christ, d'être son auxiliaire dans l'offrande qu'il fait de la gentilité à Dieu.

℣℣. **18, 19.** Je n'oserais en effet me reconnaître ce rôle, m'attribuer cette haute dignité, si, pour soumettre les nations à la foi, le Christ lui-même n'eût de la façon la plus évidente travaillé en moi et par moi, confirmant ma parole et mes travaux par l'éclat des prodiges et des miracles, les contresignant ensuite par la puissance de l'Esprit-Saint, c'est-à-dire par les effets spirituels de la justification et de la sanctification, à tel point que de Jérusalem jusqu'en Illyrie, sur un rayon très étendu, l'Évangile règne en maître et remplit tout.

§ II. — Projet de l'Apotre d'aller a Rome, 20-29.

℣℣. **20, 21.** Saint Paul dans son apostolat s'est fait un point d'honneur de ne travailler jamais sur le terrain d'autrui, afin de réaliser pour son compte la parole d'Isaïe que l'Évangile *sera vu et compris là où il n'avait pas été prêché et annoncé.*

℣. **22.** Et cette sollicitude de pousser l'évangile toujours plus loin a été cause qu'il n'a pu venir jusqu'ici à Rome.

℣. **23.** Mais cette fois ne voyant plus devant lui de pays à évangéliser, il songe à réaliser enfin son désir qui le tourmente depuis plusieurs années, de voir ses chers Romains.

℣. **24.** Toutefois Rome ne sera qu'une étape au début de son voyage. L'intrépide missionnaire rêve d'aller en Espagne, pays neuf où il veut implanter le christianisme: il passera par Rome, verra là ceux qu'il admire et chérit, comptant bien qu'ils lui faciliteront la route vers ces plages lointaines, après qu'il aura joui d'eux quelque temps.

℣. **25.** Pour le moment il part pour Jérusalem porter un secours aux fidèles de cette Église.

℣. **26.** En effet, les chrétientés de Macédoine et d'Achaïe ont bien voulu faire une collecte en faveur des chrétiens pauvres de Jérusalem.

℣. **27.** Cette aumône spontanée n'est qu'une dette, car si la gentilité a reçu des Juifs une participation de leurs richesses spirituelles, elle doit les payer de retour en biens matériels.

℣. **28.** Quand Paul aura terminé cette affaire et *consigné* cette bonne œuvre entre les mains des intéressés, libre alors il partira *par Rome pour l'Espagne.* Ici deux expressives locutions de l'Apôtre : 1° *Consigner une*

aumône entre les mains des pauvres : une bonne œuvre est un trésor et son achèvement est la consignation du trésor dans un coffre sûr et inviolable; 2° *Par vous j'irai en Espagne :* l'Apôtre est si radicalement ordonné vers l'apostolat qu'il n'envisage Rome que comme une étape rapide et avantageuse vers de nouvelles contrées à évangéliser.

℣. **29.** Mais ne vous désolez pas, chers Romains, poursuit saint Paul, si je ne fais que passer par chez vous, escomptant votre bienveillance pour m'aider à passer en Espagne, je sais que je vous apporterai en plénitude les bénédictions du Christ.

§ III. — Paul demande qu'on prie pour lui, 30-33.

℣℣. **30-32.** Dans son esprit que l'Esprit-Saint continuellement éclaire et instruit, l'Apôtre entrevoit déjà ce qu'il ne cessera dès lors de redouter : les embûches et les violences qui l'attendent à Jérusalem de la part des Juifs incrédules (*Cf. Act.* xx, 3, 19; xxi, 8-14; 27 *et suiv.*). De ses ennemis jurés non seulement il craint d'être la victime, mais des chrétiens, ses frères, il redoute d'être le bienfaiteur importun et mal accueilli, parce qu'il se sait l'Apôtre des païens et le propagateur des idées émancipatrices.

Aussi fait-il appel aux prières de ses correspondants : *combattez avec moi dans vos prières, afin que j'échappe aux infidèles de Judée et que mon offrande soit favorablement accueillie des saints de Jérusalem.*

Combattez avec moi dans vos prières : c'est l'expression de la charité mutuelle. Nous devons vivre les uns dans les autres et chacun de la vie d'autrui (V. *supra* xii, 15, 16). Que les chrétiens de Rome soient donc avec saint Paul dans les luttes qu'il aura à soutenir au cours de son voyage! Que s'ils prient bien, Paul *leur arrivera dans la joie par la volonté de Dieu pour se reposer auprès d'eux.*

℣. **33.** Ah! le repos, la paix, le calme sont choses si bonnes! Je vous les souhaite à vous-mêmes, termine l'Apôtre, dans leur inépuisable principe qui est Dieu. *Amen!*

LEÇON XXIX

Post-scriptum : salutations et recommandations, XVI.

TEXTE

PREMIER POST-SCRIPTUM.

XVI. 1. Commendo autem vobis Phœben, sororem nostram, quæ est in ministerio Ecclesiæ quæ est in Cenchris :

2. Ut eam suscipiatis in Domino digne sanctis, et assistatis ei in quocumque negotio vestri indiguerit : etenim ipsa quoque astitit multis, et mihi ipsi.

3. Salutate Priscam et Aquilam, adjutores meos in Christo JESU.

4. (Qui pro anima mea suas cervices supposuerunt : quibus non solus ego gratias ego, sed et cunctæ ecclesiæ gentium),

5. Et domesticam ecclesiam eorum. Salutate Epænetum, dilectum mihi, qui est primitivus Asiæ in Christo.

6. Salutate Mariam, quæ multum laboravit in vobis.

7. Salutate Andronicum et Juniam, cognatos et concaptivos meos, qui sunt nobiles in Apostolis, qui et ante me fuerunt in Christo.

8. Salutate Ampliatum, dilectissimum mihi in Domino.

9. Salutate Urbanum, adjutorem nostrum in Christo JESU, et Stachyn dilectum meum.

XVI. — [1] *Je vous recommande Phœbé, notre sœur, diaconesse de l'Église de Cenchrées[2] pour que la réception que vous lui ferez en Notre-Seigneur soit digne des saints et que vous l'aidiez en toute affaire où vous lui seriez utiles ; elle a rendu service à beaucoup, à moi en particulier.* [3] *Saluez Prisca et Aquilas, mes collaborateurs en Jésus-Christ* [4] *qui ont exposé leur tête pour me sauver la vie; je ne suis pas seul à les en remercier : ce sont aussi toutes les églises de la gentilité;* [5] *saluez aussi leur église domestique. Saluez mon cher Epénète, le premier chrétien que l'Asie ait donné au Christ.* [6] *Saluez Marie qui a beaucoup souffert pour vous.* [7] *Saluez Andronicus et Junias, mes cousins et mes compagnons de captivité ; ils sont illustres parmi les apôtres et m'ont devancé dans le Christianisme.* [8] *Saluez Amplias : il m'est cher dans le Seigneur.* [9] *Saluez Urbanus, notre collaborateur dans le Christ, ainsi que mon cher Stachys.* [10] *Saluez Apelles qui a fait ses preuves dans le Christ.* [11] *Saluez les gens de la maison d'Aristobule. Saluez Hérodion mon cousin. Saluez les gens de la mai-*

10. Salutate Apellen, probum in Christo.

11. Salutate eos qui sunt ex Aristobuli domo. Salutate Herodionem, cognatum meum. Salutate eos qui sunt ex Narcissi domo, qui sunt in Domino.

12. Salutate Tryphænam et Tryphosam, quæ laborant in Domino. Salutate Persidem charissimam, quæ multum laboravit in Domino.

13. Salutate Rufum, electum in Domino, et matrem ejus et meam.

14. Salutate Asyncritum, Phlegontem, Hermam, Patrobam, Hermen, et qui cum eis sunt fratres.

15. Salutate Philologum et Juliam, Nereum et sororem ejus, et Olympiadem, et omnes qui cum eis sunt sanctos.

16. Salutate invicem in osculo sancto. Salutant vos omnes Ecclesiæ Christi.

17. Rogo autem vos, fratres, ut observetis eos qui dissensiones et offendicula, præter doctrinam quam vos didicistis, faciunt, et declinate ab illis.

18. Hujuscemodi enim Christo Domino nostro non serviunt, sed suo ventri, et per dulces sermones et benedictiones seducunt corda innocentium.

19. Vestra enim obedientia in omnem locum divulgata est. Gaudeo igitur in vobis. Sed volo vos sapientes esse in bono, et simplices in malo.

20. Deus autem pacis conterat Satanam sub pedibus vestris velociter. Gratia Domini nostri Jesu Christi vobiscum.

son de Narcisse qui sont chrétiens.
[12] *Saluez Tryphena et Tryphosa, labo-*
rieuses chrétiennes. Saluez la chère
Persis qui a beaucoup travaillé pour
le Christ. [13] *Saluez Rufus, l'élu du*
Seigneur, et sa mère qui est aussi la
mienne. [14] *Saluez Asyncritus, Phlé-*
gon, Hermas, Patrobas, Hermas et
les frères qui sont avec eux. [15] *Saluez*
Philologus et Julie, Nérée et sa sœur
et Olympas et tous les saints qui sont
avec eux. [16] *Saluez-vous les uns les*
autres d'un saint baiser. Toutes les
Églises du Christ vous saluent.

[17] *Je vous recommande, mes Frères,*
de surveiller les fauteurs de divisions
et les artisans de scandales contre la
doctrine que vous avez reçue ; évitez-
les ; [18] *de tels individus ne servent pas*
Notre-Seigneur le Christ, mais leur
ventre; par leurs flatteries et leurs
bonnes paroles ils trompent les cœurs
simples. [19] *Votre foi est connue par-*
tout : j'en suis très heureux, mais je
veux que vous soyez très habiles dans
le bien et sans connaissance du mal.
[20] *Bientôt le Dieu de la paix écrasera*
Satan sous vos pieds. Que la grâce de
Notre-Seigneur Jésus soit avec vous !

SECOND POST-SCRIPTUM.

21. [1] Salutat vos Timotheus adjutor meus, et Lucius, et Jason, et Sosipater, cognati mei.

22. Saluto vos ego Tertius, qui scripsi epistolam in Domino.

23. Salutat vos Caius hospes meus, et universa ecclesia. Salutat vos Erastus arcarius civitatis, et Quartus frater.

24. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum omnibus vobis. Amen.

25. Ei autem qui potens est vos confirmare juxta evangelium meum et prædicationem Jesu Christi, secundum revelationem mysterii temporibus æternis taciti.

26. (Quod nunc patefactum est) per Scripturas prophetarum secundum præceptum æterni Dei, ad obeditionem fidei, in cunctis gentibus cogniti.

27. Soli sapienti Deo, per Jesum Christum, cui honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

[21] *Timothée mon collaborateur vous salue, ainsi que Lucius, Jason, Sosipatre, mes cousins.* [22] *Moi Tertius, qui ai écrit la lettre, je vous salue dans le Christ.* [23] *Caïus qui me donne l'hospitalité à moi et à toute l'Église, vous salue. Eraste, le trésorier de la ville, et Quartus notre frère, vous saluent.*

[25] *A celui qui peut vous fortifier dans mon évangile et la prédication de Jésus-Christ, c'est-à-dire dans la révélation du mystère caché aux siècles passés,* [26] *maintenant dévoilé, et annoncé par des écrits prophétiques sur l'ordre du Dieu éternel afin d'amener à la foi la totalité des nations,* [27] *à l'unique et sage Dieu, à lui soit par Jésus-Christ gloire dans les siècles des siècles! Amen.*

EXPLICATIONS TEXTUELLES

℣. 10. *Probum*, en grec, *qui a été éprouvé.*

℣. 19. *Simplices*, en grec, *non mélangés, purs de mal.*

Le ℣. 24 n'existe pas en grec.

℣℣. 25 et 26. *Mysterii* a trois épithètes beaucoup plus visibles en grec qu'en latin : *taciti, patefacti* (Vulg. *quod patefactum est*) et *cogniti*. Le mystère de l'Incarnation et de la Rédemption a été tu dans les temps prémessianiques; maintenant il est manifesté; quoique tu autrefois, quoique publié maintenant seulement, il a été annoncé jadis *cogniti* dans des écrits prophétiques par une disposition du Dieu, roi des siècles, afin que la réalisation des oracles que ces écrits contenaient manifestât à tous les peuples un miracle de l'ordre intellectuel. — La *Vulgate* est donc très défectueuse ici; il faudrait la modifier ainsi d'après le grec : *secundum revelationem mysterii temporibus æternis taciti, manifestati autem nunc,* et *per scripturas propheticas... noti facti.*

℣. 27. *Cui* ne se rapporte pas à *Christum :* ce qui laisserait le souhait final en l'air, mais à *Deo :* c'est un pléonasme intentionnel ou échappé à la plume d'un copiste.

COMMENTAIRE

℣℣. **1, 2.** A Cenchrées, port voisin de Corinthe, une pieuse femme, Phœbé, qui, diaconesse, avait consacré sa vie aux œuvres de religion et de charité, était en partance pour Rome. Saint Paul lui confia la précieuse lettre qu'il venait d'écrire, afin qu'elle la remît aux chrétiens de là-bas.

℣. **3-5.** Aquilas et Prisca étaient les époux chez qui l'Apôtre était descendu à Corinthe. Exilés de Rome par le décret de Claude, ils y rentrèrent au plus tôt, recevant dans leur maison un groupe de fidèles (Cf. *Act*. xviii, 2, 3, 18).

℣. **5_2-16.** Beaucoup de chrétiens, convertis par saint Paul, appartenaient aux villes maritimes de la Méditerranée; de ceux-là un certain nombre, trafiquants ou navigateurs, se trouvaient de passage ou de séjour à Rome, lorsqu'il y envoya sa lettre : d'où cette longue et éloquente litanie de salutations aimables et délicates.

℣. **17-18.** L'énumération des saints attire l'attention de l'Apôtre sur quelques individus de mauvais esprit, précoces schismatiques ou hérétiques. Saint Paul les flagelle en quelques mots et les signale à l'horreur des chrétiens. Vous les reconnaîtrez à ces indices : ils travaillent pour leur ventre et cherchent à séduire les simples par leur obséquiosité onctueuse et leurs attitudes inspirées.

℣. **19.** Quant à vous, poursuit l'Apôtre, commençant par des félicitations les avertissements qu'il veut donner aux Romains, votre foi est notoire, je vous en félicite, je m'en réjouis, mais je vous veux encore plus habiles dans le bien, de plus en plus ignorants du mal.

℣. **20.** Vous combattez contre Satan, le prince du mal; je souhaite que Dieu vous donne la paix en le mettant vite à vos pieds par la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

℣. **21-23.** A leur tour les compagnons et le secrétaire de saint Paul saluent les destinataires de l'épître.

℣. **25-27.** Enfin l'Apôtre en une doxologie monumentale chante honneur et gloire à la puissance de Dieu qui sanctifie les âmes individuellement par l'évangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ; à la sagesse de Dieu qui a merveilleusement organisé les siècles pour amener tous les peuples à la foi chrétienne.

En cette doxologie, l'œuvre du Christ apparaît : son évangile et son suprême sacerdoce; son évangile est le plan de Dieu et la loi des hommes; son sacerdoce est si universel que pas un acte humain ne s'élève à Dieu sinon par son intermédiaire *per Jesum Christum*.

Enfin cette doxologie relève le rôle de l'Apôtre lui-même : la bonne

nouvelle qu'il annonce est la doctrine même du Christ, doctrine précieuse, inconnue des temps passés, aujourd'hui révélée au grand jour, consignée d'avance dans les écrits prophétiques, afin que son éclatement actuel parût un miracle intellectuel capable de soumettre à la foi les peuples de l'univers.

Rien donc de plus riche et de plus complet que cette doxologie. Saint Paul, dominant les siècles et l'univers, salue par Jésus-Christ, son maître, le Dieu souverainement sage et puissant qui règne dans l'éternité.

TABLE DES MATIÈRES

Vue d'ensemble 3

Plan général du présent fascicule 4

Leçon XXIII. — Devoirs du chrétien envers Dieu, XII, 1 .. 5

Note. — Vue générale sur le sacrifice ... 10

— XXIV. — Devoirs du chrétien en tant que membre de la société religieuse, XII, 2-21 12

— XXV. — Devoirs du chrétien en tant que citoyen, XIII, 1-10 24

— XXVI. — Urgence des devoirs précédents, 11-14 30

Note. — S. Paul a-t-il annoncé comme imminente la parousie? 32

— XXVII. — Devoirs envers les consciences faibles, XIV-XV, 13 34

— XXVIII. — Terminaison de la lettre, XV, 14-33 54

— XXIX. — Post-scriptum : salutations et recommandations, XVI........................... 59



TABLE ANALYTIQUE

des matières contenues dans les 4 fascicules sur l'Épître aux Romains

---

Le chiffre romain indique le fascicule ; le chiffre arabe, la page.

ABRAHAM, I, 55-63. — BAPTÊME, I, 7; II, 22, 23. — CHARITÉ, II, 10, 66, 67; IV, 18-23, 28, 29. — CIRCONCISION, I, 42. — CONCUPISCENCE, II, en entier, spécialement 15, 16, 37-45. — CONSCIENCE *spéculative*, loi unique du gentil, I, 40; *pratique*, IV, 35, 36, 44, 48, 49. — CRÉATION INFÉRIEURE, I, 27; II, 58,59. — ESPÉRANCE, II, 10, 60; IV, 52, 53. — EUCHARISTIE, II, 25, 26, 50, 67; III, 62; IV, 32. — FOI, I en entier, spécialement 5, 6, 23, 51-63; III, 21-31. — GENTILS, I, 24-30; III, 6, 38-41, 46-50, 53-55; IV, 34-52. — GLOIRE, II, 55-63. — GRACE *sanctifiante*, I, 6-8, 46-50; II, 8, 9; *actuelle*, IV, 19, 20. — HUMILITÉ, I, 52; IV, 7. — IDOLATRIE, I, 28. — IMMORALITÉ, I, 24-30. — IMMORTALITÉ, II, 15, 16. — IMPECCABILITÉ, II en entier, spécialement 20-26, 48-52, 67. — INCARNATION, II, 49, 50. — JÉSUS, I, 7, 46-50; II, 12-19; III, 48-55; IV, 62. — JUIFS, I, 31-45 II, 37-45; III en entier; IV, 34-53. — JUSTICE ET JUSTIFICATION, I, en entier spécialement 6, 7, 46-62. — LIBERTÉ, II, 3-5, 30, 46-51. — LOI *mosaïque*, I, 8-10, 42, 48, 60, 61; II, 4, 15, 18, 19, 30-36; III, 4, 5, 28; IV, 34, 35. — MARIE, II, 49, 50; III, 59-63. — MORALE, *ses trois phases historiques*, II, 44-45. — MORT, 12, 15-17. — ORGUEIL, I, 26, 27, 52; III, 19, 20, 30, 31; IV, 5-9. — PAIX, II, 3, 8-11. — PAROUSIE, IV, 32, 33. — PAUL, I, 13, 14; III, 13; IV, 54-63. — PÉCHÉ *originel*, I, 7-8; II, 12-19; *actuel*, II, 37-52. — PERFECTION, IV, 12-23. — PRÉDESTINATION, II, 61-63; III, 3, 4, 13-20, 37, 38. — PROCHAIN (devoirs envers le), IV, 12-53. — PROPHÉTIE, *son rôle*, I, 15, 48; IV, 63. — PROPHÉTIES, III, 43-58. — PROVIDENCE, II, 58-63. — RAISON et FOI, I, 5, 6, 23, 30. — RÉDEMPTION, I, 49. — RELIGION (société) : ses trois étages, III, 4; (vertu) : ses trois degrés, IV, 5-9. — RÉSURRECTION *de Jésus*, I, 15; *de la chair*, II, 54. — SALUT (facilité du salut pour tous les hommes), I, 9, 10; III, 3, 4; (pour les chrétiens) II en entier; III, 28-30. — — SOCIÉTÉ CIVILE (devoirs envers la), IV, 24-29. — SOUFFRANCE, II, 55. — SPIRITUELS et CHARNELS, II, 51, 52. — TEMPS (rapidité du), IV, 30-33.

NIHIL OBSTAT

P. BRICON, *censor.*

IMPRIMATUR

Sagii, die XI Junii 1923.

F. DUBOIS, *v. g.*

IMPR. DE MONTLIGEON, LA CHAPELLE-MONTLIGEON (ORNE). — 13625-6-23.

·HEURE D'ÉCRITURE SAINTE

..ion qui paraît par fascicules de 64 pages et dont le but très ..e mo· trer l'ordonnance et l'objectivité de la Sainte Écr.ture et ..e la fai· ,paraître ce qu'elle est excellemment : lumineuse, admirable, ..ble et s..ctifiante.

La Dem.-Heure d'Écriture Sainte s'adresse à tous les chercheurs de la ..érité et à tous les apôtres de la Parole de Dieu.

Elle est simple d'exposition et dégagée de tout apparat d'érudition; mais ..e veut être scientifique par le souci qu'elle a d'approfondir le texte sacré .. de lui donner toute sa valeur objective.

Elle a commencé par présenter l'*Épître aux Romains* et à juste titre, car ce ..ité merveilleux expose le plan du monde moral, la psychologie humaine, les ..ses et les sommets de la perfection. En cette Épître, d'un seul coup d'œil, ..pôtre a tout vu dans le vaste édifice du christianisme en dehors duquel ..eu n'a rien voulu et dans lequel il introduit tout homme de bonne volonté.

QUELQUES TÉMOIGNAGES RÉCENTS

Vos études sont ..ptivantes et élevantes plus que je ne saurais dire (Loire). *..ai eu l'heureuse chance de lire les fascicules de la* DEMI-HEURE D'ÉCRITURE ..INTE*: ils m'ont révélé un saint Paul merveilleux d'ordre, de clarté et de vérité... ; ..aut les continuer, ils feront un très grand bien, car ils répondent à un besoin très ..nd* (Marseille). *A vous lire, on croit n'avoir jamais lu saint Paul* (Dijon). *..ur lecture a été une de mes grandes joies intellectuelles* (B.-du-Rh.). *Grand ..rci : vos études m'intéressent au plus haut point. Ce genre d'études manquait* (..lanche). *Votre entreprise est bien bonne : Dieu vous donne le temps de la con-..uer!* (Moselle). *Votre enseignement si clair et si haut nous est une jouissance ..niment profitable* (Rhône). *Permettez-moi de vous féliciter de tout cœur ..r vos belles études. Le 3e fascicule en particulier qui traite du salut .. Juifs et du rôle de la Sainte Vierge, a été pour moi une révélation* (Alen-..). *Votre méthode est trop profitable à vos lecteurs pour que vous vous ..êtiez en si bon chemin* (Loir-et-Cher).

.. fasc. de *l'Épître aux Romains* réunis en un seul vol. *franco* : 10 fr.
..s fasc. suivants, gardant le même nombre de pages et la même présenta-..ion typographique, chacun *franco* : 2 fr.

..araître { en oct. 1923 : les grands psaumes dogmatiques.
en déc. 1923 : les psaumes didactiques et moraux.
en avril 1924 : les psaumes de la souffrance. }

..nte chez l'Auteur : Chanoine GESLIN, SÉES (Orne).
Chèques post. Rouen C/C 7087.